Impôts : comment déclarer ses revenus (pages 11 à 16)

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15254 – 7 F

SAMEDI 12 FÉVRIER 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

En dépit des réticences des Serbes de Bosnie

La Russie pourrait user de son influence pour la levée du siège de Sarajevo

Une réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations unies sur la Bosnie a été convoquée pour vendredi 11 février, à la demande de la Russie. Moscou ne devrait cependant pas tenter de bloquer l'initiative prise par les Occidentaux pour obtenir la levée du siège de Sarajevo. Les Serbes de Bosnie ont réagi diversement à l'ultimatum lancé par l'OTAN, mais leur leader, Radovan Karadzic, a accepté de poursuivre, à Genève, des négociations portant sur la mise sous contrôle de l'ONU de la capitale bosniaque. Sarajevo, où les «casques bleus» ont commencé de prendre position en certains points sensibles, connaissait vendredi matin un calme inhabituel, interrompu seulement brièvement par des fusillades.

« Solidarité slave »

Même si le Kremlin est actuellement vide de son principal locataire, Boris Eltsine semblant s'être mis aux abonnés absents, les interrogations se multiplient sur les ambitions, les motivations et, surtout, le rôle réel de la Russie dans le conflit bosniaque. Ce dossier constitue un nouveau test permettant de juger s'il existe réellement une nouvelle diplomatie russe depuis l'éclatement de l'URSS, mais la réponse est difficile à donner à ce stade. Mises à part les rodomontades de Vladimir Jirinovski, les signaux envoyés par les responsables russes sont pour le moment bien contradictoires.

Une chose est claire : l'ex-Yougoslavie ne fait pas partie de cet «étranger proche», comme on dénomme aujourd'hui à Moscou les pays de l'ex-URSS, que les Russes tiennent, souvent d'ailleurs avec l'approbation tacite de l'Occident, à garder dans leur sphère d'influence. Les liens sentimentaux avec les Serbes, eux aussi slaves et orthodoxes, ne sont certes pas à sous-estimer, d'autant que la télévision d'Etat ne cesse de montrer dans quel camp se situent ses préférences. Il reste que le temps n'est plus où une simple mise en garde des maîtres du Kremlin suffisait à intimider la planète. L'absence évidente de Moscou dans la négociation en cours sur le conflit israélo-arabe prouve le rétrécissement des ambitions russes.

Apparemment, Français et Américains semblent penser que ce rôle pourrait, en fin de compte, être positif, et que les Russes seraient mieux à même que quiconque de convaincre les Serbes d'accepter un compromis. De fait, les dirigeants russes contestent moins le fond que la forme de la décision occidentale. Sans s'opposer à la levée du siège de Sarajevo – ils affirment au contraire pouvoir y contribué –, ils tiennent à ce que les vraies décisions soient prises au Conseil de sécurité de l'ONU, où ils disposent d'un siège de membre permanent, et non pas à l'OTAN, laquelle, dans le meilleur des cas, ne peut que se voir attribuer un rôle d'exécution. On retrouve ici à l'égard de l'Alliance atlantique les préventions déjà à l'œuvre en ce qui concerne l'éventualité de son extension aux anciens membres du pacte de Varsovie.

En jouant ainsi leur propre partition, mais à l'intérieur du concert de la «communauté internationale», les Russes n'obtiendraient pas seulement un brevet de bonne conduite, ils marqueraient leur véritable retour sur la scène diplomatique. Les Occidentaux doivent en tous cas éviter à Boris Eltsine de perdre la face devant son opinion publique comme devant ses amis serbes. En évitant, par exemple, de déclarer, comme Bill Clinton, que les réticences russes à l'égard de l'ultimatum de l'OTAN ne «constituent pas un problème sérieux».

M 0147 - 0212 - 7,00 F

Un silence irréel

SARAJEVO

de notre envoyé spécial

Sarajevo a vécu, jeudi 10 février, une journée irréelle. Tandis que la brume avait du mal à s'arracher des collines menaçantes, en contrebas, la cité assiégée était plongée dans un silence que venaient seulement troubler les aboiements de chiens errants et non plus le fracas habituel des obus. Les gens, ici, retiennent leur souffle et ne veulent pas trop croire à l'impossible : une vraie trêve. Certains espèrent. *«C'est la première fois que quelqu'un se place entre nous; c'est peut-être une raison de croire à une paix prochaine»* : l'air hésitant, déconcerté, le combattant bosniaque regarde les «casques bleus» français prendre position sur un pont enjambant la Milacka, la rivière de Sarajevo, que personne n'avait plus passée depuis mai 1992. Un peu plus loin, un homme âgé vivant pratiquement sur la ligne de front regarde le ballet des blindés blancs de la FORPRONU avec défiance. *«C'est du spectacle. Ils* [les «casques bleus»] *sont ici aujourd'hui, mais seront-ils encore là demain?»*

Une trentaine de soldats français devaient, en tout cas, passer la nuit sur le front, sur ce pont de Bratstvo-Jedinstvo, *«l'un des endroits les plus chauds de la ville»*, comme l'a qualifié le général André Soubirou, commandant du secteur de Sarajevo pour la FORPRONU, *«au cœur de la cité coupée en deux»*. Dans un décor d'apocalypse, entre des immeubles fracassés, incendiés, le pont débouche sur le quartier de Grbavica, tenu par les forces serbes. Un peu plus haut sur la colline, un char serbe a braqué son canon sur les «casques bleus».

YVES HELLER

Lire la suite page 4
et nos informations pages 3 et 4

Les raisons d'une démission

Trois ans presque jour pour jour après mon accession à la direction du *Monde*, le 1er février 1991, et deux ans avant la fin de mon mandat, je viens de présenter ma démission aux associés de la société. Elle prendra effet la semaine prochaine.

La décision de quitter un journal auquel je suis attaché depuis près d'un demi-siècle n'a pas été prise sans longue réflexion. *Le Monde* constitue l'une des institutions de la société française et je lui ai consacré, depuis ma nomination comme gérant, la totalité de mes forces physiques et intellectuelles.

Les raisons de mon départ sont simples.

Depuis le milieu de l'automne ont commencé les manœuvres, grandes ou petites, autour de ma succession, certains de mes collaborateurs faisant même l'objet de pressions discrètes pour qu'ils prennent parti rapidement. Dans la structure d'actionnariat très particulière du *Monde*, qui met la direction à la merci d'alliances ou de désaccords éphémères entre associés, un tel climat ne pouvait que dégrader rapidement la confiance indispensable et disperser les énergies.

Or, plus que jamais, le *Monde* a besoin que tous les porteurs de parts s'unissent autour du gérant. Le journal traverse en effet une période difficile au tournant des années 1993-1994.

En 1990, au moment où s'amorçait le ralentissement, puis la récession de l'économie française, *le Monde* était déjà dans une situation délicate. Grâce aux efforts d'une direction unie, il a pu terminer l'année 1992 à l'équilibre et, pendant longtemps, j'ai cru qu'il en serait de même en 1993 en dépit de l'environnement.

En trois ans, de 1990 à 1993, nos recettes publicitaires ont, en dépit de l'efficacité accrue de notre régie, diminué de 56 %. Elles ne représentent plus que 23 % de notre chiffre d'affaires contre 44 % il y a trois ans.

Simultanément, grâce à la fidélité de nos lecteurs, nos recettes de diffusion se sont accrues de 34 %. Les actions de gestion ont été menées de pair avec des améliorations constantes de la formule du journal : présentation en deux cahiers, transformation des suppléments, rénovation du cahier d'actualité. Le lancement du *Monde des Débats*, en octobre 1992, a été un succès.

JACQUES LESOURNE

Lire la suite page 25

Un scandale du sang contaminé aux Etats-Unis?

De la même manière qu'en France, un scandale des hémophiles contaminés par le virus du sida va-t-il éclater aux Etats-Unis? Un document inédit émanant de la principale instance gouvernementale de lutte contre le sida et datant du 6 mai 1985 montre que les autorités américaines étaient informées du fait que les fabricants de produits anti-hémophiliques écoulaient des stocks de produits non-chauffés, alors même qu'ils disposaient de produits chauffés, indemnes de toute contamination par le virus du sida.

page 19

Tragédie au Sud-Soudan

Des dizaines de milliers de réfugiés ont été jetés sur les pistes du Sud-Soudan, ces derniers jours, par l'offensive – annuelle – de l'armée gouvernementale contre la rebellion, après la saison des pluies. La plupart des organisations humanitaires travaillant dans la région ont été obligées de cesser leur assistance. Elles soulignent le caractère dramatique de la situation, estimant à près de 100 000 le nombre des personnes déplacées.

page 6

TEMPS LIBRE

Carnavals

A Binche, en Belgique, le carnaval écorne sérieusement les économies des Gilles. Mais le jeu vaut tous les sacrifices. Voyage également en terres de tradition festive à Limoux où se côtoient les «goudils» et les «fecos».

Lire notre cahier page I à XII

Le message écologique de Lillehammer

Les Jeux olympiques d'hiver prennent en Norvège le tournant de l'environnement

Les raisons profondes pour lesquelles les membres du Comité international olympique (CIO) donnent finalement la préférence à une ville plutôt qu'à d'autres pour organiser les Jeux olympiques sont vagues, sinon floues. Comment apprécier objectivement la valeur d'une candidature?



Ces vingt dernières années, les préoccupations géopolitiques, tendances business, semblaient avoir pris le pas sur toute autre considération. Comme s'il s'agissait avant tout d'ouvrir des marchés, de négocier des droits, d'encaisser des redevances et de conforter des pouvoirs. On était loin de la pureté supposée du sport, dans le monde du calcul stratégique, de la transaction tactique et du compromis historique, proche de la *Real politik*.

Après Grenoble (gaullisme triomphant) et Sapporo (montée en puissance du Japon), on retournera pour les Jeux d'hiver à Innsbruck (faillite de Denver), puis on ira à Lake Placid (rêve américain confinant au cauchemar), Sarajevo (dernier acte du titisme avant la débâcle yougoslave), Calgary (caprice de nouveaux magnats du pétrole) et Albertville (analgésique contre l'échec douloureux de Paris pour les Jeux d'été 1992).

En bonne logique olympique, on aurait dû se retrouver en février 1994 à Sofia pour les premiers Jeux d'hiver n'ayant plus lieu la même année que les Jeux d'été, sous la pression des commanditaires soucieux d'étaler les coûts et les revenus de leurs investissements. La capitale bulgare avait présenté le dossier qui offrait les meilleurs critères diplomatiques (alternances est-ouest) et économiques (créations de nouveaux débouchés) sur la base des standards antérieurs.

Que s'est-il passé en 1988 à Séoul dans la tête des membres du CIO qui avaient à choisir le débiteur de cette nouvelle échéance? Ont-ils anticipé sur l'effondrement du bloc de l'Est? Ont-ils senti tourner le vent en faveur de valeurs moins mercantiles, comme l'écologie? Ont-ils été rétrospectivement effrayés par leurs anciens choix? En tout cas, aux candidatures de la Bulgare Sofia et de la Suédoise Falun les cardinaux olympiques ont préféré Lillehammer, un petit point sur la carte de Scandinavie à 180 km au nord d'Oslo, en bordure du long lac Mjosa.

La Norvège a beau se targuer d'être le berceau antique (un pétroglyphe vieux de 4 000 ans représente un skieur à Rodoy) et moderne (le virage télémark a été mis au point à Morgedal à la fin du XIXe siècle) du ski, rien ne semblait prédisposer cette bourgade paisible, ancien lieu de convalescence des poitrinaires, à recevoir un événement sportif de dimension planétaire.

JÉRÔME FENOGLIO et ALAIN GIRAUDO

Lire la suite page 18

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 3 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 95 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

AU COURRIER DU « MONDE »

BOSNIE

Pour faire sourire un enfant

En octobre 1992, lors d'un séjour humanitaire en Herzégovine, nous découvrons près de la ligne de front la ville à majorité musulmane de Stolac.

En janvier 1993, grâce à l'achat de deux petits camions et à la générosité d'écoliers parisiens, nous partons distribuer colis et couvertures aux enfants de la ville. Dans chacun des colis, une carte de vœux accompagnée d'une enveloppe timbrée portant le nom et l'adresse de l'expéditeur. Ainsi s'établiront pendant l'année quelques correspondances entre l'Herzégovine et la France. Désormais, pour quelques centaines de petits Français, les enfants de Bosnie portent un nom.

Janvier 1994. Nous n'avons pas les fonds nécessaires pour partir. La mairie de Neuilly nous promet 10 000 francs si nous arrivons à boucler notre budget. Bien que multipliant les démarches auprès des entreprises et des médias, l'argent ne vient pas. Il ne reste qu'une solution. Quelques boîtes à chaussures transformées en troncs, et nous voilà partis faire la quête dans Neuilly. *« 10 francs pour faire sourire un enfant de Bosnie. »* Les pièces tombent. Près de 10 000 francs en quatre jours. La somme, additionnée à celle de la mairie, permet le départ d'un camion.

Quatre cents colis confectionnés par les élèves de Sainte-Croix et trois cents couvertures offertes par la SOC prennent le départ pour Stolac. Un aller-retour de 4 000 kilomètres, soit 80 heures de route et 7 000 francs d'essence. Une fortune en comparaison de ce que l'on apporte.

Le 10 janvier, nous entrons dans Stolac. Nos amis musulmans ne sont plus là, victimes à leur tour du nettoyage effectué par les nouveaux maîtres des lieux ; tués, emprisonnés ou bien réfugiés, la plupart à Mostar-Est et à Blagaj. Notre association n'étant pas accréditée par le HCR, nous ne pouvons pas accéder à ces endroits encerclés. Si nous ne retrouvons pas les enfants de Stolac, notre action dérisoire risque de se transformer en quête de l'absurde. Que raconter aux élèves de Sainte-Croix, que dire à la mère de neuf enfants qui, dans la rue, le visage en pleurs, nous a donné 700 francs, et à tous les autres qui, comme elle, ont voulu partager le peu qu'ils avaient ?

Danièle Paquette, responsable de l'UNICEF pour Mostar, rencontrée à Medugorje, va nous aider.

Elle finit par nous obtenir le laissez-passer providentiel. Dès le lendemain, après avoir découvert dans Mostar-Est les ravages infligés aux symboles de la culture ottomane puis les conditions de vie effroyables de la population, nous distribuons nos colis à quatre cents enfants réfugiés dans Blagaj.

A l'intérieur d'une des écoles de fortune, quelques visages familiers s'éclairent. Une, puis deux jeunes filles de Stolac, stupéfaites de nous revoir, nous embrassent. En un instant, tous nos doutes s'effacent. L'important était bien de revenir, quelle que soit la quantité d'aide apportée. Soixante-douze autres réfugiés de la ville partagent la maison, endommagée par une roquette, du maire de Blagaj. Une vie quotidienne faite d'ennui, de peur, de désespoir. Il est facile alors d'imaginer l'importance d'un petit colis, de la découverte de son contenu, des quelques mots d'une langue étrangère apposés au dos d'une carte. Mais déjà nous devons partir, repasser les lignes, les abandonner à leur triste sort d'assiégés. Revenir, c'est la seule façon de donner un sens à cette histoire. Un peu de temps, un peu d'argent, et tout est possible. Maintenir l'espoir, à défaut de la paix, chacun peut y contribuer.

ANTOINE BONFILS
Organisation humanitaire Neretva

VOCABULAIRE

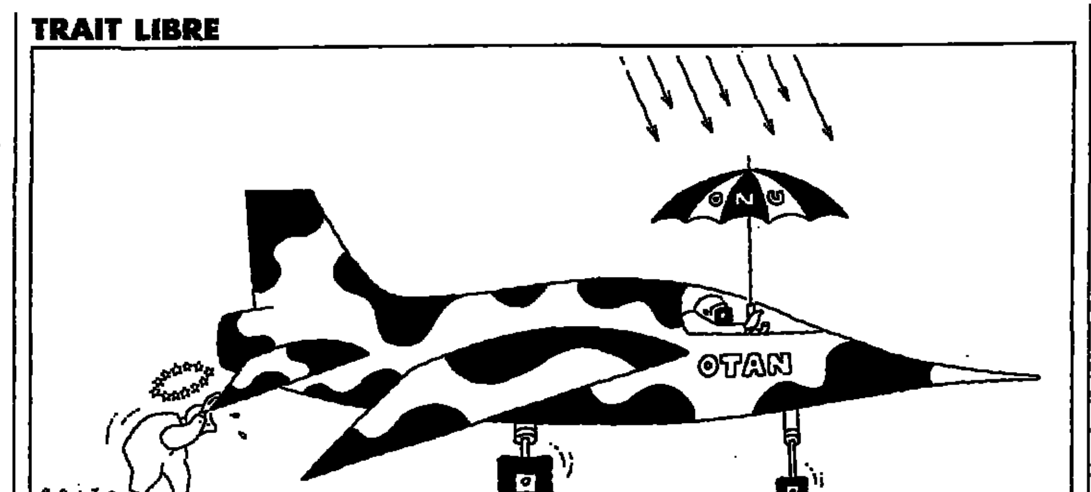
Le français assassiné

Pour quelle espèce de mode le *« serial killer »* de la langue anglaise, – déjà agaçant en soi – est-il devenu en langue française le *« tueur en série »*, qualificatif adopté par la quasi-totalité des journalistes de la télévision (mais aussi de la presse écrite) ?

Faut-il rappeler que d'un point de vue grammatical cette traduction ne veut absolument rien dire ? S'il est possible de parler de « meurtres en série », c'est-à-dire une « série de meurtres », ou de « défaites en série », c'est-à-dire une série de défaites, il est clair que l'expression « tueur en série » est vide de sens. La consultation d'un modeste dictionnaire leur aurait permis de découvrir le terme de « tueur récidiviste », plus satisfaisant à l'oreille et plus conforme à notre langue.

CHRISTOPHE JUBAULT
Rennes

TRAIT LIBRE



EUROPE

Du sang sur notre plage

Comme beaucoup d'Européens quadragénaires, j'ai fait quelques voyages en Yougoslavie du temps de mes études voici vingt ans. Mon salon est orné d'un tapis que j'ai acheté à Mostar ; l'un de mes tiroirs est rempli de diapositives étiquetées de tous ces noms martyrs, à commencer par Sarajevo. J'ai en tête des images de rivages blancs avec la Méditerranée si bleue, de montagnes belles comme certains coins de nos Alpes. C'est là que se commettent ces massacres, c'est là que sont filmées toutes les horreurs diffusées à travers nos téléviseurs.

Bien entendu je n'ai pas de solution. Pour l'instant, nous, à la base, qui ne disposons que des informations données par les médias, nous ne pouvons proposer quoi que ce soit. Nous ne pouvons que crier « il faut arrêter les massacres », et c'est à nos élus, à nos gouvernants, de travailler pour y arriver, vite. Nous les soutenons, nous les appuyons. Notre indignation est leur force. Tout ce qui est possible doit être tenté pour stopper le bain de sang.

J'ai été élevé dans cette atmosphère historique qui dit : « Regardez, si les Européens avaient été moins mous à l'égard des nazis, ils auraient pu éviter la guerre. » Je ne sais pas si c'est vrai, mais je suis sûr que nos enfants et petits-enfants nous demanderont, comme j'ai demandé à mon père : *« Comment avez-vous pu rester aussi passifs devant des événements aussi graves ? »*

Je veux espérer qu'un jour je pourrai emmener mon fils pour une promenade paisible à Mostar où j'achèterai un nouveau tapis et où je pourrai à nouveau admirer les plongeurs du haut du pont de la vieille ville.

SYLVAIN CHAILLOU
Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Yvelines)

SNCF

Sans chefs de gare

Je lis dans le « Courrier des lecteurs » du 5 février, une lettre titrée : « SNCF : au service du public ». Je ne puis laisser croire que la SNCF fait preuve d'autant d'attention pour tous ses usagers.

Tout dernièrement, ma femme a oublié un petit vêtement dans le TER Limoges-Brive ; il nous en a coûté 93 F pour le récupérer :

– un chèque de 33 F adressé à la gare de Brive pour dédommager sans doute la SNCF du trouble que nous lui avions causé ;

– puis 60 F payés à La Poste à la réception du vêtement en cause (envoi contre remboursement). Je ne tiens pas compte des frais de correspondance engagés.

L'employé à qui nous demandions le retour du vêtement en gare de Limoges, nous a suggéré d'aller à Brive, terminus du train, à 100 kilomètres, pour le récupérer.

Il y a quelques années, le chef de gare de Saint-Germain-les-Belles (la gare intermédiaire que nous utilisions) se serait cru obligé de réparer notre oubli et de tenir le paquet le plus tôt possible à notre disposition... Mais voilà : la SNCF a supprimé sur la ligne tous les chefs de gare. Elle privilégie chaque jour davantage une bureaucratie rigide et s'étonne de perdre sa clientèle.

RENÉ ROUX
Saint-Méard (Haute-Vienne)

LAÏCITÉ

Une liberté personnelle

Pour comprendre l'importance de la laïcité, il faut prendre du recul et remonter loin. La première grande « laïcisation » de la vie sociale a eu lieu en Grèce, dans la civilisation athénienne. Le savant, le philosophe, le médecin, le gouvernant, sont des laïcs, ni prêtres ni thaumaturges. L'autonomie des activités humaines est reconnue ; l'emprise de la religion est abolie. Les Grecs ont « inventé » la politique et *« institué pour la première fois l'activité politique comme activité autonome »* (J.-P. Vernant).

La seconde source de la laïcité se trouve dans la tradition judéo-chrétienne. L'idée de création affranchit la nature, création de Dieu, donc distincte de lui, de tout caractère sacral ; ainsi disparaît le « tabou du naturel ». L'homme est libéré du destin et du carcan de la nature ; la nature est désacralisée et la porte est ouverte pour l'investigation scientifique et l'aventure technique. Le pouvoir, lui aussi, est désacralisé et redevient purement humain. *« Le christianisme a sorti le roi de la divinité pour le placer dans l'humanité. Il est image de Dieu, en tant qu'homme et non en tant que roi, comme tous les hommes »* (Alain Guéry). Au-dessus de l'insertion sociale, politique et culturelle est affirmée une liberté personnelle par laquelle l'homme engage le sens de son existence.

La laïcité n'est pas autre chose au niveau de l'Etat et au niveau de l'école que la reconnaissance et la garantie de cette liberté personnelle qui ouvre la porte à des prises de position différentes, parmi lesquelles la foi chrétienne qui trouve là son statut d'acte libre ne se réduisant ni à une participation politique ni à un conditionnement culturel. L'acte de foi chrétien retrouve ainsi sa gratuité ; le pluralisme des options n'est pas un mal, mais l'expression même de la liberté par laquelle l'homme cherche à donner un sens à son existence.

Ainsi la laïcité n'est ni simple tolérance ni neutralité détruisant toute conviction et toute vie spirituelle ; elle ouvre au contraire sur un au-delà d'elle-même et sur des possibilités différentes de vivre une existence humaine, et elle rend à la démarche de foi sa véritable authenticité'

ALBERT LACHIÈZE-REY
Professeur honoraire au lycée du Parc à Lyon.

SOCIÉTÉ

Oui, « les gens »...

Dans le « Courrier » du *Monde* du 5 février, M. Antoine Pieretti compare ceux qui défendent les « gens » – ici, le Parti communiste, qui en a fait son slogan – à « l'uomo qualunque, *qui fut dans les années d'après-guerre la dénomination d'un mouvement fascisant et en tout cas furieusement poujadiste* ». Cet amalgame n'est pas supportable.

Il est clair pour moi en effet que notre société laisse sans défense des milliers de « gens », victimes – pêle-mêle – d'erreurs médicales, de lenteurs dans le paiement d'allocations-chômage, de factures téléphoniques abusives (jusqu'à 72 000 F pour un seul relevé !), d'amendes SNCF qui peuvent se monter à 2 500 F pour un simple oubli de compostage, de spoliations causées par des expropriations ou des remembrements agricoles, de nuisances provoquées par une autoroute ou une ligne EDF à très haute tension, de sévices commis à l'occasion de « bizutages » dans une grande école ou de brimades dans une caserne, de mauvais traitements infligés aux pensionnaires d'une maison de retraite ou d'un hôpital pour enfants. Je ne cite que des exemples pris dans les dossiers qui parviennent à l'Association des usagers de l'administration.

Les pouvoirs publics devraient assurer l'égalité de traitement entre tous les citoyens et, au minimum, respecter et faire respecter les droits des « gens ». Or, trop souvent, ils se rangent du côté du plus fort.

Est-on *« fasciste et en tout cas furieusement poujadiste »* parce qu'on refuse cette injustice ?

JEAN-CLAUDE DELARUE
Président de l'Association des usagers de l'administration.

CULTURE

Identités abusives

Je me réfère à l'article de M. Alfred Grosser, intitulé « Les identités abusives » du 28 janvier. Si j'adhère totalement à la mise en garde de M. Grosser contre le risque de perversion du sentiment identitaire lorsqu'il tourne à l'exclusion d'autrui, surtout lorsque cette exclusion va jusqu'au mépris et à la violence, je pense qu'il ne faudrait toutefois pas qu'il y ait deux poids, deux mesures, dans cette dénonciation. Les excès, les abus d'identité (je préfère cette expression à « identité abusive » qui pourrait impliquer la condamnation de la notion même d'identité), ne naissent généralement pas du hasard ou de la mode. En effet, l'Histoire montre abondamment que tout excès dans un sens peut entraîner un excès dans l'autre. L'impérialisme culturel et linguistique français, ou espagnol, ou anglais, sur des populations vouées à l'assimilation totale, en Corse, Bretagne, Alsace, Pays basque, Catalogne, Irlande, « outre-mer », Québec, etc., constituent des abus d'identité « nationales » (dans le sens d'identité d'Etat-nation) qui ont fini par entraîner des réactions et, il est vrai, certains excès.

N'oublions pas non plus d'autres abus d'identité, identité religieuse, identité laïque, identité d'ordre idéologique, identité de sexe, de race, etc., qui ont porté en germe des conflits actuels sur la planète, en suscitant par réaction des identités non moins exclusives que celles que dénonce M. Alfred Grosser.

JEAN-CLAUDE SEGAUD
Marnes-la-Coquette

ÉCOLE

Apprendre un métier

Nous entendons chaque jour les parents se plaindre du fait que « l'école » ne prépare pas les élèves à un futur métier, qu'elle ne donne pas une formation professionnelle suffisante.

Or je peux vous assurer que, pendant mes trente-cinq ans de carrière dans un lycée technique, comme professeur d'abord puis comme censeur des études, je n'ai cessé de voir des parents qui se lamentaient lorsque leurs enfants étaient orientés vers une filière de l'enseignement technique.

Attitude ô combien absurde et paradoxale ! Car, enfin, que fait-on dans un LEP ou un LT ? On y prépare un CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou un BEP (brevet d'enseignement professionnel) ou un bac professionnel, ou un BTn (bac de technicien) ou un BTS (brevet de technicien supérieur) ou, par la voie E + Math sup + Math spé. T, un concours d'entrée en école d'ingénieurs, possibilité offerte également à tous les autres élèves par voie de classes passerelles ou par promotion directe. J'ai vu moi-même, dans ma carrière, de nombreuses réussites de ce genre pour nos anciens élèves.

RAYMOND ANTOINE
Héricy (Seine-et-Marne)

UN LIVRE

Le grec et le latin

LETTRE AUX PARENTS SUR LES CHOIX SCOLAIRES
de Jacqueline de Romilly
de l'Académie française
Editions de Fallois
144 p., 80 F.

VOICI un livre sur l'école qui a la particularité – assez rare – de... ne pas proposer une réforme de l'école. Loin de vouer aux gémonies le ministère de l'éducation nationale, Jacqueline de Romilly salue ses initiatives récentes en faveur des enseignements littéraires. Si elle prend la plume, c'est pour inciter les familles à en profiter. La balle, écrit-elle, est dans le camp des parents.

Un constat douloureux, tout d'abord : *« Les élèves qui sortent de nos lycées parlent mal et écrivent mal. »* Leurs fautes d'orthographe ne tiennent pas seulement à une méconnaissance des règles grammaticales, mais à une ignorance du sens des mots et des liens entre eux. C'est pour combattre de telles dérives que l'académicienne avait participé, l'an dernier, à la création d'une association vouée à la « Sauvegarde des enseignements littéraires ».

Pourquoi tous les bons élèves se précipitent-ils, comme des moutons de Panurge, vers les sections scientifiques ? Les lettres aussi devraient être une voie royale, affirme Jacqueline de Romilly, qui n'hésite pas à énumérer tous les métiers auxquels elles conduisent. Evitons donc aux « littéraires » un détour inutile par les sciences, car *« la vraie condition de la réussite est de faire ce pour quoi on est capable de se distinguer »*.

Les « scientifiques » eux-mêmes ne gagneraient-ils pas à suivre des enseignements littéraires solides ? Ceux-ci exercent l'attention, la mémoire et l'esprit critique. Le maniement correct de la langue française ouvre toutes les portes, et, dans n'importe quelle profession, la réussite dépend souvent de l'art de s'exprimer. Pour mieux nous en convaincre, l'éminente helléniste a appelé à la rescousse plusieurs grands noms de l'industrie, de la banque et de la science, dont elle publie de courts témoignages.

Jusque-là, on la suit facilement. Mais Jacqueline de Romilly va plus loin, en prenant vigoureusement la défense du grec et du latin, deux langues qui ont l'inconvénient – le mérite, selon elle – de ne plus être parlées. Ce sont, explique-t-elle, *« les appuis naturels »* de la formation littéraire. L'enseignement de l'une ou l'autre de ces langues, et encore mieux des deux, développe les facultés d'attention et de réflexion, donne une meilleure connaissance du français, facilite l'acquisition des langues vivantes et initie à une culture dont est sortie la nôtre...

Le raisonnement est impeccable. Mais combien de familles convaincra-t-il, à l'époque du *zapping* et du chômage ? Entre l'éminente helléniste, âgée de quatre-vingts ans, et des parents qui étaient encore en culottes courtes en mai 68, le fossé des générations apparaît immense. C'est d'une autre planète que semble nous parler l'amie de Thucydide et d'Aristote.

ROBERT SOLÉ

Les réactions après la décision de l'Alliance atlantique et ses conséquences sur le conflit en Bosnie

■ TRÊVE. La trêve conclue mercredi 9 février à Sarajevo entre les forces serbes et musulmanes semblait respectée, en dépit de quelques tirs entendus jeudi soir. Cela permet aux forces de l'ONU d'établir leur dispositif d'interposition.

■ NÉGOCIATIONS. A Genève, les Serbes n'ont pas quitté les discussions, en dépit de la colère de certains de leurs dirigeants en Bosnie.

■ DÉTERMINATION. MM. Juppé et Léotard devaient se rendre vendredi à Sarajevo pour témoigner de la détermination des Occidentaux à faire respecter l'ultimatum de l'OTAN.

L'ultimatum de l'OTAN aux Serbes embarrasse les dirigeants russes

MOSCOU

de notre correspondant

La Russie peut-elle s'offrir le luxe de ruiner la première initiative crédible des Occidentaux en Bosnie? Comme s'ils ne connaissaient pas eux-mêmes la réponse, les diplomates russes se sont livrés, jeudi 10 février, à un exercice assez familier : un concert de déclarations sur deux registres sensiblement différents. A Moscou, on a parlé haut et fort, tout en évitant soigneusement d'être totalement limpide : *« La décision prise par l'OTAN* [des frappes aériennes au cas où les Serbes refuseraient de retirer leurs armes lourdes du périmètre de Sarajevo] *pose beaucoup de questions et je ne pense pas que la Russie puisse l'accepter »*, a ainsi déclaré le premier vice-ministre des affaires étrangères, Anatoli Adamichine. De son côté, le porte-parole du ministère, M. Karassine, affirmait qu'une quelconque décision concernant des frappes aériennes ne pouvait être prise *« qu'avec l'accord du Conseil de sécurité »* et annonçait, par la même occasion, que la Russie venait de demander *« une réunion d'urgence »* de ce Conseil : la menace de veto paraissait implicite, d'autant que selon le diplomate russe *« rien ne pourrait être résolu par la force »*.

Un peu plus tard, à New-York, le représentant russe auprès des Nations unies, Iouli Vorontsov, *mettait quantité de bémols* : la réunion du Conseil de sécurité, expliquait-il, est destinée à *« discuter de notre proposition, émise de longue date, de placer Sarajevo sous administration de l'ONU ». « Qui a dit que nous essayons de bloquer quoi que ce soit? »*, ajoutait l'ambassadeur.



Des consultations « à haut niveau »

M. Vorontsov reconnaissait même que le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros-Ghali, n'avait pas besoin d'une approbation formelle du Conseil pour autoriser une frappe aérienne en Bosnie – ce qui, en fait, revenait à dire exactement le contraire de ce qu'avait affirmé, à Moscou, le porte-parole du ministère. En même temps, M. Vorontsov prenait lui aussi soin de laisser une petite part d'ombre : *« Je pense que le secrétaire général consultera le Conseil. »*

Tant d'ambiguïté – au moment où au Parlement russe l'ensemble des leaders des partis, le « démocrate » Egor Gaïdar le premier, tempêtent bruyamment contre l'attitude des Occidentaux, et au moment où *l'Etoile rouge*, l'organe de l'armée, attribue le massacre du marché de Sarajevo à *« une provocation musulmane »* – incite forcément à penser que les responsables russes cherchent refuge dans le brouillard des mots. L'attitude russe ne constitue pas *« un problème sérieux »*, a ainsi déclaré, jeudi, le président Clinton, ajoutant que Washington avait eu *« de nombreuses consultations à haut niveau »* avec Moscou à propos de la récente décision de l'OTAN.

En fait, le président américain a tenté d'éclaircir les choses directement avec Boris Eltsine, mais en vain jusqu'à présent. Depuis mercredi 9 février, plusieurs tentatives pour établir un contact téléphonique avec le président russe se sont heurtées, selon la version officielle donnée à Moscou, *« à des problèmes techniques »*. La porte-parole de la Maison Blanche a pudiquement indiqué qu'elle ignorait *« l'origine »* de ces problèmes techniques. Officiellement, M. Eltsine, qui souffre *« d'un léger refroidissement »* depuis sa brève visite à Tbilissi, le 3 février, ne se trouve pas au Kremlin mais *« dans l'une des résidences présidentielles des environs de Moscou »*, où il passe apparemment une partie de plus en plus importante de son temps. Bien entendu, on explique que cela n'empêche nullement le président de travailler sur *« de nombreux dossiers »* et, notamment, de mettre la dernière main au discours-programme qu'il doit adresser le 18 février au Parlement.

Les éclipses de M. Eltsine

L'explication « technique » n'étant pas crédible, faut-il croire que M. Eltsine s'est dérobé jusqu'à présent à une conversation avec le président américain parce qu'il hésite sur la position à adopter? Ou alors, M. Eltsine *n'est-il simplement pas en état de* le faire? Les éclipses du président sont l'un des éléments constitutifs de la vie politique russe depuis qu'il est au pouvoir, sans qu'on sache toujours très bien si elles correspondent à des phases de réflexion ou à des périodes de dépression physique ou morale. Dans le cas présent, ce *« léger rhume »*, diplomatique ou non, entretient le malaise ressenti à Moscou. En principe plus puissant que jamais, servi par un appareil bureaucratique considérable, le président paraît aussi de plus en plus lointain et indécis. Naturellement, M. Eltsine finira bien par sortir de son silence et par s'entretenir au téléphone avec M. Clinton, et très probablement avec d'autres dirigeants occidentaux. Le malaise sera une de fois plus dissipé. Provisoirement.

JAN KRAUZE

Londres ne s'est rallié à la position franco-américaine que sous la pression de Washington

LONDRES

de notre correspondant

C'est la France, et non la Grande-Bretagne, qui s'est montrée l'alliée la plus solide des Etats-Unis, dans la démarche entreprise par l'OTAN à propos de la Bosnie. Le gouvernement de John Major ne cherchait plus à cacher, jeudi 10 février, que c'est cette « alliance franco-américaine » qui a obligé Londres à soutenir la décision de lancer un ultimatum aux Serbes. Londres s'est ralliée sous la pression des Etats-Unis, qui ont clairement *fait savoir qu'un refus de sa part* aurait des conséquences sérieuses pour l'avenir de l'OTAN.

Un désaccord ouvert aurait renforcé aux Etats-Unis le courant partisan d'un désengagement des troupes américaines en Europe. Le président Clinton semble en tout cas avoir usé de ce type d'arguments lorsqu'il s'est entretenu, mercredi, par téléphone, avec John Major. Le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, a implicitement confirmé ces pressions américaines, jeudi devant la Chambre des communes, soulignant la grande détermination de Washington en faveur d'une action en Bosnie et insistant sur le fait qu'il y a *« un puissant intérêt britannique au maintien de la force et de la solidarité de l'OTAN »*. Faisant allusion à plusieurs reprises aux tensions qui ont précédé cette décision, M. Hurd a estimé qu'il s'agissait d'un *« test crucial »* pour l'OTAN.

Le premier ministre a cependant pu mesurer à quel point le Parti conservateur attache plus d'importance à la sécurité des troupes britanniques présentes en Bosnie qu'au sentiment populaire qui pousse les Occidentaux à agir pour rompre le siège de Sarajevo. M. Hurd, qui, comme Malcom Rifkind, ministre de la défense, n'était pas partisan de l'ultimatum adressé aux Serbes, n'a pas réussi à rassurer des parlementaires qui craignent que l'utilisation de l'aviation entraîne la Grande-Bretagne dans un conflit beaucoup plus large.

C'est ce souci d'éventuelles représailles de la part des Serbes qui a guidé la décision du gouvernement britannique d'interrompre momentanément la circulation des convois humanitaires dont il assure la protection en Bosnie.

L. Z.

M. Karadzic ne refuse pas le contrôle de l'ONU sur Sarajevo

Les Serbes ont dénoncé unanimement, jeudi 10 février, l'ultimatum lancé la veille par l'OTAN sur la levée du siège de Sarajevo. Mais ils l'ont fait de façon plus ou moins intransigeante, selon qu'ils s'exprimaient à Pale, fief du gouvernement de la « République serbe de Bosnie », à Genève, où le leader Radovan Karadzic a finalement accepté de poursuivre les négociations avec les représentants des communautés croate et musulmane de Bosnie, ou bien encore à Belgrade. Seuls les Serbes de Pale ont catégoriquement rejeté l'idée d'un retrait de l'armement lourd des pourtours de Sarajevo.

A Pale, leur place-forte au-dessus de Sarajevo, les Serbes de Bosnie ont sèchement refusé de se plier à l'injonction de l'OTAN, comme s'ils ne craignaient pas de défier une nouvelle fois la communauté internationale. *« Les canons serbes ne bougeront pas d'un pouce »*, a notamment affirmé jeudi leur « ministre » de l'information, Miroslav Toholj, qui a qualifié les menaces de l'OTAN d'*« engagement terroriste »*. Se faisant l'écho des milieux militaires de Pale, il a également averti : *« Nous répondrons par tous les moyens, et la première victime de l'intervention sera l'armée musulmane. Les deuxièmes victimes seront les « casques bleus ».*

Le leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, a cependant eu, jeudi à Genève, une attitude moins radicale et n'a pas rejeté l'idée d'une administration de Sarajevo par l'ONU. La réunion, qui rassemblait en principe sur ce sujet les représentants des trois communautés de Bosnie et les médiateurs David Owen et Thorvald Stoltenberg, avait pourtant mal commencé. Dès son arrivée, M. Karadzic avait déclaré que, s'il était venu à Genève, c'était pour réclamer la création d'une *« commission d'enquête internationale »*, avec des représentants serbes et musulmans, pour établir les responsabilités du massacre perpétré *samedi dernier au marché de* Sarajevo.

Reprenant les accusations déjà proférées les jours précédents, Radovan Karadzic accusait les Musulmans de Bosnie d'avoir *« tué les leurs »* pour gagner le soutien de la communauté internationale. A défaut d'une décision sur la création d'une commission d'enquête, les Serbes de Bosnie, disait M. Karadzic, se retireraient des négociations en cours dans le cadre de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie. L'essentiel de la journée de jeudi à Genève a été accaparé par cette demande, appuyée par les entrées et les sorties théâtrales de M. Karadzic, et à laquelle s'opposait le premier ministre bosniaque, Haris Silajdzic, refusant de voir *« les coupables »* prendre part à une telle enquête.

Le silence prudent de M. Milosevic

Un accord est finalement intervenu dans la soirée : une commission sera créée, à laquelle Serbes et Musulmans devraient être simplement associés. L'essentiel, c'est que M. Karadzic a accepté de poursuivre la négociation (qui devait reprendre ce vendredi matin à Genève) sur la démilitarisation de Sarajevo et sa mise sous contrôle de l'ONU. Dans sa délégation, on affirmait que les Serbes de Bosnie sont favorables à un tel statut et que le retour au calme dans la capitale aurait *« l'avantage »* de priver les Musulmans de leur principale *« vitrine »*, dans laquelle ils *« s'exposent comme victimes »* aux yeux du monde.

A Belgrade, le président de Serbie, Slobodan Milosevic, se cantonnait toujours jeudi dans un silence prudent, préferant sans doute ne pas commettre de faux pas au moment où la Russie entre en jeu. Les milieux politiques, faisant preuve d'une certaine circonspection, ont condamné les pressions exercées *« injustement »* contre la partie serbe, mais sans s'opposer à la démilitarisation de Sarajevo. Toutes tendances confondues, les Serbes ont par ailleurs estimé qu'une intervention militaire étrangère éloignerait la Bosnie d'un accord de paix et la plongerait dans une guerre sans fin qui risquerait de mettre le feu à tous les Balkans.

Il n'y eut jeudi que le leader ultranationaliste serbe, Vojslav Seselj, pour appeler les Serbes de Bosnie à rejeter d'office l'ultimatum de l'OTAN et pour brandir des menaces. Tout en promettant que ses milices viendraient les appuyer en cas de raids aériens, il a averti que *« si les avions de l'OTAN interviennent, les bases de l'Alliance, en Italie et ailleurs, ainsi que celles de la FORPRONU, seront bombardées »*.

Le reste de la classe politique serbe a préféré appeler à un règlement négocié du conflit bosniaque, en condamnant tout *« acte irresponsable »* qui risquerait de torpiller un règlement pacifique de cette crise. Si certains leaders politiques ont souligné le sérieux de la menace de l'OTAN, la plupart estiment toutefois qu'elle constitue avant tout une pression politique sur les Serbes bosniaques en vue d'une relance des pourparlers de paix et que l'OTAN ne pourra pas passer à l'action en raison des objections russes.

Dans la journée, le nouveau parlement de Serbie, réuni en session constituante, a décidé d'adresser à la communauté internationale un message affirmant que *« les guerres ne se règlent pas par des ultimatums »* et qui devait être assorti, à la demande des radicaux ultranationalistes serbes, d'un avertissement stipulant que la Yougoslavie prêtera main forte aux Serbes de Bosnie en cas d'intervention de l'OTAN. Sans donner de précision sur le rôle qu'entend jouer l'armée yougoslave en cas de raids aériens contre les positions serbes en Bosnie, son porte-parole, le colonel Ljubodrag Stojadinovic, a toutefois déclaré, jeudi à Belgrade, qu'un tel bombardement *« provoquerait une grande guerre dans les Balkans et même en Europe et transformerait alors les « casques bleus » en ennemis des Serbes »*.

FLORENCE HARTMANN et CLAIRE TRÉAN

Pour protéger les « casques bleus » français

Le porte-avions « Foch » sera déployé en Adriatique

Le porte-avions français *Foch* devait quitter, vendredi 11 février après-midi, son port d'attache de Toulon pour la mer Adriatique, face à la côte dalmate, où il retrouvera le porte-aéronefs *Ark Royal*, que les Britanniques y ont déjà déployé, et le porte-avions *Saratoga*, accompagné du croiseur de commandement *Dale*, que les Américains vont déplacer depuis Naples où les deux navires sont pour l'instant stationnés.

Avec ses avions d'assaut Super-Etendard et ses hélicoptères Super-Frelon, le *Foch*, escorté de la frégate lance-missiles *Suffren* et du pétrolier-ravitailleur *Meuse*, va rejoindre en Adriatique le bâtiment amphibie *Ouragan*, qui devrait être relevé sur zone, à la fin de la semaine, par l'*Orage* armé en porte-hélicoptères. Pour sa nouvelle mission, le *Foch* a dû interrompre la campagne d'essais qu'il accomplissait pour la mise au point de la version embarquée de l'avion Rafale.

Le *Foch* ne sera pas intégré au sein de l'escadre alliée (OTAN et UEO) que l'amiral américain Jeremy Boorda commande dans le cadre du dispositif naval et aérien de la zone sud de l'OTAN déployé pour contribuer à faire appliquer la mise en garde lancée, mercredi 9 février, aux Serbes et aux Musulmans en Bosnie, à la suite d'une requête officielle de l'ONU.

Dans les états-majors français, on explique, en effet, que le groupe aéronaval est en mission nationale, comme le fut, l'an dernier, dans la même zone et pendant plusieurs mois, le porte-avions *Clemenceau* qui est, aujourd'hui, en carénage à l'arsenal de Toulon. A titre de précaution, le *Foch* assurera une mission de sécurité des 5 800 « casques bleus » français en ex-Yougoslavie, sur lesquels près de 4 100 sont en Bosnie.

Avec ses avions et ses hélicoptères, le *Foch* pourrait être amené à dégager une position occupée par des « casques bleus » français qui seraient éventuellement retenus en otages lors des missions d'interposition décrétées par les Nations unies.

MM. Juppé et Léotard dans la capitale bosniaque

La France et ses alliés sont *« totalement déterminés à mettre en œuvre la décision »* de l'OTAN fixant un ultimatum aux Serbes pour la levée du siège de Sarajevo, a déclaré le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, à l'issue d'un entretien avec le président croate Franjo Tudjman, jeudi 10 février à Zagreb. *« Dans le délai de dix jours* [fixé par l'ultimatum], *nous souhaitons rappeler qu'il existe sur la table un plan de paix proposé par les Européens »*, a-t-il ajouté.

Alain Juppé devait gagner Sarajevo ce vendredi en compagnie de François Léotard. Il y rencontrera le président Izetbegovic. M. Juppé ne se rendra pas à Belgrade, capitale de la Serbie car, *« compte tenu des premières réactions serbes, les conditions ne paraissaient pas réunies pour rendre la visite du ministre utile »*, a-t-on ajouté. Lors d'une conférence de presse jeudi matin, le ministre avait déclaré : *« Nous sommes déterminés à appliquer l'ultimatum, mais ce n'est pas une fin en soi. La fin, c'est la paix et c'est le règlement politique. Alors remettons-nous autour d'une table, Américains, Européens, si possible Russes, avec les Musulmans, les Serbes, les Bosniaques, pour explorer toutes les possibilités de solution. »*

Après l'ultimatum de l'OTAN aux Serbes de Bosnie

Imaginer la paix

II. – Une nouvelle Yougoslavie ?

On a rappelé hier la toile de fond du drame bosniaque, commune à tous les peuples des Balkans, *victimes, selon Churchill,* d'une Histoire trop lourde à porter : une mémoire de sang, poussant chacun à accorder foi à tous les griefs, jusqu'aux plus invraisemblables, qu'il entend articuler contre l'autre, et à se livrer, pour le lui faire payer, aux pires atrocités. Au moins deux cent mille morts, dont beaucoup victimes d'exécutions sommaires, des milliers de femmes violées, près de quatre millions de personnes déplacées, d'innombrables familles séparées, les souffrances sans nom des assiégés, la totale banqueroute des finances serbes, sont le prix de cette folie.

Rares sont les pouvoirs, de droit ou de fait, yougoslaves ou étrangers, qui peuvent s'en prétendre tout à fait innocents. A l'orgueil des uns, ont répondu trop souvent la légèreté, la lâcheté ou l'inconséquence des autres. Quelle idée par exemple de négocier avec des gens accusés de crimes de guerre ? Que peut valoir leur signature ?

Au point où en sont les choses, que reste-t-il des beaux principes invoqués il y a trois ans pour justifier la guerre contre l'Irak ? Rien. Pour l'ancien premier ministre de Pologne et rapporteur spécial de l'ONU en ex-Yougoslavie, Tadeusz Mazowiecki, il s'agit d'un *« aveu de capitulation de la communauté internationale »*. Bafoués par les Serbes qui cherchent à soustraire par la force des territoires à des Etats reconnus par les Nations unies, puis par les Croates, qui en sont d'après l'ONU à faire intervenir en Herzégovine des éléments de leur armée régulière, ces principes sont maintenant enterrés tant par les Douze que par le conseil de sécurité, puisque leurs « médiateurs » ne parlent plus que de partage.

Un accord pour partager

C'est si vrai que, si l'on y regarde de près, le différend franco-américain révélé lors de la visite à Paris, à la fin janvier, de Warren Christopher portait moins sur l'opportunité d'un recours à la force que sur le tracé des lignes de démarcation. Alain Juppé redoutait, d'après ses déclarations au *New York Times* une *« catastrophe... si les Américains ne persuadent pas les Musulmans bosniaques de cesser les combats* (puisqu'il) *n'y a aucune chance qu'ils viennent à leur secours »*. Autrement dit, le projet de découpage qu'il avait présenté avec son collègue allemand Klaus Kinkel et que l'Union européenne avait approuvé en décembre constituait le maximum de ce que le gouvernement de Sarajevo peut espérer. Pour Michael McCurry, porte-parole du département d'Etat, cela revenait *« à faire pression pour un accord sur la partie lésée »*, ce qui relevait d'un *« calcul moral très étrange »*.

Il se trouve que la partie lésée en question a repris du poil de la bête. En un an les effectifs de l'armée musulmane sont passés de 50 000 à 80 000 hommes, maintenant bien entraînés, commandés et équipés. Des centaines de volontaires venus de pays islamiques, mais pas nécessairement islamistes, combattent à leurs côtés. Elle n'a pas seulement récupéré, dans les territoires repris aux Croates, plusieurs usines d'armements. Elle dispose désormais, à en croire le *Wall Street Journal* de 85 chars, de 300 pièces d'artillerie lourde, de quelques hélicoptères, sans parler des fameuses fusées Stinger, venues d'Afghanistan, où elles ont fortement contribué à la défaite soviétique, via, semble-t-il, Téhéran et le Qatar. C'est dire que le gouvernement de Sarajevo a trouvé quelques moyens de tourner l'embargo sur les armes dont il demande depuis des mois la levée. La CIA elle-même, dit-on, n'y serait pas étrangère. Ne s'en scandaliseront que ceux qui ferment les yeux sur les nombreuses complaisances dont bénéficient de notoriété publique tant les Serbes que les Croates.

Avant même le massacre du marché de Sarajevo, tout le monde, en tout cas, s'attendait à brève échéance à une recrudescence des combats et l'on s'y préparait dans chaque camp, notamment par des mesures de mobilisation. Les faits risquent de bientôt se charger de montrer qui, des Français et des Américains, jugeaient le mieux la situation sur le terrain. Contentons-nous de constater pour le moment qu'ils se retrouvent d'accord *pour laisser* Serbes *et* Croates se partager la Bosnie-Herzégovine, les Musulmans se voyant attribuer une zone qu'ils ont tendance à assimiler, dans leur amertume, à une réserve d'Indiens. Comment se répartiront les innombrables ménages mixtes ? De quelles garanties bénéficieront les minoritaires qui décideront de demeurer sur place ? Où iront les réfugiés ? Allez savoir...

Deux poids, deux mesures

Peut-être aucune autre solution *n'est-elle concevable. Comment* cependant ne pas voir qu'à s'incliner ainsi devant la loi de la jungle, après s'y être refusé au moment de la guerre du golfe, on renforce considérablement l'idée, si répandue dans le monde musulman, qu'il y a décidément deux poids et deux mesures, selon que l'on se réclame de l'Evangile ou du Coran ? Qu'on crée un fâcheux précédent au bénéfice de tous ceux qui ne rêvent, Jirinovski en tête, que de révision des frontières ? Qu'on perd de vue cette évidence, invoquée par Shimon Peres pour justifier la négocation avec l'OLP, qu'elles n'apportent plus, à l'époque des fusées, aucune sécurité ? Que de toute façon la mondialisation croissante de l'économie et de l'information leur retire de plus en plus de signification ?

La tendance n'est-elle pas au contraire, presque partout, à leur dépérissement ? C'est chose faite pour l'Europe des Douze, malgré le délai imposé par les ordinateurs à l'application des accords de Schengen. Le traité sur la zone de libre-échange nord américaine est en vigueur depuis le 1er janvier. La CEI, sous la conduite de la Russie éternelle, commence à naître pour de bon sur les cendres de l'URSS. Il n'est question, depuis le sommet de Seattle, à la fin de l'année dernière, que de communauté du Pacifique. Et c'est au modèle de l'union européenne que se réfère explicitement l'accord Arafat-Rabin pour envisager l'avenir des relations israélo-palestiniennes.

Pour les belligérants bosniaques, comme pour ceux qui voudraient les convaincre de s'entendre, n'y-a-t-il pas dans ce dernier exemple matière à méditer ? Car enfin, entre le peuple juif revenu sur le sol de ses ancêtres et le peuple palestinien condamné à son tour à la dispersion, la contradiction a pu longtemps paraître, à vues humaines, insurmontable. Alors qu'en Bosnie, et même dans l'ensemble de l'ex-Yougoslavie, il s'agit, on ne le répètera jamais trop, d'un seul et même peuple. Quel destin l'attendrait, meurtri et ruiné comme il est, s'il s'obstinait à se morceler ? On a avancé un moment l'idée de cette « cantonisation », inspirée du modèle suisse, que les chrétiens du Liban ont sans doute été mal inspirés, jadis, de rejeter. Tout comme la formule confédérale également envisagée, elle aurait eu le mérite de rétablir un minimum de liens entre les frères ennemis. Mais qui en parle encore ?

Présenter de telles remarques, parler de reconstituer un ensemble bosniaque, voire – la Slovénie mise à part – yougoslave, c'est évidemment, aux yeux des *Realpolitiker*, sauter à pieds joints dans l'irréalisme. Mais ceux qui parlaient autrefois d'Europe, de réconciliation entre Paris et Bonn, d'unité allemande, de paix au Vietnam ou en Algérie, d'accord entre Israël et l'OLP s'entendaient adresser exactement le même reproche. La sagesse ne consiste-t-elle au contraire bien souvent, lorsqu'une situation est bloquée, à essayer de définir un avenir acceptable et, de là, revenir au présent ? N'est-ce pas ce que viennent de faire Israéliens *et Palestiniens* ?

En appliquant cette méthode à l'ex-Yougoslavie, on constaterait vite que les deux problèmes centraux, d'ailleurs intimement liés, sont ceux de la protection des minorités, et de la reconstruction économique. A part la Slovénie qui, grâce à l'homogénéité de son peuplement, a pu tirer son épingle du jeu, aucune des Républiques issues de l'actuel démembrement ne peut les résoudre seule. Le concours de l'Europe leur est indispensable aussi bien pour assurer aux minorités une protection comparable à celle dont les chrétiens d'Orient ont longtemps bénéficié de la part de la France et de la Russie que pour reconstruire et relancer l'activité dans tous les domaines. Mais ce concours suppose d'abord qu'elles renouent entre elles un minimum de liens.

La récente reconnaissance par les Etats-Unis d'une identité européenne en matière de défense devrait faciliter la première de cette mission, des « casques verts » se substituant pour l'accomplir aux casques bleus. Faut-il en attendant retirer ces derniers, comme certains y poussent ? Ce serait un formidable aveu d'échec. Sans les soldats de l'ONU, Sarajevo, et pas seulement Sarajevo, serait tombée depuis longtemps. En tout cas, il ne faudrait plus agiter le sabre de bois d'une intervention militaire. L'ultimatum de l'OTAN ne porte que sur une frappe aérienne et il semble bien qu'il appartiendrait au secrétaire général des Nations unies de la déclencher : déja la Russie lui conteste carrément ce droit. Et l'on voit mal des gouvernements qui cèdent, l'un devant un chef de bande somalien ou la junte haitienne, l'autre devant le chantage iranien, s'engager dans des opérations à gros risques. Helmut Kohl a joué les Saint Jean Bouche d'Or en déclarant à Davos, le 27 janvier, qu'une intervention *« impliquerait la présence de centaines de milliers de soldats sans pour autant nécessairement apporter la paix. Ceux qui la préconisent,* a-t-il ajouté, *feraient bien d'écouter l'avis des experts militaires. »*

Un monopole inacceptable

Ce n'est pas très exaltant, mais c'est, en quelque sorte, un état des lieux. On verra rapidement le résultat pratique de la mise en demeure otanesque. Que les Serbes opèrent ou non un recul tactique, il serait suprenant qu'ils déposent les armes. Continuera-t-on de leur demander poliment la permission de faire passer les convois humanitaires ? De laisser aux autres le monopole des bavures ? Qui n'a dit bravo en apprenant qu'un lieutenant français avait fait mouche sur un tueur à lunette ? Mieux vaut, dans la jungle, ne pas garder tout le temps l'oeil collé sur le règlement. Les chefs des casques bleus sont suffisamment intelligents, eux et leurs hommes connaissent suffisamment le terrain pour qu'on puisse leur faire confiance : si on en leur laisse la liberté, si la bureaucratie onusienne cesse de s'en mêler à chaque instant, ils sauront bien, sans défi ouvert, sans provocation, faire leur métier. Mais demander à ces soldats de persévérer dans leur ingrate mission n'a de sens que si elle s'inscrit dans une véritable *recherche de la paix, et pas* seulement dans une tentative de consolidation d'un *statu quo* voué de toute façon à évoluer en fonction du rapport des forces.

Le drame bosniaque sanctionne une aberration politique : la croyance que pourrait survivre dans le cadre centralisé et géographiquement limité de la seule Bosnie-Herzégovine la cohabitation de peuples qui n'avaient pas réussi à demeurer ensemble dans le cadre fédéral yougoslave. Ce qui se passe actuellement dans la CEI montre une prise de conscience grandissante chez la majorité des nations de l'ex Union soviétique qu'elles n'ont pas d'autre ressource en fin de compte que de vivre ensemble. On peut en dire autant d'Israël et des Palestiniens. Puisse cette évolution aider à trouver une porte de sortie à une guerre qui n'a que trop duré. Encore faut-il que les Serbes se persuadent que leur nombre est insuffisant, par rapport aux autres peuples yougoslaves, pour prétendre exercer sur eux une hégémonie du type de celle que la Russie est en train de rétablir sur beaucoup de ses marches.

Ce ne sont pas les terres qu'il leur faut partager avec d'autres, c'est le pouvoir. Un tel objectif peut paraître aujourd'hui chimérique, mais il devrait le devenir moins au fur et à mesure que la construction de l'Europe et la globalisation de l'économie entraineront, par d'autres voies certes que celles dont rêvait Marx, le nécessaire dépérissement de l'Etat. Ce n'est pas un théoricien en chambre, mais le général Morillon qui concluait, après un long et dur séjour en premières lignes : *« J'ai l'avantage de ne pas croire que la haine entre les communautés soit telle qu'aucune réconciliation ne soit possible. Les témoignages que je recueille et ne cesserai de recueillir à travers le pays me prouvent le contraire... » (1)*

ANDRÉ FONTAINE

(1) Général Morillon. *Croire et oser.* Grasset, 1993.

A Sarajevo, un silence irréel

Suite de la première page

A une fenêtre d'un bâtiment ravagé, à l'entrée (serbe) du pont, un rideau en loques s'est doucement écarté pour laisser apparaître le canon d'un fusil d'assaut. En dessous, les « casques bleus » ont pris position en formation de protection pendant que les artificiers du génie repéraient les pièges disposés sur le tablier. Ces pièges que les deux camps ont allègrement disposés, et que les soldats de l'infanterie de marine ont dû neutraliser avant de prendre véritablement « possession » du pont.

Celui-ci est l'un des huit *« sites clés et sensibles »* de Sarajevo sur lesquels quelque 300 « casques bleus » doivent s'installer en mission d'interposition, aux termes de l'accord de cessez-le-feu conclu la veille entre les forces ennemies, sous l'égide du général Michael Rose, commandant de la FORPRONU pour la Bosnie-Herzégovine. Commencé jeudi en tout début d'après-midi, ce déploiement *« s'est déroulé normalement, avec les précautions nécessaires »*, selon le général Soubirou. Six sites ont été occupés jeudi, deux autres devraient l'être vendredi. Le pont de Bratstvo-Jedinstvo, lui, faisait problème en raison des pièges qui y ont été disposés.

Sous le regard curieux de combattants bosniaques *les mains dans* les poches, un blindé Sagaie a braqué son canon de 90 mm sur l'autre rive de la Milacka. Des tireurs d'élite de la FORPRONU ont pris position sur les toits d'immeubles voisins. Des blindés blancs ont été garés le long de la sinistre « Sniper alley », où une personne a encore été touchée le matin même par un tireur embusqué. Pas à pas les « casques bleus » se sont installés *« en montrant à tout le monde que l'on veut procéder en douceur, sans déclencher de tirs »*, a expliqué un officier. L'opération a été plus longue que prévue, largement couverte par une nuée de journalistes, le général Rose persistant à penser que la publicité donnée au déploiement est un atout majeur pour tenter d'empêcher les belligérants de revenir sur leurs engagements.

Côté serbe, le quartier est apparu figé, mais, comme l'a relevé un « casque bleu », *« les snipers sont toujours là, l'arme à portée de la main »*. Aujourd'hui, l'accord conclu avec les forces serbes a tenu, mais *« le problème sera de durer »*, a estimé le général Soubirou. Pour le moment, il s'agit d'essayer de *« renforcer le cessez-le-feu par notre présence »*, a-t-il ajouté.

Reste l'essentiel, à savoir le retrait et la mise sous contrôle de l'ONU des armements lourds. Alors que, de part et d'autre, chacun donne sa version de l'accord conclu mercredi et qu'un officiel serbe a notamment affirmé que l'artillerie serbe installée sur les hauteurs de Sarajevo ne bougerait pas d'un pouce, un porte-parole de la FORPRONU a annoncé qu'une réunion se tiendrait vendredi 11 février, pour établir le calendrier de ce retrait. Des représentants des deux camps doivent participer à cette réunion, et la FORPRONU *« espère »* pouvoir amorcer ce retrait dès vendredi soir.

« Il faut que l'artillerie serbe recule » : pour Branka, une habitante de l'un des quartiers de Sarajevo les plus exposés, un tel retrait est la seule chance de salut. *« Tant que cette artillerie n'aura pas bougé et nous menacera, il ne pourra pas y avoir de paix »*, estime-t-elle. La trêve, elle y croit un peu plus qu'à toutes celles qui ont précédé l'accord de mercredi, *« car l'opinion internationale a réagi avec plus de force* [qu'auparavant] *depuis le massacre de samedi dernier sur le marché de Sarajevo »*. Bien que ne croyant pas beaucoup à des frappes aériennes de l'OTAN, Branka considère que les pressions internationales *« pèseront sur les Serbes »*. Un espoir teinté d'angoisse : que, par dépit, l'artillerie serbe ne se déchaîne une dernière fois avant de se retirer. En outre, *« si des frappes aériennes ont lieu, les Serbes risquent tout de même d'avoir le temps de pilonner Sarajevo »*.

« Nous pouvons encore espérer un peu, mais plus beaucoup » : pour Branka, son mari et son fils de quatorze ans, Marko, le calvaire dure depuis vingt-deux mois, et toute résistance a ses limites, même si, grâce au rétablissement de l'alimentation en gaz et à un peu d'eau tous les deux jours, *« ça va mieux »*. *« Marko a envie d'aller jouer en plein air, mais nous avons peur dès qu'il sort. »* Quant à son mari d'origine serbe, il a été mobilisé pour creuser des tranchées sur le front.

Comme pour confirmer les craintes des gens de Sarajevo, qui ne comptent plus leurs désillusions, jeudi en fin de soirée, de nouveau, la ville a été secouée d'explosions et de fusillades pendant une dizaine de minutes, avant que la cité ne retrouve le silence.

YVES HELLER

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

M. Clinton présente une nouvelle stratégie de lutte contre la drogue

Escorté du vice-président Al Gore et de l'attorney général (ministre de la justice) Janet Reno, Bill Clinton a exposé, mercredi 9 février, sa nouvelle stratégie dans la lutte contre la drogue : l'effort portera davantage sur la prévention et le traitement.

WASHINGTON

de notre correspondante

Pour présenter son projet de budget de la lutte contre la drogue, le président Clinton avait choisi un pénitencier, celui de Prince-George, dans le Maryland, non loin de Washington, afin de mieux montrer à quel point ce problème pèse sur la vie d'un pays qui compte, selon les experts, quelque 2,7 millions de toxicomanes chroniques. Faisant valoir qu'il avait *« le privilège contestable d'appartenir à une famille qui a souffert de l'alcool et de la drogue »* (son père, pour le premier, son demi-frère pour la seconde), Bill Clinton s'est déclaré convaincu que l'accoutumance à la drogue *« est une maladie qui se soigne »*.

Son administration a donc augmenté de 9 %, soit une hausse de 1,1 milliard de dollars, le budget de lutte contre la drogue, l'essentiel de l'augmentation (800 millions de dollars) allant à la prévention et au traitement. Elle se fixe désormais le but de « guérir » 140 000 drogués par an. Cet effort, s'il va dans le sens souhaité par la plupart des spécialistes de la lutte contre la toxicomanie, reste cependant bien en deçà de leurs espérances puisque, sur un budget total de 13,2 milliards, seuls 5,4 seront consacrés aux méthodes préventives, le reste demeurant orienté vers l'interdiction et la répression.

L'annonce du plan de M. Clinton est aussi un constat d'échec, celui de décennies de lutte contre la drogue aux Etats-Unis. Il n'y a même pas deux semaines, une *étude menée par* l'université d'Ann-Arbor, dans le Michigan, auprès de 17 000 lycéens et étudiants dans tout le pays, révélait que la consommation de marijuana et de LSD parmi les adolescents n'avait jamais été aussi élevée depuis la fin des années 70. Et si la consommation de cocaïne et de crack, l'un de ses dérivés, est restée stable, la perception qu'en ont les jeunes est de moins en moins négative. Bref, la drogue, douce ou dure, est en train de redevenir à la mode dans la jeunesse américaine.

Certains responsables, surtout au niveau local, trouvent ce constat si alarmant que le débat sur la nécessité d'étudier sérieusement la légalisation de la drogue, relancé il y a deux mois par la plus haute autorité médicale du pays, Joycelyn Elders, est à présent ouvert. Mais pour l'heure, M. Clinton, de même que son conseiller spécial pour les affaires de drogue, Lee Brown, et l'attorney général refusent catégoriquement de se laisser entraîner dans ce débat. Parallèlement, le Pentagone, sans réduire le financement des opérations d'interdiction et d'interception des cargaisons de drogue cherchant à pénétrer aux Etats-Unis, va tenter de lutter davantage contre la production à la source, en coopérant avec les pays producteurs *« qui ont la volonté politique de faire la chasse aux gros bonnets »*.

SYLVIE KAUFFMANN

EN BREF

NICARAGUA : espoirs de paix dans le Nord. – Le chef de l'armée, le général Humberto Ortega, a annoncé, mercredi 9 février, la suspension des opérations militaires contre le plus important groupe de « recontras » (anti-sandinistes), le Front Nord 3-80, qui compte environ 400 hommes. Le chef des « recontras », José Angel Talavera, avait accepté la veille un cessez-le-feu unilatéral dans le cadre d'un plan de paix proposé par l'Eglise catholique. Ces décisions font suite à une décrispation politique : pour la première fois depuis seize mois, l'Assemblée nationale a pu se réunir normalement depuis fin janvier. – *(AFP. Reuter.)*

PÉROU : les militaires accusés du massacre de la Cantuta échappent à la justice civile. – L'adoption, mardi 8 février, par le Parlement d'une loi permettant à des officiers impliqués dans l'assassinat de neuf étudiants et d'un professeur de l'université de la Cantuta, en 1992, d'être jugés par un tribunal militaire, a suscité un tollé au sein de l'opposition et des organisations de défense des droits de l'homme. L'implication d'un « commando de la mort » de l'armée – pratiquement assuré de l'impunité en étant jugé devant une cour martiale – dans cette tuerie avait été dénoncée par un général, qui a dû s'exiler *(le Monde* du 2 décembre 1993). – *(Corresp.)*

EUROPE

Un village à cheval sur la frontière

Clochemerle tchéco-slovaque

PRAGUE

de notre correspondant

Discussions agitées au bistrot qui se terminent parfois *par quelques gifles*, fenêtres brisées par des jets de pierre, station de chemin de fer incendiée : la situation s'est rapidement dégradée à U Sabotu, cent vingt-six habitants, un hameau à cheval sur la frontière tchéco-slovaque, que se disputent Prague et Bratislava, alors que les ministres de l'intérieur tchèque et slovaque ont récemment annoncé qu'il passerait sous administration slovaque.

Tout a commencé au lendemain de la séparation de l'ex-Tchécoslovaquie, le 1er janvier 1993, lorsque quarante-six habitants d'U Sabotu, « en majorité » peuplé de Slovaques, ont réclamé leur rattachement à la Slovaquie où ils vont travailler, envoient leurs enfants à l'école, ont leurs habitudes. Mais tous ne sont pas d'accord, en particulier les Tchèques qui possèdent des terres sur les cent quarante hectares devant revenir à la Slovaquie, ni certains Slovaques qui ont demandé la naturalisation tchèque, *« car la situation économique va s'améliorer plus vite »* en Bohême-Moravie, selon l'un d'entre eux.

Les positions des deux camps sont si tranchées que le maire de Javornik a demandé l'organisation d'un référendum municipal sur la question. D'autre part, les responsables locaux du parti du premier ministre tchèque, Vaclav Klaus, ont appelé les députés de Prague à rejeter le projet de correction de frontière qui doit être approuvé par le Parlement pour entrer en vigueur.

Les officiels slovaques observent, pour leur part, la situation sans faire de commentaire mais dans l'espoir que Prague tiendra sa parole car ces cent quarante hectares sont une contrepartie de la « perte » de cent soixante-deux hectares intervenue lors de la régulation du cours de la Morava, frontière naturelle entre les deux pays, en... 1924 !

Les ministres de l'intérieur ont, en effet, décidé de reconnaître la frontière au milieu du tracé actuel du fleuve et non plus de celui qui était le sien au début du siècle. De cette manière, Sidonie, un village coupé en deux par l'ancienne frontière, se retrouvera en République tchèque, à la grande joie de sa vingtaine d'habitants, menacés de devenir slovaques à cause des méandres incertains d'un cours d'eau capricieux.

MARTIN PLICHTA

ROYAUME-UNI

Amnesty International critique sévèrement la politique britannique en Irlande du Nord

LONDRES

de notre correspondant

Le rapport d'Amnesty International sur la situation des droits de l'homme en Irlande du Nord, rendu public mercredi 9 février, constitue un acte d'accusation particulièrement sévère contre la *politique du gouvernement* britannique. Confirmant de nombreuses et anciennes allégations dans la presse – niées par Londres –, l'organisation humanitaire relève notamment *« la collusion entre les forces gouvernementales et des groupes* [protestants] *comme l'UDA* (Association de défense de l'Ulster), *opposés à tout changement au statu quo » dans la province.*

Amnesty évoque une probable dissimulation de meurtres perpétrés par l'armée et le Royal Ulster Constabulary (RUC, la police *nord-irlandaise), et souligne que* les services de sécurité font preuve de partialité pour protéger la population de la violence des groupes paramilitaires, exposant ainsi la minorité catholique aux attaques des groupes « loyalistes » (protestants).

Amnesty rappelle que de précédentes accusations, montrant que des dossiers confidentiels ont été transmis à l'UDA et à son bras armé, les Combattants pour la liberté de l'Ulster (UFF), ont entraîné la création, en 1989, de la commission Stevens, chargée d'enquêter sur ces faits (*le Monde du 23 septembre 1989*). Or, selon Amnesty, le gouvernement n'a engagé aucune action à l'encontre des membres des groupes « loyalistes » responsables de meurtres. L'organisation des droits de l'homme continue, d'autre part, de demander des explications à propos de la politique suivie par les forces de l'ordre, connue sous le terme de *« shoot to kill »* (tirer pour tuer).

L. Z.

L'assassinat de « Chien fou »

Dominic McGlinchey, surnommé « Mad Dog » (chien fou), ancien dirigeant de l'Armée irlandaise de libération nationale (INLA), issue d'une scission de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), a été tué par balle, jeudi 10 février, par trois agresseurs près d'une cabine téléphonique, dans la ville de Drogheda, au nord-est de la République d'Irlande.

M. McGlinchey, quarante ans, vivait dans cette ville depuis sa libération de prison, en 1993, après sept ans de détention pour port d'arme. *En juin dernier, il avait déjà* échappé à un attentat, sa voiture ayant été mitraillée par deux hommes.

Après plusieurs années de clandestinité pendant lesquelles il déclarait avoir commis une trentaine de meurtres pour le compte de l'IRA et de l'INLA, il avait été, en 1984, le premier extrémiste républicain extradé par la République irlandaise en Irlande du Nord pour y être jugé. Cet assassinat pourrait résulter d'un règlement de comptes entre factions républicaines rivales. – *(AFP, Reuter.)*

Démission du chef de file des anti-Maastricht du Parti travailliste. – Le député Brian Gould, *âgé de cinquante-cinq* ans, opposant notoire au traité de Maastricht, a annoncé, mercredi 9 février, sa décision de quitter la politique pour retourner en Nouvelle-Zélande, *dont* il est originaire, pour être le vice-président de l'université de Waikato. M. Gould s'était présenté en 1992 lors de l'élection du nouveau dirigeant du Labour *et avait été largement battu* par John Smith. – *(AFP.)*

PORTUGAL : nouvelle grève de la fonction publique. – Pour la deuxième fois en l'espace de *quinze jours*, les fonctionnaires portugais étaient appelés, vendredi 11 février, à une grève pour protester contre la décision du gouvernement de centre droit du premier ministre, Anibal Cavaco Silva, de limiter les hausses de salaires en 1994 à 2,5 %. Le 25 janvier, l'appel des deux grandes centrales syndicales, la CGTP (communiste) et *l'UGT (socialiste), avait été largement suivi.* – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Après l'accord du Caire sur la sécurité à Gaza et Jéricho

Déception chez les Palestiniens et satisfaction en Israël

Lassés par les lenteurs de la négociation entre Israël et l'OLP, les Palestiniens des territoires occupés sont demeurés pratiquement impassibles, jeudi 10 février, après la signature, la veille, de l'« accord du Caire » sur les questions de sécurité dans la bande de Gaza et la région de Jéricho. En revanche, en Israël, hormis l'opposition de droite, la satisfaction est générale.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Compromis partiel sur un accord transitoire, dont les modalités définitives restent à négocier avant de discuter du statut final des territoires occupés par Israël, l'« accord du Caire » n'a pas fait danser de joie les Palestiniens. Rien. Pas la moindre manifestation, pas le plus petit oriflamme dehors. A la veille du ramadan, les deux millions d'Arabes de Cisjordanie et de Gaza semblaient plus préoccupés, jeudi, par l'achat des provisions nécessaires au grand jeûne diurne que par l'arrangement conclu en grande pompe le jour précédent.

Scepticisme et morosité générale. Depuis quatre mois que les choses traînent en longueur, que les discussions s'éternisent en atermoiements et que rien ou presque ne change dans leur vie *quotidienne, comment pourrait-il en être autrement ?* Les Palestiniens n'y croient plus. Ou, plutôt, comme le disent tous ceux que l'on interroge, tous ceux que les journalistes sollicitent avec insistance dans les rues de Gaza ou de Jéricho pour obtenir une réaction, un sentiment : *« On ne recommencera à y croire que lorsqu'on aura vu les soldats israéliens plier bagage. »*

Comment pourrait-il en être autrement quand la première échéance (le 13 décembre 1993), prévue lors de la poignée de main historique de Washington, est passée sans que rien ne se produise ? Quand le négociateur en chef de l'OLP, Nabil Chaath, tente de se réconforter en alignant des mots comme ceux-là : *« Allons, cet accord n'est pas si mauvais qu'il le paraît de prime abord... »* Quand, enfin, les médias israéliens ne cessent de gloser sur la mauvaise humeur supposée de Yasser Arafat, sur la réticence qu'il aurait tellement montrée avant de signer, que c'est Hosni Moubarak qui lui aurait forcé la main...

Jusqu'où Israël a-t-il intérêt à affaiblir son partenaire de paix, à le présenter comme un perdant, un homme hésitant, peu fiable et de surcroît mauvais négociateur ? Comment les Palestiniens pourraient-ils se réjouir d'un accord dont tout le monde ou presque, à commencer par les notables locaux de l'OLP, leur dit qu'il fait la part *belle à la puissance occupante*, que Yasser Arafat a capitulé, que le document ne *« réalise pas 10 % de* [leurs] *espoirs »* (Soufyan Abou Zeidah, dirigeant du Fatah à Gaza), qu'il y a un risque que l'accord *« finisse comme les précédents, un simple jet d'encre sur un bout de papier »* (Jamal Safi, directeur du bureau OLP à Jéricho) ?

Et, pendant ce temps, les dirigeants politiques et militaires israéliens qui pavoisent sur les médias audiovisuels, qui répètent à l'envi que dans cette affaire *« Israël a obtenu tout ce qu'il voulait »* (Oded Ben Ami, porte-parole de la défense)... Comment aurait-il pu en être autrement puisque c'est Israël qui a toutes les cartes du jeu en main ? Oui, l'Etat juif a conservé toutes les prérogatives qu'il entendait conserver en matière de sécurité.

Même s'il est ardu de démêler l'écheveau de chapitres, articles, paragraphes et sous-paragraphes, contenus dans les douze pages du document cairote, cela, au moins, transparaît clairement. Il n'y a guère que l'extrême droite pour y voir, comme Itzhak Shamir ou son jeune héritier au Likoud, Benjamin Netanyahu, le début de la fin de l'Etat d'Israël. Même les quatre mille colons de Gaza, par la voix de leur chef, Zvi Hendel, reconnaissent que l'accord du Caire garantit raisonnablement leur sécurité et qu'il sera *« difficile de s'y opposer »*.

Le triomphe modeste des diplomates

Finalement, seuls les diplomates de métier, connaissant le poids des mots, savent, quand il le faut, avoir le triomphe modeste. Shimon Pérès en a fait la démonstration, mercredi soir au Caire (*le Monde* du 11 février), en évoquant les concessions communes. Ouri Savir, le directeur des affaires étrangères, a tenté de suivre la même voie, jeudi, à Jérusalem. Il a eu du mal. C'est vrai qu'il reste encore beaucoup de points à régler, a-t-il dit. Que la superficie de l'enclave de Jéricho n'est pas fixée, *« même si l'on sait qu'elle tournera autour de 55 kilomètres carrés »*. Qu'il faut encore négocier la taille et les attributions exactes de la future police palestinienne, de la douane, discuter la couleur et les intitulés des documents de voyages et d'identité qui seront attribués aux résidents des enclaves autonomes, etc.

C'est vrai aussi qu'à en juger par les accords sur les points de passage entre les territoires, l'Egypte et la Jordanie, il faudra à un voyageur palestiniens, beaucoup de patience et d'astuce pour s'y retrouver dans le labyrinthe des guichets d'immigration israéliens et des différents couloirs de contrôle palestinien. Il est clair que le plus grand nombre de réfugiés de 1948, ou même de 1967, ne pourront pas rentrer en Palestine par Jéricho, puisque Israël conserve un droit de veto exclusif sur toute entrée indésirable.

Il semble évident, à la lecture du chapitre sur Gaza, que les huit cent mille habitants arabes de ce territoire continueront de voir pendant un bon bout de temps des patrouilles de l'armée israélienne sur les principales artères. Que la troupe pourra même entrer profondément à l'intérieur des régions palestiniennes autonomes, puisqu'elle s'est réservé, en cas d'attentat, un droit de poursuite dans *« les zones adjacentes »* des trois grandes routes qui relient les colonies juives de Gaza à Israël. Et que ces *« zones adjacentes »* n'ont délibérément pas été géographiquement définies...

Ouri Savir n'a pas cherché à minimiser les prérogatives que le document du Caire accorde à son pays. Mais il a supplié les journalistes : *« Ne vous préoccupez pas tant du détail. Nous essayons de créer des conditions politiques nouvelles dans un environnement sécuritaire le plus sûr possible. Ce n'est pas simple, mais nous y parvenons. Essayez plutôt d'imaginer le bouleversement psychologique que représente dans cette région la perspective de voir des soldats israéliens et des policiers palestiniens patrouiller ensemble – ensemble ! – sur les routes de Gaza ou de Jéricho... »*

PATRICE CLAUDE

Drapeaux et coups de tampon

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Signataire le 13 septembre 1993 à Washington d'une déclaration de principe mentionnant clairement que la sécurité extérieure des territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza resterait du ressort exclusif d'Israël pendant au moins cinq ans, Yasser Arafat n'a eu de cesse, depuis le début des négociations, d'essayer d'arracher, en contrepartie, le plus grand nombre possible de petits symboles d'une souveraineté palestinienne en devenir.

Au terme de la première phase de négociations-marathon, qu'a-t-il obtenu en sus de ce qui avait été déjà négocié au Caire, il y a six semaines, et refusé par lui-même, après que son lieutenant Abou Mazen (Mahmoud Abbas), eut virtuellement donné son accord ? Réponse : quelques tampons encreurs et des drapeaux.

C'est vrai, grâce à la combativité légendaire du « président », beaucoup de drapeaux quadricolores palestiniens flotteront désormais en toute liberté, non seulement à l'intérieur des deux zones promises à l'autonomie – ce qui, d'ailleurs, est déjà le cas depuis cinq mois –, mais aussi sur des édifices publics qui ne seront pas placés sous son autorité. Les terminaux routiers où se rendront les voyageurs en provenance de Jordanie ou d'Egypte auront beau globalement relever de l'autorité israélienne, l'aile palestinienne de ces postes de contrôle sera fièrement hérissée des quatre couleurs de la future et éventuelle Palestine. C'est expressément prévu dans l'article A du paragraphe 3 du chapitre 1, intitulé « Passages », dans l'accord du Caire.

Autres fanions autorisés : les Palestiniens se rendant à Al Maghtas, sur le Jourdain, là où, *selon la tradition grecque-orthodoxe*, le Christ aurait été baptisé, *« auront le droit d'effectuer »* leur pèlerinage en processions *« sous drapeau palestinien »* (article B, paragraphe 2, chapitre 2, intitulé *« zone de Jéricho »*). Israël, qui n'a eu, tout au long des négociations, que *« des préoccupations de sécurité »*, a jugé prudent de limiter à *« trois fois par an »* les dangereuses processions chrétiennes... Les *« autres occasions spéciales »* de visite aux sites religieux devront être préalablement *« coordonnées avec les autorités israéliennes »*.

Mais qu'importe. Souhaitant par dessus tout *« respecter la dignité »* des voyageurs arabes qui se présenteraient aux terminaux de Gaza et de Jéricho, Israël a fait une concession majeure, que l'OLP a sans doute acceptée avec enthousiasme : selon le paragraphe H de l'article 4 du chapitre 3, ce sont les officiels palestiniens, et non les Israéliens, qui fourniront *« aux passagers dont l'entrée aura été approuvée »* le coup de tampon qui fera d'eux des citoyens... presque libres. Bien sûr, pour des raisons de sécurité évidentes, ce sont les officiels israéliens qui auront préalablement approuvé ou refusé l'entrée du voyageur...

Mais l'heureux bénéficiaire du coup de tampon ne le saura pas, puisque les officiers israéliens qui auront *soigneusement examiné* son faciès, ses papiers et ses bagages seront restés cachés, tout au long de l'opération, derrière *« une vitre teintée »*. Exigé par Yasser Arafat, cet écran qui en mettra plus d'un mal à l'aise doit, officiellement, sauvegarder la dignité des voyageurs palestiniens. Noble précaution qui permet aussi à M. Arafat de sauver un peu les apparences...

« Les drapeaux, les symboles, une police, les Palestiniens y ont droit, a déclaré, jeudi soir, Itzhak Rabin. *Je reconnais l'existence d'une entité palestinienne différente de nous. Mais un Etat, c'est autre chose... » « L'authentique souveraineté,* écrivait Georges Bataille, *n'est pas l'exercice du pouvoir. Elle est révolte, elle refuse... »* Yasser Arafat, lui, a accepté. Mais pouvait-il faire autrement ?

P. C.

Yasser Arafat a « bradé les droits palestiniens ». – Les deux principales organisations de *l'opposition palestinienne*, basées à Damas, le FPLP et le FDLP, ont estimé, jeudi 10 février, que Yasser Arafat *« a bradé les droits palestiniens et s'est soumis aux conditions d'Israël »*. *Groupée au* sein d'une Alliance des forces palestiniennes, l'ensemble de l'opposition se réunira la semaine prochaine pour *« élaborer les plans nécessaires pour faire face »* à l'accord du Caire. – *(AFP.)*

AFRIQUE

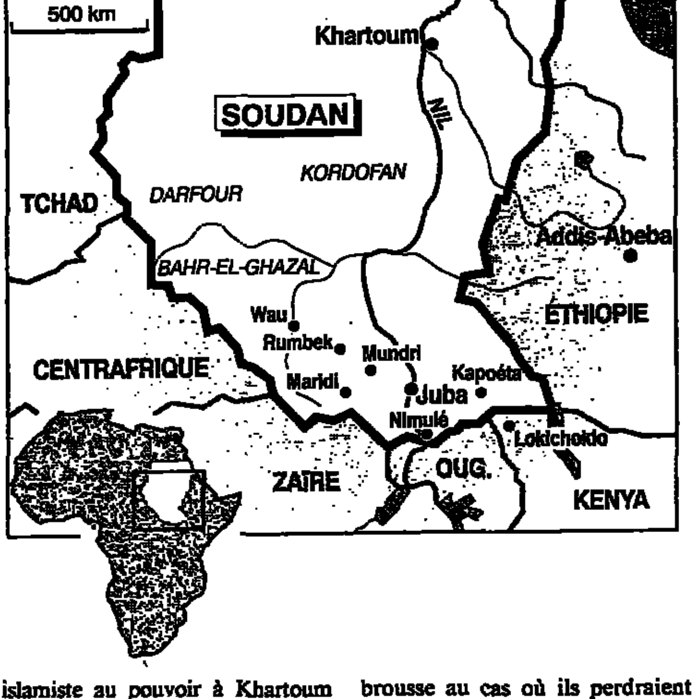
Soudan : tragédie de saison dans le Sud

Après les pluies, l'armée de Khartoum a lancé son offensive annuelle provoquant l'exode de dizaines de milliers de réfugiés

NAIROBI

de notre correspondant

Près de 100 000 Soudanais du Sud ont fui, la semaine dernière, la région frontalière dite des «Trois A» (du nom des camps Amé, Aswa et Atepi), où plusieurs agences humanitaires les assistaient depuis deux ans. Echappant aux bombardements de l'aviation soudanaise (46 obus seraient tombés dans cette zone le 4 février), des milliers de civils ont donc repris leur errance sur cette terre ravagée par onze années de guerre entre le Nord musulman et le Sud animiste et chrétien. Ils sont une nouvelle fois happés dans le cycle infernal, l'offensive habituelle de la saison sèche les isolant des organisations humanitaires qui représentent leur principal moyen de survie.



Devant l'ampleur de l'opération des forces gouvernementales, qui semblent décidées à s'emparer des dernières villes aux mains des maquisards sudistes, treize organisations humanitaires ont dû évacuer l'extrême sud du Soudan, en raison des combats, des raids aériens et des soudaines interdictions de vols décrétées par Khartoum sur la quasi-totalité des sites où étaient installés leurs centres de secours.

Deux cent douze mille familles s'apprêtaient à recevoir, ce mois-ci, semences et outils pour préparer les semailles de début mars, avant les nouvelles pluies, a indiqué l'agence britannique Oxfam. *«Si la communauté internationale ne réagit pas, les millions de dollars qu'elle a dépensés ces dernières années pour le Sud soudanais l'auront été en pure perte*, ont averti les organisations non gouvernementales (ONG) lors d'une conférence de presse, mercredi 9 février, à Nairobi, *et il lui faudra donner beaucoup plus pour sauver ces nouveaux réfugiés de la violence et de la famine.»*

Appel à la communauté internationale

Les organisations humanitaires ont également appelé les donateurs à faire pression sur les belligérants pour qu'ils épargnent quelques «corridors de sécurité», indispensables à l'acheminement de l'aide. *«Un vœu pieux*, remarque un observateur. *Il n'a jamais été possible d'obtenir un passage neutre au travers des lignes de front. Et celles-ci se sont multipliées après l'éclatement de l'Armée populaire de libération du Soudan* [APLS] *en trois factions rivales.»* Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) se prépare à évacuer vers son hôpital de campagne de Lokichokio, dans le nord du Kenya, les blessés qui arrivent chaque jour en Ouganda – des combattants rebelles pour la plupart.

Malgré les démentis de la junte islamiste au pouvoir à Khartoum depuis 1989, qui parle *d'«affrontements entre divers groupes rebelles»*, il s'agit bien de l'offensive générale lancée par l'armée chaque année quelques semaines après la saison des pluies, quand les pistes détrempées redeviennent praticables. Les signes avant-coureurs sont bien connus dans les milieux humanitaires : concentra*tion de troupes, renforts en maté*riel dans les villes-garnisons et, surtout, bombardements destinés à semer la panique dans la population civile. Le camp de réfugiés de Paguéri a été touché le 8 février. La veille, un raid aérien sur la localité de Parajog aurait fait dix-huit morts. Le 4 février, cela avait été le tour de la région des «Trois A», tandis que les Antonov lâchaient quelques bombes sur Maridi, à 300 kilomètres plus à l'est.

A Kapoéta, la garnison (considérablement renforcée, selon un témoin étranger de retour à Nairobi) s'apprêterait à effectuer une percée vers la frontière kényane. Autre objectif : Nimulé, qui contrôle l'accès à l'Ouganda. De durs combats se dérouleraient au nord de la ville, et il n'est pas certain que les maquisards de l'APLS puissent contenir la poussée gouvernementale. En revanche, la semaine dernière, un convoi militaire parti de Juba a dû rebrousser chemin après avoir été attaqué par les rebelles. Enfin, il est fait état d'un rassemblement de militaires descendus de Wau et de Rumbek sur l'axe Juba-Maridi.

Les 35 000 réfugiés de Kotobi, un camp situé sur cette piste, commencent à évacuer, alors que les ONG ont déjà abandonné leur base voisine de Mundri. Les rebelles, eux, tentent de résister, mais ils envisagent depuis longtemps un retour à la guérilla de brousse au cas où ils perdraient leurs dernières places fortes.

Où vont tous ces fuyards, paniqués par les bombardements et les rumeurs de combats ? Certains sont tentés de se réfugier au Kenya, en Ouganda ou au Zaïre. Douze mille personnes ont franchi la frontière ougandaise ces quatre dernières semaines (trois fois plus qu'en temps normal). Mais beaucoup sont encadrés dans leur exode vers le Sud par l'APLS, qui n'a pas l'intention de les laisser partir vers un pays tiers – car il serait alors plus difficile aux miliciens de détourner à leur profit une partie de la manne humanitaire.

Voies coupées

Cet exode pose un épineux problème tribal sur la frontière soudano-ougandaise, où les Atcholis n'ont jamais eu de bonnes relations avec les Dinkas, qui forment le gros des déplacés et... des troupes *du colonel John Garang*, chef de la principale faction rebelle. Pis, l'APLS s'est livrée dans le passé à des razzias sur les villages atcholis, et leurs chefs coutumiers auraient déjà fait savoir qu'ils ne toléreraient pas la présence de Dinkas chez eux.

«En fait, ils ne savent plus où aller», affirme le docteur Roger Teck, coordinateur médical de Médecins sans frontières en charge du Sud soudanais. Il est possible que les déplacés partent en masse vers l'Ouganda (les plus pessimistes s'attendent à l'arrivée de 150 000 personnes). Mais il est plus probable qu'ils se disperseront dans la nature, avec peut-être l'espoir de gagner le Bahr el Ghazal, plus au nord, relativement épargné par les combats. *«Nous allons devoir les relocaliser – ce ne sera pas facile – et puis repartir de zéro*, poursuit le docteur Teck. *Au Sud-Soudan, il faut savoir recommencer inlassablement les mêmes missions d'urgence.»*

Une récente étude des Nations unies estime à 2,2 millions le nombre des personnes à assister dans l'ensemble du Soudan méridional et des «zones de transit» – les provinces mitoyennes du Kordofan et du Darfour. Il faut y ajouter les 200 000 Sudistes échoués depuis plusieurs années à Khartoum, que le gouvernement a repoussés en 1992 sur les terres désertiques qui entourent la capitale, dans le cadre d'un programme d'assainissement.

L'armée soudanaise tente aujourd'hui de couper définitivement les voies d'approvisionnement des rebelles . Mais, comme le précise Pierre Saillez, chef de la logistique au Programme alimentaire mondial (PAM), *«ces mêmes pistes, qui aboutissent dans les pays voisins, sont aussi utilisées par nos camions pour nourrir les populations le long de la frontière»*.

JEAN HÉLÈNE

AFRIQUE DU SUD

L'extrême droite blanche refuse de participer aux élections

Les extrémistes blancs du Front du peuple afrikaner (AVF) ont annoncé, jeudi 10 février, leur décision de ne pas participer aux premières élections multiraciales de l'histoire du pays, qui seront organisées du 26 au 28 avril. Après une réunion à huis clos, à Pretoria, de leur «assemblée intérimaire», des responsables de l'AVF ont expliqué que *«les résultats de ce scrutin n'affecteront pas les Afrikaners, qui revendiquent un territoire blanc séparé.»*

Le chef du Parti conservateur (CP), Ferdi Hartzenberg, nommé récemment *«président»* de l'assemblée de l'AVF, a indiqué, lors d'une conférence de presse, que son mouvement continuait à réclamer le droit à un Etat distinct (Volkstaat) par des moyens pacifiques. M. Hartzenberg a, toutefois, ajouté que les membres de l'AVF avaient l'intention de *«faire pression sur les élections de diverses façons»*, n'excluant pas l'éventualité d'un recours à la violence. Il a estimé que les positions de l'AVF n'étaient pas *«déraisonnables»* car *«l'Afrikaner a droit à sa liberté.»*

«Nous ne pourrons jamais être associés à l'instauration d'un gouvernement communiste en Afrique du Sud, a conclu Ferdi Hartzenberg, *c'est totalement inacceptable.»* Selon certaines estimations, les sympathisants de l'AVF représenteraient environ 1,2 million de personnes sur 5,5 millions de Blancs.

Le président du Congrès national africain (ANC), Nelson Mandela, avait, quelques heures auparavant, enregistré officiellement son mouvement pour les élections. Selon tous les sondages, l'ANC devrait largement l'emporter lors de ce scrutin. Qualifiant sa démarche d'*«évènement historique»*, M. Mandela a déclaré : *«Nous fermons une époque et nous en ouvrons une autre.»* – *(AFP.)*

GHANA : état d'urgence dans le nord-est du pays. – Le président ghanéen Jerry Rawlings a décrété, jeudi 10 février, l'état d'urgence, pour une période de trois mois, *dans sept districts* du nord-est du pays, où des affrontements tribaux ont fait au moins quinze morts en une semaine (*le Monde* du 10 février). Ces affrontements opposent les deux ethnies dominantes de la région, les Nanumbas, généralement musulmans, qui constituent l'aristocratie locale, et les Konkombas, en majorité animistes, et le plus souvent manœuvres ou ouvriers agricoles. Le vol d'un coq appartenant à un Konkomba serait à l'origine des heurts. – *(AFP.)*

ASIE

AFGHANISTAN

Le président Rabbani accuse les pays voisins d'«ingérences»

Le président afghan, M. Rabbani, a affirmé que l'Ouzbékistan et l'Iran soutenaient désormais la coalition «rebelle» du premier ministre, M. Hekmatyar. Le Pakistan est également visé. Depuis le début janvier, la «cinquième bataille de Kaboul» a fait près d'un millier de morts, une dizaine de milliers de blessés et provoqué un véritable exode.

Colère contre l'Ouzbékistan et l'Iran, méfiance à l'égard du Pakistan : la faction du président Burhannudin Rabbani accuse les pays voisins de soutenir ses ennemis alors que se poursuit la sanglante «bataille de Kaboul» entre les forces «régulières» du chef de l'État et les combattants de l'hétéroclite alliance «rebelle» réunie autour du premier ministre fondamentaliste, Gulbuddin Hekmatyar, et de l'ancien «communiste» ouzbek Rachid Dostom.

L'Ouzbékistan est la première cible de M. Rabbani : en fin de semaine dernière, le porte-parole du président a accusé nommément Tackhent de s'*«être rangée aux côtés du seigneur de la guerre Dostom»*.

Kaboul se dit certain que le président ouzbek, Ismaïl Karimov, apporte un soutien logistique et militaire direct à son «frère» Dostom, qui utiliserait la base aérienne de Termez (sud de l'Ouzbékistan) pour bombarder la capitale afghane. Selon des sources diplomatiques afghanes, des pilotes d'avion abattus lors de combats aériens dans le ciel de Kaboul auraient avoué avoir décollé d'Ouzbékistan. Vendredi dernier, Kaboul a encore haussé le ton, en menaçant Tackhent de «représailles» si les «ingérences» dans les affaires intérieures afghanes se poursuivaient. La deuxième cible du courroux présidentiel est l'Iran, que Kaboul soupçonne fortement d'avoir joué un rôle central dans la tentative de coup d'État du tandem Dostom-Hekmatyar contre les autorités «légitimes» afghanes.

Téhéran a, depuis des mois, convaincu la coalition chiite pro-iranienne du Wahdat de s'allier aux forces anti-Rabbani, même si ses troupes ne sont pas encore engagées dans les combats. L'appui iranien aux adversaires de Kaboul aurait une explication très simple, à en croire un diplomate afghan : *«Il s'agit de faire échec à la politique islamiste modérée du président Rabbani»*. La récente visite de ce dernier en Egypte a en effet symbolisé son rapprochement avec les pays musulmans modérés, mais a eu pour résultat l'alliance «contre nature» des *«extrémistes»* Hekmatyar et Dostom, ajoute la même source.

Pour arriver à ses fins, l'Iran serait prête *«à s'allier aussi avec les anciens communistes, tel Rachid Dostom ou les partisans de l'ancien président Karmal»* (1). Dans le même esprit, un expert étranger souligne que *«l'Iran est, avec l'Ouzbékistan et le Pakistan, un des pays qui a tout intérêt à éviter l'émergence d'un gouvernement stable à Kaboul afin de pouvoir préserver son influence»*.

Islamabad est également dans le collimateur de Kaboul : M. Hekmatyar fut le favori des Pakistanais durant le Djihad anti-soviétique et, selon la faction Rabbani, ce soutien ne serait pas forcément à mettre au passé. Officiellement, Kaboul évite soigneusement d'accuser directement son voisin de partialité.

En réalité, il continue de se méfier de l'ISI, le redoutable service de renseignement pakistanais, en dépit du retour au pouvoir de Benazir Bhutto, perçue comme un élément modérateur.

Le Pakistan ferme sa frontière

«Nous ne soutenons plus personne en particulier en Afghanistan, nous soutenons le peuple afghan», confiait la semaine dernière à Paris le ministre pakistanais des affaires étrangères, Assaf Ahmad Ali. Evoquant la possibilité d'un règlement de la guerre des factions afghanes, il ajoutait cependant : *«La balle est désormais dans le camp de Burhannudin Rabbani. C'est à lui de répondre aux propositions qui ont été faites par les autres dirigeants afghans»*.

Mais, en donnant du crédit aux «initiatives» de MM. Dostom et Hekmatyar, le ministre n'impliquait-il pas que le chef de l'État restait l'obstacle à une «paix des braves» à l'afghane ? *C'est l'impression* que pourront avoir les partisans du président Rabbani.

La «cinquième guerre de Kaboul» est sans doute la plus meurtrière de celles qui ont ravagé la capitale afghane depuis la chute du régime «communiste», en avril 1992. La violence des engagements entre les groupes de l'ex-résistance est telle que Kaboul connaît un véritable exode.

Le 16 janvier, le bureau des Nations unies pour la coordination de l'aide en Afghanistan (UNOCA) notait que, *«depuis le début des combats, plus de 100 000 personnes ont quitté la ville. Il est impossible de chiffrer le nombre de gens qui ont trouvé refuge dans les campagnes»*.

Signe des temps, afin d'éviter l'afflux d'une nouvelle vague de réfugiés, Islamabad vient de fermer sa frontière avec l'Afghanistan. Sur les 2,5 millions d'Afghans qui avaient trouvé asile au Pakistan après l'intervention soviétique de 1979, plus d'un million sont pourtant rentrés au pays depuis la victoire des moujahidine.

Aujourd'hui, c'est la première fois qu'autant de Kaboulis fuient une ville ravagée par deux ans et demi d'une guerre fratricide qui a généralement épargné les villes de province et la campagne.

BRUNO PHILIP

(1) Babrak Karmal devint président à la suite de l'intervention soviétique.

TAÏWAN : Pékin proteste contre la rencontre entre les présidents taïwanais et philippin. – La Chine a protesté vivement, jeudi 10 février, contre la rencontre discrète entre le président philippin, Fidel Ramos, et son homologue taïwanais, Lee Teng-hui. Il s'agit d'un sabotage des bonnes relations entre la Chine et les Philippines, a estimé Pékin, condamnant la *«diplomatie des vacances»* du chef de l'Etat taïwanais, qui profite de congés pour rencontrer les dirigeants de la région, avec lesquels Taïpeh n'entretient plus de relations diplomatiques. Jeudi, M. Lee a visité, dans le plus grand secret, une usine aéronautique en Indonésie. – *(UPI, AFP.)*

REPÈRES

HAÏTI

Le président Aristide n'est pas prêt à obéir aux exhortations américaines

Vivement invité par les Etats-Unis à faire preuve de «sagesse politique» en nommant un successeur au premier ministre Robert Malval, démissionnaire depuis le 15 décembre, le président haïtien en exil, Jean-Bertrand Aristide, a exigé au préalable, jeudi 10 février, la démission des auteurs du coup d'Etat militaire de septembre 1991, le *général Cedras et le colonel* Michel François. *«Ils tueraient* [ce nouveau premier ministre] *comme ils ont tué le ministre de la justice»*, a-t-il déclaré à la chaîne publique américaine PBS, en référence à l'assassinat de Guy Malary, le 14 octobre dernier. Le père Aristide a par ailleurs défendu son droit de critiquer la décision des Etats-Unis de rapatrier les réfugiés interceptés en haute mer, après la découverte, lundi, de plusieurs cadavres de «boat-people» haïtiens sur des plages de Floride. Il a ajouté que le président Bill Clinton devait respecter les engagements pris lors de sa campagne électorale, durant laquelle il avait qualifié d'*«immorale»* la politique de rapatriement inaugurée par son prédécesseur, George Bush. – *(AFP.)*

CHINE

Réapparition de Deng Xiaoping à la télévision

La télévision chinoise a diffusé, pour la première fois depuis plus d'un an, des images de Deng Xiaoping, à l'occasion du Nouvel An lunaire chinois, qui tombe ce jeudi 10 février. Le «numéro un» chinois est apparu très affaibli, le visage émacié et sans expression, soutenu par ses deux filles. La scène a été filmée à Shanghai en décembre dernier. Selon le commentaire, M. Deng a félicité les dirigeants locaux, présenté ses vœux au secrétaire général du PC, Jiang Zemin, et appelé tous les communistes à s'unir autour de son successeur désigné.

D'autre part, le premier ministre Li Peng a annoncé, mercredi, à la veille du Nouvel An, des réformes économiques, tout en insistant sur la nécessité de maintenir la stabilité sociale.

LIECHTENSTEIN

Le prince envisage l'abolition de la monarchie

Le prince régnant du Liechtenstein, Hans-Adam II, souhaite modifier la Constitution afin que celle-ci rende possible l'abolition... de la monarchie. Le prince a fait part de cette intention, mercredi 9 février, dans un discours prononcé lors de l'ouverture de la session du Parlement, à Vaduz. Son projet prévoit la possibilité de déposer une motion de censure contre le prince en exercice, ce qui pourrait conduire, soit à la destitution du souverain, soit à l'abolition de la monarchie. *«Les craintes concernant le danger de voir les princes user abusivement de leur pouvoir, du fait de leur position forte, sont partiellement justifiées»*, a déclaré le prince.

AFRIQUE DU SUD

L'extrême droite blanche refuse de participer aux élections

AFGHANISTAN

...sident Rabbani accuse ... voisins d'« ingérences »

Pologne : la gauche à l'épreuve du pouvoir

La récente démission du ministre des finances a mis en lumière la fragilité du nouveau gouvernement du Parti paysan et des ex-communistes

VARSOVIE

de notre envoyé spécial

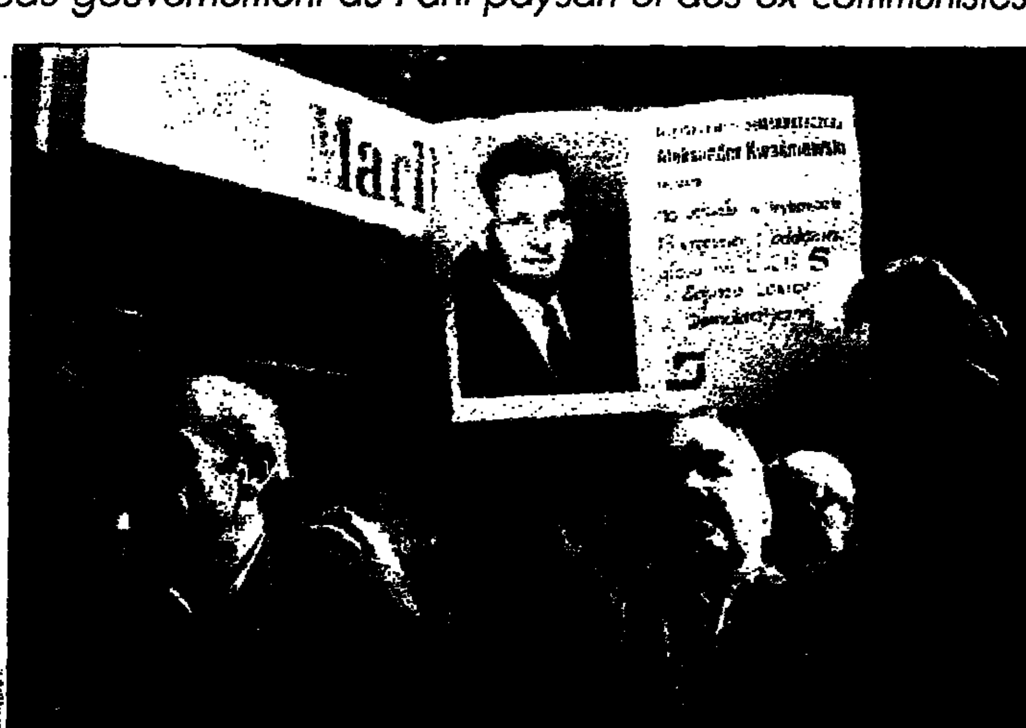
QUATRE mois seulement après l'arrivée au pouvoir de la gauche, les files d'attente sont de retour en Pologne ! Comme avant, les retraités sont mobilisés et arrondissent leurs fins de mois en monnayant leurs services dans ces interminables queues qui serpentent dans les rues de Varsovie. Mais cette fois-ci, il ne s'agit plus de patienter des heures durant dans l'attente d'un arrivage hypothétique de marchandises. Signe des temps, c'est une fièvre boursière qui est à l'origine de la réapparition de ces pratiques du passé.

A la fin du mois de janvier, un véritable conte de fées capitaliste a tenu en haleine le pays tout entier lorsque les actions de la banque de Silésie se sont échangées à treize fois leur prix de vente à l'ouverture des transactions. Du jour au lendemain, une poignée d'heureux élus ont amassé une fortune colossale. Résultat : les Polonais se sont rués sur les guichets dans l'espoir de décrocher un titre providentiel. Et pour celui de la banque de Silésie, la demande (800 000 acquéreurs) a de très loin excédé l'offre (500 000 actions).

Cet engouement spéculatif du public n'a toutefois pas été du goût du dirigeant du Parti paysan et premier ministre, Waldemar Pawlak : il a aussitôt limogé le vice-ministre des finances, implicitement tenu responsable d'avoir « bradé » cette banque. Une décision qui a provoqué la première grave crise ouverte au sein de la coalition en entraînant, début février, la démission du ministre des finances, Marek Borowski, qui passait pour le garant d'une certaine continuité « libérale » (*le Monde* daté 6 et 7 février).

Cette épreuve de force, qui porte surtout sur la division du pouvoir entre les partenaires de la coalition, a brusquement révélé au grand jour les dissensions au sein du gouvernement et jeté un doute sur la poursuite des réformes économiques, cent jours seulement après l'investiture du cabinet par la Diète, le 10 novembre dernier.

Pourtant, jusque-là, M. Pawlak avait tout fait pour éviter des vagues pendant les trois premiers mois, au demeurant assez ternes, de son gouvernement. Hormis quelques gestes symboliques et fantaisistes, comme l'échange de sa voiture de fonction – une Lancia pour un modèle du cru, une Polonez – et la nomination d'une Miss Pologne au poste de porte-parole du gouvernement, le jeune Waldemar Pawlak (trente-quatre ans) n'a pas dérogé à sa réputation d'homme taciturne et austère. Et, à son image, la vie politique polonaise a changé de ton depuis la victoire de l'Alliance de la gauche démocratique (SLD), le parti des anciens communistes, et du Parti paysan (PSL, ex-satellite du PC) aux élections du 19 septembre.



GAMMA

Un militant brandissant la photo d'Aleksander Kwasniewski, dont le parti des anciens communistes a remporté les élections de septembre.

« Le retour des dinosaures »

Les séances mouvementées du précédent Parlement, composé de plus d'une vingtaine de formations, ont cédé le pas à une discipline inconnue depuis les premières élections législatives entièrement libres de 1991. Aujourd'hui, seuls six partis sont représentés et, avec 36 % des voix, la coalition au pouvoir dispose d'une majorité confortable au Parlement et au Sénat. Un changement qui illustre en tout cas la profonde mutation du paysage politique, passé d'un pluralisme désordonné à une consolidation sans nuances en l'espace de quatre ans.

YVES-MICHEL RIOLS

Lire la suite page 8

La revanche tranquille de Roman Nowicki

OSTROLEKA

de notre envoyé spécial

A cinquante-sept ans, Roman Nowicki a retrouvé une nouvelle jeunesse. Sa petite entreprise de construction, créée il y a quatre ans au moment du changement de régime, a prospéré au point de lui permettre, aujourd'hui, d'exhiber les signes extérieurs de la réussite : téléphone portable, attaché-case et une Mazda toute neuve. Sous son air paternel et jovial, Roman Nowicki est visiblement content de lui. Mais le plus beau succès de cet ancien ingénieur remonte sans doute à septembre dernier lorsqu'il a été élu député de l'Alliance de la gauche démocratique (SLD), le parti des ex-communistes. Candidat dans une circonscription d'Ostroleka, chef-lieu d'un département rural qui a subi de plein fouet les affres de la transition et qui compte 20 % de chômeurs, Roman Nowicki a profité du vote de rejet qui a sanctionné les précédents gouvernements issus de Solidarité.

Si les affaires ont apporté une réussite sociale certaine à Roman Nowicki, les urnes lui ont accordé une nouvelle respectabilité. Sa profession de foi électorale évoquait à demi-mot son renvoi « en 1981 » du ministère de l'agriculture, sans toutefois en donner la raison. Et il écrivait également que l'une de ses initiatives en faveur du bâtiment à la fin des années 80 avait reçu le soutien du « président de la République », sans préciser qu'il s'agissait à l'époque du général Jaruzelski.

Pas d'états d'âme

Mais aujourd'hui, Roman Nowicki ne s'embarrasse plus de demi-vérités et ne cache pas son « estime » pour le général putschiste. S'il a adhéré au parti communiste en 1969, c'est « pour changer les choses de l'intérieur », contrairement à ceux qui « s'amusaient à jouer à l'opposition de salon ». Visiblement débarrassé de ses derniers scrupules, Roman Nowicki clame tout haut qu'il ne veut pas « de règlements de comptes ». Seulement, dit-il, « il faut réparer les torts du passé et donner leurs chances aux cadres compétents de la SLD et du parti paysan (PSL) », les deux partenaires de la coalition au pouvoir.

Pourtant, Roman Nowicki n'a rien d'un militant dogmatique. A l'image de son parti de technocrates de gauche, il n'affiche ni conviction, ni états d'âme. Ce père de famille, qui raconte fièrement comment sa fille a remporté le concours de dessin de l'école à l'occasion de la venue de Jean-Paul II, ne jure que par le « pragmatisme ». En témoigne son activisme tous azimuts dont la seule cohérence semble être la volonté d'occuper tous les créneaux à la fois ; il a pris la parole à chaque session de la Diète de Varsovie, protesté contre les impôts excessifs, signé la pétition pour la modification de la loi sur l'avortement et déposé une interpellation pour la défense des produits polonais.

Tous les lundis, il se rend dans sa permanence d'Ostroleka avec son assistant – « il note mes bonnes idées » – et sa jeune secrétaire, recrutée à la campagne – « car j'ai des problèmes avec les électeurs ruraux ». Pendant toute la matinée, Roman Nowicki déploie ses talents de « communicateur » pour rassurer le flot ininterrompu de solliciteurs qui se pressent dans son bureau : une directrice de cantine scolaire qui ne peut plus payer les factures d'électricité, la responsable du comité d'aide sociale polonais qui cherche un coup de pouce pour son bal de charité, un sociologue sans travail qui vient proposer ses services, l'entraîneur d'une équipe de football à l'affût de subventions pour son club.

Plus politique, une délégation du centre sanitaire local s'adresse à lui, car lui dit-on, « Trybuna [l'ancien organe du PC] a parlé de votre engagement et de votre sens du sacrifice ». Elle vient demander le limogeage du directeur du centre « qui n'exécutait que les ordres de Solidarité » et a « injustement licencié » l'un de leurs collègues. Roman Nowicki a promis de faire une intervention à la Diète. En veilleuse depuis quatre ans, les anciens réseaux ressortent de l'ombre.

Y.-M. R.

Pologne : les cent jours du nouveau gouvernement

Dilemme entre la rigueur et la justice sociale

A l'approche du vote du budget pour 1994, le nouveau gouvernement hésite entre l'austérité et la pause des réformes

VARSOVIE

de notre envoyé spécial

SOUDAINEMENT, les perspectives s'assombrissent pour l'économie polonaise, dont le redressement semblait pourtant exemplaire. Les dirigeants de la coalition postcommuniste, au pouvoir depuis quatre mois, multipliaient les déclarations rassurantes sur leur volonté de poursuivre dans la direction tracée par les quatre gouvernements issus de Solidarité depuis le retour à la démocratie en 1989 : celle de la stabilisation des prix et de la monnaie, de la libéralisation des échanges, de la confiance accordée aux règles du marché.

En dépit des mises en garde de l'Union démocratique, le principal parti d'opposition, les Polonais voulaient se convaincre qu'il serait possible à la fois de tenir le cap des réformes et d'honorer les promesses faites par les partis de gauche pendant la campagne électorale de l'année passée.

La démission de Marek Borowski, ministre des finances et coordonnateur de la politique économique, pourrait bien sonner le glas de telles illusions. Ce départ pourrait signifier sinon le retour à la politique de 1988 et l'enterrement des réformes, au moins une pause, la volonté de se débarrasser des contraintes imposées par les libéraux et de regagner ainsi un espace de manœuvre.

M. Borowski, membre éminent du «clan libéral» – clan minoritaire mais influent – au sein de l'Alliance de la gauche démocratique (SLD), le parti des anciens communistes, était considéré comme un garant de la continuité de la politique économique. *«Les libéraux seront remplacés»*, prédisait, la veille de l'incident, Jerzy Osiatynski, ministre des finances dans le précédent gouvernement de Mme Suchocka. La purge a donc été déclenchée et, même si rien ne dit que le premier ministre, Waldemar Pawlak, et ses amis du Parti paysan polonais (PSL) tenteront d'aller plus loin, elle ne peut qu'inquiéter.

«Le gouvernement continue à mettre en œuvre une politique de réforme ambitieuse alors que la majorité du Parlement et de l'opinion publique y sont opposées», constatait, comme un paradoxe difficilement tenable, Franz Thun, un consultant allemand. Cependant, jusqu'à l'éclat Borowski-Pawlak, les Cassandre, ceux-là qui prédisaient le retour aux vieux travers de l'économie administrée, semblaient avoir tort.

Les performances de l'économie nationale, fruit de l'action des précédents gouvernements, apparaissaient plutôt satisfaisantes : une croissance de 4,5 % en 1993, *«la plus forte en Europe»*, soulignait-on avec fierté. Sur ce terrain de la production, des promesses encourageantes pour l'année en cours, une productivité en progrès rapide et, surtout, un secteur privé dynamique occupant déjà 60 % de la population active. L'inflation, certes encore élevée avec 37 % en 1993, pouvait être considérée comme sous contrôle puisque les experts la voyaient revenir à 27 % en 1994. Le commerce extérieur, déficitaire, montrait certes encore des signes d'anémie, sinon qu'après l'effondrement du COMECON la Pologne avait au moins réussi le redéploiement de ses échanges vers l'Ouest.

Sans se précipiter, les investisseurs occidentaux venaient de plus en plus nombreux. La progression continue du chômage, qui frappe aujourd'hui 15 % de la population active, constitue le seul vrai point noir, d'autant plus douloureux que le processus de privatisation en cours entraînera de nouvelles suppressions d'emplois.

Bref, un tableau contrasté, mais encourageant. Pourquoi ne pas poursuivre dans la même direction? Pourquoi instruire des procès d'intention visant la nouvelle coalition? *«Il est dans l'intérêt des post-communistes de continuer les réformes. Il faut simplement éviter les dérapages. C'est vrai qu'il y a un risque, mais il aurait existé avec n'importe quel gouvernement : les gens en ont assez de l'austérité, surtout ceux qui vivent dans la «sphère budgétaire», les enseignants, les médecins...; ils ont le sentiment qu'ils vivaient mieux en 1988»*, raconte Hubert Szlaszewski, le directeur du Fonds de la coopération (un organisme chargé de mettre en œuvre les programmes financés par l'aide étrangère).

Ceux-là qui voulaient se rassurer constataient que les décisions prises ou annoncées par le gouvernement – mini-réforme fiscale, encouragement sélectif à l'investissement, mesures limitées de protection contre les importations, coup de pouce à la dépréciation du zloty pour favoriser les exportations – n'ont certainement pas une portée pouvant remettre en cause le cours des choses. Ils notaient, par rapport au passé, des différences d'accent, sans réelle gravité, et parfois légitimes.

Le gouvernement a ainsi décidé des augmentations de salaires de 15 % à la fin de l'année, contribuant à relancer l'inflation. Faut-il s'en offusquer? *«Ils étaient obligés; il faut bien dire que l'Union démocratique ne s'était pas beaucoup occupée des laissés-pour-compte du passage à l'économie de marché»*, remarque un interlocuteur français.

L'échéance du budget

La privatisation, tout juste amorcée, risque-t-elle d'être mise en sommeil? Wieslaw Kaczmarek, ministre de la privatisation, une autre des vedettes du «clan libéral» de la SLD, s'en défend, admettant tout au plus un rythme peut-être moins rapide, qu'il explique par son souci de mieux restructurer les entreprises avant de les mettre sur le marché, avec l'idée bien sûr de sauver ainsi un maximum d'emplois. *«Je suis d'accord dans l'ensemble avec ce qu'a fait M. Levandowski* [son prédécesseur], *mais il a commis une erreur politique en poussant les feux de la privatisation entre mai et septembre, quand il n'y avait pas de Parlement; c'était de la provocation. M. Levandowski devait imposer l'idée de la privatisation à l'opinion publique, moi, je dois aller au-delà»*, dit-il.

D'autres raisons de ne pas redouter un retour en arrière sur ce terrain sensible : la «privatisation de masse», une opération complexe qui concerne environ 500 entreprises, a fait l'objet d'une loi, adoptée en 1993, et il serait donc très difficile de la remettre en cause. Par ailleurs, fait-on encore valoir, le gouvernement a de grands besoins d'argent, ne serait-ce que pour tenir ses promesses sans hypothéquer les réformes... Pour se convaincre que celles-ci ne sont pas vraiment menacées, on fait valoir, au-delà du dossier spécifique des privatisations, qu'il existe de nombreux garde-fous pour se préserver de l'aventurisme : le président Lech Walesa veille et, avant lui, la présidente de la banque centrale. Et puis l'Etat, dont la dette extérieure est énorme, s'il veut voir confirmer les rééchelonnements et accommodements dont il a besoin, devra convaincre, dans les prochains mois, le FMI, le Club de Londres et celui de Paris...

La présence de Stefan Kawalec, le vice-ministre des finances, dont le limogeage par M. Pawlak a provoqué la démission de M. Borowski, aurait facilité ses rendez-vous. Présent aux affaires depuis 1989, il s'est acquis la confiance des institutions financières internationales. Le leader du PSL n'en a pas tenu compte : M. Kawalec, au-delà de l'affaire de la privatisation de la Banque de Silésie, s'opposait à des manœuvres dont l'objet était de renforcer le contrôle du PSL sur la BGZ, la grande banque agricole, et il a dû partir. *«Ces gens veulent participer au pouvoir et à ses avantages, dont ils ont été écartés pendant quatre ans. C'est leur revanche»*, note Marcin Swiecicki, un dirigeant de l'Union démocratique.

M. Osiatynski est convaincu que l'incident Borowski n'est qu'un premier accroc, que la situation va continuer à se dégrader. La prochaine échéance est celle du budget : M. Borowski avait présenté un budget de rigueur, en ligne avec la politique de réformes. Or le premier ministre tient des propos ambigus sur ses intentions de le modifier ou pas. Le gouvernement a déjà renoncé à une réglementation qui pénalisait les entreprises se laissant aller à des augmentations trop sensibles de salaires.

Jusqu'où ira-t-il dans la voie de la facilité? M. Osiatynski est convaincu que l'inflation va repartir pour se situer cette année au moins à 30 %. Il constate encore que les réformes structurelles (décentralisation, modernisation de l'agriculture) sont différées. Qu'en dépit du discours il se manifeste au sein du PSL comme de la SLD de plus en plus de résistances aux privatisations. Mais il est encore trop tôt pour deviner l'ampleur des dégâts que provoquera ce dangereux retour de balancier.

PHILIPPE LEMAITRE

La gauche à l'épreuve du pouvoir

Suite de la page 7

«La vie politique est enfin plus ennuyeuse», se félicite Michal Strak (PSL), qui dirige le centre névralgique du gouvernement, l'office du conseil des ministres. *«Les Polonais sont fatigués par l'avalanche d'événements extraordinaires des dernières années*, dit-il. *Il ne faut pas négliger l'importance de l'aspiration à une certaine tranquillité.»* Et jusqu'à la démission de M. Borowski, son gouvernement n'a surtout rien fait pour pertuber cette quiétude. La prudence semble d'ailleurs être le maître mot pour l'ensemble de la classe politique : une grande partie de l'intelligentsia polonaise, proche de l'ancien Solidarité, digère encore sa défaite et s'interroge sur son rôle, alors que les partis de droite, laminés au scrutin du 19 septembre, ne se sont pas encore relevés de leur déconfiture. Toutefois, la crise entourant le départ du ministre des finances a ébranlé l'image apaisante que voulait se donner la coalition.

Ce n'est pas un hasard si elle est intervenue au moment même où les députés examinent le projet de budget pour 1994, préparé par M. Borowski, et qui reprend les grandes lignes de la politique d'austérité poursuivie depuis quatre ans par les précédentes équipes de Solidarité au pouvoir. L'adoption de ce budget, qui limite le déficit budgétaire à moins de 5 % du PNB, comme l'exige le FMI, représente un double enjeu : donner des gages aux créanciers de la Pologne et démontrer que les anciens communistes, qui contrôlent les portefeuilles économiques, ont fait leur propre *aggiornamento* en tenant en main les rênes d'un gouvernement dont ils ont volontiers abandonné les fonctions honorifiques au Parti paysan.

Toutefois, les élites «libérales» de la SLD, trop contentes d'avoir retrouvé une nouvelle légitimité et une situation économique passablement assainie (une croissance de 4 % en 1993), se sont heurtées aux résistances de l'appareil du PSL, davantage prisonnier des revendications protectionnistes de sa base. Mais les anciens communistes subissent également une forte pression de leur clientèle, notamment celle de l'important lobby des députés de l'ex-syndicat unique OPZZ.

La démission de M. Borowski permet donc de s'interroger, non pas tellement sur la poursuite des réformes elles-mêmes, mais sur leur rythme. *«Il y aura autant de continuité qu'il le faut et autant de changement qu'on le peut»*, insiste Jozef Oleksy, le président SLD de la Diète. *«Nous répondrons aux demandes sociales en fonction de la croissance économique»*, souligne-t-il, en prévoyant une augmentation de cent cinquante mille demandeurs d'emploi cette année, alors que le chômage frappe déjà 15 % de la population active. *«Quel que soit le bulletin que l'on dépose dans l'urne, c'est toujours Balcerowicz qui en sort!»*, se désole Ryszard Bugaj, le dirigeant de l'Union du travail (issue de l'aile gauche de Solidarité), en invoquant le père de la thérapie de choc polonaise, dont la politique a pourtant été désavouée par les électeurs en septembre.

La valse des préfets

Or, à défaut de répondre aux attentes de ses partisans, la coalition est bien obligée de lui donner des gages. Et c'est là que le scénario, tant redouté par certains avant les élections, semble se confirmer. *«C'est le retour des vieux dinosaures»*, s'inquiète Jacek Kuron, opposant de toujours et ancien ministre du travail. *«Le budget*, dit-il, *est tellement inacceptable pour les députés de la coalition que le gouvernement achète leur fidélité en distribuant des postes.»*

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que cette *«stratégie de reconquête de l'Etat»*, comme l'appelle le sociologue Georges Mink, se déroule sans vergogne *(voir notre encadré)*. Il y a des cas flagrants, comme la nomination de Jan Bistyga, collaborateur de Gierek dans les années 70, au poste de conseiller de M. Strak, ainsi que la promotion d'Ireneusz Sekula, vice-premier ministre du dernier gouvernement communiste, qui assure désormais la direction de l'office des douanes, ou le choix d'un ancien collaborateur du général Jaruzelski pour diriger la commission de liquidation des biens du défunt PC. Mais le gouvernement cherche surtout à consolider son pouvoir en limogeant les préfets.

Quinze chefs de voïvodie ont déjà été remplacés par des membres du PSL et de la SLD. Et Michal Strak, faisant un parallèle osé avec les changements de 1989, alors qu'à l'époque il s'agissait de jeter les bases d'un nouveau régime, affirme qu'il souhaite changer 60 % des quarante-neuf titulaires actuels. Au total, *«cette vague d'épuration a déjà frappé huit cents personnes, du haut en bas de l'administration de l'Etat»*, estime Jan Maria Rokita de l'Union démocratique, le principal parti d'opposition. *«Ce retour en masse des cadres de l'ancienne nomenklatura après quarante ans de dictature est très inquiétant pour une nouvelle démocratie comme la nôtre»*, renchérit le professeur Bronislaw Geremek, président de la commission des affaires étrangères de la Diète.

Outre la volonté de satisfaire les appétits clientélistes de ses amis, le gouvernement cherche aussi, à travers ces nominations, à renforcer son assise en province à l'approche des élections communales du printemps. Malgré son aspect local, l'enjeu de ce scrutin est de taille, puisqu'il permettra de mesurer le rapport de force politique depuis le changement de septembre et sera considéré comme une répétition grandeur nature avant l'échéance-clé de la présidentielle de 1995.

Une guerre d'usure avec Walesa

«Le Belvédère [siège du chef de l'Etat] *est la prochaine cible de la gauche victorieuse»*, écrivait récemment le quotidien *Gazeta Wyborcza*. Ce n'est d'ailleurs un secret pour personne que le jeune et flamboyant dirigeant de la SLD, Aleksander Kwasniewski, nourrit des ambitions présidentielles et fera tout pour déloger Lech Walesa. Refusant de se mettre en première ligne, M. Kwasniewski, surnommé le *«premier ministre sans portefeuille»*, a préféré s'assurer le contrôle stratégique de la commission constitutionnelle du Parlement en prévision de la modification, cette année, de la loi fondamentale du pays, qui doit, notamment, clarifier les rapports entre l'exécutif et le législatif. En attendant, le gouvernement a engagé une guerre d'usure avec le président Walesa en tentant de rogner les prérogatives de son «domaine réservé», l'intérieur, la défense et les affaires étrangères.

Affaibli par l'échec de son parti présidentiel aux législatives, qui a tout juste dépassé la barre éliminatoire des 5 %, Lech Walesa, dont la popularité ne cesse de baisser, est de plus en plus isolé depuis l'investiture du nouveau gouvernement. *«Sans un événement spectaculaire, le président aura beaucoup de mal à gagner les élections*, concède l'un de ses proches conseillers, Lech Falandysz. *Mais ici, tout est imprévisible!»* La décision de M. Walesa de se représenter ou pas dépendra aussi en grande partie de la façon dont se recomposera le paysage politique. La plupart des partis ont une identité floue et une faible assise.

Comme le démontre la récente démission du ministre des finances ainsi que les divergences sur le concordat, l'alliance des paysans et des anciens communistes est davantage une union tactique qu'un mariage de cœur. D'ailleurs, des courants du PSL et de l'Eglise catholique se font des appels du pied pour combler le vide à droite, également convoité par l'Union démocratique et les libéraux, qui devraient fusionner en avril. Toutefois, aux yeux de Jacek Kuron, l'issue ne fait pas de doute : *«La coalition au pouvoir est dans la même situation que les quatre précédents gouvernements du camp de Solidarité; elle va être obligée de gouverner contre les aspirations sociales qu'elle incarnait. Quand je leur dis qu'ils vont se diviser, se combattre et disparaître, ils me répondent : peut-être, mais pas aussi vite que vous!»*

YVES-MICHEL RIOLS

TRIBUNE

L'option européenne de Varsovie

par Jacek Saryusz-Wolski

LA Pologne reste attachée à la vision de la construction européenne élargie à l'Europe centrale qui constitue depuis quatre ans l'idée maîtresse de sa politique étrangère. Ses principaux objectifs sont clairement identifiés : l'entrée de la Pologne dans les structures occidentales de sécurité et dans celles de l'intégration économique et politique européenne. Elle est réalisée par le développement de relations étroites avec la Communauté européenne, devenue aujourd'hui l'Union européenne, et avec l'AELE, ainsi que par la création des liens particuliers avec les pays de Visegrad et le renforcement de très bonnes relations avec nos voisins.

L'intégration de la Pologne dans l'Union européenne demeure son intérêt vital. La Pologne a besoin d'une Union ouverte à ses voisins de l'Europe centrale et orientale. L'absence d'une telle ouverture signifierait le maintien des anciennes divisions ou la création de nouvelles. Nous attendons l'intensification des liens commerciaux, l'élargissement du dialogue politique, l'accroissement de notre participation dans les mécanismes de la coopération politique européenne, l'ajustement du soutien donné à nos efforts de transformation et de modernisation, et l'achèvement de l'intégration de l'Europe centrale dans l'Union européenne dans l'intérêt de l'Europe occidentale aussi bien que dans le nôtre.

Après la chute du communisme en 1989, l'Europe est entrée dans une période de transformation structurelle essentielle, un processus complexe et de longue haleine. Pour les pays post-communistes, il est associé à la tâche de définir leur place dans la nouvelle structure européenne. On perçoit la chance, unique en son genre, qui se présente à l'Europe. Dans son histoire, l'Europe a rarement été pacifique, elle n'était jamais unifiée. Actuellement semble naître la chance d'une telle unification. Cette conjugaison des nouvelles réalités européennes et de la conscience des nouveaux besoins et la possibilité de créer une chance unique constituent un grand défi pour les architectes politiques de l'Europe.

En Europe centrale et orientale, on assiste à une rapide différenciation du rythme des transformations politiques et économiques dans ses différentes parties. La Pologne et ses partenaires du groupe de Visegrad (Hongrie, République tchèque, Slovaquie) fonctionnent déjà sur des principes identiques à ceux de leurs partenaires occidentaux. Cependant, la division générale de l'Europe perdure en partie ; l'ancien rideau de fer s'est transformé en frontière du bien-être.

Une Europe des marchands

La division de l'Europe selon l'échelle de prospérité des sociétés, bien qu'elle ait toujours existé, se manifeste actuellement dans toute son acuité, du fait de la fin de l'antagonisme entre les blocs. On ne saurait négliger cette division. Une telle variante socio-économique de l'ancienne division politico-militaire du continent agit, à plus long terme, d'une manière déstabilisante sur toute l'Europe. Les conséquences du trafic illégal des armes, de la criminalité organisée, des mouvements migratoires incontrôlés, des catastrophes écologiques et des phénomènes de crise dans l'économie, ne sauraient affecter uniquement que la partie orientale du continent. L'apparition d'un nouveau mur équivaudrait, dans la sphère politique, à la fin de tout ce que l'Europe a acquis depuis le tournant de 1989-1990, et qu'elle a à juste titre porté au rang de valeur commune.

Actuellement, on observe en Europe trois phénomènes parallèles : l'intégration, les néo-nationalismes et les morcellements. Le processus d'intégration de l'Europe occidentale dans le cadre de l'Union européenne, initiée par les pères de l'Europe – Robert Schuman, Jean Monnet, De Gasperi, Spaak, Adenauer – traverse actuellement une crise pour la majorité des élites des pays de la Communauté européenne. L'intégration reste toujours l'objectif supérieur, mais nous avons parfois le sentiment qu'on a perdu l'idée de la construction européenne telle qu'elle était après la deuxième guerre mondiale, et que nous allons dans la direction d'une «Europe des marchands» plutôt que d'une «Europe du projet politique».

La politique de la sécurité en Europe est confrontée à de nouveaux défis intellectuels et structurels. Les concepts de sécurité avant 1989 possédaient surtout une signification militaire. Aujourd'hui, il faut aussi tenir compte des facteurs écologiques, socio-économiques, et on a cessé de voir la sécurité comme un principe de conduite. La sécurité acquiert aujourd'hui une dénomination nouvelle, plus dynamique surtout, face aux besoins de réaliser à l'Est des transformations systémiques aussi rapides que possible et d'accélérer en Occident les processus d'intégration. L'aide à la réalisation des transformations, chez nous, doit être traitée comme une composante essentielle de la politique de sécurité, qui prend en compte, dans une mesure égale, les facteurs extra-militaires.

Les transformations positives qui s'accomplissent en Europe centrale et Orientale ont aussi, malheureusement, mis au jour leurs faiblesses et les risques qu'ils courent. Ni l'Est ni l'Ouest n'étaient préparés à l'apparition de nouveaux phénomènes à une si grande échelle. On peut même dire qu'ils ont été surpris, surtout en ce qui concerne le rythme et la portée des transformations.

En politique internationale, n'ont pas été créés à ce jour des instruments efficaces de résolution des nouveaux problèmes. N'a pas, non plus, été mis au point un système de liens harmonieux entre les droits de l'autodétermination et la souveraineté nationale, respectant les spécificités ethniques et culturelles, et conciliant les tendances contradictoires à l'intégration régionale et globale avec les mécanismes centrifuges mus par les impératifs ethniques et culturels. En cette période cruciale, il est donc extrêmement important de rechercher sans cesse les moyens appropriés de résoudre les problèmes toujours nouveaux et croissants. Il est important qu'à ces recherches participent toutes les parties intéressées.

L'orientation occidentale et l'option européenne sont devenues l'orientation stratégique de la politique étrangère polonaise. L'essentiel de cette politique est de conférer aux liens politiques, économiques, culturels et civilisationnels de la Pologne avec le monde de la civilisation occidentale un caractère durable et indissociable. Il faut faire en sorte que la Pologne soit une composante durable des institutions et du système de l'intégration européenne, de manière à ce que notre pays devienne un élément indispensable à ce système. Cela serait la meilleure garantie du développement de la Pologne au sein de la construction européenne, à laquelle nous nous identifions nous-mêmes.

► **Jacek Saryusz-Wolski est ministre délégué à l'intégration européenne de Pologne.**

La gauche à l'épreuve du pouvoir

Dix mois d'action diplomatique à l'hôtel Matignon

M. Balladur se sert de la politique extérieure pour peaufiner son image de présidentiable

■ **DIPLOMATIE : Edouard Balladur a refusé, dès son installation à Matignon, la notion de « domaine réservé », pour faire prévaloir celle de « domaine partagé » entre le président de la République et le *premier ministre*. Il peut, ainsi, en étant plus présent que tout autre chef de *gouvernement de la Ve Républi*que sur la scène diplomatique, peaufiner son image d'« homme d'Etat » et, donc, son statut de « présidentiable ».**

■ **DÉFENSE : En matière militaire, pourtant, force lui est de reconnaître la suprématie du chef de l'Etat, seul responsable de l'engagement des forces françaises. C'est ce qui explique sa relative discrétion dans la crise bosniaque, où Alain Juppé peut ainsi disposer d'une marge de manœuvre dont le ministre des affaires étrangères a été privé dans les autres actions diplomatiques conduites par M. Balladur.**



Le voyage en Chine fait partie du bagage de tout bon candidat à l'élection présidentielle ! Nul n'imagine que c'est pour se l'offrir *qu'Edouard Balladur a décidé* de normaliser les relations Paris-Pékin, mais nul ne peut nier, en revanche, que l'action diplomatique du premier ministre serve, elle aussi, à peaufiner son image de présidentiable, quitte à « tutoyer » pour cela la tradition et les règles non écrites de la cohabitation.

La place de la France dans le monde, c'est-à-dire sa politique étrangère et ses choix militaires, ne pouvait, dans la conception gaullienne des institutions, que relever de la présidence de la République. Ainsi l'a voulu le *fondateur de la Ve République*. Ainsi l'ont pratiqué tous ses successeurs. La première cohabitation n'y fit pas exception, François Mitterrand s'étant alors réservé un droit de veto sur la nomination des ministres des affaires étrangères et de la défense. Et, quoi qu'il en pensât, Jacques Chirac fut bien obligé pendant deux ans d'accepter, dans ces matières, la prééminence du chef de l'Etat.

La seconde cohabitation, là aussi, est bien différente de la première. Proclamer, comme l'avait fait M. Mitterrand lors de son intervention télévisée du lundi 29 mars 1993, au cours de laquelle il avait annoncé la nomi*nation de M. Balladur au poste* de premier ministre : *« Je veillerai à la continuité de notre politique extérieure et de notre politique de défense »* est une chose. En avoir les moyens en est une autre. Là aussi, les rapports de *force politique se sont imposés.*

Pour que tout soit clair, M. Balladur, dès sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, le 8 avril, avait annoncé une initiative diplomatique pour aboutir à une *conférence internationale sur la* stabilité en Europe et la rédaction d'un Livre blanc analysant la nouvelle donne stratégique. Il empiétait, ainsi, franchement sur le traditionnel « domaine réservé » du président de la *République*.

Matignon n'entendait pas pour autant déclarer la guerre à l'Elysée. Bien au contraire. Preuve en a été donnée par le souci du chef du gouvernement d'associer étroitement la présidence de la République à ces deux chantiers – collaboration d'autant plus volontiers acceptée par M. Mitterrand que ces deux initiatives s'inscrivaient dans la ligne traditionnelle de la diplomatie et de la stratégie française. Simplement, M. Balladur entendait signifier qu'en période de cohabitation il ne pouvait y avoir de *« domaine réservé »*, mais, simplement, un *« domaine partagé »* entre les deux dirigeants de l'exécutif français.

Au-delà du succès du GATT

La mise en œuvre de ce précepte était d'autant plus délicate que, tirant là aussi la leçon de la première cohabitation, le premier ministre tenait par-dessus tout à ce que *« la France présente un visage cohérent à l'étranger »*. Force est de constater qu'il y est parvenu. Ainsi, il n'a pas renouvelé *l'erreur de Jacques Chirac* qui, dès les premières semaines de sa cohabitation, s'était précipité au sommet des pays industrialisés, à Tokyo, où il n'avait pu que jouer les doublures contestataires. Lors de la même réunion, M. Balladur, lui, après avoir fait mine d'hésiter, est resté à Paris, même s'il a tenu à faire savoir que c'était lui qui avait fixé la ligne que la France devait y *défendre*, ce qui avait entraîné un petit mouvement d'humeur de l'Elysée.

L'actualité a permis, surtout, à M. Balladur de montrer qu'il est le vrai patron de la diplomatie française. Les négociations du GATT, qui mettaient en jeu l'avenir de toute l'économie française, ne pouvaient relever, en période de cohabitation, que du chef du gouvernement. Certes, les formes ont été respectées, puisque des collaborateurs de la présidence de la République ont été systématiquement associés aux réunions à Matignon préparant les positions françaises, mais le premier ministre a tenu à marquer clairement, à plusieurs reprises, que c'était lui seul qui était aux commandes, ce qui a froissé Alain Juppé.

L'incontestable succès remporté sur ce dossier par M. Balladur ne pouvait lui suffire. Il lui fallait montrer qu'il pouvait être aussi performant dans des actions diplomatiques plus classiques. La réussite est, là, plus mitigée. Certes, il a réussi à convaincre les partenaires européens de la France, au départ assez réservés, de s'associer à son initiative pour une conférence sur la sécurité en Europe, mais son voyage en Arabie saoudite a été un échec. Peut-être parce que dans ce pays très traditionnel, donc sensible au protocole, on n'a pas très bien compris le rôle de ce « second » qui se présentait en « un *bis* ». Sûrement parce que, curieusement pour un homme fréquentant les sommets de l'Etat depuis *longtemps, il a préféré la diplo*matie parallèle au travail régulier des agents du quai d'Orsay.

L'Afrique mais pas la Bosnie

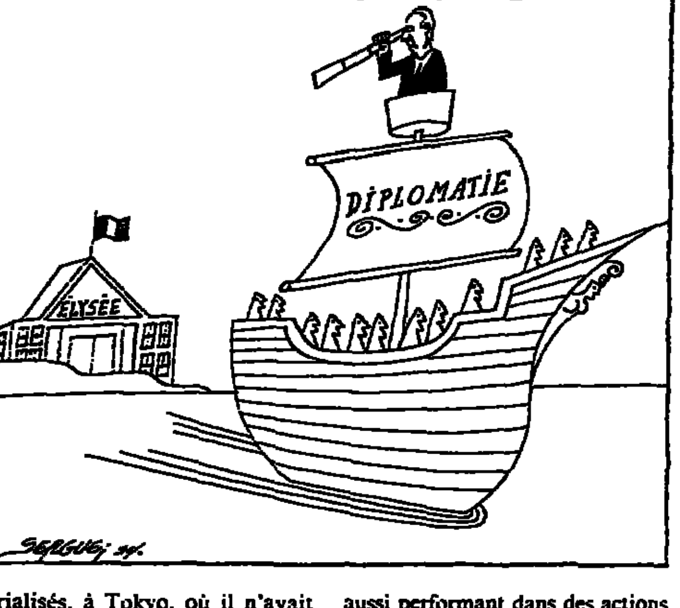
La leçon a porté ses fruits, mais pas entièrement. Le voyage en Chine est méticuleusement préparé pour éviter que le premier ministre n'en revienne bredouille. Là encore il fait plus *appel à des émissaires personnels*, Jacques Friedman, surtout, mais aussi Alain Peyrefitte, qu'aux diplomates de métier. Une fois encore le ministère des affaires étrangères et son patron en sont fort marris.

Aucun secteur n'échappe à la volonté d'Edouard Balladur de prouver que sa compétence est générale, même pas l'Afrique qui pourtant, depuis 1958, fait partie du cœur du domaine réservé. Le 23 septembre, il a publié, dans *le Monde, un article sur les liens de* la France avec ses anciennes colonies africaines, et la dévaluation du franc CFA a été décidée et gérée par Matignon, même s'il a été tenu compte des remarques de l'Elysée.

Les vraies difficultés, le premier ministre les a rencontrées dans le domaine militaire, tant il lui est difficile de contester le rôle de chef des armées du président de la République. Pour *imposer sa marque, il n'a que* la rédaction de la future loi de programmation militaire. Mais il doit, en participant à un conseil restreint sur la défense que préside presque tous les mercredis M. Mitterrand, reconnaître la suprématie du chef de l'Etat. Ainsi n'a-t-il pu surmonter le veto de celui-ci à la reprise des essais *nucléaires*.

Quand diplomatie et action militaire sont étroitement asso*ciées, comme dans le dossier bos*niaque, M. Balladur ne peut qu'apparaître en retrait, tant il est évident que les décisions essentielles se prennent à l'Elysée. Les membres du gouvernement, d'ailleurs, ne cachent pas l'intérêt qu'ils portent aux propos de M. Mitterrand, lors des conseils des ministres du mercredi, sur la crise *yougoslave. En l'espèce, le* président de la République prend les décisions sur l'utilisation de la force, et M. Juppé peut faire preuve de ses grandes qualités diplomatiques. Toutes choses égales par ailleurs, M. Balladur est là, un peu dans la situation de Michel Rocard pendant la guerre du Golfe. Se présenter en « président *bis* » est indispensable. Ce n'est pas toujours possible.

THIERRY BRÉHIER



CLÉS/ *Voyages*

Edouard Balladur a multiplié, depuis sa nomination au poste de premier ministre le 29 mars 1993, les voyages à l'étranger et les rencontres internationales.

■ **Il a accompagné le président de la République** : au Conseil européen, à Copenhague, les 21 et 22 juin 1993, à Bruxelles le 29 octobre, à Bruxelles encore, les 10 et 11 décembre ; au sommet franco-britannique de Londres le 26 juillet ; au sommet franco-allemand de Beaune (Côte-d'Or) le 2 juin ; au sommet franco-espagnol de Tolède, les 19 et 20 novembre ; au sommet franco-italien de Rome les 26 et 27 novembre (il rencontre en outre, à cette occasion, le pape) ; aux consultations franco-allemandes de Bonn, les 30 novembre et 1er décembre ; au sommet de l'OTAN, à Bruxelles, les 10 et 11 janvier 1994 ; aux obsèques de *Félix Houphouët-Boigny*, à Yamoussoukro (Côte-d'Ivoire), le 7 février.

■ **Il s'est rendu seul** : à Bonn le 22 avril et le 26 août 1993 ; à Londres le 4 mai ; à Bruxelles le 10 juin ; à Washington le 15 juin ; à Rabat le 23 juillet ; à Madrid le 27 septembre ; à Moscou les 1er et 2 novembre ; à Ryad les 8 et 9 janvier ; à Oggersheim, chez Helmut Kohl, le 23 janvier.

A l'occasion d'un colloque sur la politique budgétaire

M. Séguin regrette que la lutte contre le chômage ne soit pas davantage prise en compte dans les finances publiques

Le rapport annuel de la Cour des comptes, consacré à la vérification des finances publiques, sera publié en septembre et non plus en juin, comme c'était le cas traditionnellement. Pierre Joxe, premier président de la Cour, l'a annoncé, jeudi 10 février, lors d'un colloque sur la politique budgétaire, à l'occasion duquel Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, a regretté que la lutte contre le chômage ne soit pas inscrite dans les « choix fondamentaux du budget ».

Pierre Joxe, premier président de la Cour des comptes, a annoncé, jeudi, au cours d'un colloque sur la politique budgétaire, organisé à la Cour, que le rapport annuel de cette juridiction sera publié dorénavant en septembre et non plus en juin. Cette modification, a-t-il expliqué, est destinée à faire en sorte que la publication du rapport puisse *« correspondre à la rentrée parlementaire et permettre, ainsi, aux parlementaires de bénéficier d'informations utiles lors de la discussion du projet de loi de finances »*.

Cette innovation s'inscrit dans le cadre de la coopération plus étroite entre la Cour des comptes et l'Assemblée nationale, voulue par les présidents des deux institutions. Celle-ci se traduira notamment, dès cette année, par le réexamen des services votés de cinq budgets, mené par cinq députés auxquels la Cour des comptes prêtera main forte (*le Monde* du 14 janvier dernier). Comme l'a rappelé M. Joxe, en présence de Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, la Constitution prévoit que *« la Cour des comptes assiste le Parlement et le gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances »*.

En réponse à l'annonce de M. Joxe, M. Séguin a même envisagé que la présentation du *rapport annuel de la Cour* ait lieu en séance publique au Palais-Bourbon. *« Ne serait-il pas, de même, opportun et naturel*, a-t-il ajouté, *que le premier président présente dans l'hémicycle les conclusions du rapport sur l'exécution de la loi de finances ? C'est une suggestion hardie que je livre à votre sagesse... »*

La « nouvelle donne économique »

M. Séguin, lui-même ancien magistrat de la Cour des comptes, se félicite d'autant plus du resserrement de la coopération entre celle-ci et l'Assemblée qu'il défend l'idée que *« le Parlement doit être le lieu privilégié de la recomposition de la procédure budgétaire »*. Propositions à l'appui : le député (RPR) des Vosges souhaite, ainsi, l'examen par le Parlement du budget social de la nation. *« Faudrait-il s'en tenir à un simple débat* (...) *ou aller jusqu'à la fixation de plafonds de dépenses ?* a demandé M. Séguin. *La formule est encore à inventer* (...), *mais elle devra être trouvée. »*

Le président de l'Assemblée nationale a profité de l'occasion pour faire entendre de nouveau sa « différence » sur le problème du chômage, considérant que *« la nouvelle donne économique qui a prévalu à partir de 1990 n'a été ni bien perçue, ni clairement analysée, ni*, a fortiori, *maîtrisée »*. Cette nouvelle donne, que n'ont donc comprise ni les gouvernements socialistes, ni celui d'Edouard Balladur, se résume, selon M. Séguin, à *« deux affirmations complémentaires : le chômage est, pour l'essentiel, à l'origine de la crise budgétaire de l'Etat ; seul son endiguement énergique permettra de retrouver des marges de manœuvre budgétaires »*.

Conséquence pratique : *« La lutte contre le chômage ne devra plus se situer en aval de la procédure budgétaire, comme l'une des résultantes de l'action gouvernementale ; elle devra se situer en amont, comme condition première et déterminante de l'équilibre budgétaire. »* Et comme la persuasion naît de la répétition, M. Séguin s'est fait un plaisir d'insister : *« La contrainte intérieure de lutte contre le chômage doit, désormais, peser au moins autant, voire davantage, que la contrainte extérieure de défense des parités monétaires dans les choix fondamentaux du budget. Et si l'on ne m'a pas encore compris, je dirai que le niveau de chômage doit figurer au rang de ce que l'on appelle les « fondamentaux. »*

Le président de l'Assemblée n'a pas été moins tendre, comme à son habitude, avec l'Union européenne, affirmant que *« la conduite d'une politique budgétaire autonome est incompatible avec le fonctionnement de la monnaie unique »*, qui entraînera, à terme, des prélèvements supplémentaires sur le budget français. Dans l'immédiat, M. Séguin juge nécessaire que l'Assemblée puisse discuter *« très tôt »* des propositions budgétaires de la Commission européenne, *« dès la session de printemps et avant le conseil budgétaire des ministres du mois de juillet »*.

Il a insisté, enfin, sur la fonction de contrôle de l'action gouvernementale, qui ne doit pas, selon lui, dans le domaine budgétaire, *« suivre l'adoption de la loi de finances, mais la précéder »*. Aussi a-t-il indiqué, en prenant l'exemple du « collectif » budgétaire (loi de finances rectificative), qu'*« une amélioration notable résulterait du dépôt par le gouvernement, le premier mardi d'octobre, avec le projet de loi de finances pour l'année ultérieure, de la loi rectificative pour l'exercice en cours »*.

CLAIRE BLANDIN

REPÈRES

ACTION HUMANITAIRE
M. Lellouche (RPR) condamne le « kouchnérisme »

Invité, jeudi 10 février, du « Grand'O O'FM-*la Croix* », Pierre Lellouche, député (RPR) du Val-d'Oise et conseiller diplomatique de Jacques Chirac, a dénoncé l'action conduite, notamment en ex-Yougoslavie, par Bernard Kouchner, ancien ministre, chargé de l'action humanitaire et de la santé entre de 1988 à 1993. Selon M. Lellouche, *« le « kouchnérisme », c'est-à-dire la version humanitaire, l'envoi de soldats sans but politique, sans moyens militaires, a été absolument le fossoyeur de la politique étrangère et de défense des grandes démocraties ». « Nous nous sommes cachés derrière un alibi médiatique, derrière de la gesticulation, de la gestuelle, derrière de bons sentiments, pour, en fait, ne rien faire et ne pas peser sur cette situation plus tôt »*, a-t-il affirmé.

EUROPÉENNES
M. Hue ne conduira pas la liste du PCF

Robert Hue, secrétaire national du PCF, indique, dans un entretien publié par *le Parisien* vendredi 11 février, qu'il n'a *« pas l'intention de proposer de conduire la liste du PCF aux élections européennes »*, parce que *« le secrétaire national n'a pas vocation à être candidat à toutes les élections »*. M. Hue, qui assure vouloir *« respecter la diversité des communistes dans la composition de cette liste »*, souligne qu'une place sera faite *« à Philippe Herzog* [tête de liste en 1989] *et à d'autres »*.

« Nous devons nous éloigner de la construction européenne prévue par Maastricht, qui oublie complètement les citoyens », estime M. Hue. *« La position de la direction socialiste sur Maastricht*, observe-t-il, *pose un sérieux problème pour avancer vers un rassemblement des forces de progrès. »*

JUSTICE
La Cour de cassation casse une condamnation de Gaston Flosse (RPR) pour ingérence

Dans un arrêt rendu mercredi 9 février, la chambre criminelle de la Cour de cassation a cassé un arrêt prononcé le 30 novembre 1992 par la cour d'appel de Paris, condamnant à six mois *d'emprisonnement* avec sursis le président du gouvernement territorial de Polynésie française (RPR), Gaston Flosse, pour ingérence.

La Cour de cassation, qui a estimé que la cour d'appel s'était prononcée sur des faits dont elle n'était pas saisie, a renvoyé le dossier devant la cour d'appel de Paris *autrement composée* afin qu'il soit rejugé.

M. Flosse était poursuivi pour *avoir agrandi sa propriété* de Tahiti dans des conditions douteuses.

François Mauriac enfin honoré

Baptiser une nouvelle rue n'est pas une affaire simple à Paris

Mort en 1970, François Mauriac aura enfin sa rue dans la capitale, devant la Bibliothèque de France. Choisir un nom de baptême pour une nouvelle artère est toutefois un casse-tête pour la municipalité de Paris. Les prétendants sont nombreux et leurs héritiers souvent susceptibles, la dimension ou l'emplacement de la voie ayant son importance. Une commission de vingt membres est chargée de trier les noms et de formuler des propositions au maire, avant l'inauguration, qui n'intervient qu'après une longue procédure.

En rebaptisant de son nom une partie du quai de la Gare, devant la Bibliothèque de France, dans le treizième arrondissement, Paris va rendre hommage à l'écrivain François Mauriac. Ainsi sera enfin réparé ce que sa famille ressentait comme une injustice. Depuis sa disparition, il y a près d'un quart de siècle, l'académicien subissait l'habituelle traversée du désert qui suit le décès des grands hommes.

Certes, à la demande de François Mitterrand, une statue de l'écrivain avait été élevée, il y a quelques années, dans le sixième arrondissement, à la croisée des rues d'Assas et du Cherche-Midi. Mais de plaque de rue point, malgré des années de démarches.

La province, semble-t-il, avait mieux fait les choses. On trouve des rues François-Mauriac à Biarritz et dans plusieurs autres localités. Par exemple à Saint-Symphorien (Gironde) où l'auteur de *Thérèse Desqueyroux* passait ses vacances. Et encore à Vémars (Val-d'Oise) dont le cimetière abrite sa dernière demeure. Avant qu'elle ne soit rattachée à Bordeaux, la commune de Caudéran avait honoré l'ancien élève du collège Grand-Lebrun en donnant son nom à une ruelle longeant l'établissement. Mais ensuite, malgré les sollicitations de Jean Lacouture, Jacques Chaban-Delmas n'avait pas jugé bon de pousser l'hommage plus avant.

A Paris, où le Prix Nobel a pourtant résidé et travaillé durant soixante-quatre ans, la municipalité paraissait incapable de proposer aux héritiers la noble artère qu'ils exigeaient. On l'a enfin trouvée. Jacques Chirac a annoncé à Claude et Jean Mauriac, les fils du célèbre polémiste, que la voie choisie sera le quai de la Gare, un ruban d'asphalte ombragé de grands arbres situé entre la Seine et les emmarchements pharaoniques montant vers la Bibliothèque de France.

Le choix n'a pas été facile. Jacques Toubon, ministre de la culture, n'oublie pas qu'il est aussi maire du treizième et président de la société d'aménagement de la ZAC Seine-rive-gauche. Il tient à conserver le souvenir de la gare d'eau qui devait être, à cet endroit, au XVIIIe siècle, le premier port de Paris. Le quai a été déjà largement amputé de son appellation d'origine au profit de Panhard-et-Levassor. On aurait donc préféré que le nom de l'écrivain soit donné à la vaste esplanade de la bibliothèque.

Trois noms pour un quai

Certains ont suggéré un autre choix : celui de la passerelle qui, à cet endroit, doit relier la rive gauche à la rive droite. Joli symbole pour le chroniqueur politique du « Bloc-notes ». Finalement, on a trouvé un compromis. Le quai s'appelera « de la Gare » sur 250 mètres, « François-Mauriac » sur 500 et « Panhard-et-Levassor » sur 700 mètres. Les riverains devront s'en accommoder et la Poste reconnaîtra les siens.

Jean Mauriac, ravi, souhaite à présent une inauguration solennelle présidée par Jacques Chirac et, si possible, avant l'été. Il devra déchanter. Le baptême d'une artère demande six à huit mois de procédure et celle-ci réserve parfois des surprises. Dans le cas présent, le délai pourrait être encore plus long car le quai, en chantier, ne sera guère présentable avant 1995.

Ces affaires sont si délicates qu'elles sont traitées d'abord par le cabinet du maire. On y reçoit les dizaines de demandes émanant chaque année des veuves, des admirateurs, des associations d'anciens combattants, voire des ambassades, qui veulent immortaliser la mémoire d'un disparu. Et aussi des maires d'arrondissement dont certains sont attachés à cette prérogative. Dans le vingtième, par exemple, Didier Bariani veille de près à l'établissement de la liste des prétendants.

Cela lui cause d'ailleurs bien des tracas. Pour avoir suggéré le nom du baron de Batz, un défenseur de Louis XVI qui résida à Belleville, il a soulevé la colère de l'opposition (*le Monde* daté des 9-10 janvier). Un autre nom fut proposé et accepté par l'Hôtel de Ville : celui de Prosper Enfantin, fondateur des saint-simoniens. Cette fois ce sont les élus de droite du conseil d'arrondissement qui, par mesure de rétorsion, ont repoussé le candidat, qualifié de « *marxiste* ».

On comprend la circonspection avec laquelle l'entourage immédiat de Jacques Chirac prépare ses dossiers, en moyenne une trentaine par an au cours de la dernière décennie. Pour chaque nouvel espace (square, place, impasse, rue ou quai), le cabinet extrait de son stock de centaines d'impétrants, un seul nom. Critères : être décédé depuis plus de cinq ans, être soutenu par un nombre important de demandes, avoir si possible un lien quelconque avec Paris, s'être illustré dans les domaines de la culture, de la politique, de la défense ou de l'industrie. Les scientifiques sont quelque peu oubliés.

La liste est alors soumise à une « commission de dénomination », présidée par l'adjoint chargé de l'urbanisme, actuellement Camille Cabana (1). Entre ses vingt membres, les discussions sont parfois passionnées, mais le consensus toujours recherché. Le vote à main levée est le plus souvent acquis à l'unanimité. Le directeur de la Poste est présent, ce qui évite parfois des bavures. Dans le cadre du projet Seine-rive-gauche, il était question de garder le nom de Tolbiac à l'extrémité de cette rue, allant jusqu'à la Seine. Le représentant des facteurs fit observer qu'il faudrait alors renuméroter la totalité de l'artère, qui court sur 3 kilomètres et comprend plus de 230 numéros. Des milliers de Parisiens allaient ainsi changer d'adresse !

Les choix de la commission sont ensuite traduits en délibérations soumises aux conseils d'arrondissement, puis votées par le conseil de Paris. Jacques Chirac peut enfin signer l'arrêté municipal faisant office d'acte de baptême. Reste alors à rechercher les héritiers de l'illustre personnage et à leur demander leur accord.

Certains estiment parfois que l'artère qui portera le nom de leur parent est soit mal placée, soit trop modeste. Il a fallu ainsi transférer le scénariste Michel Audiard d'une rue de Bercy vers une place du quatorzième arrondissement, qui avait été son quartier de prédilection. La sœur de Maria Callas, comme la veuve de Pierre Mendès France, ont refusé les courtes artères qu'on leur proposait. Comme Mauriac avant eux, la diva et l'ancien premier ministre attendront une voie plus digne de leurs talents.

Moins exigeante, la famille de l'historien Fernand Braudel a accepté une place déjà proposée. Quant à la nouvelle rue qui devait échoir à la Callas, puisqu'elle ne convient pas, malgré ses cent mètres ombragés de sophoras, les artistes qui y sont fraîchement installés demandent qu'on lui attribue le nom du plasticien Marcel Duchamp. De leur côté, les résidents de la cité Véron, dans le dix-huitième, s'indignent de ne pas avoir été consultés avant qu'on rebaptise leur ruelle du nom de l'humoriste Pierre Dac. Bref, les batailles de rues sont incessantes dans la capitale et la nomenclature des artères est toujours dépassée (2). C'est pour éviter discussions et polémiques que le cabinet de Jacques Chirac a définitivement renoncé à choisir une illustre personnalité pour l'avenue « triomphale » qui servira d'axe au projet Seine-rive-gauche. En toute simplicité et toute tranquillité, elle s'appellera avenue de France.

MARC AMBROISE-RENDU

(1) Composition actuelle de la commission : Camille Cabana, Edouard Frédéric-Dupont (membre à vie), Françoise de Pannafieu, Jacqueline Nebout et Bernard Rocher représentant les élus du Conseil de Paris, huit fonctionnaires de la ville, les maires d'arrondissement concernés, le directeur de la Poste, Michel Fleury pour la commission du Vieux Paris, Suzanne Pagé, conservateur du Musée d'art moderne, et l'historien Jean Tulart.

(2) Plus de 500 espaces parisiens ayant été rebaptisés depuis 1972, une nouvelle *Nomenclature des rues de Paris*, éditée par la ville et comprenant de courtes notices biographiques, doit paraître au mois de mars.

Le malaise dans les transports parisiens

Syndicats et usagers se mobilisent sur le thème de la sécurité

Le sentiment d'insécurité dans le métro est tel que sept syndicats de la RATP, cinq de la police (1) et six associations d'usagers sont parvenus à se mettre d'accord pour lancer une pétition sur le thème de la lutte contre l'insécurité. Pétition annoncée lors d'une conférence de presse organisée, jeudi 10 février, dans le hall de la station RER Châtelet-les-Halles, au milieu du public. Des voyageurs intrigués, soucieux de la déshumanisation du métro, de l'insuffisance de l'information et du prix du ticket « *trop élevé pour les jeunes et les chômeurs* », mais souvent sceptiques sur un renforcement des forces de police « *qui*, expliquait un jeune homme fortement applaudi, *ne s'attaque pas aux racines du mal, la crise économique* ».

En fait, rien dans les chiffres, fournis par les syndicats comme par la direction de la RATP, n'indique une augmentation des agressions dans le métro. Ils montreraient plutôt un léger fléchissement (*le Monde* du 25 janvier). On note en revanche un durcissement de la délinquance. Et, toujours, une surreprésentation des agents de la RATP parmi les victimes. En 1993, sur 1 220 agents affectés à des tâches d'accueil, de contrôle et de sécurité sur les réseaux bus, métro et RER, en moyenne 2,1 se faisaient attaquer chaque jour. Cette moyenne journalière, pour la même année était, chez les voyageurs de 7,8, alors que le nombre quotidien de voyages est d'environ 6 millions. Ces deux éléments, durcissement de la délinquance et violence particulière sur les agents, accroissent le sentiment d'insécurité.

Pour les signataires de la pétition, éditée à un million d'exemplaires, casser ce cercle des agressions suppose « *un renforcement de la sécurité sur les réseaux de transport en commun durant toute la durée des services* ». Il faut donc une augmentation des effectifs de la police nationale, mais aussi des agents de la RATP, chargés ou non de la sécurité, afin d'assurer une présence humaine dans métro. Les auteurs de la pétition estiment que c'est au gouvernement de prendre les mesures adéquates – il faut que « *l'Etat assume ses engagements et accorde les moyens d'assurer les missions du service public* » – et réclament l'ouverture d'un débat parlementaire « *associant tous les intervenants* ».

Un poste de commandement commun

A la demande des syndicats, la direction de la RATP a ouvert, en novembre 1993, une série de tables rondes sur ce thème de la sécurité. La prochaine devrait se réunir lundi 28 février, jour de remise des pétitions. Lors d'une précédente réunion, en janvier, il a été annoncé que 700 nouveaux agents seraient affectés à partir de 1994 et jusqu'en 1995 à des tâches d'accueil, de contrôle et de sécurité.

Une promesse dont les syndicats attendent toujours la concrétisation, et que, de toutes les façons, ils jugent nettement insuffisante, leur demande étant trois fois plus importante. En outre, la mise en service prochaine d'un important poste de commandement doté de moyens de surveillance électronique, mais commun aux agents de la RATP et à la police nationale, inquiète certains syndicats de policiers.

CHRISTIANE CHOMBEAU

(1) Pour les salariés de la RATP : CGT, UGICT-CGT, Autonomes (SAC-GATC-SAM), Force Ouvrière (exécution encadrement), CFTC, CFDT, Indépendants. Pour les représentants des forces de l'ordre : CFTC Police en tenue, CGT Police, Différence, FO Police, USC.

Hauts-de-Seine

Bull pourrait quitter la Défense

Le groupe Bull pourrait quitter prochainement la tour qu'il occupe à la Défense depuis 1990. Le plan d'économie lancé par Jean-Marie Descarpentries, PDG du groupe, prévoit le déménagement des deux mille six cents employés du siège social de la Défense vers ses implantations de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), les Clayes-sous-Bois et Louveciennes (Yvelines).

Depuis quatre ans, le fabricant français d'ordinateurs occupe 53 000 mètres carrés de la dernière tour construite dans le quartier d'affaires, entre le CNIT et le boulevard circulaire. Un immeuble futuriste dont le prix de location annuel se situe, selon certaines sources, entre 2 000 et 6 000 francs le mètre carré. Pour le quitter, cependant, le constructeur devra trouver un repreneur pour son bail de location qui ne prend fin qu'en 1999. Une opération difficile dans un quartier ou 250 000 mètres carrés de bureaux ne trouve pas preneur.

Piano à quatre mains dans le métro

La musique dans les rues remonte à la nuit des villes. Ici comme ailleurs, les forces de l'ordre n'aiment guère les attroupements. Les musiciens de rue de certains pays d'Afrique et d'Amérique latine tissent pourtant un puissant lien social, qui permet aux malheureux de mieux supporter leurs peines en les reprenant en chœur. Autrefois, quand les ouvriers tiraient le diable par la queue, quand les Parigots allaient admirer Casque d'or sur la butte Montmartre, danser la valse à l'envers dans les guinguettes de Joinville, la musique avait droit de cité dans les rues pavées. Les chanteurs s'installaient dans les cours, l'orgue de Barbarie couinait au rythme de la meule du rémouleur-aiguiseur ou des appels du vitrier. Les pavés ont été goudronnés, la crise est venue. Et les musiciens sont revenus. L'hiver, il fait bon dans les couloirs du métro. La musique ne tenant chaud qu'au cœur, les musiciens descendent dans les entrailles de la ville. Les y voyant d'un plus mauvais œil encore, les forces de l'ordre les en chassent. Dieu soit loué, France-Musique – une bourgeoise du seizième qui manie l'imparfait du subjonctif et les langues étrangères comme pas deux – les a pris sous son aile protectrice jusqu'au 11 février à la station Auber. Attention ! Elle les a choisis ses musiciens. On jouera même du Boulez et du piano à quatre mains devant ses micros. Les dames patronnesses veulent toujours édifier le peuple.

A. Lo.

Tours de piste pour les députés-motards

Comme les trois mousquetaires, ils étaient quatre. Sortis du Palais-Bourbon, ils chevauchaient leur coursier sur la place Louis-XV. Jeudi 10 février, on ne jouait pas un *remake* du roman d'Alexandre Dumas, mais des députés-motards manifestaient sur la place de la Concorde.

Jacques Godfrain (RPR, Aveyron), Maurice Dousset (UDF, Eure-et-Loir), Jean Gougy (RPR, Pyrénées-Atlantiques) et Georges Durand (UDF, Drôme), membres actifs de l'Amicale parlementaire des deux-roues, qui compte, paraît-il, une centaine d'élus, faisaient le spectacle. Au guidon de motos, gracieusement fournies par des représentants de marques japonaises, ils ont pétaradé sans vergogne autour de l'Obélisque et sous l'objectif de caméras de télévision. Trois petits tours de piste pour attirer l'attention sur l'infortune des motards, oubliés des responsables de la circulation.

L'œil bleu, assorti à la couleur de sa machine d'emprunt, Jacques Godfrain a expliqué que les deux-roues motorisés et les vélos offrent une « *excellente solution* » aux problèmes des déplacements en ville. L'Amicale va donc s'attacher à les défendre auprès des pouvoirs publics pour demander plus de sécurité et la possibilité de stationner en paix. Le député-motard n'a guère détaillé ce programme, mais il a annoncé un prochain colloque. Puis, abandonnant couvre-chef et monture aux palefreniers en salopette, c'est à pied que les quatre mousquetaires ont regagné l'Assemblée nationale.

M. A.

► Lire dans le supplément « Temps libre » la page sur la moto en ville.

Expulsion du personnel d'une école de musique de Sèvres

Le personnel de l'école de jazz « Musiques tangentes » à Sèvres, a été expulsé des locaux de l'établissement, jeudi 10 février, suite à un arrêté municipal de péril. La direction de cette école, qui accueille 300 élèves, estime que les travaux imposés par la municipalité ne lui incombent pas, mais sont du ressort du propriétaire des lieux, la société immobilière SA Emmaüs, à laquelle l'oppose un long conflit. Cette société, qui désire récupérer le site, a proposé à la direction de l'école un relogement provisoire. L'enseignement était dispensé depuis plusieurs mois dans un autre lieu, mais l'administration et le logement du directeur demeuraient dans l'ancien site. La direction de l'établissement considère la mesure comme provisoire et réclame un relogement définitif.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

BELLE EPOQUE. Film espagnol-portugais-français de Fernando Trueba, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55).

CACHE CASH. Film français de Claude Pinoteau : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

LES DINGUES ET COMPAGNIE. Film canadien de courts métrages d'animation d'Evelyn Lambart, Norman McLaren, Cordell Barker, Les Drew, Co Hoedeman, v.f. : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

JEANNE LA PUCELLE, LES BATAILLES. Film français de Jacques Rivette : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

JEANNE LA PUCELLE, LES PRISONS. Film français de Jacques Rivette : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

MADAME DOUBTFIRE. Film américain de Chris Columbus, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

SAUVEZ WILLY. Film américain de Simon Wincer, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e (40-28-95-10 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

DOSSIER

La déclaration de vos revenus de 1993



Vous avez déjà reçu ou vous allez prochainement recevoir les imprimés nécessaires à la déclaration de vos revenus de 1993. En effet, l'administration envoie à domicile jusqu'à la mi-février:

– la déclaration des revenus aux contribuables qui ont déjà souscrit ce formulaire l'an dernier: la plupart des salariés et retraités reçoivent un formulaire simplifié en quatre pages (nº 2042 S) au lieu de six pour la déclaration normale (nº 2042 N);

– la déclaration nº 2044 (feuille bleue) aux propriétaires fonciers ayant déclaré l'an dernier des loyers, des fermages ou d'autres revenus des immeubles (redevances d'affichage);

– la déclaration nº 2047 (feuille rose) aux personnes encaissant des revenus hors de France;

– la notice nº 2041 – AM sur la détaxation «Monory» ou la déclaration nº 2048 sur le «CEA» (compte d'épargne en actions) aux contribuables qui ont déclaré les années passées des achats d'actions à ce titre;

– les déclarations spéciales professionnelles.

Si vous ne recevez pas ces imprimés, vous pourrez les demander à partir du 15 février dans les centres des impôts. Dans les communes où ces services ne sont pas installés, les mairies distribuent des déclarations de revenus (seulement le modèle normal), et des annexes nº 2044 pour la déclaration des revenus fonciers. Enfin, si vous avez réalisé des plus-values sur la vente de valeurs mobilières ou d'immeubles, les déclarations nºs 2074 et 2049 correspondantes doivent être retirées dans les centres des impôts.

Les contribuables qui ont reçu la déclaration simplifiée et qui auraient en 1993 des revenus ou des charges autres que ceux qui sont prévus sur ce formulaire ne doivent pas l'utiliser mais se procurer un imprimé de déclaration normale nº 2042 N (auprès de leur centre des impôts ou, éventuellement, de leur mairie) sur lequel ils indiqueront l'ensemble de leurs revenus et de leurs charges.

La déclaration, que vous devez souscrire pour le mardi 1er MARS 1994, minuit, au plus tard, a subi, par rapport à l'an dernier, des modifications pour tenir compte des mesures nouvelles. Celles-ci seront examinées au fur et à mesure de l'exposé des différentes rubriques et signalées par l'adjectif «NOUVEAU».

Vous êtes dispensé de tout calcul, abattement, déduction ou limitation, qui seront automatiquement effectués lors de l'exploitation informatique de votre déclaration. Nous publions toutefois les barèmes vous permettant de calculer vous-même votre impôt à payer et ainsi de vérifier, lorsqu'il vous sera adressé par l'administration, votre avis d'imposition. En outre, la direction générale des impôts met à nouveau le service de calcul de l'impôt à la disposition des possesseurs d'un Minitel: numéro d'appel (code «IR SERVICE», 36-15).

***N'oubliez pas de conserver le double de votre déclaration et* toutes les pièces justificatives pendant trois ans, car vos déclarations peuvent être contrôlées pendant cette période.**

Comment remplir votre formulaire

Qui doit remplir la déclaration ?

CAS GÉNÉRAL. – La déclaration doit être souscrite par tout foyer dont l'un quelconque des membres perçoit des revenus imposables. Toute personne disposant d'une résidence principale doit faire sa déclaration. Les personnes qui ne sont pas imposables y ont tout intérêt: l'administration leur adressera automatiquement un avis de non-imposition, qui est utile lors de certaines démarches (ouverture d'un livret d'épargne populaire) ou de demandes à caractère social pour justifier de leurs ressources.

COUPLES MARIÉS. – Ils souscrivent une seule déclaration pour les revenus du ménage. Toutefois les époux mariés sous le régime de la séparation de biens et qui ne vivent pas ensemble font l'objet d'une imposition séparée (chacun en qualité de célibataire).

De même, il y a lieu à déclaration distincte (en *qualité de séparé*):

– en cas d'abandon du domicile conjugal pour mésentente, à la condition que les époux aient, chacun, des revenus;

– *en cas d'instance de divorce ou de séparation* lorsque les époux ont obtenu l'autorisation de vivre séparément.

MARIAGE EN 1993. – Les couples qui se sont mariés en 1993 devront procéder ainsi:

– chacun souscrit, à son nom comme *célibataire* (éventuellement divorcé ou veuf) et sur le formulaire reçu à domicile, une déclaration de ses propres revenus et, le cas échéant, de ses enfants à charge, pour la période antérieure au mariage (remplir le cadre A, case C (éventuellement D ou V) et ligne X;

– les deux époux déposent, en outre, une déclaration des revenus du ménage et des personnes comptées à charge pour la période postérieure au mariage (remplir le cadre A, case M et ligne X).

DIVORCE OU SÉPARATION EN 1993. – Comme pour le mariage, les époux doivent déposer une *déclaration (en qualité de mariés) pour la période* de vie commune antérieure à la séparation ou au divorce (si un des époux ne la signe pas, elle lui est néanmoins opposable): remplir le cadre A, case M et ligne Y. D'autre part, chaque ex-époux souscrit, comme divorcé ou séparé, une déclaration personnelle de ses revenus postérieurs au divorce (ainsi que les revenus des enfants dont il a la garde et qu'il compte à charge) en remplissant le cadre A, case D et ligne Y.

DÉCÈS D'UN CONJOINT EN 1993. – Quel que soit le conjoint qui est décédé, les conséquences sont les mêmes: deux impositions sont établies.

Pour les revenus du ménage antérieurs au décès, la personne qui souscrit la déclaration doit remplir le cadre A (M et ligne Z);

Pour les revenus personnels de l'époux survivant, postérieurs au décès, celui-ci doit remplir le cadre A (V et ligne Z). Bien qu'ayant servi la case V (veuf), le conjoint survivant bénéficie pour cette année du nombre de parts correspondant à la situation d'un contribuable marié (toutefois, la demi-part dont pouvait bénéficier le conjoint décédé s'il était invalide n'est pas reportable sur le survivant).

DÉCLARATION SOUSCRITE PAR UN ENFANT A CHARGE. – Le contribuable dont un enfant à charge possède des revenus propres peut demander l'imposition distincte de cet enfant. Dans ce cas, il cesse d'être considéré comme à charge pour le calcul de l'impôt dû par ses parents. L'imposition *distincte est généralement la plus avantageuse, excepté* lorsque le revenu de l'enfant ne représente qu'une faible fraction du revenu des parents.

REMARQUE. – Union libre: chacune des deux personnes doit souscrire une déclaration comme célibataire (ou veuve ou divorcée). Si elles ont un enfant, celui-ci ne peut être compté à charge qu'une fois.

Où envoyer la déclaration?

Adressez votre déclaration au service des impôts mentionné sur la déclaration, en tête de la première page, même si vous avez déménagé (ce service la *transmettra alors au centre des impôts de votre nouveau* domicile). Si vous envoyez votre pli par la poste, n'oubliez pas d'affranchir l'enveloppe. N'adressez pas votre déclaration au percepteur, il est seulement chargé du recouvrement de l'impôt.

● Si vous n'êtes pas en possession de tous les éléments nécessaires à l'établissement de votre déclaration, vous devez souscrire une déclaration provisoire en précisant les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure de satisfaire à vos obligations.

● Si vous souscrivez plusieurs déclarations (mariage, séparation...), envoyez-les ensemble au centre des impôts du domicile conjugal.

Identification et adresse

1) *Etat civil*. – Outre les rectifications ou compléments à apporter aux informations préidentifiées, l'indication de la date de naissance est très importante pour l'application automatique de certains abattements.

En effet, si vous êtes âgé(e) de plus de soixante-cinq ans ou invalide (titulaire d'une pension d'invalidité de guerre ou d'accident de travail d'au moins 40 % ou titulaire de la carte d'invalidité), vous bénéficiez d'un abattement de **9300 F** si le revenu net global de votre foyer n'excède pas 57 500 F; il est de **4 650 F** si ce revenu est compris entre 57 500 F et 93 000 F; il est doublé si votre conjoint répond aux mêmes conditions. L'ordinateur déduira automatiquement cet abattement.

2) *Adresse*. – Si vous avez déménagé en 1993, précisez votre nouvelle adresse au cadre 3 de la déclaration. En cas de déménagement après le 1er janvier *1994*, indiquez votre nouvelle adresse page 6 de la déclaration normale ou page 4 de la déclaration simplifiée. Si vous souscrivez la déclaration au nom d'une succession, indiquez vos *coordonnées*.

3) *Signature*. – Il faut prendre soin de signer la déclaration. Chaque époux doit signer.

4) *Profession*. – L'emplacement réservé, sur le formulaire simplifié, à cette mention étant assez limité, en particulier si vous avez plusieurs caisses de retraite, indiquez les sigles des organismes payeurs.

Situation de famille

La situation qui a été retenue pour votre dernière imposition est préimprimée page 1, dans le cadre 4 de la déclaration que vous avez reçue à domicile. Si votre *situation ne s'est pas modifiée en 1993, vous* ne devez porter aucune mention spéciale sur votre déclaration. En particulier, vous n'avez pas à remplir le cadre A (page 2). Si, au contraire, votre situation s'est modifiée ou si la situation imprimée est fausse ou incomplète, *remplissez le cadre A de la page 2*, intitulée «situation de famille en 1993»; il en est ainsi, notamment, en cas de mariage, séparation, divorce ou décès du conjoint en 1993 (n'oubliez pas d'inscrire la date correspondante, ligne X, Y ou Z, qu'il s'agisse de la *déclaration antérieure* ou *postérieure* à ces événements).

● Les célibataires, veufs ou divorcés invalides ayant des charges de famille bénéficient d'une demi-part supplémentaire de quotient familial.

● Les ménages ont droit à une demi-part supplémentaire lorsque l'un des conjoints remplit une des conditions suivantes:

– il est titulaire, pour une invalidité d'au moins 40 %, d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre;

– il est titulaire d'une pension d'invalidité pour accident du travail de 40 % au moins;

– il est titulaire de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale.

Les ménages où les deux conjoints sont invalides *bénéficient* d'une part *supplémentaire*.

Si la carte d'invalidité a été demandée à la mairie avant le 1er janvier 1994, mais n'est pas encore attribuée, inscrivez la date de la demande à l'emplacement prévu pour le numéro et la date de la carte.

● Une demi-part supplémentaire est accordée aux ménages lorsque l'un des conjoints a plus de soixante-quinze ans et est titulaire de la carte du combattant. Cet avantage ne peut se cumuler avec les majorations *de quotient familial prévues* en cas d'invalidité.

● Les personnes de plus de soixante-quinze ans, célibataires, divorcées ou veuves n'ayant pas d'enfant à leur charge ont droit à une part et demie de quotient familial au lieu d'une part si elles sont titulaires de la carte du combattant; le même avantage est octroyé aux veuves âgées de plus de soixante-quinze ans des personnes mentionnées ci-avant.

Attention ! Une personne seule n'ayant pas de charge de famille a droit, au maximum, à une part et demie (les demi-parts supplémentaires ne se cumulent pas).

Personnes à charge

L'administration imprime, dans le cadre 5 de la première page, les personnes à charge déclarées l'an dernier, à l'exception des enfants qui ne sont pas de droit à charge et qui doivent souscrire une demande de rattachement, auquel cas il y a lieu de remplir le cadre C de la deuxième page.

Vérifiez scrupuleusement les mentions préimprimées dans ce cadre 5, et en cas d'erreur, omission, ou si un enfant n'est plus à charge, remplissez, à la page 2, le cadre C en cas de rattachement d'enfants majeurs ou mariés à votre foyer fiscal, le cadre B pour les autres enfants et personnes à charge, de manière à indiquer la situation qui doit être retenue: vous devez obligatoirement mentionner dans les cases appropriées le nombre des personnes à votre charge qui remplissent les conditions énumé*rées face à ces cases et rappelées* ci-après, et *indiquer* les deux derniers chiffres de leurs années de naissance.

Pour le calcul de l'impôt, vos charges de famille *sont appréciées au 1er janvier (ou au début de la* période d'imposition s'il est postérieur au 1/1) ou au 31 décembre 1993 (ou à la fin de la période d'imposition si elle se situe avant le 31/12) selon la solution la plus avantageuse.

Si vous souscrivez une déclaration pour la première fois et si vous avez des personnes à charge, remplissez les cadres B et C. Faites de même si, ayant reçu une déclaration simplifiée, vous devez utiliser un imprimé de déclaration normale nº 2042 N parce que vous avez des revenus ou des charges correspondant à des rubriques n'existant pas sur le formulaire simplifié.

LES ENFANTS A CHARGE

Tout enfant né en 1993, enregistré à l'état civil, est compté à charge même s'il est *décédé* en cours *d'année*.

Vous bénéficiez d'une part entière, au lieu d'une demi-part, pour chaque enfant à charge à partir du troisième enfant.

Vous pouvez compter à charge vos enfants ou ceux de votre conjoint, légitimes ou naturels, adoptifs ou recueillis à votre foyer au cours de leur minorité (s'ils sont, dans ce dernier cas, à votre *charge effective et exclusive) :*

1) VOS ENFANTS CÉLIBATAIRES

a) ENFANTS AGÉS DE MOINS DE DIX-HUIT ANS. – Les enfants âgés de moins de dix-huit ans au 1er janvier 1993, ainsi que les enfants nés en 1993 et les infirmes, quel que soit leur âge, peuvent être comptés à charge (les enfants infirmes titulaires de la carte d'invalidité donnent droit à *une demi-part supplémentaire*; *ils comptent donc* pour une part ou une part et demie, si vous avez au moins trois personnes à charge). S'ils ont perçu des revenus, ceux-ci doivent alors être ajoutés aux vôtres.

– *Cas des parents divorcés ou séparés.* – L'enfant est considéré à la charge du parent qui en a la garde (soit par décision judiciaire, soit de fait lorsqu'il n'y a pas eu de jugement).

Le parent qui n'en a pas la garde ne peut pas le déclarer à charge, mais peut déduire de ses revenus la pension alimentaire qu'il verse pour lui.

En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale, l'enfant est à la charge du parent chez lequel il réside habituellement, conformément à la décision du juge. En l'absence de cette indication et si les enfants sont hébergés alternativement par chacun *des parents, ces derniers doivent alors désigner* d'un commun accord celui d'entre eux qui doit les compter à charge et qui bénéficiera ainsi de la majoration du quotient familial. L'autre parent peut déduire de ses revenus le montant de l'obligation alimentaire. Si vous êtes dans ce cas, joignez une note explicative à votre déclaration.

b) ENFANT AYANT ATTEINT L'AGE DE DIX-HUIT ANS EN 1993. – Vous pouvez le compter à charge *tout en déclarant seulement les revenus* qu'il a perçus avant la date de sa majorité.

L'enfant, de son côté, déclare les revenus qu'il a perçus depuis la date de sa majorité.

c) ENFANTS AGÉS DE PLUS DE DIX-HUIT ANS. – Ils sont, en principe, imposés à leur propre nom. Ils peuvent toutefois demander à être rattachés au foyer fiscal de leurs parents s'ils remplissent l'une *des conditions suivantes* :

– être âgés de moins de vingt et un ans;

– être âgés de moins de vingt-cinq ans pour les étudiants;

– effectuer leur service militaire légal, quel que soit leur âge.

L'OPTION POUR LE RATTACHEMENT

Cette option, annuelle, est irrévocable.

● Pour formuler cette option, utilisez la demande de rattachement figurant dans le cadre C de la page 2 de la déclaration normale ou simplifiée.

● L'accord du parent est considéré comme éta*bli dès lors qu'il a déclaré l'enfant à charge* et a joint à sa déclaration l'option pour le rattachement.

Le contribuable qui accepte le rattachement bénéficie d'une demi-part supplémentaire ou, dans certains cas, d'une part.

● Le rattachement entraîne, pour le ou les parents, l'obligation d'inclure dans leurs revenus ceux perçus par l'enfant *pendant l'année entière.*

– *Cas des parents divorcés ou séparés.* – Le rattachement peut être demandé à *l'un* ou l'autre des parents, mais jamais aux deux à la fois.

2) VOS ENFANTS MARIÉS OU CHARGÉS DE FAMILLE

*L*orsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

– être âgés de moins de vingt et un ans,

– être âgés de moins de vingt-cinq ans lorsqu'ils sont étudiants,

– *effectuer leur service militaire quel que soit* leur âge,

ils peuvent opter pour le rattachement au foyer des parents (ou de l'un d'eux si ces derniers sont séparés).

● Ce rattachement est global : il s'applique au jeune ménage, même lorsqu'un seul des époux remplit les conditions pour être considéré à charge et, le cas échéant, à leurs enfants.

● Il peut être demandé à la famille de *l'un ou l'autre* des conjoints (jamais aux deux).

● L'avantage accordé au parent bénéficiaire de ce rattachement prend la forme d'*un abattement sur le revenu de 27 120 F par personne prise à charge.*

● Les revenus du jeune ménage sont imposés avec ceux du foyer de rattachement.

● En cas de mariage en cours d'année d'un enfant âgé de plus de dix-huit ans, un même contribuable ne peut, à la fois, bénéficier d'une majoration du nombre de parts et d'un abattement.

3) VOS ENFANTS INFIRMES

Ils peuvent être comptés à charge quel que soit leur âge (ils donnent droit à une part s'ils sont titulaires de la carte d'invalidité). Mais pour un enfant infirme majeur, vous pouvez renoncer à le compter à charge et déduire la pension alimentaire que vous *lui* versez (*dans la limite de 27 120 F*). Cette pension n'est pas soumise à l'impôt au nom de l'enfant s'il s'agit de frais de séjour payés à un établissement hospitalier.

4) VOS ENFANTS EFFECTUANT LEUR SERVICE MILITAIRE

Ils peuvent demander à vous être rattachés, quel que soit leur âge (pour l'option, voir plus haut).

Le *service national au titre* de l'aide *technique* ou de la coopération technique équivaut fiscalement au service militaire.

REMARQUE. – POUR LES ENFANTS MAJEURS : il est possible de déduire une pension alimentaire au lieu de les compter à charge. Cette mesure est surtout intéressante lorsqu'il n'est pas possible de compter un enfant à charge (étudiant de plus de vingt-cinq ans ou enfant de plus de vingt et un ans à la recherche d'un *premier emploi*). Elle permet également, en cas de divorce ou de séparation, au parent non bénéficiaire du rattachement et versant une pension à son enfant majeur de la déduire de ses revenus.

Les modalités et limites de déduction sont exposées plus loin sous le chapitre «Charges à déduire-Pensions alimentaires». Si vous déduisez une telle pension, vous ne devez pas compter l'enfant à charge.

5) LES PERSONNES INVALIDES (AUTRES QUE VOS ENFANTS)

Il est possible de compter à charge toute personne invalide recueillie à votre foyer, sans qu'il soit nécessaire qu'il existe un lien de parenté entre elle et vous-même et sans exclusion en fonction du montant des ressources (elle donne droit à une part, ou une part et demie si vous avez au moins trois personnes à charge). *Les conditions* sont les suivantes:

– la personne doit obligatoirement vivre en permanence sous votre toit;

– *elle doit être titulaire de la carte d'invalidité* d'au moins 80 % (carte prévue par l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale).

Bien entendu, vous devez, en contrepartie de cet avantage, déclarer ses revenus avec les vôtres, dans la catégorie correspondante (par exemple «Pensions, retraites, rentes...»).

1. – Traitements, salaires et pensions

Doivent être déclarés les rémunérations principales (salaires, primes, traitements, soldes, gages, indemnités) et les gratifications et pourboires notamment.

a) SALAIRES, AVANTAGES EN NATURE ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES.

• Si vous ne percevez que des salaires qui ne donnent pas lieu à une déduction supplémentaire, vous n'avez que cette colonne à remplir, la déduction de 10% pour frais professionnels étant calculée et déduite directement par l'ordinateur (pour chaque bénéficiaire, le minimum de déduction pour *frais professionnels est de 2 160 F, sans toutefois* pouvoir excéder le montant brut des salaires encaissés).

Cette déduction de 10% est limitée à 72 250 F. Elle couvre les frais professionnels courants (trajet du domicile au lieu de travail, frais de repas, de vêtements spéciaux, de documentation, etc.) dont le remboursement constituerait une allocation imposable.

• *Vous devez ajouter à votre salaire les avantages* en nature si votre employeur vous loge, vous nourrit, vous fournit des prestations ou des marchandises (eau, gaz, chauffage, électricité...) ou met une voiture à votre disposition. Ces avantages doivent être évalués pour leur montant réel. Toutefois, pour la nourriture et le logement, et si votre salaire n'a pas dépassé 149 820 F en 1993, vous pouvez les évaluer d'après le tarif prévu en matière de sécurité sociale.

b) CAS PARTICULIERS.

• *Salaires versés aux apprentis munis d'un contrat régulier d'apprentissage.* – Ne déclarez que la fraction du salaire excédant 42 500 F.

• *Service national.* – Les sommes et avantages en nature dont bénéficient les militaires non officiers pendant la durée légale du service national ou la durée correspondant à ce service national pour les engagés ne sont pas imposables. Il en est de même des indemnités perçues par les jeunes gens affectés au service de l'aide technique et de la coopération.

• *Etudiants.* – En dehors des indemnités des stages obligatoires (n'excédant pas trois mois) des élèves des écoles techniques, qui sont exonérées, les rémunérations perçues par les étudiants qui travaillent pendant la période des congés scolaires sont imposables selon les règles du droit commun.

Les bourses versées aux étudiants en fonction de critères de ressources pour leur permettre de poursuivre leurs études lorsqu'ils appartiennent à des familles modestes ne sont pas imposables.

• *Travailleurs privés d'emploi.* – Toutes les allocations de chômage versées par les ASSEDIC ou le FNE *sont imposables.*

REMARQUE. – Les allocations versées depuis le 1er janvier 1988 par les ASSEDIC employées pour créer ou reprendre une entreprise, quelle que soit sa nature, sont imposables au titre de 1993 si, au cours de cette année :

– vous avez cessé totalement et définitivement votre activité;

– vous avez cédé votre entreprise ou les actions ou parts de la société créée ou reprise.

Par exception, les allocations versées entre le 1er et le 8 janvier 1988 sont exonérées d'impôt si vous avez cessé votre activité.

• *Dirigeants de société.* – Les allocations forfaitaires pour frais d'emploi doivent être ajoutées au salaire dans tous les cas, ainsi que les remboursements en cas d'option pour la déduction des frais réels ou de déduction supplémentaire.

L'administration admet qu'une allocation de frais de déplacements calculée en fonction du barème kilométrique qu'elle publie chaque année ne revêt pas un caractère forfaitaire s'il est justifié du nombre de kilomètres parcourus, mais constitue un « remboursement ». Toutefois, il est indispensable de préciser la date, l'objet et l'importance des déplacements, à défaut de quoi il s'agirait d'allocations forfaitaires imposables.

Parmi les remboursements de frais exonérés – sauf option pour les frais réels ou une déduction forfaitaire supplémentaire, – le fisc admet : les frais de déplacements professionnels autres que les trajets du domicile au lieu du travail (restauration, transport, hôtel), les invitations professionnelles au restaurant, les cadeaux offerts aux relations professionnelles, à condition qu'ils soient appuyés de justificatifs.

• *Déduction des intérêts d'emprunts contractés pour souscrire au capital de sociétés nouvelles ou pour participer à des opérations de rachat d'entreprises.* – Peuvent être déduits du salaire les intérêts des emprunts contractés à partir de 1984:

– pour souscrire au capital d'une société qui se crée (ou d'une SCOP issue de la transformation d'une société précédente) dans laquelle l'intéressé sera salarié;

– pour racheter l'entreprise dans laquelle le contribuable exerce un emploi salarié. Le montant déductible ne peut excéder 50% du salaire versé par la société nouvelle ou rachetée, ni la somme de 100 000 F.

Ces limites sont portées à la totalité du salaire versé par la société rachetée et à 150 000 F pour les intérêts des emprunts contractés du 15 avril 1987 au 31 décembre 1991 pour le rachat d'entreprise par leurs salariés.

Pour les emprunts contractés à compter du 1er janvier 1992 pour le rachat d'entreprises par leurs salariés, le montant des intérêts déductibles ne peut excéder le montant brut du salaire versé par la société rachetée, ni 100 000 F. Les opérations de rachat d'entreprises par leurs salariés effectives à partir du 1er janvier 1992 ouvrent droit, soit à la déduction des intérêts d'emprunts, soit à la réduction d'impôt *prévue spécialement pour ces opérations (voir ci-après « charges ouvrant droit à des réductions d'impôt », paragraphe h).*

En tout état de cause, la déduction des intérêts de ces emprunts n'est autorisée que si les titres sont conservés cinq ans au moins et si des justificatifs nécessaires sont joints à la déclaration.

• *Indemnité de départ à la retraite ou en préretraite.* – En cas de départ volontaire, l'indemnité est exonérée dans la limite de 20 000 F.

En cas de mise à la retraite sur décision de l'employeur, l'indemnité est exonérée à hauteur du montant de l'indemnité de mise à la retraite prévue par la convention collective de branche (avec minimum de 20 000 F).

Le surplus est imposable, mais peut donner lieu, sur demande expresse du contribuable, à l'application du système du « quotient » qui permet d'atténuer l'effet de la progressivité du barème de l'impôt sur le revenu. Les contribuables qui font ce choix indiqueront le montant de ce surplus imposable à la page 6 de la déclaration, cadre O, ligne 0XX.

Au lieu de l'application du système du « quotient », il est possible de demander que la fraction imposable de l'indemnité de départ volontaire en retraite ou de mise en retraite perçue en 1993 soit répartie pour sa taxation par quarts sur l'année 1993 et les trois années suivantes (1994 à 1996). Il *faut en faire la demande par note jointe à la déclaration.* Une fois exercé, le choix pour cet étalement sur les années à venir est irrévocable.

• *Primes de départ volontaire.* – Elles sont imposables et peuvent donner lieu à application du système du « quotient » sur demande du contribuable.

Toutefois, les indemnités de départ volontaire versées dans le cadre d'un plan global de réduction d'effectifs sont exonérées à concurrence du montant de l'indemnité qui aurait été perçue en cas de licenciement.

• *Indemnité de licenciement.* – Elle n'est pas imposable s'il s'agit de l'indemnité légale ou de l'indemnité prévue par une convention collective de branche, qui représente des dommages-intérêts. Quant aux indemnités allouées en application de *clauses spéciales du contrat de travail ou d'accords* particuliers avec l'employeur, elles ne sont imposables que pour la partie qui excède l'indemnité légale ou conventionnelle.

La fraction imposable de l'indemnité de licenciement peut, à la demande des intéressés, être taxée en faisant application du système du « quotient ».

• *Délai-congé.* – Lorsque le délai-congé se répartit sur plus d'une année civile, l'indemnité compensatrice due en application du code du travail peut être déclarée par le contribuable en plusieurs fractions correspondant respectivement à la part de l'indemnité afférente à chacune des années considérées.

Exemple : licencié le 1er décembre 1993, et percevant une indemnité compensatrice de délai-congé de six mois, le contribuable pourra rattacher:

– à ses revenus de 1993, la fraction de l'indemnité afférente au mois de décembre 1993 (soit un mois);

– à ses revenus 1994, la fraction de l'indemnité afférente aux mois de janvier à mai 1994.

• *Rémunérations versées en cas de maladie.* – Les indemnités journalières versées par les organismes de Sécurité sociale et de la Mutualité sociale agricole ou pour leur compte sont soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les salaires.

Sont exonérées les indemnités journalières :

• d'accidents du travail;

• de repos, versées aux femmes pendant leur congé de maternité;

• de maladie, versées aux assurés reconnus atteints d'une maladie comportant un traitement prolongé et des soins particulièrement coûteux.

Les rémunérations qu'une entreprise verse en sus des prestations journalières de Sécurité sociale sont imposables. Il en est de même si ces sommes sont payées par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou versées par un organisme de retraite ou d'assurance directement au bénéficiaire pour le compte de l'employeur.

Lorsqu'un salarié se couvre personnellement du risque de perte de salaire en cas de maladie, auprès d'une compagnie d'assurances, les primes versées ne sont pas déductibles. Corrélativement, les sommes reçues en exécution du contrat ne sont pas imposables.

Enfin, les sommes versées en cas de maladie ou de maternité par les régimes spéciaux qui assurent le maintien du salaire sont toujours imposables (par exemple le régime des fonctionnaires).

• *Primes de mobilité.* – Quel que soit leur montant, les primes et indemnités versées à titre exceptionnel aux salariés lors d'un changement de lieu de travail impliquant un transfert du domicile ou de la résidence peuvent, sur demande des intéressés, être imposées en faisant application du système du « quotient ».

• *Levée d'options de souscription ou d'achat d'actions.* – Les salariés qui ont procédé en 1993 à une levée des options de souscription ou d'achat d'actions que leur société leur a offerte, à partir du 1er janvier 1990, avec une réduction de prix supérieure à 10% de la valeur du titre doivent déclarer, comme étant imposable comme des salaires, la partie de cette réduction de prix qui excède 10%.

• **NOUVEAU.** – Pour les actions attribuées depuis le 1er juillet 1993, le taux de 10 % est ramené à 5 %.

D'autre part, en cas de cession ou de conversion au porteur en 1993 avant la fin du délai d'indisponibilité, la différence entre la valeur des actions lors de la levée de l'option et le prix d'acquisition constitue un complément de salaire imposable selon la règle du quotient en fonction du nombre d'années entières écoulées de la date de l'offre d'option à celle de la cession des titres ou de leur conversion au porteur *(voir également ci-après le paragraphe 5 « Plus-values et gains divers », paragraphe g).*

• **NOUVEAU.** – *Elus locaux.* Les indemnités de fonction perçues par les élus locaux sont normalement soumises à une retenue à la source. Ils peuvent toutefois opter pour l'imposition de ces *indemnités selon le régime des traitements et* salaires. Dans ce cas, il convient de mentionner à la ligne NZ du §8 de la page 6 de la déclaration des revenus le montant de la retenue à la source effectuée pour qu'elle soit déduite de l'impôt et, en cas d'excédent, restituée.

c) FRAIS RÉELS JUSTIFIÉS.

Vous avez la possibilité, si vous estimez que la déduction forfaitaire pour frais de 10% est insuffisante eu égard aux frais que vous avez engagés au cours de l'année 1993, de demander que vos frais réels soient retenus, à la condition de fournir un état détaillé dans le cadre « autres renseignements » (page 6 de la déclaration normale ou page 4 de la déclaration simplifiée) et de conserver les justificatifs que le service des impôts peut exiger.

Vous devez alors ajouter à vos salaires les indemnités forfaitaires ou les remboursements de frais qui vous ont été alloués par votre employeur et, si ce dernier met une voiture à votre disposition pour vos déplacements professionnels, la valeur correspondant à cet avantage en nature.

• *Dépenses de mobilier, matériel et outillage pour les besoins de la profession.* – Vous pouvez déduire les matériels et les meubles de bureau ainsi que les matériels et outillages dont le prix d'achat n'excède pas 2 500 F hors taxes. Au-delà de ces limites, seule la dépréciation annuelle est déductible.

• *Frais d'études et d'examens.* – Ils sont déductibles à titre de dépenses professionnelles lorsque les diplômes recherchés permettent l'amélioration de la situation professionnelle ou l'accès à une autre profession.

• *Frais supplémentaires de repas.* – Si vous n'avez pas conservé les justificatifs précis, ils peuvent *être évalués à une fois et demie le montant du* minimum horaire garanti par repas, soit en moyenne pour 1993 de 25,31 F à 25,76 F, pour les salariés dont la rémunération excède le plafond de la Sécurité sociale (149 820 F pour 1993), et à une fois cè minimum pour les autres salariés, soit en moyenne de 16,87 F à 17,17 F pour ceux ne relevant pas de la Mutualité sociale agricole et de 21,09 F à 21,46 F pour ceux qui en relèvent. Bien entendu, vous devez justifier *de la réalité* et du nombre de repas pris à l'extérieur.

• *Frais de transport du domicile au lieu de travail.*

• **NOUVEAU.** – Il convient désormais de distinguer deux situations :

– Si la distance entre le domicile et le lieu de travail n'excède pas 40 km, la déduction des frais de transport est *admise en totalité à la seule* condition d'en justifier.

– Si cette distance est supérieure à 40 km, la déduction est admise dans les mêmes conditions pour les quarante premiers kilomètres. Le surplus n'est déductible que si le salarié fait état de circonstances particulières, notamment liées à l'emploi, justifiant l'éloignement de son domicile et de son lieu de travail.

Il est ainsi tenu compte notamment des difficultés à trouver un emploi à proximité du domicile, de la précarité ou de la mobilité de l'emploi, de la mutation géographique professionnelle à la suite d'une promotion, du déménagement de l'entreprise ou de tout autre motif indépendant de la volonté du salarié.

En revanche, si c'est pour des raisons de convenances *personnelles que vous avez fixé votre habitation* loin de votre lieu de travail, vous ne pouvez prétendre à la déduction des frais de transport au-delà de 40 km.

Pour évaluer vos frais de voiture dans le cas où vous ne disposez pas de la totalité des justificatifs, l'administration publie, à titre indicatif, un tableau des prix de revient kilométriques suivant la puissance du véhicule et le nombre de kilomètres parcourus pour *la profession qu'il vous appartient de* justifier. Ce tableau figure à la page 32 de la notice explicative de la déclaration normale et à la page 2 de celle de la déclaration simplifiée.

Il n'y a pas de réfaction à opérer sur ces prix de revient lorsque le véhicule est ancien ou a été acheté d'occasion ni à distinguer selon la nature des parcours (ville ou route).

• *Locaux professionnels.* – Les loyers de ces locaux ainsi que les charges s'y rapportant sont déductibles à la condition que l'employeur ne mette aucune pièce à la disposition du salarié. Lorsque le local est à usage mixte (habitation, profession), la déduction porte sur les seules charges correspondant au local professionnel; elles sont calculées en proportion de la superficie de ce local par rapport à la superficie totale du logement.

Les personnes propriétaires de leurs locaux professionnels ne peuvent déduire un loyer fictif ou leur valeur locative.

• *Voyageurs représentants de commerce.* – Les dépenses occasionnées par les relations avec la clientèle (correspondances, invitations, cadeaux...) peuvent être évaluées, en cas d'impossibilité de fournir les justificatifs, à 2% des commissions avec un maximum forfaitaire de 3 500 F.

• *Cotisations syndicales.* – Les cotisations versées par les salariés sont entièrement déductibles en cas d'option pour la prise en compte de leurs frais professionnels réels.

Mais, dans ce cas, ces salariés ne peuvent bénéficier de la réduction d'impôt relative à ces cotisations *(voir paragraphe g).*

d) DÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES.

L'exercice de certaines professions ouvre droit à une déduction supplémentaire pour frais. Vous devez indiquer le montant de votre revenu qui y correspond, ainsi que le taux admis pour en permettre le calcul (vous devez ajouter vos indemnités de frais à votre salaire). Cette déduction est limitée à 50 000 F.

Une déduction supplémentaire de 25% est accordée aux écrivains et compositeurs pour les droits d'auteur intégralement déclarés par des tiers et soumis au régime fiscal des salaires. Elle est limitée à 50 000 F (si vous percevez d'autres salaires ouvrant droit également à une déduction supplémentaire, indiquez, dans le cadre « autres renseignements » de la déclaration, par taux de déduction, le détail et la nature des sommes bénéficiant des déductions).

e) PENSIONS, RETRAITES ET RENTES VIAGÈRES A TITRE GRATUIT.

Il faut entendre par rentes viagères à titre gratuit celles dont le paiement n'est pas effectué en contrepartie du versement d'un capital en argent ou de l'aliénation d'un bien meuble ou immeuble.

• *Principales exonérations.* – Sont exonérées de l'impôt sur le revenu: l'allocation aux vieux travailleurs versée par les caisses de Sécurité sociale, l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds national de solidarité, la pension versée aux victimes militaires ou civiles de la guerre, les rentes viagères servies à titre de dommages-intérêts en vertu d'une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel entraînant une incapacité permanente totale, les pensions et les rentes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, la pension alimentaire versée, pour un ascendant disposant de faibles ressources, directement à une maison de retraite ou à un établissement hospitalier.

• *Doivent être déclarées sous cette rubrique :*

– les pensions de vieillesse et de retraite servies par le régime général de la Sécurité sociale ou les autres régimes, par les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, pensions des fonctionnaires civils et militaires;

A NOTER. – Si le paiement de votre pension a été mensualisé en 1987, des aménagements ont été prévus pour que l'imposition ne porte chaque année que sur douze mensualités. Les calculs sont effectués par votre organisme payeur. Vous faites figurer sur votre déclaration la somme indiquée par cet organisme.

– les pensions d'invalidité (sauf : les pensions d'assurance-invalidité dont le montant n'excède pas l'allocation aux vieux travailleurs et si les ressources *de l'intéressé ne dépassent* pas le plafond prévu pour l'attribution de cette allocation; les pensions allouées en vertu du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre);

– les pensions alimentaires ou assimilées (rentes versées en cas de divorce) servies en exécution des obligations résultant des dispositions du code civil;

– l'allocation de garantie de ressources servie aux travailleurs en préretraite, ou à ceux qui cessent volontairement leur activité professionnelle ; les allocations servies en vertu de conventions du Fonds national de l'emploi après l'âge de soixante ans;

– les rentes constituées à titre gratuit dont le régime d'imposition est identique à celui des pensions.

Le plafond maximum de l'abattement de 10% dont bénéficient *les pensions et rentes est fixé à* 30 800 F. Il s'apprécie par foyer. L'abattement minimum est fixé à 1 900 F par bénéficiaire. Lorsque le plafond doit jouer (foyer percevant des pensions dont le montant est supérieur à 308 000 F), il est, pour le calcul de l'abattement de 20% (*voir paragraphe f ci-après*), réparti au prorata des pensions de chacun.

REMARQUES :

• *Rachats de cotisations de retraite* (joignez dans tous les cas une note justificative à votre déclaration). – Ils sont déductibles des salaires ou, le cas échéant, des pensions de la personne qui a personnellement effectué les rachats.

Si le bénéficiaire ne dispose pas de salaires ou pensions, les rachats doivent être portés dans la rubrique des charges déductibles « Déductions diverses ».

• *Sommes retirées ou pensions perçues au titre d'un plan d'épargne-retraite (PER).* – Les retraits effectués sur un PER ainsi que les arrérages perçus au titre de ce plan sont imposables comme des pensions, sauf lorsqu'ils ont été soumis au prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Les contribuables qui ont bénéficié d'un crédit d'impôt à ce *titre doivent l'ajouter aux retraits* ou arrérages à déclarer et indiquer son montant à la case NY de la page 6 de la déclaration pour qu'il soit déduit de leur cotisation d'impôt sur le revenu.

• **NOUVEAU.** – *Pécule versé en fin de carrière aux footballeurs professionnels :* il est imposable comme les pensions, avec application du système du quotient qui permet d'atténuer l'effet de la progressivité du barème de l'impôt sur le revenu.

f) ABATTEMENT DE 20% SUR LES SALAIRES ET PENSIONS.

Cet abattement ne s'applique qu'à la fraction des salaires et pensions nets de chaque bénéficiaire n'excédant pas 657 000 F. Il est donc limité à 131 400 F.

Son taux est ramené à 10% pour la fraction comprise *entre* 462 000 F et 657 000 F des salaires nets versés à des dirigeants par des sociétés dans lesquelles ils contrôlent plus de 35% des droits sociaux. Cette limite de 453 000 F s'applique à l'ensemble des rémunérations en cause et non plus à leur montant unitaire.

• **NOUVEAU.** – A compter de l'imposition des revenus de 1993, l'abattement de 20 % s'applique *exclusivement aux salaires de pensions déclarés spontanément* par les contribuables ; les redressements effectués par l'administration n'ouvrent donc plus droit à cet avantage.

g) COTISATIONS SYNDICALES VERSÉES PAR LES SALARIÉS ET PENSIONNÉS.

Les cotisations versées en 1993 par les salariés et les pensionnés à un syndicat représentatif de salariés *ou de fonctionnaires ouvrent* droit à une réduction d'impôt.

Cette réduction d'impôt est égale à 30% du montant des cotisations versées, limitée toutefois à 1% des salaires, pensions ou rentes viagères, à titre gratuit (déduction faite des cotisations sociales). Le plafonnement est effectué directement par l'ordinateur.

Les personnes qui demandent à bénéficier de *cette réduction d'impôt doivent* obligatoirement joindre, à leur déclaration de revenus, le reçu qui leur a été adressé par le syndicat.

REMARQUE. – Les salariés qui optent pour la prise en compte de leurs frais professionnels réels n'ont pas droit à cette réduction d'impôt *(voir paragraphe c).*

h) RENTES VIAGÈRES A TITRE ONÉREUX (en contrepartie de l'aliénation d'un capital ou d'un bien meuble ou immeuble).

Utilisez une colonne pour chaque rente et inscrivez le montant brut annuel de vos rentes et l'âge que vous aviez au moment de l'entrée en jouissance. Désormais, la fraction imposable de ces rentes est calculée par l'ordinateur. Elle est égale à : moins de 50 ans : 70%; 50 à 59 ans : 50%; 60 à 69 ans : 40%; plus de 69 ans : 30%. Si vous percevez une rente viagère *en vertu d'une clause de* réversibilité, inscrivez l'âge que vous aviez au moment du décès du précédent bénéficiaire. Si elle a été initialement constituée au profit d'un ménage, c'est l'âge du conjoint le plus âgé au moment de l'entrée en jouissance qui peut être retenu.

2. – Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

Un abattement unique *s'applique globalement* sur les revenus d'obligations et d'actions. Son montant, fixé à 8 000 F, est porté à 16 000 F si vous êtes marié.

a) Revenus de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants (ligne AB).

• Doivent notamment être déclarés sous cette rubrique, pour leur montant brut et lorsqu'ils ne sont *pas* inclus dans les recettes provenant d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale, non commerciale ou agricole, les produits :

– des créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires ;

– des dépôts à vue ou à échéance fixe ;

– des cautionnements en numéraire ;

– des comptes courants ;

– des clauses d'indexation afférentes aux sommes mises ou laissées à la *disposition des sociétés* par leurs associés ;

– des bons de capitalisation d'une durée inférieure à six ans (bons souscrits avant le 1er janvier 1990) ou huit ans (bons souscrits depuis le 1er janvier 1990), sauf option pour le prélèvement libératoire.

Pour les bons de caisse, il faut ajouter au produit perçu le montant du *crédit d'impôt, ce dernier* étant par ailleurs porté ligne EY ;

– les produits réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne populaire (PEP) lorsque son titulaire a effectué en 1993 une opération conduisant à la clôture de son plan : retrait, retrait partiel ou total du contrat d'assurance-vie souscrit dans le cadre du PEP. Aucune déclaration n'est cependant à effectuer *si la clôture du plan ou le retrait est intervenu* à la suite de l'un des cas de force majeure prévus par la loi : décès du titulaire du plan ou de son conjoint ; expiration des droits aux assurances chômage prévues par le code du travail à la suite du licenciement du titulaire du plan ou de son conjoint.

• **NOUVEAU.** – *Par exception, les produits d'un PEP ne sont pas imposables lorsque les trois conditions suivantes sont simultanément remplies :*

– le plan a été ouvert avant le 25 août 1993 ;

– les retraits sont effectués entre le 22 septembre 1993 et le 30 juin 1994 et entraînent la clôture du plan ;

– le titulaire du plan est non *imposable* à l'impôt sur le revenu.

• Sont exonérés d'impôt les intérêts du livret A *de caisse d'épargne, du livret bleu* d'une caisse de crédit mutuel, du compte épargne-logement (ou d'un plan), du livret d'épargne du travailleur manuel, du CODEVI ou du livret d'épargne d'entreprise.

b) Revenus de valeurs mobilières (lignes DE, FG, HF et JK).

• Il s'agit :

– des intérêts, arrérages et produits de toute nature des obligations, effets publics et autres titres *d'emprunts négociables* ;

– des revenus des actions et parts sociales distribués par des personnes morales soumises ou non à l'impôt sur les sociétés, à l'exception des sommes distribuées aux associés en nom.

• *Les revenus suivants sont exonérés :*

– les intérêts de l'emprunt 4,5 % de 1973 ;

– les produits des parts des nouveaux fonds communs de placements à risque, sous certaines conditions ;

– les produits des titres déposés sur les engagements d'épargne à long terme.

• En dehors des jetons de présence et des distributions n'ayant pas le caractère de dividendes, les revenus des valeurs mobilières peuvent avoir supporté soit une retenue à la source (obligations, titres d'emprunts), soit l'impôt sur les sociétés ou le précompte en tenant lieu, soit un impôt étranger éventuellement imputable en France. Tout ou partie de cette retenue ou de cet impôt constitue un crédit d'impôt ou un avoir fiscal.

• Pour déclarer ces revenus, conformez-vous aux indications figurant sur les *justificatifs* qui vous sont remis par les établissements payeurs et qui doivent, obligatoirement, être joints à votre déclaration : la somme à déclarer comprend le revenu net perçu auquel s'ajoute le montant du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal. Le montant du crédit d'impôt et de l'avoir fiscal, arrondi au franc supérieur, doit être déclaré ligne EY : il sera déduit du montant brut de l'impôt et, s'il est supérieur à ce dernier, restitué. Ne déclarez pas le crédit d'impôt se rapportant à des revenus mobiliers exonérés : il n'est pas déductible.

• L'abattement mentionné plus haut vous est accordé automatiquement. Vous ne devez pas le déduire.

Un abattement supplémentaire de 1 000 F est accordé pour les intérêts de l'emprunt d'Etat 8,80 % de 1977 (ligne DE).

• *Vous pouvez déduire, ligne CA, les frais de* garde de vos valeurs.

En raison de l'abattement commun aux revenus d'obligations et d'actions, vous pouvez avoir opté pour le prélèvement libératoire sur vos produits d'obligations alors que cette option vous a été défavorable. Dans cette situation, déclarez ligne FZ le montant des revenus d'*obligations que vous avez* soumis au prélèvement libératoire (il figure sur le justificatif de la banque, sous l'avoir fiscal). L'ordinateur imputera l'abattement, et, s'il apparaît que vous n'en profitez pas à plein en raison de votre *option, le trop-versé sera automatiquement calculé* et déduit de votre impôt, voire restitué.

• Si votre impôt est au moins égal à 400 F, vos revenus de valeurs et capitaux mobiliers déclarés au paragraphe 2 supportent un impôt complémentaire de 1 %.

• Vous pouvez être remboursé de votre avoir *fiscal par chèque ou virement bancaire, s'il excède* le montant de votre impôt. Il suffit de joindre à votre déclaration un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE) à votre nom.

Si vous aviez fourni ce relevé l'année dernière, vérifiez que le numéro imprimé à la première page de la déclaration est exact. Sinon, joignez un nouveau relevé d'identité à votre déclaration de revenus.

3. – Revenus fonciers

• Ne sont à déclarer ici que les revenus des *immeubles bâtis ou non bâtis donnés en location* et les revenus des immeubles dont le contribuable se réserve la jouissance, mais qui ne sont pas affectés à l'habitation (terrains non cultivés réservés à la chasse...), *ainsi que les revenus accessoires* qui ont leur origine dans le droit de propriété ou d'usufruit (droit d'affichage, droit de chasse...) et qui proviennent de propriétés dont vous vous réservez la jouissance ou que vous donnez en *location*. Il en est ainsi par exemple des sommes perçues en contrepartie de la location, à un particulier ou à une société, de panneaux ou d'emplacements publicitaires situés sur un terrain ou une maison vous appartenant.

• Les dépôts de garantie sont déclarés, le cas échéant, au départ du locataire.

• *Exonération des loyers tirés des locations consenties à des personnes de condition modeste.* – Les propriétaires qui ont conclu, en 1991, 1992 ou 1993, un contrat de location avec des personnes de condition modeste (titulaires du RMI ; étudiants bénéficiaires d'une bourse à caractère social ; organismes sans but lucratif agréés mettant les logements loués à la disposition de personnes défavorisées) sont exonérés d'impôt *sur le revenu pour les loyers qu'ils* tirent de cette location. Le logement loué doit répondre à des normes minimales de superficie et de confort, et le loyer annuel est plafonné.

Pour bénéficier de cette mesure d'exonération, vous devez joindre une note à *votre déclaration de revenus* précisant les conditions de location, le nom du locataire, les pièces justifiant qu'il remplit les conditions requises, ainsi qu'une copie du contrat de location.

• *Exonération des loyers tirés des locations de logements vacants situés dans une commune de moins de 5 000 habitants.* Les personnes qui ont conclu, entre le 1er janvier et le 30 juin 1992, un contrat de location d'un logement vacant depuis plus de deux ans et situé dans une commune de moins de 5 000 habitants sont exonérées d'impôt sur le revenu pour les loyers perçus en 1993.

L'exonération est subordonnée aux conditions suivantes :

– le logement doit répondre à des normes minimales de confort ;

– le loyer annuel est plafonné ;

– les ressources du locataire ne doivent pas excéder (montant net de frais professionnels figurant sur l'avis d'impôt sur les revenus de 1992), pour les personnes seules 100 200 F en Ile-de-France et 91 600 F dans les autres régions, et pour les couples mariés, les *doubles de ces chiffres* :

– le bailleur doit prendre l'engagement de louer le logement pendant neuf ans à titre de résidence principale.

Pour bénéficier de cette exonération, vous devez joindre à votre déclaration de revenus une note précisant les conditions de la location, une copie du bail, une copie de l'avis d'imposition du locataire et de documents attestant la vacance de l'immeuble pendant les deux années précédant la location.

• **NOUVEAU.** – *Locations de logements vacants (ensemble des communes).* A compter du 1er janvier *1993, les loyers* des deux premières années de location d'un logement précédemment vacant sont exonérés d'impôt sur le revenu sous réserve que les *conditions suivantes soient remplies* :

– la location doit avoir pris effet en 1993 ;

– *le logement devait être vacant* depuis plus d'un an au 31 décembre 1992 ;

– le logement doit répondre à des normes minimales de confort ;

– le propriétaire doit s'engager à louer le local, *non meublé et à usage d'habitation principale* pendant au moins six ans.

• Les subventions de l'Association nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) constituent des recettes imposables. Sont également taxables, les *indemnités* d'assurances *se rapportant à des travaux* déductibles. Corrélativement, la totalité des dépenses correspondant à ces subventions et indemnités est à comprendre dans les charges déductibles des revenus fonciers.

• Si vous *louez* un appartement meublé ou des locaux nus mais à un locataire qui les destine à la location meublée et si la location présente un caractère commercial en raison des modalités du bail, reportez-vous au paragraphe B « Loueurs en meublé non professionnels » *du chapitre 4.*

Vous devez joindre à votre déclaration l'annexe bleue n° 2044. Si vous ne l'avez pas reçue, demandez-la à votre centre des impôts, ainsi que la notice explicative correspondante.

• Copropriétaires : pour être déductibles, les provisions pour travaux avancées au syndic doivent avoir *été reversées en 1993 par ce dernier aux entrepreneurs* (conservez l'attestation du syndic).

• Sort des déficits fonciers.

• **NOUVEAU.** – Les déficits fonciers correspondant à des dépenses déductibles des revenus fonciers autres que les intérêts d'emprunts et payées à compter du 1er janvier 1993 sont désormais déducti*bles du revenu global, dans la limite annuelle* de 50 000 F.

L'excédent de déficit sur ces 50 000 F ou celui qui résulte d'intérêts d'emprunts, ainsi que les déficits antérieurs à 1993 restant encore reportables se déduisent exclusivement sur les revenus fonciers réalisés au cours des cinq années suivantes pour les immeubles urbains et des neuf années suivantes *pour les propriétés rurales.*

Aucune limitation de montant s'applique aux nus-propriétaires pour le déficit correspondant aux grosses réparations, à la condition que le démembrement de propriété résulte d'une succession ou d'une donation entre vifs consentie, sans charge ni condition, entre parents jusqu'au 4e degré. En revanche, les autres nus-propriétaires ne peuvent *pas déduire leurs déficits de leur revenu global mais* exclusivement de leurs revenus fonciers des cinq ou neuf années suivantes.

Par ailleurs et par exception, certains déficits fonciers peuvent être admis en déduction des autres revenus ; c'est le cas des déficits :

– provenant d'immeubles classés monuments historiques (les loyers sont inscrits page 4 de l'annexe) ;

– résultant de travaux exécutés dans le cadre d'une opération groupée de restauration immobilière dans un secteur sauvegardé ou dans un périmètre de restauration immobilière sous réserve que certaines conditions soient remplies.

• **NOUVEAU.** – Pour les opérations groupées de restauration immobilière ayant fait l'objet d'une autorisation à partir du 1er juillet 1993, le déficit foncier est, à la seule exception de la partie de celui-ci correspondant aux intérêts des emprunts, déductibles des autres revenus à la condition que le propriétaire loue les locaux correspondants à usage d'habitation principale, *pendant six ans.*

En pratique, il suffit de reporter les déficits subis en 1993 ou antérieurement sur les lignes CE à CG de la rubrique « revenus fonciers » de la déclaration selon les indications de la déclaration annexe des revenus fonciers n° 2044.

Pour vos revenus et vos charges, ne portez jamais les centimes. Arrondissez au franc.

4. – Revenus des professions non salariées

Si vous relevez du régime du bénéfice réel ou de la déclaration contrôlée, reportez vos résultats et plus-values éventuelles à la rubrique 4 en distinguant selon qu'ils proviennent ou non d'une activité relevant d'un centre ou d'une association agréés.

a) BÉNÉFICES AGRICOLES

Est exploitant agricole tout contribuable (propriétaire exploitant, métayer ou fermier) qui tire un revenu régulier de la vente des produits qu'il récolte (*même s'il exerce une autre activité*). *Il en est de* même si vous êtes membre d'une société de personnes ayant pour objet l'exploitation d'une propriété *agricole* ou *forestière, d'un GAEC ou d'un* groupement forestier.

• **Régime du forfait.**

Vous devez souscrire une déclaration spéciale n° 2342 au plus tard le 31 mars 1994. Si vous n'avez pas d'autre revenu, vous disposez pour souscrire votre déclaration d'ensemble d'un délai allant jusqu'au dernier jour du mois suivant celui de la publication des bénéfices forfaitaires au *Journal officiel*.

Mais si vous avez d'autres revenus, vous êtes tenu de souscrire la déclaration générale des revenus dans le délai normal, en inscrivant une croix dans la case de la ligne RH, SH ou TH (forfait non encore fixé).

Si vous avez des activités accessoires de nature commerciale ou artisanale, se situant ou non dans le prolongement de votre activité agricole (par exemple, activité de tourisme à la ferme ou travaux forestiers pour des tiers), et si vos recettes correspondantes *n'excèdent pas 150 000 F, vous pouvez inscrire* le montant brut de ces recettes commerciales accessoires aux lignes RP, SP ou TP du paragraphe A : *dans ce cas, un abattement de 50 % vous sera* automatiquement accordé.

REMARQUE. – Les revenus accessoires (location du droit d'affichage, de chasse, d'exploitation de carrières, redevances tréfoncières...) perçus par les propriétaires exploitants agricoles sont des revenus fonciers (déclaration n° 2044), sauf lorsque les terres sont inscrites à l'actif d'une exploitation soumise au régime du bénéfice réel. Dans ce dernier cas, ces produits sont imposables dans la catégorie des bénéfices agricoles.

• **Régime transitoire.**

Ce régime s'applique aux exploitants individuels *dont la moyenne des recettes des deux années précédentes* (1991-1992) est comprise entre 500 000 F et 750 000 F et qui ne sont pas déjà soumis à un régime réel d'imposition. Les forfaitaires peuvent opter pour le régime transitoire. Les exploitants ne peuvent relever de ce régime pendant plus de cinq ans. Il se caractérise par des obligations comptables réduites. Vous devez alors souscrire la déclaration spéciale n° 2136 et la déclaration d'ensemble des revenus le 2 mai 1994 au plus tard.

• **Régime du bénéfice réel simplifié.**

Ce régime est applicable soit sur option, soit obligatoirement lorsque les recettes de l'exploitation sont comprises entre 500 000 F et 1,8 million de *francs pendant deux années consécutives (1991 et* 1992).

Vous devez alors souscrire la déclaration spéciale n° 2139, un bilan simplifié n° 2139 A et la déclaration d'ensemble des revenus au plus tard le 2 mai 1994, quelle que soit la date de clôture de l'exercice.

• **Régime du bénéfice réel normal.**

Si la moyenne de vos recettes de 1991 et 1992 excède 1,8 million de francs, vous êtes de plein droit sous ce régime. Vous pouvez également opter pour ce régime si vous relevez du forfait ou si vos recettes *sont comprises entre 500 000 F et 1,8 million de* francs. Dans ce cas, vous devrez déposer la déclaration spéciale n° 2143 et la déclaration des revenus au *plus tard le 2 mai 1994, quelle que soit la date de* clôture de l'exercice.

• **Déduction des déficits.**

Ils ne peuvent donner lieu à imputation sur le revenu global lorsque le revenu net d'autres sources *dont dispose le contribuable* excède 100 000 F.

b) BÉNÉFICES INDUSTRIELS
ET COMMERCIAUX

En dehors des personnes qui exercent leur activité à titre professionnel, soit personnellement, soit comme associé d'une société de personnes, des particuliers peuvent être imposables dans cette catégorie de revenus lorsqu'ils réalisent certaines opérations :

– achats et reventes d'immeubles soit à titre d'intermédiaire, soit à titre personnel mais habituel ;

– location d'établissements industriels ou commerciaux munis du matériel ou du mobilier nécessaires à leur exploitation ;

– location en meublé ; toutefois, les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale sont exonérées pour les produits de cette location, à la double condition que les pièces louées constituent, pour le locataire, sa résidence principale et que le prix de location demeure fixé dans des limites raisonnables. Les locations de chambres d'hôtes n'excédant pas 5 000 F par an sont également exonérées. Il en va de même pour les locations ou sous-locations en meublé consenties au profit de personnes de condition modeste (voir les conditions à remplir au n° 3 « Revenus fonciers »).

• **Régime micro-BIC.**

Les contribuables ayant réalisé en 1993 un chiffre d'affaires n'excédant pas 70 000 F, hors TVA, recettes exceptionnelles non comprises et ayant bénéficié *en 1993 soit de l'exonération soit de la franchise* de TVA, bénéficient du régime micro-BIC. Ce régime reste applicable pour 1993 si cette année est la première où le chiffre d'affaires est supérieur à 70 000 F sans excéder 100 000 F. Il suffit à ces contribuables d'inscrire le montant de leur chiffre d'affaires sur les lignes RM ou TM du cadre A. Leur bénéfice imposable sera déterminé sous déduction d'un abattement de 50 % sur ce chiffre d'affaires, avec un minimum de 2 000 F. Ce calcul est effectué automatiquement par l'ordinateur.

• ***Régime du forfait.***

C'est le régime normal des petites entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 500 000 F (150 000 F pour un prestataire de services). Il faut alors déposer une déclaration spéciale n° 951 au plus tard le 15 février 1994 pour les entreprises dont le forfait est renouvelable en 1994 et au plus tard le 2 mai 1994 pour celles dont le forfait a été fixé en 1993 pour la *période* 1992-1993. Dans ce dernier cas, vous devez reporter le chiffre sur la déclaration des revenus, lignes RJ, SJ ou TJ. Si, au contraire, le *bénéfice de 1993 doit être fixé en 1994, il convient* de cocher la case correspondante à ces lignes.

• **Régime simplifié d'imposition des petites et moyennes entreprises.**

La loi fixe à 3 millions (900 000 F pour les *prestataires de services*) *la limite d'application de ce* régime (dont peuvent également bénéficier, sur option, les forfaitaires).

Vous devez établir la déclaration de vos résultats sur le formulaire 2031 et reporter le bénéfice (ou le déficit) sur la déclaration des revenus. Le délai de déclaration est fixé au 2 mai 1994.

• **Régime du bénéfice réel pour les entreprises les *plus importantes.***

Vous devez établir la déclaration de résultats n° 2031 et les tableaux comptables annexes ; le délai de déclaration est fixé au 2 mai 1994.

Les résultats sont reportés sur la déclaration d'ensemble.

• **Loueurs en meublés non professionnels.**

Si le montant total des loyers que vous avez perçus en 1993 n'excède pas 70 000 F, vous êtes placé sous le régime micro-BIC. Vous êtes dispensé de souscrire la déclaration n° 951. Joignez simplement à votre déclaration une note donnant le montant et le lieu de vos locations et portez, lignes RL, SL ou TL du paragraphe A, *le montant brut des recettes.* L'abattement de 50 % avec minimum de 2 000 F sera calculé par l'ordinateur.

ATTENTION ! – Si vous avez opté pour un régime de bénéfice réel, vous ne pouvez déduire vos déficits éventuels que des bénéfices retirés de l'activité de location (portez vos résultats ligne JL du paragraphe D s'il s'agit d'un bénéfice, ligne KL s'il s'agit d'un *déficit*).

Lire la suite page 14

4. – Revenus des professions non salariées (suite)

Suite de la page 13

c) REVENUS NON COMMERCIAUX

• *Déclaration contrôlée* (n° 2035). – Ce régime est obligatoire pour les titulaires de charges et offices et pour les personnes ayant réalisé en 1993 plus de 175 000 F de recettes brutes (non compris les gains exceptionnels et les honoraires rétrocédés déductibles). Toutefois, les contribuables dont les recettes ont pour la première fois dépassé la limite de 175 000 F en 1993 sont autorisés à demeurer soumis au régime de l'évaluation administrative pour la fixation du bénéfice de cette année. Les adhérents des associations agréées et les associés d'une société civile de moyens ont jusqu'au 2 mai *1994 pour déposer la déclaration 2035.*

• *Evaluation administrative* (n° 2037). – Ce régime est applicable aux personnes non soumises obligatoirement au régime de la déclaration contrôlée (ou qui n'ont pas opté pour lui).

• **Régime spécial BNC.**

Si, en 1993, vous avez perçu des revenus non commerciaux n'excédant pas, remboursements de frais compris, 70 000 F hors TVA, vous êtes dispensé de souscrire une déclaration spéciale de bénéfices non commerciaux. Il vous suffit de porter le montant brut de vos recettes, remboursements de frais compris, directement sur les lignes RN, SN ou *TN du cadre A du paragraphe 4 de la déclaration* d'ensemble des revenus. L'abattement de 25 %, avec un minimum de 2 000 F, sera calculé par l'ordinateur.

Ce régime spécial reste applicable la première année où les recettes dépassent 70 000 F à la condition qu'elles n'excèdent pas 100 000 F. Pour les assujettis à la TVA, l'application de ce régime est de plus subordonné à la condition d'avoir bénéficié en 1993 de la franchise en base de cette taxe.

REMARQUE. – Les contribuables imposés dans cette catégorie (quel que soit le régime) peuvent déterminer leurs frais professionnels d'automobile par *application* du barème *forfaitaire publié* pour les salariés (voir chapitre 1 « Traitements et salaires »). Il s'agit, bien entendu, d'une simple option, les *intéressés conservant* la possibilité de se conformer aux règles habituelles.

• Activités lucratives non professionnelles dont les déficits ne sont déductibles que des revenus de la même activité (certains droits d'auteur ou produits d'inventeur, gains de professionnels des jeux et courses) : déclarez les résultats obtenus ligne JM du paragraphe D pour les bénéfices ou ligne KM pour les déficits.

CAS PARTICULIERS :

Ont le caractère de revenus non commerciaux :

– les profits réalisés par les peintres et sculpteurs ;

– les revenus des photographes de mode non journalistes ;

– les droits d'auteur, intégralement déclarés par les tiers, lorsque l'écrivain, ou le compositeur, opte pour le régime des revenus non commerciaux ;

– les produits perçus par les héritiers des écrivains et compositeurs ;

– les produits perçus par les inventeurs : en principe, les produits provenant de la cession de brevets ou concession de licences d'exploitation sont imposables au taux proportionnel de 16 % (les porter ligne JN du paragraphe D). Les déficits subis par les inventeurs ne peuvent être déduits que des produits de même nature réalisés la même année ou les cinq années suivantes. Ils doivent être inscrits *ligne KM du paragraphe D. L'inventeur doit attendre* la réalisation de bénéfices pour imputer les déficits antérieurs. Toutefois, lorsqu'un inventeur expose des frais pour prendre un brevet ou en assurer la maintenance sans percevoir des produits imposables, ou lorsqu'il perçoit des produits inférieurs à ces frais, le déficit correspondant est déductible du revenu global de l'année de la prise du brevet et des neuf années suivantes ; l'année de sa *réalisation, ce déficit est reporté ligne KM du paragraphe* D. Joignez alors à votre déclaration une note dans laquelle vous justifiez bénéficier de ce régime spécial d'imputation des déficits.

d) ADHÉRENTS DES CENTRES DE GESTION OU ASSOCIATIONS AGRÉÉS

Vous n'avez pas à calculer l'abattement auquel vous avez droit. Ne le déduisez pas, l'administration le calculera automatiquement.

Les adhérents des centres de gestion ou associa*tions agréés, qui sont placés* de plein droit ou sur option sous un régime réel d'imposition, bénéficient d'un abattement de 20 % de leur bénéfice imposable pour la fraction n'excédant pas 462 000 F et de 10 % au-delà de cette limite jusqu'à 657 000 F. Pour bénéficier de cet avantage, l'adhésion au centre ou à l'association doit être antérieure au 1er avril 1993.

REMARQUE :

• *Déduction du salaire du conjoint participant effectivement à l'exploitation.* – Ce salaire peut être déduit des résultats professionnels dans la limite de 139 800 F (douze fois le double du SMIC mensuel *pour un travail effectif pendant l'année 1993* entière) si vous êtes adhérent d'un centre de gestion ou d'une association agréés (cette limite demeure à 17 000 F si vous n'êtes pas adhérent).

e) PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES

• 1. – Si vous êtes industriel, commerçant, artisan, agriculteur ou si vous exercez une profession libérale et que votre chiffre d'affaires dépasse le double de la limite du forfait, les plus-values à court terme que vous avez réalisées doivent être incluses dans le revenu courant, tandis que les plus-values à long terme sont inscrites au paragraphe *B de la rubrique 4 de la déclaration* (taux de 16 %).

• 2. – Si vous êtes depuis au moins cinq ans commerçant, artisan, agriculteur ou membre d'une *profession libérale et que vos recettes n'excèdent* pas le double de la limite du forfait ou de l'évaluation administrative, vos plus-values professionnelles sont exonérées sauf pour :

– les plus-values de cession de terrains à bâtir ;

– les plus-values de cession d'immeubles loués meublés si vous n'êtes pas inscrit au registre du *commerce ou si, y étant* inscrit, votre activité de loueur en meublé représente moins de 50 % de votre revenu global et moins de 150 000 F de recettes annuelles.

Si l'*activité est* exercée depuis moins de cinq ans, vous relevez du régime décrit au paragraphe 1 ci-dessus, sauf pour la vente de terres agricoles ou forestières qui suivent les règles des plus-values particulières décrites au chapitre 5, paragraphe I. Joignez alors une note annexe à votre déclaration spéciale faisant apparaître le détail de vos plus-values professionnelles.

f) REVENUS DES GÉRANTS ET ASSOCIÉS

Les rémunérations des gérants majoritaires des SARL et des exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) pluripersonnelles et non familiales, ainsi que celles des membres des sociétés de personnes soumises à l'impôt sur les sociétés, doivent être inscrites à la rubrique spéciale prévue au paragraphe C (lignes UA à WA et UB à WB).

Ces rémunérations bénéficient de l'abattement de 20 % accordé aux salariés. – *L'abattement est égal à* 20 % de la rémunération nette de frais professionnels qui n'excède pas 657 000 F, lorsque le contribuable détient au plus 35 % du capital de la société qui le rémunère. Si cette participation est supérieure à 35 % du capital, l'abattement de 20 % s'applique à la fraction de la rémunération nette n'excédant pas 462 000 F ; il est de 10 % pour la partie de cette rémunération nette comprise entre 462 000 F et *657 000 F.*

Le calcul de l'abattement est effectué par l'ordinateur. Il suffit de mentionner les rémunérations nettes lignes UA à WA ou UB à WB du paragraphe *C selon l'importance de la participation* au capital.

5. – Plus-values et gains divers

a) LES IMMEUBLES

• Certaines ventes d'immeubles sont exonérées :

– la résidence principale, pourvu que vous l'ayez occupée pendant au moins cinq ans, ou depuis la date de l'achat, ou que vous soyez contraint de la vendre pour des impératifs d'ordre familial ou professionnel nécessitant un changement *de résidence* ;

– la première cession d'un logement (qu'il s'agisse d'une résidence secondaire ou d'un immeuble donné en location) lorsque le cédant ou son conjoint n'est pas propriétaire de sa résidence principale directement ou par personne interposée et que la cession est réalisée au moins cinq ans après l'acquisition ou l'achèvement. Toutefois l'exonération n'est pas applicable lorsque la cession inter*vient dans les deux ans de celle de la résidence* principale. Ces délais de cinq ans et de deux ans ne sont pas exigés lorsque la vente est motivée par un impératif familial ou un changement de résidence;

– les cessions inférieures à 30 000 F;

– les cessions de terrains à bâtir ou des autres immeubles détenus depuis au moins trente-deux ans pour les ventes effectuées jusqu'au 25 juin 1993 et depuis au moins vingt-deux ans pour celles réalisées *à compter du 26 juin 1993;*

– les ventes de terrains agricoles, non exploités par le propriétaire, pour un prix n'excédant pas 4 F le mètre carré (9 F pour les cultures maraîchères, fruitières et pépinières; 26 F pour les vignobles à appellation contrôlée et cultures florales; 7 F pour les vignobles V.D.Q.S.; 5 F pour les autres vignobles);

– les expropriations consécutives à une déclaration d'utilité publique sous condition du remploi, dans les six mois, dans l'achat de biens de même nature ou la construction d'un immeuble.

• **NOUVEAU.** – Dans la limite d'un montant global de cessions de 1 200 000 F pour les couples mariés et de 600 000 F pour les autres contribuables, les plus-values réalisées au cours de la période allant du 25 novembre 1993 jusqu'au 31 décembre 1994 sont exonérées d'impôt sur le revenu, sur demande des contribuables, lorsque le produit de la ou des cessions est investi dans l'acquisition ou la construction d'un immeuble situé en France et affecté exclusivement à l'habitation principale du cédant.

Lorsque ces plafonds sont franchis, la fraction de *plus-value exonérée est égale à la plus-value* totale multipliée par le rapport existant entre, selon le cas, 1 200 000 F ou 600 000 F et le montant de la cession.

Cet avantage n'est pas accordé lorsque l'im*meuble cédé a ouvert droit à la réduction d'impôt* pour investissement locatif (sauf s'il s'agit du « locatif intermédiaire ») ou pour investissement dans les DOM-TOM.

• En outre, quand le total des immeubles que vous possédez n'excède pas 400 000 F (plus 100 000 F par enfant à charge à partir du troisième), les plus-values immobilières réalisées ne sont pas prises en considération. De même, sont exonérées les ventes effectuées par des retraités non imposables à l'impôt sur le revenu.

ATTENTION : Hormis les cas ci-dessus, lorsque vous réalisez une plus-value sur la vente d'un immeuble ou d'un logement, vous devez souscrire une *déclaration spéciale n° 2049* de couleur verte. Réclamez-la à votre centre des impôts, avec la notice explicative n° 2049 *bis* qui vous permettra de déterminer votre plus-value, après application des coefficients d'érosion monétaire et des réductions et *abattements auxquels vous avez droit lorsque vous* déteniez votre bien depuis plus de deux ans (plus-value à long terme).

• La plus-value réalisée est soumise à l'impôt, mais avec application, si elle est à long terme, du système *du quotient destiné à atténuer la progressivité* du barème.

b) LES MÉTAUX ET OBJETS PRÉCIEUX

1) OR ET AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX.

Les ventes par des particuliers sont soumises à une *taxe forfaitaire de 7,5 % tenant lieu d'imposition* de la plus-value. Cette taxe est perçue notamment sur les ventes de lingots et de pièces. Aucune autre imposition n'est applicable.

2) OBJETS PRÉCIEUX (*bijoux, objets d'art*, de collection ou d'antiquité).

En principe, les ventes que vous avez effectuées pour un montant supérieur à 20 000 F ont été soumises à une taxe forfaitaire de 7 % s'il s'agit d'une transaction privée et de 4,5 % s'il s'agit d'une vente publique.

Toutefois, si vous possédiez des pièces suffisantes pour justifier de la date et du prix de l'acquisition, vous avez pu, au moment de la vente, opter pour le régime général des plus-values des particuliers (prise en compte de l'érosion monétaire, inclusion de la plus-value dans les bases de l'impôt sur le revenu). Le service des impôts dont vous relevez vous a alors notifié son acceptation. Vous devez donc maintenant remplir la déclaration n° 2049.

c) PLUS-VALUES DE CESSION DE DROITS SOCIAUX (sociétés assujetties à l'impôt sur les sociétés)

Déclarez ligne SV du paragraphe 5 le montant imposable des plus-values réalisées lors de la cession de droits sociaux de sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés dont vous avez détenu directement ou indirectement, à un moment quelconque au cours des cinq années précédentes, plus de 25 % des *droits dans les bénéfices sociaux.*

Le taux d'imposition est de 16 %. Les cessions à un membre de la famille sont imposables lorsque les titres sont conservés dans la famille moins de cinq ans, c'est-à-dire lorsque le cessionnaire, membre de la famille, revend les droits à un tiers.

L'imposition des plus-values réalisées en cas d'échange de droits sociaux résultant d'une fusion, d'une scission ou d'un apport de titres à une société *soumise à l'impôt sur les sociétés peut être reportée* au moment où s'opérera la cession ou le rachat des titres reçus lors de l'échange. Le montant de la plus-value dont le report de taxation est demandé doit être indiqué ligne SY du paragraphe 5 de la déclaration.

d) GAINS DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES, MATIF ET MONEP

• **Pour les gains de cession de valeurs mobilières**, vous ne devez souscrire une déclaration n° 2074 que si vous avez effectué, directement ou par personne interposée, pour un montant excédant 332 000 F :

– des opérations de Bourse au comptant ou sur le marché à règlement mensuel;

– des cessions de gré à gré, à titre onéreux, de valeurs mobilières cotées ou négociées sur le marché hors cote, de droits portant sur ces valeurs ainsi que de titres représentatifs de telles valeurs (actions de SICAV, parts de fonds communs de placement quel que soit le nombre de porteurs de parts);

– des cessions de titres d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) monétaires ou obligataires de capitalisation.

Les plus-values sont imposées au taux de 16 %.

• **NOUVEAU.** – Lorsque le seuil de 332 000 F n'est pas dépassé, *les plus-values résultant de la cession* de titres d'OPCVM monétaires ou obligataires de capitalisation sont imposables, au taux de 16 %, si le montant des cessions de l'année 1993 est supérieur à 166 000 F. Par exception, *les plus-values de cession de ces titres d'OPCVM* réalisées entre le 1er octobre 1993 et le 30 septembre 1994 sont exonérées lorsque, dans le délai de deux mois, le produit de la vente est :
– soit utilisé pour la construction ou l'acquisition d'un immeuble situé en France et affecté exclusivement au logement ou pour réaliser des travaux de reconstruction ou d'agrandissement ou pour l'achat d'un terrain destiné à la construction d'un logement ou pour financer des dépenses de grosses réparations, d'un montant de 30 000 F au moins;
– soit investi dans une augmentation de capital de sociétés industrielles ou commerciales non cotées ou affecté à un compte individuel d'associé répondant à certaines conditions.

Chacune de ces exonérations est limitée à un montant de cessions de 1 200 000 F pour les couples mariés et de 600 000 F pour les autres contribuables.

Les personnes qui souhaitent bénéficier de cette exonération doivent remplir une déclaration spéciale, n° 2074.

Remarques : – les cessions exonérées ne sont pas retenues pour apprécier les plafonds de 332 000 F et de 166 000 F applicables pour l'imposition des gains de cessions de valeurs mobilières;

– cet avantage ne peut se cumuler avec les réductions d'impôt relatives aux *SOFICA*, aux DOM-TOM, au rachat d'une entreprise par ses salariés et aux grosses réparations de l'habitation principale.

• *NOUVEAU.* – *L'imposition des plus-values résultant du transfert de titres d'OPCVM monétaires ou obligataires sur un PEA entre le 23 juin 1993 et le 31 décembre 1993 peut, sur demande du contribuable – il faut dans ce cas joindre un formulaire n° 2074-1 à la déclaration n° 2074 –* être reportée au moment où interviendra la clôture du plan. Il y a exonération si le plan est conservé cinq ans.

REMARQUE IMPORTANTE. – Lorsque tous les titres que vous et les membres de votre foyer fiscal possédez sont réunis en un seul compte déposé chez un intermédiaire et lorsque celui-ci détermine lui-même le montant des gains réalisés, *vous pouvez vous dispenser de remplir une* déclaration n° 2074 : le gain net doit être reporté directement au paragraphe 5 de la déclaration n° 2042 N à laquelle devra être joint le document fourni par l'intermédiaire.

Dans ce cas, l'option afférente au prix d'acquisition des titres acquis avant le 1er janvier 1979 devra être exprimée dans une note jointe à la déclaration n° 2042 N, à moins que l'intermédiaire n'ait prévu de la faire figurer sur le document qu'il vous a adressé.

Si l'intermédiaire ne peut faire apparaître les pertes antérieures sur le document en cause, souscrire le formulaire n° 2074, afin de justifier du *détail de l'imputation de ces pertes et ainsi de la* différence avec le chiffre reporté sur la déclaration, rubrique 5, lignes RX ou RY.

Cessions de participations inférieures ou égales à 25 % dans des sociétés non cotées. Les gains nets tirés de la cession de droits sociaux de sociétés non cotées assujetties à l'impôt sur les sociétés par des personnes détenant une participation inférieure ou égale à 25 % sont taxables dans les mêmes conditions que les gains de cession de valeurs mobilières.

La limite de 332 000 F s'apprécie en tenant compte de l'ensemble des opérations effectuées tant sur les titres cotés que sur les droits sociaux non cotés entrant dans le champ de la taxation.

• **Profits sur MATIF.** – ***Les profits sur MATIF* qui sont réalisés à titre occasionnel** sont imposables à 16 %, quelle que soit la nature du contrat de référence (emprunts obligataires ou actions). Ils doivent être déclarés sur le formulaire n° 2074 et *reportés sur la déclaration d'ensemble* à la rubrique 5, lignes RX ou RY.

• **Profits sur marchés à terme de marchandises ou sur marchés d'options négociables.** – Les profits réalisés à titre occasionnel sur ces marchés, taxables à 16 %, sont portés à la ligne RX ou RY du *paragraphe 5.*

Les gains et pertes réalisés sur ces marchés et sur le MATIF ne se compensent pas. Par suite, les pertes sur marchés à terme de marchandises ou sur marchés d'options négociables ne doivent pas être mentionnées sur la déclaration 2042 N.

L'imposition des plus-values réalisées en cas d'échange de titres résultant d'un apport à une société soumise à l'impôt sur les sociétés peut être *reportée au moment où s'opérera la cession ou* le rachat des titres reçus lors de l'échange. Le montant de la plus-value dont le report d'imposition est demandé doit être indiqué à la ligne SY du paragraphe 5 de la déclaration.

e) GAINS RÉALISÉS DANS LE CADRE D'UN PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA)

Si vous-même ou votre conjoint avez clôturé votre PEA en 1993, vous devez mentionner à la ligne SX du paragraphe 5 de votre déclaration de revenus le montant du gain que vous aurez déterminé à l'aide de la déclaration spéciale n° 2074, si le montant total des cessions de valeurs mobilières réalisées en 1993 par votre foyer fiscal, augmenté de la valeur liquidative du PEA, excède 332 000 F. Le gain est imposé au taux forfaitaire de 22,5 %.

f) PLUS-VALUES DE CESSION DE DROITS SOCIAUX (sociétés soumises à l'impôt sur le revenu).

Les gains nets *réalisés* lors de la cession de droits sociaux de sociétés de personnes soumises à l'impôt sur le revenu sont taxés au taux de 16 % lorsque le cédant n'exerce pas une activité professionnelle non salariée au sein de cette société.

L'*imposition est effectuée, quelle* que soit l'importance de la participation du cédant des droits dans la société et quel que soit le montant des cessions.

Ces gains sont à déclarer à la ligne SU du paragraphe 5.

g) DISTRIBUTIONS DES SOCIÉTÉS A CAPITAL RISQUE

Elles sont imposables au *taux de 16 %* et doivent être portées sur la ligne SW du paragraphe 5.

h) LEVÉE D'OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS PAR LES SALARIÉS

L'avantage réalisé lors de la levée d'option d'achat d'actions de leur société par les salariés est exonéré, mais à condition que les intéressés conservent ces actions pendant les *cinq ans qui suivent* l'attribution et, en outre, pendant l'année qui suit la levée d'option. Pour les actions acquises après le 1er janvier 1990, le gain réalisé est taxable en totalité selon le régime des plus-values mobilières (voir paragraphe *d*) en cas de vente après l'expiration du délai d'indisponibilité.

Si la cession porte sur des actions acquises avant le 1er janvier 1990, seule la plus-value réalisée entre la levée d'option et la vente est imposable selon le régime *des plus-values* mobilières.

Lorsque la cession ou la conversion au porteur intervient avant l'expiration du délai d'indisponibilité, la plus-value réalisée entre la levée d'option et la vente est également imposable selon le régime des *plus*-values mobilières, si le total des cessions de valeurs mobilières effectuées en 1993 excède 332 000 F.

(Pour l'imposition comme salaire de la différence entre la valeur des actions lors de la levée de l'*option* et le prix d'acquisition, voir le paragraphe I, « Traitement, salaires, pensions »).

lariées (suite)

vers

6. – Charges à déduire du revenu

a) PENSIONS ALIMENTAIRES

Vous devez pouvoir justifier cette déduction. Indiquez les nom et adresse des bénéficiaires.

1) PENSION VERSÉE A UN ENFANT MAJEUR

Est admise en déduction la pension alimentaire versée à un enfant majeur, célibataire ou marié, ne disposant pas de ressources suffisantes et auquel ses parents doivent venir en aide (enfant sans emploi par exemple).

Ainsi, vous pouvez porter ligne UH;

– la pension versée à un enfant majeur célibataire : elle sera admise dans la limite de 27 120 F par enfant (indiquez le nombre dans la case UJ) ;

– la pension versée à un enfant majeur marié (ou chargé de famille) : la limite est de 27 120 F si les beaux-parents de votre enfant participent également à l'entretien du jeune ménage (portez alors le chiffre 1 dans la case UJ) ; cette limite est portée à 54 240 F si vous assurez seul l'entretien du jeune couple ou de votre enfant chargé de famille : dans ce cas vous devez indiquer le chiffre 2 dans la case UJ et justifier que vous participez seul à l'obligation alimentaire en *joignant* à votre déclaration une note annexe où vous mentionnerez les nom et adresse des beaux-parents de votre enfant ou de votre ex-conjoint si vous êtes séparés.

A NOTER. – Si la pension alimentaire déduite est versée à un enfant majeur inscrit dans l'enseignement supérieur, vous avez droit à un avantage minimal en impôt au titre de cette déduction.

Cet avantage minimal est égal à 4 000 F par enfant concerné. Mais il ne peut excéder 35 % des sommes versées.

Vous n'avez aucun calcul à effectuer vous-même, l'avantage minimal étant déterminé automatiquement par l'administration.

Pour bénéficier de cette mesure, vous devez indiquer aux lignes UK à UM la part des pensions inscrites à la ligne UH versée à des enfants inscrits dans l'enseignement supérieur. Vous devez également *préciser* à la *page 6* de la déclaration le nom et l'adresse de l'établissement d'enseignement supérieur où sont inscrits ces enfants majeurs pour lesquels vous déduisez une pension alimentaire.

ATTENTION. – La déduction n'est possible que si vous ne comptez pas cet enfant parmi les personnes à charge. Or vous avez peut-être la possibilité (voir la rubrique « Enfants à charge ») d'opter pour le rattachement de votre enfant à votre foyer. Il vous ouvre droit, si tel est le cas, à une majoration de votre nombre de parts s'il est célibataire. L'option pour l'une ou l'autre formule dépend de chaque situation particulière, et notamment du montant des revenus perçus par l'enfant en dehors de la pension alimentaire et du nombre de vos enfants (souvenez-vous qu'à partir du 3e enfant vous avez droit à une part par enfant).

Si vous déduisez une pension alimentaire, celle-ci est imposable au nom de votre enfant à concurrence de ce qui est admis en déduction.

Dans le cas du rattachement, vous ne pouvez pas déduire de pension alimentaire, mais vous devez ajouter à vos revenus ceux qui ont été perçus par votre enfant (s'il a travaillé) ou par le jeune couple s'il est marié.

2) AUTRES PENSIONS ALIMENTAIRES (ligne UZ de la déclaration)

Sont déductibles les pensions alimentaires versées aux ascendants et descendants (pour les enfants majeurs : voir paragraphe 1) en vertu de l'obligation alimentaire édictée par le code civil (à la condition de correspondre aux *besoins de celui qui reçoit et aux ressources de celui qui* donne) ou versées, entre époux séparés ou divorcés, en vertu d'une décision de justice lorsque le conjoint est imposé séparément.

Si aucune clause d'indexation n'a été prévue par le juge, vous pouvez revaloriser la pension que vous versez pour l'entretien des enfants mineurs dont vous n'avez pas la garde ou pour votre ex-conjoint. Utilisez à cette fin l'indice INSEE du coût de la vie.

Si vous vous acquittez en nature de l'obligation alimentaire en recueillant sous votre toit un de vos ascendants sans ressources suffisantes, vous pouvez déduire de votre revenu, sans avoir à fournir de justification, une somme correspondant à l'évaluation des avantages en nature retenue pour les cotisations de Sécurité sociale. En 1993, cette évaluation s'élève à 16 660 F.

Les pensions alimentaires, même en nature, doivent être déclarées par les bénéficiaires sous la rubrique « Pensions... » (lorsqu'elles ne sont pas déductibles, il est admis qu'elles ne soient pas imposables).

Rentes en capital prévues en cas de divorce.

La pension alimentaire due en cas de divorce, pour l'entretien d'un enfant mineur, peut être remplacée par le versement d'argent entre les mains d'un organisme accrédité chargé de verser à l'enfant une rente indexée. Dans ce cas, vous pouvez déduire une somme égale au montant du capital versé divisé par le nombre d'années au cours desquelles la rente doit être servie.

La déduction ne peut excéder 18 000 F par an pour un même enfant, cette limitation n'étant toutefois pas applicable pour un enfant infirme.

Vous devez joindre à votre déclaration, la première fois que vous pratiquez cette déduction, une attestation de l'organisme accrédité chargé du versement de la rente.

Contribution aux charges du mariage.

Son montant est déductible des revenus de l'époux qui la verse sous la double condition que ce versement résulte d'une décision de justice et que les conjoints soient imposés séparément, soit parce que l'un a abandonné le domicile conjugal, chacun disposant de revenus distincts, soit parce qu'ils sont séparés de biens et ne vivent pas sous le même toit.

b) DÉDUCTIONS DIVERSES

Il s'agit des :

– rentes payées à titre obligatoire et gratuit et constituées avant le *2 novembre 1959* ;

– versements effectués pour la constitution de la retraite mutualiste des combattants et destinés à la constitution d'une rente donnant lieu à majoration de l'Etat (6 400 F pour 1993) ;

– intérêts payés, au titre des prêts de réinstallation ou de reconversion, par les Français rapatriés ou rentrant de *l'étranger* ;

– fraction des charges foncières relative aux monuments historiques ne procurant aucune recette à leurs propriétaires s'en réservant la jouissance ;

– versements obligatoires ou volontaires de cotisations ouvrières de Sécurité sociale qui n'ont pas été déduits d'un *revenu particulier* ; *ne sont pas déductibles les charges* sociales afférentes aux rémunérations versées aux employés de maison. Il est rappelé que, les cotisations ouvrières (maladie, retraite, chômage...) ayant déjà été déduites du salaire, il n'y a pas lieu de les déduire une deuxième fois.

Remarque : Les cotisations versées à une mutuelle ou à tout autre organisme de prévoyance ou d'assurance à adhésion facultative ne sont pas déductibles du revenu imposable.

c) FRAIS D'ACCUEIL D'UNE PERSONNE DE PLUS DE 75 ANS

Une déduction est accordée aux contribuables qui recueillent sous leur toit une personne de plus de soixante-quinze ans (non parente en ligne directe) ayant pour 1993 moins de 38 474 F de ressources (plafond porté à 67 385 F si cette personne est mariée). Il n'est pas possible de cumuler cette déduction avec la prise en compte dans le nombre de parts s'il s'agit d'une personne de plus de soixante-quinze ans ayant la carte d'invalidité. La limite de déduction est fixée, pour l'année, à 16 660 F par personne. Cet avantage ne constitue pas un revenu imposable pour le bénéficiaire dès lors qu'il ne résulte pas d'une obligation alimentaire, comme c'est le cas entre ascendants et descendants. Vous devez mentionner en annexe le nom de la personne recueillie et être en mesure de justifier de ses ressources.

d) ACQUISITION DE PARTS DE COPROPRIÉTÉ DE NAVIRES NEUFS

Les personnes physiques fiscalement domiciliées en France peuvent déduire de leur revenu les sommes versées, entre *le 1er janvier 1991* et *le 31 décembre 1994*, pour l'acquisition de parts de copropriété de navires civils de charge ou de pêche neufs, livrés au cours de cette période.

La déduction est égale à 25 % des versements effectués en 1991, 1992 et 1993 pour l'acquisition de parts de navires livrés en 1993. Cette déduction est plafonnée à 50 000 F pour les contribuables mariés et à 25 000 F pour les autres redevables.

Cet avantage est soumis à la double condition que l'acquéreur des parts les conserve jusqu'au 31 décembre de la quatrième année suivant celle de la déduction et que la copropriété affrète le navire, coque nue, pendant au moins cinq ans.

e) PERTES EN CAPITAL

Les personnes physiques qui ont souscrit au capital de sociétés créées en 1988 peuvent déduire les pertes en capital subies en cas d'échec de la société. Il en est ainsi à la condition que la société soit soumise à l'impôt sur les sociétés, exerce une activité industrielle ou commerciale et s'est trouvée en état de cessation de paiement en 1993.

La perte, qui est égale au montant de la souscription diminué des sommes éventuellement récupérées, est déductible dans la limite de 200 000 F pour les contribuables mariés et 100 000 F pour les autres contribuables.

Cette perte doit figurer ligne CB. Il faut joindre à la déclaration une attestation de souscription et une copie du jugement concernant l'entreprise.

f) LA DÉTAXATION DU REVENU INVESTI EN ACTIONS

Si vous (ou votre conjoint) êtes né avant 1932 et si vous avez bénéficié d'une déduction entre 1978 et 1981, vous pouvez déduire les sommes consacrées à de nouveaux achats d'actions de sociétés françaises ou de valeurs assimilées (SICAV). Cette déduction porte sur l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé au cours de l'année 1993.

Toutefois, si vous avez cédé de telles valeurs après le 1er juin 1978, la déduction est limitée au montant de l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé depuis cette date.

Deux autres conditions sont encore exigées :

– vous ou votre conjoint devez être en activité au 1/1/1993 ;

– vous ne devez pas avoir ouvert un CEA.

La déduction est limitée à 6 000 F, augmentée de 500 F pour chacun des deux premiers enfants à charge et de 1 000 F par enfant à partir du troisième.

Cette déduction n'est plus possible si vous avez ouvert un PEA.

• Normalement, vous avez dû recevoir une notice spéciale no 2041 AM (qui est également disponible dans les centres des impôts), sur laquelle vous trouverez le détail des opérations ouvrant droit à déduction et les conditions de dépôt des valeurs et de conservation.

Si vous avez, en *1993*, procédé à des ventes d'un montant supérieur à vos achats, utilisez la fiche de calculs de la notice no 2041 AM pour déterminer le montant à ajouter à votre revenu imposable.

• **Pour bénéficier de la détaxation, vous devez joindre à votre déclaration de revenus les états annuels remis par les** *intermédiaires et mentionner* dans la case appropriée le nombre de ces intermédiaires.

g) SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DU CINÉMA OU DE L'AUDIOVISUEL

Une déduction est octroyée aux contribuables qui souscrivent en numéraire au capital des sociétés (SOFICA) qui ont pour activité exclusive le financement d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, à condition que ces œuvres aient reçu l'agrément du ministère de la culture.

La déduction est limitée à 25 % du revenu net global (mais il n'y a pas de plafond en valeur absolue) ; la limitation sera faite par l'ordinateur. Les actions des SOFICA ne peuvent être prises en compte également pour la détaxation « Monory » ou pour le CEA. Elles doivent être conservées au moins cinq ans.

ATTENTION : vous devez obligatoirement joindre à votre déclaration un relevé délivré par la SOFICA.

En cas de revente de titres achetés en 1988, 1989, *1990, 1991 ou 1992, vous devez réintégrer à vos revenus* de 1993 la déduction correspondante en mentionnant cette reprise ligne GH.

7. – Charges ouvrant droit à des réductions d'impôt

a) DONS AFFECTÉS A LA FOURNITURE GRATUITE DE REPAS ET AU LOGEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ (ligne GA)

Les dons versés en 1993 aux associations qui fournissent gratuitement des repas en France aux personnes en difficulté ou qui contribuent à favoriser leur logement ouvrent droit, dans la limite annuelle de 1 000 F, à une réduction d'impôt égale à 50 % de leur montant.

Les contribuables qui ont versé à ces associations des dons d'un montant supérieur à 1 000 F peuvent bénéficier de cette réduction d'impôt pour 1 000 F (ligne GA) et de la réduction d'impôt relative aux autres dons (sous réserve de l'application des plafonds) pour la fraction de leurs versements qui excède 1 000 F (à inscrire ligne GC ou GD selon le cas).

La réduction d'impôt est subordonnée à la production des reçus délivrés par les associations bénéficiaires des dons.

b) DONS AUX ŒUVRES autres que ceux visés au § a (lignes GC et GD)

Les dons versés aux œuvres et organismes d'intérêt général, reconnus d'utilité publique ou non, ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 40 % du montant des dons, plafonné à 5 % du revenu net imposable si l'association bénéficiaire des dons est reconnue d'utilité publique ou *assimilée et à 1,25 % de ce revenu dans le cas contraire.*

Ouvrent droit à la réduction d'impôt, sous réserve de la production des reçus délivrés par les associations bénéficiaires des dons :

– les versements à l'ensemble des œuvres ou organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel ainsi qu'aux organismes de caractère humanitaire, sportif ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises (non reconnus d'utilité publique) et aux associations de financement (ou mandataires) des campagnes électorales ou des partis politiques (indiquez leur montant ligne GD) retenus dans la limite de 1,25 % du revenu net imposable;

– les versements au profit de fondations ou associations reconnues en outre d'utilité publique retenus pour un supplément de 3,75 % (*s'ils sont effectués en totalité* à ces dernières, le plafond est ainsi de 5 %). Cette limite majorée de 5 % s'applique également aux versements effectués au profit des associations cultuelles ou de bienfaisance autorisées à recevoir les dons et legs. Mentionnez à la ligne GC.

Pour les dons affectés à la fourniture gratuite de repas et au logement des personnes en difficulté, voir le paragraphe a.

REMARQUE. – Les limites de 1,25 % et 5 % des dons ouvrant droit à la réduction d'impôt se calculent sans tenir compte des dons affectés à la fourniture gratuite de repas et au logement des personnes en *difficulté.*

c) FRAIS DE GARDE DES ENFANTS (lignes DA et DB)

Les dépenses exposées pour faire garder les enfants âgés *de moins de sept* ans au 31 décembre 1993, à *l'extérieur du domicile* du contribuable par une assistante maternelle *agréée ou un établissement de garde répondant aux conditions* prévues à l'article L.180 du code de la santé publique (crèches...) ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 25 % du montant de ces dépenses, limitée à 15 000 F pour l'année et par enfant.

Les dépenses ouvrant droit à cette réduction d'impôt s'entendent des sommes versées à la personne ou à l'établissement qui garde l'enfant diminuées du montant de l'allocation reçue à ce titre de la caisse d'allocations familiales ou de la mutualité sociale agricole ainsi que des indemnités pour frais de garde d'enfants reçues de l'employeur.

La réduction d'impôt est accordée aux contribuables seuls et aux couples mariés lorsque les deux conjoints travaillent au moins à mi-temps ou ne peuvent exercer une activité en raison d'une longue maladie ou d'une infirmité ou de la poursuite d'études dans un établissement d'enseignement supérieur. Dans ce cas, précisez les nom et adresse de l'établissement d'enseignement supérieur en cas de poursuite d'études.

Il convient d'indiquer à la page 6 de la déclaration, dans le cadre « Justificatif de vos charges », les nom et adresse de la personne ou de l'organisme qui garde l'enfant. S'il s'agit d'une assistante maternelle, un document attestant de son agrément doit être joint à la déclaration des revenus.

Remarque : Si l'enfant est gardé au domicile du contribuable, *c'est la réduction d'impôt relative aux sommes* versées pour l'emploi d'un salarié à domicile qui s'applique.

d) SOMMES VERSÉES POUR L'EMPLOI D'UN SALARIÉ A DOMICILE (ligne LJ)

Les contribuables fiscalement domiciliés en France ont droit à une réduction d'impôt égale à 50 % des sommes versées en 1993, dans la limite annuelle de 26 000 F, pour l'emploi d'un ou plusieurs salariés à leur domicile privé, à temps complet ou à temps partiel, pour effectuer tout ou partie des tâches à caractère familial ou ménager à ce domicile. Sont exclus les salariés embauchés dans le cadre de l'activité professionnelle de l'employeur, les jeunes étrangers placés au pair, les gardiens, concierges et personnels d'immeubles collectifs. La réduction d'impôt s'applique également au coût des services rendus par les associations agréées par l'Etat (associations de service aux personnes et associations intermédiaires) ainsi que par les organismes non lucratifs ayant pour objet l'aide à domicile et habilité au titre de l'aide sociale ou conventionné par un organisme de sécurité sociale (centres communaux d'action sociale, par exemple). La réduction d'impôt se calcule sur les dépenses, plafonnées à 26 000 F, effectivement supportées en 1993 par le contribuable (salaires nets du salarié, cotisations sociales payées par l'employeur), déductions faites des allocations ou indemnités perçues au titre des diverses aides à caractère social. Il faut mentionner à la page 6 de la déclaration (page 4 pour la déclaration simplifiée) les nom et adresse du salarié, le montant des salaires versés ainsi que les aides perçues au titre de cet emploi. Enfin, il faut obligatoirement joindre à la déclaration des revenus l'attestation annuelle délivrée, soit par l'URSSAF ou la MSA, soit par l'association ou l'organisme d'aide à domicile.

e) DÉPENSES D'HÉBERGEMENT *DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS* MÉDICAUX (ligne LK)

Les personnes âgées de plus de soixante-dix ans qui se trouvent en raison de leur état de santé hébergées dans un établissement de long séjour ou une section de cure médicale ont droit à une réduction d'impôt pour les frais de séjour payés à ce titre (logement, repas, entretien, à l'exclusion des dépenses de soins).

• NOUVEAU. – A compter de l'imposition des revenus de 1993, cette réduction d'impôt s'applique quelle que soit la situation de famille de la personne concernée.

Pour les couples mariés, les deux conjoints peuvent bénéficier de la réduction d'impôt s'ils sont, l'un et l'autre, âgés de plus de soixante-dix ans et hébergés dans un établissement de long séjour ou une section de cure médicale.

La réduction d'impôt est égale à 25 % de ces frais, limités à 13 000 F par an (pour les couples mariés, ce plafond s'applique *globalement* aux dépenses exposées par les deux conjoints).

Cette réduction peut se cumuler avec celle accordée au titre des sommes versées à une aide à domicile pour les couples mariés si l'un des conjoints demeure au foyer du ménage et expose de telles dépenses.

f) FRAIS DE COMPTABILITÉ ET D'ADHÉSION A UN CENTRE DE GESTION AGRÉÉ (lignes HY et HZ)

Une réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion est accordée afin d'inciter les artisans, commerçants, agriculteurs et membres des professions libérales (dont les recettes n'excèdent pas les limites du forfait) à adhérer à un centre de gestion agréé ou à une association agréée.

Le plafond de la réduction d'impôt est fixé à 4 000 F (5 000 F pour les agriculteurs la première année d'imposition selon un régime de bénéfice réel).

g) SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL DE SOCIÉTÉS NOUVELLES (lignes LY et LZ)

Les personnes qui souscrivent en numéraire au capital d'une société nouvelle créée entre le 1er janvier 1989 et le 31 décembre 1995, ayant une activité industrielle, commerciale ou artisanale et remplissant les conditions d'exonération de l'impôt sur les sociétés, bénéficient d'une réduction d'impôt. Celle-ci est égale à 25 % du montant de leur souscription en numéraire, limité annuellement à 20 000 F pour les couples mariés et à 10 000 F pour les contribuables célibataires, veufs, divorcés ou séparés, pour les sociétés créées avant le 1er janvier 1991. Pour les sociétés créées à compter de cette date, le plafond des apports ouvrant droit à réduction d'impôt est fixé, globalement pour la période allant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année suivant celle de la création de la société au capital de *laquelle* le contribuable a souscrit, à 80 000 F pour les couples mariés et à 40 000 F pour les autres contribuables.

Cette réduction d'impôt s'applique également pour les souscriptions au capital de sociétés créées avant le 31 décembre 1995 et dont la situation nette comptable est représentée à hauteur de 60 % au moins de titres souscrits en numéraire de sociétés créées entre le 1er janvier 1989 et *le 31 décembre 1995 et remplissant les conditions requises* pour bénéficier de l'exonération d'impôt sur les sociétés.

Les versements ouvrant droit à réduction d'impôt sont exclusivement les apports en numéraires au capital initial et aux augmentations de capital intervenant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année suivant celle de la création de la société.

Cet avantage ne peut se cumuler pour une même souscription avec la déduction des emprunts contractés par les salariés pour souscrire au capital d'une société nouvelle (voir paragraphe 1 « traitements, salaires, pensions ») ou *avec celle des pertes en capital, ou encore* avec les réductions d'impôt au titre des investissements dans les DOM-TOM (cf. paragraphe p).

Les contribuables qui désirent bénéficier de cette réduction d'impôt doivent joindre à leur déclaration l'état qui leur est remis par la société nouvelle.

h) RACHAT D'ENTREPRISE PAR UN SALARIÉ (ligne FH)

Les salariés qui ont souscrit en 1993 au capital d'une société nouvelle créée depuis le 1er janvier 1992 et ayant pour *objet exclusif de racheter tout ou partie du capital* de leur entreprise bénéficient, sous certaines conditions, d'une réduction d'impôt égale à 25 % de leurs versements, limités à 80 000 F pour les couples mariés et à 40 000 F pour les autres personnes. Ces plafonds s'appliquent globalement à l'ensemble des versements effectués au cours des trois ans qui suivent la date de constitution de la société.

Cette réduction d'impôt est remise en cause en cas de cession des titres souscrits avant le 31 décembre de la cinquième année suivant celle au cours de laquelle est intervenue leur souscription. Il faut joindre à la déclaration de revenus l'attestation établie par la société. *Cette* réduction d'impôt ne peut se cumuler avec tout avantage de même nature accordé en cas de souscription au capital de la société nouvelle.

i) DÉPENSES DE FORMATION *DES CHEFS D'ENTREPRISE* INDIVIDUELLE (lignes GY et GZ)

Les chefs d'entreprise individuelle ainsi que les personnes physiques associées de sociétés de personnes soumises à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux ont droit, *sur option*, à une réduction d'impôt égale à 35 % de l'excédent, limité à 5 000 F, de leurs dépenses de formation professionnelle de l'année 1993 par rapport à celles de 1992. Si cette option a été exercée l'année passée pour les dépenses de 1992, la réduction d'impôt s'appliquera obligatoirement pour celles de 1993.

j) VERSEMENT A UN FONDS SALARIAL (cases LN à LR)

Une réduction est accordée aux salariés qui participent au financement d'un fonds salarial. Le taux est de 25 % sur le montant des versements, plafonné à 5 000 F par bénéficiaire.

En cas de retrait en 1993, les réductions correspondantes obtenues précédemment doivent être ajoutées à l'impôt : rubrique 8, case NR.

7. – Charges ouvrant droit à des réductions d'impôt (suite)

k) ENFANTS A CHARGE POURSUIVANT LEURS ÉTUDES (lignes WG à WL)

Les contribuables qui ont des enfants faisant partie de leur foyer fiscal et poursuivant des études au 31 décembre 1993 bénéficient d'une réduction d'impôt égale à :

– 400 F par enfant fréquentant un collège ;

– 1 000 F par enfant en lycée d'enseignement général ou technologique ou en lycée professionnel ;

– 1 200 F par enfant suivant une formation d'enseignement supérieur.

Le bénéfice de la réduction d'impôt est subordonné à la condition qu'un certificat de scolarité établi par le chef de l'établissement fréquenté soit joint à la déclaration des revenus.

l) DÉPENSES AFFÉRENTES A L'HABITATION PRINCIPALE

Les intérêts des emprunts afférents à l'habitation *principale contractés du 1er janvier 1990 au 30 juin* 1993 inclus, ainsi que les dépenses de ravalement, de grosses réparations et d'isolation thermique payées du 1er janvier 1993 au 30 juin 1993 inclus n'ouvrent droit à réduction d'impôt que si *votre revenu net imposable* (c'est-à-dire après toutes les déductions), *par part*, n'excède pas *234 070 F*.

• **NOUVEAU.** – Vous n'êtes pas concerné par cette mesure pour les emprunts contractés soit avant le 1er janvier 1990, soit à compter du 1er juillet 1993, ainsi que pour les dépenses payées à partir du 1er juillet 1993.

Vous devez remplir le cadre « Justificatifs » de votre déclaration donnant le détail des justifications de vos dépenses.

1) INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET RAVALEMENT (lignes VH à VT).

Si vous êtes propriétaire de votre habitation principale, une réduction est accordée sur les dépenses ci-après dont le montant est plafonné par l'ordinateur.

• **Les intérêts des emprunts.**

Il s'agit des intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction ou les grosses réparations de votre habitation principale (c'est-à-dire le logement où vous résidez habituellement).

Les intérêts des emprunts contractés à partir de 1988 sont pris en compte au taux de 25 % (pour les cinq premières annuités) et les intérêts des emprunts antérieurs au taux de 20 % pour les dix premières annuités.

La base de calcul de la réduction est plafonnée à 9 000 F + 1 500 F par personne à charge pour les emprunts de 1983. Ce plafond a été relevé à 15 000 F + 2 000 F par personne à charge pour les intérêts des emprunts contractés à partir de 1988. Ce plafond est commun aux intérêts et au ravalement. Il ne peut être cumulé avec le plafond particulier aux emprunts antérieurs à 1988.

Si vous êtes mariés et si vous avez contracté un emprunt depuis le 1er janvier 1988 pour l'achat ou la construction d'un logement neuf, le plafond a été porté à 30 000 F + 2 000 F par personne à charge, ou + 2 500 F pour le deuxième enfant, ou + 3 000 F par enfant à partir du troisième.

Pour les emprunts contractés à compter du 18 septembre 1991 pour l'acquisition ou la construction d'un logement neuf, le plafond est porté à 40 000 F pour les couples mariés et à 20 000 F pour les autres contribuables, ces chiffres étant augmentés de 2 000 F par personne à charge ou 2 500 F pour le deuxième enfant et 3 000 F par enfant à partir du troisième.

REMARQUE. – Il n'y a plus de réduction d'impôt *pour les emprunts contractés de 1984 à 1987.*

– *Définition des grosses réparations.* Ce sont les travaux d'une importance excédant celle des opérations courantes d'entretien et de réparation et consistant en la remise en état, la réfection, voire le remplacement d'équipements qui, au même titre que les gros murs, les charpentes et les couvertures, sont essentiels pour maintenir l'immeuble en état d'être utilisé conformément à sa destination : remplacement d'un ascenseur devenu vétuste, d'une chaudière de chauffage central ou réfection totale d'une installation sanitaire.

En revanche, les opérations courantes d'entretien et de réparation d'un immeuble ne peuvent être considérées comme des travaux de grosses réparations, ni les travaux d'amélioration tels que l'installation d'un ascenseur, d'une salle de bains ou du chauffage central dans un immeuble qui en était dépourvu.

– *La base de la réduction* comprend les intérêts et la prime de l'assurance-décès ou de l'assurance « perte d'emploi » liée au prêt (et, l'année de la signature du contrat, les frais de constitution du dossier). Ne sont pas pris en compte : le remboursement du capital, les honoraires du notaire et les frais d'acquisition.

– *Changement d'habitation principale.* Si vous avez financé l'acquisition ou la construction de votre *nouvelle* habitation principale au moyen du *transfert du prêt* qui vous avait été accordé lors de l'acquisition ou de la construction de votre *ancienne* habitation, vous bénéficiez de la réduction d'impôt au titre des intérêts d'emprunt pour une nouvelle période de cinq ans à compter de la date de l'acceptation du transfert par l'organisme prêteur.

Cette mesure ne s'applique pas aux prêts transférés avant le 1er janvier 1990. Pour ces prêts, la réduction d'impôt n'est maintenue que pour le nombre d'annuités restant à courir jusqu'à l'expiration de la période initiale de cinq (ou dix) ans suivant la conclusion du prêt transféré.

• **Les dépenses de ravalement (remise en état des façades : crépis, peintures).**

Le plafond de calcul de la réduction, égal à 15 000 F + 2 000 F par personne à charge, est commun avec le plafond des intérêts d'emprunts. Le taux est de 25 %.

Ces dépenses peuvent être portées sur la déclaration une fois tous les dix ans pour un même immeuble et doivent être imputées sur une seule année. Aussi, si vous ne devez régler le solde de ces travaux qu'en 1994, vous pouvez attendre jusqu'en 1995 pour faire état de l'intégralité des sommes versées en 1993 et en 1994. Si les façades de votre immeuble sont en bois, la réduction peut être accordée tous les cinq ans.

2) DÉPENSES DE GROSSES RÉPARATIONS, D'AMÉLIORATION ET D'ISOLATION THERMIQUE ET DE RÉGULATION DU CHAUFFAGE (lignes VU à VX).

Une réduction est accordée :

– aux propriétaires qui réalisent, dans leur habitation principale, des travaux de grosses réparations à condition que leur habitation soit située en France et que l'immeuble soit achevé depuis plus de quinze ans (pour la définition des grosses réparations, voir ci-dessus, § 1, « Intérêts des emprunts ») ; cette condition d'ancienneté ne s'applique pas aux immeubles situés dans une zone déclarée en état de catastrophe naturelle lorsque les travaux ont fait l'objet d'une demande d'indemnisation.

– aux propriétaires et aux locataires qui effectuent, dans leur habitation principale, des travaux d'isolation thermique ou de régulation du chauffage (mesure applicable aux dépenses payées à compter du 1er janvier 1991), à condition que leur résidence ait été achevée avant le 1er janvier 1982.

Les travaux d'isolation thermique ouvrant droit à la réduction d'impôt sont constitués par les travaux d'isolation des parois opaques (toitures, murs en façade...) et des parois vitrées, par la fourniture et la pose de volets isolants, de joints d'étanchéité, par les travaux de calorifugeage des installations de production et de distribution de chaleur ou d'eau chaude sanitaire sous réserve que les matériaux mis en œuvre correspondent à certaines caractéristiques ou normes.

La réduction d'impôt est également accordée pour certaines dépenses d'amélioration (installation d'interphones et de portes blindées, traitement des charpentes contre les termites ; adaptation des logements *des handicapés...) payées par les propriétaires à compter* du 15 mars 1992 pour des travaux effectués dans leur habitation principale, à la condition qu'elle soit achevée depuis 15 ans au moins.

Un dépliant spécial donnant toutes les précisions utiles sur ces travaux et matériaux est à la disposition des contribuables dans les centres des impôts.

La réduction est de 25 % des dépenses de grosses réparations, d'amélioration, d'isolation thermique et de régulation du chauffage, plafonnées pour l'ensemble de la période 1990-1995 à :

– 10 000 F pour une personne célibataire, veuve, divorcée ou séparée ;

– 20 000 F pour un couple marié.

Cette limite est majorée de 2 000 F par personne à charge (de 2 500 F pour le deuxième enfant et 3 000 F pour le troisième). Toutefois la base annuelle de calcul de la réduction ne peut dépasser la moitié du plafond global défini ci-dessus, l'excédent éventuel étant reportable l'année suivante. Si vous étiez dans ce cas l'an dernier, reportez-vous à votre avis d'imposition pour connaître la somme à reporter cette année ligne VX.

Si vous avez contracté un emprunt pour financer ces dépenses, vous devez opter soit pour la réduction au titre des intérêts (pendant cinq ans au maximum), soit pour la réduction au titre des dépenses elles-mêmes. Mais le cumul est possible avec la réduction pour un emprunt contracté pour acheter votre résidence principale.

Vous devez joindre les factures détaillées (ou la copie de l'acte de prêt) à votre déclaration.

REMARQUES. – Si vous n'habitez pas encore votre logement, vous pouvez tout de même bénéficier de la réduction : vous devez prendre l'engagement, *par lettre jointe, de l'occuper avant le 1er janvier de la* troisième année suivant celle de la conclusion du prêt ou du paiement des dépenses pour l'habitation principale.

Ce délai est porté à la cinquième année pour les emprunts contractés et les dépenses payées à compter du 1er janvier 1992.

– La réduction est possible, en cas de changement de domicile, même si vous aviez déjà bénéficié de cet *avantage pour votre précédente habitation.*

– La circonstance que la résidence principale d'une personne imposable en France soit située à l'étranger ne s'oppose pas à ce que l'intéressé puisse faire état des intérêts de l'emprunt contracté pour l'achat de cette résidence.

m) ASSURANCE-VIE (ligne MJ)

La réduction est égale à 25 % de la part de la prime représentative de l'opération d'épargne (cette part doit être obligatoirement mentionnée sur le certificat de la compagnie : c'est ce montant qu'il faut inscrire ligne MJ).

Il doit s'agir de contrats comportant la garantie d'un capital en cas de vie et d'une durée effective au moins égale à six ans, ou bien comportant la garantie d'une rente viagère avec jouissance effectivement différée d'au moins six ans. Sont assimilés les contrats d'assurances mixtes ou combinés sur la vie, les contrats d'assurance décès-vie entière, les opérations de prévoyance collective, ainsi que les versements opérés dans le cadre de livrets de Caisse nationale de prévoyance. La base de calcul de la réduction est limitée à 4 000 F + 1 000 F par enfant à charge.

Vous devez annexer à votre déclaration les certificats de déductibilité fiscale.

n) RENTES-SURVIE ET CONTRATS *D'ÉPARGNE-HANDICAP (ligne MK)*

Les primes versées dans le cadre d'un contrat de rente-survie (contrat d'assurance-décès garantissant le versement d'un capital ou d'une rente viagère pour un enfant atteint d'une infirmité l'empêchant d'avoir une activité professionnelle rentable ou d'acquérir une formation d'un niveau normal) ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 25 % de leur montant, limité à 7 500 F, plus 1 500 F par enfant à charge.

La réduction d'impôt s'applique également à la partie de la prime représentative d'épargne versée dans le cadre d'un contrat d'épargne-handicap. Il s'agit de contrat d'assurance-vie, d'une durée d'au moins six ans, garantissant le versement d'un capital ou d'une rente viagère à l'assuré atteint, lors de la conclusion du contrat, d'une infirmité l'empêchant d'avoir une activité professionnelle normalement rentable. Le plafond de 7 500 F, plus 1 500 F par enfant à charge, s'applique globalement pour les primes de contrats de rente-survie et pour la part représentative des primes de contrats d'épargne-handicap. Les certificats établis par les assureurs doivent être joints à la déclaration de revenus.

o) ACHAT D'UN LOGEMENT EN VUE DE SA LOCATION (lignes EC à EH)

Le contribuable qui fait construire ou achète à compter du 1er janvier 1990 un logement neuf situé en France et destiné à la location à usage d'habitation principale bénéficie d'une réduction d'impôt de 10 % du prix de revient de ce logement à condition qu'il s'engage à le louer pendant six ans au moins.

La base de calcul de la réduction est plafonnée à 600 000 F pour un couple marié, 300 000 F dans les autres cas. Les contribuables ont droit à deux réductions d'impôt, la première pour la période 1990-1992, la seconde pour 1993-1997. Il en est de même pour celui qui souscrit à la constitution ou à l'augmentation du capital des sociétés immobilières d'investissement (SII) ou des sociétés civiles de placements immobiliers (SCPI) : la réduction, égale à 10 % du montant de la souscription depuis le 18 septembre 1991, n'est accordée que si le souscripteur s'engage à conserver les titres pendant au moins six ans et si la société destine les sommes en cause à l'acquisition ou à la construction d'immeubles locatifs situés en France et affectés, aux trois quarts au moins, à l'habitation principale.

Enfin, au titre d'une année donnée, les investissements ne sont retenus que dans la limite de la moitié de ces plafonds, l'excédent éventuel étant imputé sur l'impôt sur le revenu de l'année suivante.

Le taux de la réduction d'impôt est égal à 15 % et le plafond d'investissement est fixé à 800 000 F pour les couples mariés et 400 000 F pour les autres contribuables pour les investissements portant sur des immeubles dont la construction a fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier après le 15 mars 1992 à la condition que :

– la location prenne effet dans les six mois de l'achèvement de l'immeuble ou de son acquisition si elle est postérieure ;

– le loyer et les ressources du locataire ne dépassent pas les plafonds fixés par décret (« secteur intermédiaire »).

La réduction d'impôt est répartie sur 4 années.

• **NOUVEAU.** – Les souscriptions au capital de SCPI ou de SII effectuées en 1993 ouvrent droit à cette réduction d'impôt au taux de 15 %, à la condition que la société s'engage à affecter intégralement le produit de la souscription, dans les six mois, à l'acquisition de logements neufs loués dans les conditions du « secteur intermédiaire ».

• **NOUVEAU.** – La réduction d'impôt pour investissement locatif est accordée aux propriétaires de locaux vacants depuis le 1er juin 1992 qui les *transforment en logements locatifs et les louent* avant le 31 décembre 1994.

Vous devez obligatoirement joindre à votre déclaration l'engagement de location (ou de conservation) pendant six ans et les justificatifs d'achat (ou attestation de la société).

p) INVESTISSEMENTS DANS LES DOM-TOM (lignes HA à HC)

Ils ouvrent droit à une réduction d'impôt. Sont visés les souscriptions au capital des sociétés de développement régional des DOM et des sociétés exerçant leur activité dans les DOM-TOM et collectivités d'outre-mer, les achats de logements neufs occupés ou loués à usage de résidence principale, les souscriptions au capital de sociétés ayant pour seul objet la construction de logements neufs loués comme habitation principale, ainsi que les souscriptions au capital de sociétés effectuant des investissements productifs outre-mer dans le secteur de la maintenance au profit d'activités industrielles et dans celui de la production et de la diffusion audiovisuelles et cinématographiques.

• **NOUVEAU.** – La réduction d'impôt est étendue aux souscriptions effectuées à partir du 1er juillet 1993 au capital de SCPI qui acquièrent des logements neufs destinés à la location à usage d'habitation principale, ou de sociétés en difficulté exerçant leur activité dans les secteurs admis au bénéfice de la réduction d'impôt, ou encore de sociétés concessionnaires de service public à caractère industriel et commercial exerçant leurs activités dans les DOM-TOM.

La réduction est étalée sur cinq ans. Le taux est de 25 % de ce plafond annuel (soit, en fait, pour l'imposition des revenus de 1993, un taux de 5 %).

• **NOUVEAU.** – Ce taux de 25 % est porté à 50 %, pour les investissements réalisés du 1er janvier 1992 au 30 juin 1993 sous la forme d'acquisitions ou de constructions de logements neufs à usage de location ou de souscription de sociétés ayant pour objet exclusif la construction de tels logements, lorsque l'engagement de location est de neuf ans et à la condition qu'une convention fixant les modalités de location soit signée avec l'Etat.

Cette majoration de taux s'applique également pour les investissements effectués du 1er juillet 1993 au 31 décembre 1996 en logements neufs destinés à l'habitation principale sous réserve que le contribuable ou la société s'engage à louer, pendant cinq ans au moins, dans les six mois de l'achèvement ou de l'acquisition si elle est postérieure.

Vous devez joindre à votre déclaration l'engage*ment* d'affecter le logement à l'habitation *principale* ou de conserver les titres (et, dans ce cas, l'attestation de la société) et, le cas échéant, la convention conclue avec l'Etat.

q) COTISATIONS SYNDICALES :

Se reporter aux explications données au paragraphe 1 « Traitements, salaires et pensions », paragraphe g.

r) CEA (ligne HG du paragraphe 8)

Les personnes ayant bénéficié de réductions d'impôt au titre du CEA pour leurs investissements réalisés en 1988 restaient soumises à deux obligations :

– elles devaient maintenir en dépôt leurs valeurs chez un ou plusieurs intermédiaires agréés jusqu'au 31 décembre 1993 ;

– en cas d'excédent des cessions sur les acquisitions en 1993, il y a lieu à reprise dans la limite de la réduction d'impôt accordée, diminuée en fonction de son ancienneté.

Cette reprise se calcule selon les modalités indiquées page 2 de la déclaration nº 2048 M.

ATTENTION ! – Joignez à votre déclaration de revenus la déclaration spéciale nº 2048 ainsi que les états délivrés par les établissements gérant vos comptes.

A noter que les contribuables qui n'ont pas eu de réduction d'impôt pour le CEA au titre de 1988 n'ont pas à souscrire cette déclaration spéciale car les réductions antérieures ne sont plus susceptibles de reprise pour les opérations effectuées en 1993.

SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ(E) *A L'ÉTRANGER*

– *Délais spéciaux.*

Selon le pays, vous disposez des délais suivants pour le dépôt de votre déclaration de revenus :

• Europe, pays du littoral méditerranéen et de la mer Noire, Turquie : 30 avril 1994.

• Afrique (sauf pays du littoral méditerranéen), Amérique du Nord : 15 mai 1994.

• Amérique centrale et Amérique du Sud : 31 mai 1994.

• Asie, Océanie, autres pays : 30 juin 1994.

– *Lieux de dépôt.*

Adressez votre déclaration au Centre des impôts des non-résidents, 9, rue d'Uzès, 75084 Paris Cedex 02.

Toutefois, si vous résidez à Monaco, vous devez l'adresser au Centre des impôts de Menton, Le Triton, 7, rue Victor-Hugo, 06507 Menton.

– *Distribution des imprimés.*

Elle est assurée par les services consulaires français à l'étranger.

– *Personnes concernées.*

Les mesures ci-dessus sont applicables :

• aux personnes qui n'ont pas leur domicile en France mais y possèdent une ou plusieurs résidences ; elles sont imposables sur un revenu forfaitaire égal à trois fois la valeur locative réelle de ces habitations ou sur les revenus de source française s'ils sont plus élevés ;

• aux personnes qui n'ont pas en France de domicile et n'y disposent pas de résidence : elles sont imposables si elles perçoivent des revenus de source française ;

• aux fonctionnaires ou agents de l'Etat qui exercent leurs fonctions ou sont chargés de mission dans un pays étranger ;

• aux sociétés ou personnes morales qui exercent une activité en France sans y avoir d'établissements.

Lorsqu'une retenue à la source a été effectuée sur vos rémunérations non commerciales ou vos salaires de source française, portez cette retenue dans la rubrique 8, case NH, et joignez à votre déclaration une note indiquant :

– le détail des sommes portées sur la déclaration et, pour chacune, le nom et l'adresse de la partie versante ;

– le montant des retenues correspondantes.

REMARQUE : transfert du domicile à l'étranger. Si vous quittez la France définitivement, vous devez déclarer, dix jours avant votre départ, vos revenus de l'année du transfert de votre domicile à l'étranger, faute de quoi vous n'obtiendrez pas le « quitus fiscal » vous permettant de quitter le territoire français.

REVENUS ENCAISSÉS HORS DE FRANCE

Après avoir rempli l'annexe nº 2047, reportez ces revenus sur votre déclaration d'ensemble sous la rubrique correspondant à leur nature, en les ajoutant éventuellement à vos autres revenus.

Si ces revenus ont été encaissés en monnaie étrangère, ils doivent être déclarés pour leur contre-valeur en francs français, calculée d'après le cours du change à Paris au jour de l'encaissement.

REVENUS PERÇUS DANS LE CADRE DE CONVENTIONS INTERNATIONALES ou par des fonctionnaires internationaux ou par des salariés envoyés à l'étranger par leur employeur et fiscalement domiciliés en France.

Si vous êtes dans un des cas prévus pour bénéficier de l'*exonération des revenus « étrangers »*, déclarez, ligne PH de la rubrique 8, ces revenus exonérés qui doivent être pris en compte pour le calcul du « taux effectif » d'imposition applicable à vos autres revenus normalement imposables (excluez toutefois de ce montant les indemnités d'expatriation). Par ailleurs, il convient d'indiquer à la ligne PK le montant des revenus de source étrangère imposables en France et ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français correspondant à ces revenus. Donnez le *détail de ces revenus exonérés page 6 de votre* déclaration.

DÉCLARATION SPÉCIALE DES TITULAIRES DE COMPTES BANCAIRES A L'ÉTRANGER

Les particuliers doivent déclarer les comptes bancaires et assimilés ouverts ou utilisés à l'étranger et retraçant des opérations à caractère personnel ou professionnel.

Un imprimé spécial, nº 3916, est mis à la disposition des personnes concernées *dans les centres des* impôts. Il doit être joint à la déclaration de revenus.

Cet imprimé spécial peut être remplacé par une déclaration sur papier libre.

(Publicité)

Femmes et lettres d'amour

L'AMOUR dans le genre épistolaire : voilà un thème qui, prête à toutes les chausse-trapes, tant il peut verser naturellement dans la plus grande émotion ou dans la pire des mièvreries. Par bonheur, l'émission conçue et animée par Christian Bobin évite les embûches lacrymales. Plutôt que d'opter pour une déclinaison classique des auteurs consacrés – et Dieu sait si la littérature française n'est pas muette sur ce thème –, l'auteur de *la Part manquante*, du *Très Bas*, d'*Isabelle Bruges* et de tant d'autres joyaux littéraires a choisi de confier ces « Lettres d'amour » aux humeurs, aux rires, aux confidences et aux écrits de trois femmes, d'âge, de formation et d'esprit différents, tandis que des passages de ses propres *Lettres d'or* leur donnent rythme et ponctuation.

Les « Lettres d'amour » de l'historienne Arlette Farge sont d'une autre nature. Cette spécialiste du dix-huitième siècle, auteur avec Michel Foucault du *Désordre des familles, lettres de cachet des archives de la Bastille*, narre l'amour qu'elle voue à ses recherches, l'émoi ressenti lors de la découverte d'une « lettre de chiffon ». Et les témoignages qu'elle lit, ces lettres de pauvres qui ne peuvent écrire que par le truchement des écrivains publics ou des greffiers des tribunaux de police, comme cette étonnante lettre d'amour d'un enfant pour sa *« mère de pain »*, mériteraient une émission à eux seuls.

La dernière voix de ce triptyque est celle de Judith Brouste, auteur de *la Clandestine*. Lettres à deux hommes. Terrifiantes dans leur nudité. L'amour qu'elle porte au premier est total, presque angélique tant il tend vers l'idéal, car *« nous n'avons voulu que cela, cet amour, pas de vie, rien ensemble »*, car *« l'amour à la maison, c'est l'obscénité »*. L'amour qu'elle voue au second est plus humain mais il n'empêche, ni le doute, ni l'angoisse, ni la souffrance. *« Il touche à ma vie et à ma mort »*, écrit la jeune écrivain. Comme toutes les « Lettres d'amour », bouteilles à la mer qui font d'un être un naufragé ou un rescapé.

Un amour d'été

C'est l'immobilité qui caractérise la maison et l'existence de Franzisca (Iris Berben). Sur cette île battue par les vents, cet endroit reculé de la mer Baltique, rien d'autre que la succession des saisons ne semble en effet pouvoir arriver. La venue de Philipp (Alexander Höchst), le fils de l'héroïne, accompagné de Matthias (Gedeon Burkhard), un de ses copains étudiant, surgit presque comme un événement. Pendant quelques jours, la vie reprend à Rügen. Franzisca, qui est sculpteur, retrouve même goût à la création. Progressivement, entre cette femme d'une cinquantaine d'années et Matthias, naît une histoire d'amour. Elle tente d'abord de résister, puis cède. En revanche, elle tient à garder cette liaison secrète. Blessé par cette attitude, doutant de la sincérité de sa maîtresse, Matthias décide de repartir.

La légende de la femme (Ixtaccihuatl) endormie pour toujours et sur laquelle son galant (Popocatépetl) veille, torche allumée

A l'égal des chromos virginaux, l'érotisme glacé de ces images flatte les inconscients socialement meurtris tout en versant dans leur forme sa dîme à

L'amour volcan

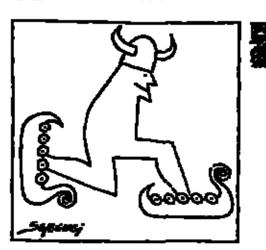
Dans *Au-dessous du volcan*, de Malcolm Lowry, le couple de

fins, et retournera, désespéré, à sa solitude. Déjà, on ne saura plus dire s'il pleure l'impossible fusion de deux individus ou celle des deux composantes du Mexique.

Voici Hélène, douze ans, qui pouffe quand on lui demande de chanter le refrain de la vieille chanson française *Pauvre marin reviens de guerre*, qui

avec des silences éloquents, les lettres qui *« disent les sentiments qu'on a »*, ceux qui traversent les cours de récréation ou les classes des collèges, *« et même des cours préparatoires »*.

LES JEUX OLYMPIQUES DE LILLEHAMMER



Trêve

LES cités grecques mettaient leurs querelles entre parenthèses pour que leurs champions puissent se rendre à Olympie. En lançant l'idée d'une rénovation des Jeux Pierre de Coubertin avait en tête l'idée progressiste de rapprocher les hommes grâce au sport. Cet idéal n'a pas résisté à la cruauté d'un siècle qui, tout en célébrant les dieux du stade, a mis au point les pires moyens d'extermination de masse. Les deux conflits mondiaux n'ont été freinés en rien par l'olympisme, le second suçant au contraire le lait du nationalisme hitlérien à la mamelle des Jeux de 1936.

L'espoir d'une trêve olympique n'a pas été abandonné pour autant. Le CIO a ainsi appelé tous les belligérants de la planète à poser leurs armes pendant ce mois de février à l'occasion des Jeux de Lillehammer. Il s'agissait en particulier de soulager le martyre de Sarajevo, hôte des Jeux d'hiver 1984, assiégée depuis vingt-deux mois. Inaccessibles à tout sentiment humain, des criminels y ont provoqué un massacre le jour anniversaire de l'inauguration de ces Jeux. Les hommes du vingtième siècle ne seront-ils donc jamais capables de réaliser ce que les Grecs avaient réussi cinq siècles avant Jésus-Christ ? Parfois seule la barbarie semble faire des progrès.

Message écologique

Suite de la première page

Pour démontrer le contraire, les promoteurs de la candidature ont puisé des arguments dans la tradition populaire : chaque année, des milliers de Norvégiens participent à une course de 57 km entre Lillehammer et Osterdalen, la Birkebeiner. Elle commémore l'exploit de deux Vikings qui, en 1205, ont sauvé un jeune prince en fuyant à travers les montagnes enneigées. La ville peut ainsi se flatter d'être la seule au monde sur le blason de laquelle figure un skieur. Qui mieux qu'elle pouvait devenir une capitale, même éphémère, des sports d'hiver ?

Label vert

Dans un pays qui reste profondément hostile à l'idée de participation à la Communauté européenne, l'adhésion à la kermesse olympique n'avait pourtant rien d'évident. Les écologistes furent les premiers à formuler les objections les plus vives. A force de pétitions et de manifestations, ils finirent par obtenir qu'un de leurs représentants devînt membre du Comité d'organisation (LOOC).

La face de ces Jeux d'hiver en aura sans doute été changée. L'environnement, qui avait été une slogan sans réel contenu à Albertville, avant tout vitrine de technologies de pointe françaises comme la télévision haute définition, est devenu ici une préoccupation confinant à la marotte, une sorte de label de luxe. Ce seront des jeux dits « verts » parce que biodégradables, recyclables et démontables.

On a creusé une colline à Gjovik pour y installer une patinoire qu'on chauffera en récupérant une partie de l'énergie nécessaire à la fabrication de la glace. On transportera dans le nord les villages en bois construits pour héberger pendant deux semaines les athlètes et les journalistes, afin de loger des mineurs. On a dépensé 180 millions de couronnes supplémentaires pour implanter la patinoire de vitesse à Hamar sans risquer de déranger une réserve ornithologique. On répand de la terre sur les routes enneigées plutôt que du sel. On a préféré les matériaux naturels, bois et pierre, au béton. On fera manger aux spectateurs les assiettes et les couverts, fabriqués avec des sous-produits comestibles de la pomme de terre. On transformera le centre de radio-télévision en école...

Soin extrême du détail : on versera de l'urine de loup le long de la voie ferrée Oslo-Lillehammer afin que les rennes et les élans chassés vers le sud par la rigueur de l'hiver se tiennent à l'écart des trains qui transporteront 100 000 spectateurs par jour entre la capitale et les sites olympiques. Et au cas où cela n'aurait pas suffi à les éloigner de la voie, les mécaniciens des locomotives ont une carabine pour achever les bêtes blessées.

En dépit de tous les efforts de communication du comité d'organisation pour « faire passer le message écologique », tous les problèmes n'ont pas pour autant été réglés par magie. Comme à Albertville, il a fallu de l'ammoniac pour réfrigérer la piste de bobsleigh qui, au demeurant, est un petit chef-d'œuvre d'intégration dans le paysage. Il a fallu aussi faire des saignées dans la forêt et finalement couper plus d'arbres que prévu pour aménager les pistes de fond et les tremplins du parc olympique au-dessus de la ville.

Près de 5 milliards de déficit

Quelques habitants de Lillehammer en tirent argument pour continuer à manifester leur opposition aux Jeux : ils comptent ostensiblement le nombre de jours qui les séparent encore de la cérémonie de clôture, et déplorent les 6 milliards de couronnes (4,8 milliards de francs) que l'Etat gaspillera dans l'aventure. Le gouvernement, qui a pris totalement en charge le financement, n'a pas eu le front ici de dire que les Jeux payeront les Jeux : il n'attend pas plus de 2 milliards de recettes pour 8 milliards de dépenses, la différence étant entièrement à sa charge.

Soulagée des préoccupations financières par un Etat providence, la ville a mis aux derniers préparatifs de son rendez-vous avec le monde une certaine fièvre. Une famille d'horticulteurs a loué une de ses serres à un restaurateur d'Oslo pour qu'il y installe un bar. Une cinquantaine de commerces ont obtenu l'autorisation de se transformer en débit de boissons. Le négoce des épinglettes a été lancé à grande échelle.

Jusqu'à présent, Lillehammer a évité, malgré tout, les pièges du mauvais goût mercantile. Les mascottes ne sont pas les bestioles anthropomorphes habituellement imposées par les spécialistes du marketing mais deux personnages historiques réellement humains. Les pictogrammes sont inspirés des antiques gravures rupestres. Bref, on fuit le clinquant, le mirobolant, l'astronomique. Profil bas sur toute la ligne : il ne faudra que 3 000 policiers et soldats (non armés) pour assurer la sécurité alors qu'il y en avait eu près de 8 000 (sur le pied de guerre) à Albertville.

Les organisateurs semblent avoir renoncé au superlatif, à l'excessif. Ils ont ramené le problème olympique à ses dimensions naturelles anciennes, retrouvé l'unité de lieu, sinon de temps : oubliés les épuisants rallyes d'Albertville, toutes les épreuves ayant lieu dans un rayon de 50 kilomètres autour de Lillehammer ; finies les sélections pléthoriques, plus de nations engagées (69) alignant moins d'athlètes (1988) grâce à l'application de critères de qualification.

Un bol d'air frais

La neige s'étant invitée à la fête (la couche est l'une des plus épaisses enregistrées depuis 1890 avec 1,32 m), le CIO devrait avoir toutes les raisons de se féliciter du choix qu'il a fait en 1988. Pourtant le courant passe mal avec les Norvégiens qui n'ont guère d'égards envers les pontifes olympiques. Au point de frôler parfois l'incident diplomatique.

Le champion norvégien de fond, Vegard Ulvang, grande vedette des Jeux 1992, qui doit prononcer, samedi 12 février, le serment olympique lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux, a regretté dans un entretien avec la chaîne de télévision TV2 le passé franquiste du président du CIO, Juan Antonio Samaranch. Il a aussi contesté le fonctionnement peu démocratique de l'institution fondée par Coubertin. En dépit de l'émotion soulevée par ces déclarations, le président du LOOC, Gerhard Heiberg, s'est contenté de les qualifier d'*« embarrassantes et malvenues »*.

Tout se passe comme si, au lieu d'être reconnaissants d'avoir été choisis pour organiser les XVII[e] Jeux d'hiver, les Norvégiens voulaient prendre leur distance avec le CIO. A la flamme d'Olympie, ils ont préféré celle allumée à Morgedal dans l'âtre de la maison de Sondre Nordheim, l'inventeur de la fixation rigide et donc du ski moderne au siècle dernier. La torche a fait le tour de la Norvège avant d'alimenter le feu venu de Grèce, il y a moins d'une semaine.

Est-ce une manière d'inviter les gros bonnets de l'olympisme à moins de pompe et à plus de naturel ? Dans cette contrée où naguère les tuberculeux venaient se soigner, il est possible que les Jeux d'hiver prennent un bol d'air frais.

JÉRÔME FENOGLIO et ALAIN GIRAUDO

LE PROGRAMME DES ÉPREUVES

(en gras, les horaires des épreuves retransmises par TF 1, France 2 et France 3*)

	Samedi 12	Dimanche 13	Lundi 14	Mardi 15	Mercredi 16	Jeudi 17	Vendredi 18	Samedi 19	Dimanche 20	Lundi 21	Mardi 22	Mercredi 23	Jeudi 24	Vendredi 25	Samedi 26	Dimanche 27
Cérémonies	Ouverture TF1 : 15 h 45 F3 : 23 h 45 (différé)															Cérémonie de clôture F3 : 21 h 10
Ski alpin		Descente messieurs F3 : 10 h 45 (différé)	Descente combiné messieurs F2 : 11 heures (différé)	Super G dames F2 : 12 heures (différé)		Super G messieurs F2 : 12 h 05 (différé)		Descente dames F2 : 12 heures (différé)	Descente combiné dames F3 : 10 h 45	Slalom combiné dames F2 : 10 h 45		Slalom G messieurs F2 + F3 9 h 20 13 h 20	Slalom G dames F2 + F3 9 h 20 12 h 55	Slalom combiné messieurs F2 + F3 9 h 20 12 h 55	Slalom dames F2+ F3 9 h 15 12 h 55	Slalom messieurs F3 9 h 20 12 h 55
Bobsleigh								Bob à 2 11 h 30	Bob à 2 10 heures						Bob à 4	Bob à 4 F3 : 14 heures
Luge		Simple messieurs 10 heures	Simple messieurs F2 : 10 heures	Simple femmes F2 : 9 h 55	Simple femmes		Luge double luge F2 : 10 h 15									
Ski acrobatique				Éliminatoires bosses F2 : 12 h 30 F3 : 14 h 30	Finale bosses F2 + F3 12 h 20	Éliminatoires saut 10 h 30 14 heures		Finale saut 14 h 30								
Saut à ski									K 120 F3 : 14 h 05		K120 par équipe F3 : 13 h 55			K 90 individuel F3 : 14 h 15		
Combiné nordique							Saut K 90 F2 + F3 12 h 25 et 13 h 05	15 km fond F2 : 10 h 35				Saut par équipe K 90 F2 : 11 h 50	Relais 3 x 10 km par équipe F2 : 11 h 05			
Fond		15 km dames 10 h 30	30 km messieurs F2 : 10 h 30	5 km dames F2 : 9 h 55		10 km messieurs F2 :10 h 20 10 km dames		15 km messieurs 12 h 30		4 x 5 km dames F2 :10 h 35	4 x 10 km messieurs F2 : 12 heures		30 km dames F3 : 14 h 05			50 km messieurs F3 : 14 heures
Biathlon							15 km dames F2 : 10 h 20		20 km messieurs 10 heures			7,5 km dames 10 km messieurs F2 : 10 h 50 F3 : 14 h 35		24 x 7,5 km dames F2 : 11 h 20	24 x 7,5 km messieurs F3 : 14 h 15	
Hockey sur glace		France-Etats-Unis F3 : 19 h 55 + Matchs de qualification 15 heures et 17 h 30	Allemagne-Norvège F3 : 15 heures + matchs de qualif. 15 heures et 17 h 30	Suède-Italie F3 : 14 h 50 Canada-France F3 : 19 h 55	Matchs de qualif. 18 heures 17 h 30 20 heures	France-Suède F2 : 17 h 15 Matchs de qualif. 17 h 30- 20 heures	Matchs de qualification 15 heures 17 h 30 20 heures	Italie-France F2 : 17 h 25 + matchs de qualif. 15 heures et 20 heures	Russie-Rép. tch. F3 : 18 h 55 + matchs de qualif. 17 h 30 20 heures	France-Slovaquie F2 : 17 h 25 + matchs de qualif. 18 heures et 20 heures	Tournoi pour la 5e à la 9e place 15 heures 16 h 30 21 heures	Quarts de finale 15 heures 16 h 30 19 h 30 21 heures	Tournoi pour la 5e place 19 h 30 et 21 heures	Demi-finales 19 h 30 et 21 heures	Matchs de classement 16 h 30 19 h 30 21 heures	Finale
Patinage artistique		Programme technique couples 20 heures		Libre couples F3 : 22 h 35		Programme technique messieurs F3 : 23 h 40	Danse imposée 19 heures	Libre messieurs TF1 : 20 h 45	Libre messieurs F3 : 17 h 15 (différé) Danse technique F3 : 20 h 50	Danse libre 19 heures	Libre danse F2 : 11 heures (différé)	Programme technique dames 19 heures TF1 : 20 h 50		Programme technique danses libre dames F2 : 20 h 50	Gala d'exhibition F2 : 15 h 35	
Short track											1000 m messieurs relais 3000 m dames 19 heures		Qualifications 500 m hommes et dames 5000 m messieurs 19 heures			F3 rediffusion du 26 février
Patinage de vitesse		5000 m messieurs	500 m messieurs F3 : 14 h 30		1500 m messieurs 14 heures	3000 m dames 14 heures	1000 m messieurs 14 heures	500 m dames 14 heures	10000 m messieurs	1500 m dames F2 : 17 h 05		1000 m dames		5000 m dames 14 heures	500 m messieurs 1000 m dames 5000 m messieurs relais 19 heures	

* Eurosport diffusera les épreuves olympiques 24 heures sur 24. France Supervision retransmettra en 16/9, sur le satellite Telecom 2 A et sur le câble, un programme spécial de midi à minuit, réalisé sur place en haute définition.

pestifes olympiques. Au point de frôler parfois l'incident diplomatique.

Le champion norvégien de fond, Vegard Ulvang, grande vedette des Jeux 1992, qui doit prononcer, samedi 12 février, le serment olympique lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux, a regretté dans un entretien avec la chaîne de télévision TV2 le passé franquiste du président du CIO, Juan Antonio Samaranch. Il a aussi contesté le fonctionnement peu démocratique de l'institution fondée par Coubertin. En dépit de l'émotion soulevée par ces déclarations, le président du LOOC, Gerhard Heiberg, s'est contenté de les qualifier d'« embarrassantes et malencontreuses ».

Tout se passe comme si, au lieu d'être reconnaissants d'avoir été choisis pour organiser les XVII[e] Jeux d'hiver, les Norvégiens voulaient prendre leur distance avec le CIO. A la flamme d'Olympie, ils ont préféré celle allumée à Morgedal dans l'âtre de la maison de Sondre Nordheim, l'inventeur de la fixation rigide et donc du ski moderne au siècle dernier. La torche a fait le tour de la Norvège avant d'alimenter le feu venu de Grèce, il y a moins d'une semaine.

Est-ce une manière d'inviter les gros bonnets de l'olympisme à moins de pompe et à plus de naturel ? Dans cette contrée où naguère les tuberculeux venaient se soigner, il est possible que les Jeux d'hiver prennent un bol d'air frais.

JÉRÔME FENOGLIO et ALAIN GIRAUDO

SOCIÉTÉ

MÉDECINE

Alors que l'affaire rebondit en France

Les Etats-Unis pourraient être touchés par un scandale du sang contaminé

Comme en France, des fabricants de produits anti-hémophiliques ont, aux Etats-Unis, écoulé leurs stocks de produits non chauffés alors même qu'ils disposaient de produits chauffés inactivés pour le virus du sida. C'est ce qui ressort d'un document inédit du 6 mai 1985, dont nous publions des extraits, et qui émane de la principale instance gouvernementale américaine de lutte contre le sida.

Les Etats-Unis vont-ils, eux aussi, connaître un scandale des hémophiles semblable à celui qui s'est produit en France ? Un document inédit de mai 1985, dont nous révélons aujourd'hui la teneur, fait apparaître une situation qui, à bien des égards, ressemble à celle qui existait en France à la même époque. Pis, d'une certaine manière, puisque c'est au plus haut niveau de l'administration américaine que l'on s'est aperçu, en réagissant pour le moins mollement, que des fabricants de facteurs anti-hémophiliques écoulaient leurs stocks de produits non chauffés, alors même qu'ils disposaient de produits chauffés, inactivés pour le virus du sida.

Ce document est le compte rendu d'une réunion de la Public Health Service (PHS) Executive Task Force on AIDS qui s'est tenue le 6 mai 1985 sous la présidence du docteur James O. Mason, directeur du Center for Disease Control (CDC), il sera nommé par la suite secrétaire d'Etat adjoint à la santé. Cet organisme, dont font partie les dirigeants de toutes les principales agences américaines s'occupant de santé publique et de recherche – le National Institute of Health (NIH), Le Center for Disease Control (CDC), le Food and Drug Administration (FDA), etc. –, était en 1985 l'instance gouvernementale la plus importante pour la lutte contre le sida.

Dans les « minutes » de cette réunion consacrée notamment au sang et aux produits dérivés du sang, à laquelle participaient quinze personnes (1), on peut lire : *« En ce qui concerne l'utilisation des facteurs anti-hémophiliques chauffés, la Fondation nationale de l'hémophilie a recommandé que quand on se trouve confronté à un cas de donneur atteint de sida, le rappel du facteur anti-hémophilique n'est plus nécessaire s'il est traité par la chaleur. Les fabricants rapportent que des facteurs anti-hémophiliques non chauffés continuent d'être utilisés bien qu'il n'y ait pas de rupture de stock en produits chauffés. La FDA prévoit de faire pression sur les fabricants pour arrêter la distribution de produits non chauffés. »*

En clair, alors qu'il savait que des fabricants écoulaient, en parfaite connaissance de cause, leurs stocks de produits non chauffés, cet organisme gouvernemental n'envisageait, pour toute parade, que de *« faire pression »* sur eux.

Huit à dix mille hémophiles atteints

La réunion a eu lieu au moment où, en France, on prenait conscience du drame : c'est le 9 mai 1985, soit trois jours plus tard, que Michel Garretta, alors directeur général du CNTS, écrivait à Marie-Thérèse Pierre, sous-directrice de la santé : *« La fréquence des anticorps anti-LAV est d'environ 50 % chez les 4 000 hémophiles français polytransfusés (...). A partir du modèle américain et des éléments récents recueillis en France, on peut estimer la progression annuelle de la contamination à 10 % à 20 %, et environ 10 % de ces sujets développeront dans les cinq ans un sida fatal (...). Conscient que trois mois de retard signifient à terme la mort de cinq à dix hémophiles et d'un certain nombre de leurs proches, l'équipe de direction et les chefs de département concernés du CNTS estiment que c'est maintenant une urgence absolue d'interrompre la propagation de cette contamination chez les hémophiles et leurs familles. »*

On compterait actuellement aux Etats-Unis huit à dix mille hémophiles contaminés par le VIH (ce qui représenterait, globalement, 80 % du nombre total d'hémophiles).

Dans le rapport de la commission d'enquête parlementaire française *« sur l'état des connaissances scientifiques et les actions menées à l'égard de la transmission du sida au cours des dix dernières années en France et à l'étranger »* (2), on trouve un certain nombre d'informations intéressantes concernant la manière dont les autorités sanitaires américaines ont agi pour tenter de mettre fin à la contamination des hémophiles. On apprend en particulier *« qu'aucune décision de rappel généralisé des produits non chauffés n'a été prise par les autorités sanitaires, de telle sorte que de nombreux centres de transfusion, sensibles à l'augmentation de leurs coûts liée à la production et à la distribution de produits chauffés, ont continué, à titre provisoire, à fournir des produits non chauffés aux hémophiles auxquels de tels produits étaient administrés depuis longtemps, les produits chauffés étant réservés aux malades dont le traitement commençait »*. Selon le docteur Gérald Quinnan (FDA), *« cette sélection de deux catégories de malades a été opérée sans que soit pris en compte leur état sérologique. La période transitoire s'est prolongée jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de produits non chauffés sur le marché »*.

Le fait nouveau – et essentiel – est que les autorités américaines étaient au courant de cette pratique d'écoulement des stocks par les firmes fabriquant des facteurs anti-hémophiliques. Jusqu'à présent, la plupart des procès intentés aux Etats-Unis par les hémophiles portaient sur les problèmes liés aux tests de dépistage de l'infection par le virus du sida. L'existence d'un tel document et tout ce qu'il suppose comme informations connues d'un grand nombre de médecins et de responsables industriels et administratifs pourrait déboucher, comme en France, sur un scandale.

FRANCK NOUCHI

(1) Participaient à cette réunion, outre le docteur J. O. Mason, M[me] Brady, le docteur Dowdle (CDC), MM. Fanning et Forbush, les docteurs Gordon (NIH), Graham et Harmison, M[mes] Hassel et Lengel, les docteurs McCarthy (NIH) et Parkman (FDA), M. Riseberg et les Drs Rose et Silver.

(2) Ce rapport, remis au président de l'Assemblée nationale le 4 février 1993, a été publié dans la collection 10/18.

Un démenti de M. Schweitzer

Louis Schweitzer, directeur du cabinet du premier ministre Laurent Fabius en 1985 et aujourd'hui président de Renault SA, a réagi, jeudi 10 février, aux déclarations du professeur François Gros dans *le Monde* (nos éditions du 11 février), selon lesquelles une annotation – *« Je ne suis pas convaincu »* – figurant en marge d'une note du 20 mai 1985 adressée par lui-même à M. Schweitzer, est de la main de M. Fabius. M. Schweitzer précise, *« afin d'éviter tout malentendu »* : *« Les annotations (...) ne sont pas de la main du premier ministre, M. Laurent Fabius, mais de la mienne. » « Par ailleurs,* poursuit M. Schweitzer, *l'annotation* « je ne suis pas convaincu » *ne retrace pas la position de fond du premier ministre, dont M. François Gros rappelle dans la même note qu'il était partisan du dépistage, mais souhaitait connaître les modalités qu'entourerait sa mise en application. Cette annotation porte uniquement sur un éventuel débat au colloque d'hématologie du 20 mai. »*

Prix Nobel de médecine 1975

Howard Temin est mort

Le chercheur américain Howard Martin Temin, Prix Nobel de médecine en 1975, est mort, jeudi 10 février, d'un cancer du poumon. Il était âgé de cinquante-neuf ans. Le prix Nobel lui avait été décerné pour les travaux majeurs qu'il avait menés dans les années 60 et qui l'avaient conduit à l'isolement de l'enzyme dite transcriptase inverse. Cette molécule assure la transcription de l'ARN en un double brin d'ADN. Elle est ainsi indispensable à la réplication des virus à ARN ou rétrovirus.

La découverte de la transcriptase inverse faisait suite aux travaux menés par Temin sur les virus cancérogènes comme celui du sarcome de Rous. Elle devait toutefois dépasser le seul domaine de la cancérologie et de virologie et constituer une étape fondamentale du développement de la biologie moléculaire et de la compréhension du vivant (*le Monde* du 2 décembre 1970). Parallèlement à ses travaux sur le cancer et le sida, Howard Temin avait participé à des campagnes pour sensibiliser la population aux dangers du tabac.

ÉDUCATION

Réunis en congrès à Tours

Les militants de la FEN désavouent leur direction

Le 35[e] congrès de la FEN, réuni à Tours du 7 au 11 février, a durement sanctionné, jeudi 10 février, une direction qu'il tient pour responsable de la crise actuelle et de la forte baisse d'audience de la FEN. Deux des principaux membres du conseil fédéral national, Martine Le Gall et Jean-Claude Tricoche, n'ont pas été réélus. Guy Le Néouannic a néanmoins été reconduit à son poste de secrétaire général.

TOURS

de notre envoyée spéciale

Regroupement dans les travées, mâchoires serrées et départs précipités vers les portes latérales, on sentait bien que quelque chose se préparait. Puis ce fut l'onde de choc. Au terme d'un débat plutôt morne sur les non-titulaires de la fonction publique, les sept cents délégués du congrès venaient d'infliger un véritable camouflet à la direction de la fédération par leur vote au conseil fédéral national. Deux piliers de la direction sortante n'étaient pas réélus : Martine Le Gall, maître d'œuvre de la recomposition syndicale, et Jean-Claude Tricoche, responsable de l'ensemble du secteur éducation de la FEN. Tous deux membres du Syndicat des enseignants (SE) et artisans actifs du grand ménage d'octobre 1992 qui allait conduire à l'exclusion de deux syndicats minoritaires, puis au départ d'une dizaine d'autres et, enfin, à la création en juin 1993 d'une centrale concurrente, la Fédération syndicale unitaire (FSU). Le secrétaire général, Guy Le Néouannic, était réélu de justesse dans le collège des titulaires (à l'avant-dernière place).

Enfin, Joël Oger et Francis Carrié, également secrétaires nationaux et membres du SE, étaient relégués au rang de suppléants. En priant les principaux lieutenants de Guy Le Néouannic de partir ou de rester en coulisse, les congressistes venaient de décapiter la FEN, puisque le CFN est l'instance-clé, d'où sont issus les membres du bureau fédéral, ceux de l'exécutif et le secrétaire général.

Or, c'est la première fois qu'une partie du CFN n'était pas désignée mais élue directement par le congrès. Dans une volonté de *« clarification et ouverture »*, lors de son congrès extraordinaire de Perpignan, en décembre 1992, la fédération s'était dotée de nouveaux statuts qu'elle inauguraient, cette année, à Tours. Au conseil fédéral, sur les 120 sièges attribués aux syndicats nationaux, 20 sièges (plus 20 suppléants) sont désormais élus directement par le congrès. Dans l'euphorie de la *« reconquête »* rêvée, pour donner le change, ou simplement persuadés que le caractère monocolore de la « nouvelle » fédération constituait une garantie suffisante de discipline, les dix secrétaires nationaux de la FEN avaient, en outre, fait le choix risqué de se porter sur cette liste. Les délégués se sont engouffrés dans la brèche.

Manœuvres d'appareil

Depuis l'ouverture du congrès, les délégués avaient soigneusement caché leur jeu. Ils semblaient sans état d'âme puisqu'ils avaient voté à 85,24 % pour le rapport d'activité, mardi 8 février. Le vote à bulletin secret a-t-il fait la différence ? *« Les dernières élections professionnelles nous font perdre cent dix décharges syndicales, c'est autant de responsables syndicaux qui vont devoir retourner en classe*, expliquait prosaïquement mais à voix très basse un membre du SE. *Les décharges sont attribuées par les directions. Alors, les votes à main levée... »*

En sanctionnant les hommes davantage que « la ligne », les 700 délégués ont sans doute exprimé leur désaccord avec une méthode de direction très « verrouillée » et leur lassitude devant des manœuvres d'appareil caricaturales depuis deux ans. Le nouveau secrétaire général adjoint de la FEN, Jean-Paul Roux, membre du SNIEN (Syndicat des intendants), en a d'ailleurs tenté une dernière – accueillie par des sifflets – en demandant, après l'annonce du scrutin, *« que le congrès se prononce de nouveau. Même si la FEN est malade*, a-t-il déclaré, *je ne peux pas comprendre que l'on ampute ainsi une équipe efficace »*. Guy Le Néouannic, pour sa part, déclarait, ému : *« Je suis l'un de ceux qui a toujours plaidé pour ce type de vote. Je considère que, dans un congrès, les délégués savent ce qu'ils font. Mais, de toutes mes forces, j'ai souhaité que ce premier congrès de la nouvelle FEN ne soit pas cela. »*

Après une suspension de séance, le congrès a repris ses travaux, le vote a été entériné, Jean-Paul Roux n'a pas *« mis fin à sa vie militante »* mais le cœur, visiblement, n'y était plus. Malgré la présence de Jean-René Masson, secrétaire national de la CFDT, venu exhorter pour la première fois, mardi 8 février, les militants de la FEN de *« travailler au rapprochement »* avec le SGEN-CFDT, la fédération enseignante n'est plus du tout en position de force pour entraîner la composition *« du grand pôle réformiste »* qu'elle souhaite constituer.

A l'intérieur même de ses rangs, nombre de syndicats nationaux de non-enseignants ne veulent d'ailleurs pas de ce rapprochement. Ce clivage renforce au sein de la fédération le conflit désormais plus vif entre enseignants et non-enseignants. Habitués depuis toujours à faire la loi au sein de la FEN, les enseignants ont d'une certaine façon « profité » de la crise d'il y a deux ans, puisqu'ils pèsent désormais 65 %. Mais ils doivent se faire tout petits depuis les résultats des élections professionnelles enseignantes de décembre (ou le SE n'a remporté que 10 % des voix dont 4 % dans les lycées). Les non-enseignants, par leur vote, leur ont fait payer cet échec. *« La FEN est morte à Tours »*, disait, jeudi soir, un responsable d'une section départementale très orthodoxe.

CHRISTINE GARIN

Les enseignants sur le chemin de l'autocritique

TOURS

de notre envoyé spécial

Il y avait longtemps que, pour cause de scission douloureuse en 1992, l'on ne parlait plus beaucoup pédagogie à la FEN. Entre l'adoption à une écrasante majorité, mardi 8 février, du rapport d'activité (85 %), et l'attente de ses futures orientations en fin de semaine, la Fédération a donc choisi d'axer sa réflexion sur les phénomènes d'agressivité, de tensions et de violence dans les établissements scolaires. Une séance plénière et six ateliers à thèmes auxquels furent conviés sociologues, éducateurs, psychologues, médecins, travailleurs sociaux, policiers, magistrats, avocats, lycéens, élus, responsables associatifs...

« Il nous faut d'abord faire tomber le tabou, a expliqué Jean-Claude Tricoche, secrétaire national de la FEN, *oser parler du phénomène, de ses causes, des solutions qui sont apportées là où il se produit le plus explicitement* (...). *Nous voulons d'abord dire que cela concerne tout le monde, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école* (...). *Pour nous enseignants, cela peut déboucher aussi sur une remise en cause de nos certitudes et de nos pratiques professionnelles. »*

Toutes les formes de violence ont été abordées. De la violence verbale à la délinquance, de la détresse sociale à la violence de l'institution : les punitions injustifiées, les règlements *« faits par les adultes »*, les petites phrases avancées sans preuve (*« Tu n'as pas fait tes devoirs »*), les maladresses de langage (*« Tu es nul »*), l'autorité de ceux *« qui avouent rarement leur ignorance »*, le rôle ambivalent de l'enseignant à la fois maître d'apprentissage et juge de l'apprentissage. Il a été ainsi fait référence au cloisonnement des pratiques professionnelles et à *l'absence, parfois,* de communication au sein des équipes pédagogiques, chacun étant maître dans sa classe, avec la peur du regard et du jugement des collègues. Les participants ont également évoqué le manque de formation des enseignants à la relation avec les élèves. *« Quelle autre profession place ainsi quelqu'un face à vingt-cinq regards humains dans un espace clos ? »*, a relevé l'un des intervenants, Bernard Defrance, professeur de philosophie en lycée technique et spécialiste de ces questions.

« La perception de la violence par les enseignants est toujours plus forte que celle des élèves et n'est pas forcément mise en relation avec les phénomènes d'exclusion, a expliqué Eric Debarbieux, enseignant à l'université de Bordeaux-II, qui mène une enquête sur le sujet. *Le collège de masse et les mutations en cours liées à l'allongement de la jeunesse, à la peur du chômage, ou aux nouveaux modèles familiaux génèrent une crise d'identité chez les enseignants et les élèves, qui est à la base de bien des conflits. »*

Cette même crise du sens donné au métier d'enseignant et aux missions de l'école a donc poussé la FEN à s'interroger sur le rôle éventuel de l'école comme mécanisme d'exclusion et comme remède. Ce qui semble l'avoir ainsi conduite sur le chemin vertueux de l'autocritique.

JEAN-MICHEL DUMAY

SÉCURITE ROUTIÈRE : stabilité du nombre des victimes d'accidents de la route en 1993. – Le nombre des tués sur les routes de France est resté pratiquement stable en 1993, selon les chiffres rendus publics, mercredi 9 février, par la sécurité routière. 9052 personnes ont perdu la vie, l'an dernier, dans un accident de la circulation, soit 31 (– 0,3 %) de moins qu'en 1992. Même si ce chiffre permet à la France d'afficher un bilan en baisse pour la cinquième année d'affilée, il marque une rupture par rapport aux années précédentes qui avaient enregistré des reculs plus nets du nombre de tués. Pour les accidents corporels et les blessés, les progrès sont plus sensibles : 189 010 blessés en 1993, soit 9 084 de moins qu'en 1992, un recul de 4,6 %. Le nombre d'accidents corporels a reculé de 4,1 % (– 5 862) à 137 500 cas enregistrés. Alors que le début de l'année avait vu se poursuivre la baisse enregistrée depuis la mise en place du permis à points (juillet 1992), la période estivale a été marquée par une nette dégradation de la situation.

***VIOLENCE : grève au collège* d'Agde après l'agression d'un enseignant.** – Le collège d'Agde (Hérault) où sont scolarisés 1 300 élèves est resté fermé vendredi 11 février en signe de protestation après l'agression dont a été victime un enseignant en début de semaine. Jean-Claude Valette donnait un cours d'éducation physique à un groupe de jeunes filles, lorsque plusieurs adolescents sont entrés dans le gymnase. Alors que l'enseignant leur demandait de quitter les lieux – ce qu'ils ont fait sans opposer de difficultés –, et les raccompagnait tranquillement vers la sortie, l'un d'entre eux s'est retourné et lui a fracturé le nez d'un coup de tête. Le mois dernier, un instituteur avait déjà été frappé dans les rues d'Agde par un de ses anciens élèves.

SPORTS

BASKET-BALL : championnat d'Europe des clubs. – Limoges a préservé ses chances de qualification pour les quarts de finale du championnat d'Europe des clubs en s'imposant (65-61) jeudi 10 février à Trévise. Pau-Orthez a connu une nouvelle défaite face au club espagnol de Badalone (78-66).

JUSTICE

Placé sous contrôle judiciaire

M. Tapie accuse le juge Beffy de vouloir «détruire l'OM»

Le président de l'Olympique de Marseille, Bernard Tapie, mis en examen, jeudi 10 février, pour «complicité de corruption et subornations de témoins» dans le cadre de l'affaire du match Valenciennes-OM (*le Monde* du 11 février), a vivement réagi à l'obligation qui lui est faite de quitter la présidence du club avant le 20 avril.

Bernard Tapie sera-t-il encore président de l'OM, le 23 avril, lorsque l'équipe de Lyon viendra au stade vélodrome? Marseille veut s'en convaincre. M. Tapie aussi. Mais le juge d'instruction valenciennois Bernard Beffy en a décidé autrement : mis en examen pour «complicité de corruption et subornations de témoins», M. Tapie devra cesser d'exercer ses fonctions de président avant le 20 avril.

Davantage que la mise en examen, prévisible et souhaitée publiquement par M. Tapie, c'est bien cet aspect du contrôle judiciaire – prévu par la loi et souvent utilisé *(lire l'encadré)* – qui est, vendredi 11 février, au centre de la polémique. Dans une déclaration à l'AFP, M. Tapie a mis en cause le magistrat instructeur, accusé de vouloir *«détruire l'OM»* : *«Sa décision n'a évidemment rien à voir avec la recherche de la vérité sur le plan judiciaire. Il veut porter un coup fatal au club champion d'Europe, aujourd'hui deuxième du championnat de France, et satisfaire ainsi les exigences non dissimulées de ceux qui n'ont pas supporté que l'OM gagne la coupe d'Europe. Je n'accepterai pas cette nouvelle tentative de mise à mort de l'OM, même sous couvert d'un habillage judiciaire. Tous les moyens de droit seront mis en œuvre pour mettre en échec cette manœuvre.»*

Les supporters marseillais ont également réagi avec vigueur. Jeudi, devant le stade, plusieurs d'entre eux exprimaient leur soutien aux joueurs et aux dirigeants. Au siège des «ultras», principal groupe de jeunes supporters, il était question de *«guerre»* : *«s'ils la veulent, ils l'auront»*, prévenaient les plus déterminés.

La thèse de «l'acharnement»

Ce nouvel épisode de l'«affaire VA-OM» renforce l'idée, déjà très répandue en Provence, que le club phocéen – et au-delà de lui l'ensemble de la ville – est victime d'un *«complot»* orchestré par les magistrats, les instances nationales du football et quelques clubs influents, surtout le Paris-SG. Le vice-président de l'OM, Jean-Louis Levreau déclare ainsi : *«Tapie incarne le symbole de la résistance d'une ville à une agression permanente. C'est Indiana Jones, on lui tire dessus et il avance toujours.»*

Depuis qu'il est à la tête du club (1986), l'ancien ministre a menacé – ou promis – de partir à maintes reprises. Il ne l'a jamais fait, l'OM étant à la fois une passion et un instrument de communication indispensable à sa carrière politique. Cette fois, pourtant, la situation est différente. Il ne décide pas de partir. Un magistrat le contraint à le faire.

RÉACTION : «C'est la liberté du juge», estime le garde des sceaux. – Interrogé, jeudi 10 février, sur la mise en examen de M. Tapie, Pierre Méhaignerie, ministre de la justice, a déclaré : *«Seul le juge a la capacité de décider en fonction des éléments qui sont à sa disposition.»* Commentant le placement sous contrôle judiciaire du président de l'OM, il a indiqué : *«Le bureau de l'Assemblée nationale avait laissé une certaine liberté au juge. Je rappelle simplement qu'il y a quelques semaine, j'avais souhaité que la justice suive son cours, quelle que soit la décision, et que ceci se fasse dans une plus grande sérénité. M. Tapie a, comme tout citoyen, la possibilité de faire appel.»*

Alors que son intérêt est à l'évidence de s'assurer du soutien massif de la population locale et de l'opinion publique (1), il fait sienne la thèse de l'*«acharnement»*. Avec l'aide de ses avocats, il a fini par faire oublier qu'il avait lui-même promis (le 26 octobre dans un entretien à *l'Equipe*) de céder la place *«à la fin de la saison au plus tard»*. En ce sens la décision du juge Beffy ne devrait donc pas le prendre de court puisque des contacts ont été pris, ces derniers mois, avec d'éventuels «repreneurs» (2).

Avant M. Tapie, un autre président de club avait dû s'incliner devant une telle décision, longtemps avant d'être jugé, sans que nul ne s'en offusque : le Bordelais Claude Bez, son adversaire le plus virulent dans le football. Mis en examen pour escroquerie le 22 novembre 1990, le président des Girondins avait été placé sous contrôle judiciaire et s'était vu interdire tout pouvoir au sein du club.

PHILIPPE BROUSSARD

(1) Selon un sondage BVA pour *l'Equipe Magazine* du 5 février, 51,2 % des personnes interrogées estiment que la justice a été de *«parti pris contre l'OM»*. 40,3 % sont d'un avis contraire et 8,5 % sans opinion. A la question, *«Dans l'affaire VA-OM, la justice a-t-elle outrepassé son rôle en médiatisant l'affaire?»* la réponse *«oui»* arrive en tête avec 71,6 % (23,9 % de *«non»* et 4,5 sans opinion).

(2) Alain Pedretti, ancien président de l'AS Cannes et PDG d'une société d'investissements immobiliers, s'est dit intéressé *«à cent pour cent»* par la reprise de l'OM. Comme les autres éventuels «repreneurs», il pose toutefois des conditions à sa venue : l'assurance que l'OM pourra disputer une coupe d'Europe la saison prochaine et l'enregistrement définitif du contrat du Brésilien Sonny Anderson.

Prenant le relais de la Haute Cour

La Cour de justice «est en état de commencer ses travaux»

Solennellement, le greffier en chef, Germinal Garriga, a égréné les noms des trente membres de la Cour de justice de la République, des dix membres de la commission des requêtes et des six membres de la commission d'instruction. Le président de la Cour, Louis Gondre, a alors pris la parole pour constater que cette nouvelle institution était *«régulièrement constituée»* et qu'elle était *«en état de commencer ses travaux»*. *«Désormais,* notait-il lors de la cérémonie d'installation, jeudi 10 février à la première chambre de la cour d'appel de Paris, *toute personne qui se prétend lésée par un crime ou un délit imputé à un membre du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions peut porter plainte auprès de la commission des requêtes, émanation des trois plus hautes juridictions de la République.»*

Renouant avec une tradition issue de la Constitution du 3 septembre 1791, le Parlement réuni le 19 juillet 1993 en congrès au château de Versailles a choisi d'associer au sein de la formation de jugement trois magistrats de la Cour de cassation et six parlementaires élus par leurs pairs. «[Nos collègues d'origine parlementaire] *apporteront leur expérience et leur connaissance du service public, les magistrats professionnels partageront avec eux leur connaissance du droit,* poursuivait Louis Gondre. *Il n'y aura pas et il ne peut y avoir de prééminence des uns ou des autres.»*

Créée par la loi du 23 novembre 1993, la Cour de justice de la République prendra le relais de l'institution fort décriée qu'était la Haute Cour. Le caractère politique de la procédure avait en effet conduit à un véritable blocage : les poursuites ne pouvant être engagées qu'après le vote, par les deux assemblées, d'une mise en accusation en termes identiques, les membres du gouvernement bénéficiaient depuis 1958 d'une immunité pénale de fait. *«Les Français,* constatait le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, avant la cérémonie, *avaient le sentiment que les hommes politiques se jugeaient entre eux.»*

La commission des requêtes, qui recevra les plaintes, siégera au 21, rue de Constantine, à Paris. Composée de sept membres élus par la Cour de cassation, le Conseil d'Etat et la Cour des comptes, elle sera chargée d'examiner la recevabilité de la plainte. Si la plainte est acceptée, elle sera transmise au procureur général de la Cour de justice, qui est le procureur général de la Cour de cassation. L'enquête sera alors menée par la commission d'instruction, qui est composée de trois magistrats élus par la Cour de cassation. A l'issue de l'instruction, cette commission pourra renvoyer *le dossier devant la Cour* de justice, qui comprend, outre le président, deux magistrats élus par la Cour de cassation, six députés et six sénateurs. *«Puissent vos décisions être inattaquables devant le tribunal de l'histoire»* concluait Louis Gondre en s'adressant solennellement aux membres de la Cour.

ANNE CHEMIN

La «bonne à tout faire» de la procédure pénale

Le contrôle judiciaire est une mesure que le professeur Jean Pradel n'hésite pas à qualifier de *«bonne à tout faire de la procédure pénale»* (1), tant les intentions qui conduisent à son application sont nombreuses. Ce contrôle peut en effet être ordonné pour empêcher la fuite de la personne mise en examen, protéger sa santé, préserver les preuves, prévenir la récidive et même garantir les intérêts de la victime.

Selon l'article 137 du code de procédure pénale (CPP), *«la personne mise en examen reste libre sauf, à raison des nécessités de l'instruction ou à titre de mesure de sûreté, à être soumise au contrôle judiciaire ou, à titre exceptionnel, placée en détention provisoire»*. Il s'agit donc bien d'une limitation des libertés. En l'occurrence, la mesure qui interdit à Bernard Tapie d'*«exercer la présidence»* de l'Olympique de Marseille peut s'apparenter aux interdictions d'exercer qui frappent régulièrement ceux qui font l'objet de poursuites pour des délits commis dans le cadre professionnel. Elle est prévue par l'article 138 du CPP, qui énumère de façon limitative seize mesures différentes.

Les mots ayant, en droit, leur importance, l'interdiction d'*«exercer»* pourra être interprétée de manière restrictive. Est-il vraiment nécessaire que Bernard Tapie démissionne pour cesser d'*«exercer»* la présidence? Car la mesure, par nature provisoire, cessera avec le renvoi éventuel devant le tribunal correctionnel. Selon certains juristes, tout dépend donc de la façon dont les statuts de l'OM ont envisagé une vacance limitée du président. Si rien n'est prévu, la jurisprudence du droit des sociétés accepte une délégation de pouvoir temporaire, qui ne peut cependant pas être totale.

Un «substitut de la détention»

Pour les avocats de Bernard Tapie, ce contrôle judiciaire serait illégal, car contraire à l'alinéa 3 de l'article 26 de la Constitution de 1958, qui stipule : *«Aucun membre du Parlement ne peut, hors session, être arrêté qu'avec l'autorisation du bureau de l'Assemblée dont il fait partie, sauf le cas de flagrant délit, de poursuites autorisées ou de condamnation définitive.»* Ce texte n'évoque pas le contrôle judiciaire, qui n'a été créé qu'en 1970, et la discussion juridique est donc ouverte.

Le contrôle judiciaire, *«substitut de la détention»* selon le professeur Pradel, peut-il être considéré comme une forme d'arrestation? Déjà, le bureau de l'Assemblée a rejeté, le 10 janvier, une requête du juge Beffy en observant notamment qu'elle ne faisait pas *«expressément»* référence à une *«arrestation»* du député des Bouches-du-Rhône. Les juges seront donc amenés à trancher. Les avocats de Bernard Tapie ont formé une requête pour obtenir la mainlevée du contrôle judiciaire, et le magistrat instructeur dispose de cinq jours pour statuer par une ordonnance qui, cette fois, devra être motivée. Elle pourra être soumise à l'appréciation de la chambre d'accusation, puis à celle de la Cour de cassation.

Au-delà de la querelle sur l'application d'un contrôle judiciaire à M. Tapie, le véritable élément surprenant concerne la date de mise en application de l'interdiction d'exercer la présidence de l'OM, qui a été fixée au 20 avril. C'est ce long délai qui peut suggérer la brimade (2). Car si cette interdiction est justifiée par l'efficacité et par les nécessités de l'instruction, si elle est nécessaire à la manifestation de la vérité, elle ne peut être qu'immédiate.

MAURICE PEYROT

(1) Jean Pradel, *Procédure pénale*. Edition Cujas.

(2) De source judiciaire, on indique que cette date ne correspond à aucune échéance particulière. Le magistrat instructeur entend simplement laisser à M. Tapie le temps de préparer son départ.

POLICE

Alors qu'un plan anti-délinquance est signé à Paris

M. Pasqua tance les préfets pour les retards pris en matière de sécurité

«Je constate un manque de conviction et de dynamisme dans la mise en œuvre des plans départementaux de sécurité qui constituent un outil tout à fait important pour une meilleure utilisation des forces de police» : M. Pasqua, ministre de l'intérieur, s'est emporté, mercredi 9 février, devant les préfets réunis place Beauvau. Appelés en juillet 1993 à s'engager «personnellement» dans les questions de police et à mettre au point des politiques départementales de sécurité, les préfets n'ont pas été à la hauteur des attentes de Charles Pasqua.

Cette approche «préfectorale» des problèmes de sécurité devait succéder à la *«départementalisation»* de la police nationale, mise en œuvre par les prédécesseurs de M. Pasqua et que celui-ci avait supprimée dès son retour au ministère. *«Au 24 janvier 1994, seuls 35 plans départementaux de sécurité ou projets de plan étaient établis, tandis que 53 étaient seulement évoqués dans des notes qui me sont adressées et que onze départements restent délibérément muets*, a lancé le ministre. *Cette situation n'est pas acceptable et je vous demande de conclure ces plans dans les plus brefs délais.»* Non seulement le calendrier fixé n'a pas été respecté, mais la qualité des projets présentés laisse, toujours selon M. Pasqua, à désirer : *«Ces plans doivent être de qualité. Ceux que j'ai reçus ne sont guère novateurs.»*

Au lendemain de cette colère mémorable, jeudi 10 février, le plan départemental de sécurité propre à la capitale a été signé par le procureur de la République, Bruno Cotte, et le préfet de police de Paris, Philippe Massoni. Ce document a été élaboré par le parquet de Paris, la police, la gendarmerie et les douanes, auxquels se sont joints des représentants de la préfecture de région, de la Ville, du rectorat, de la RATP et des hôpitaux de Paris. Ce plan de sécurité retient vingt-quatre *«mesures pratiques»* destinées à lutter contre les violences urbaines, la petite et moyenne délinquance, la toxicomanie, l'immigration irrégulière et le travail clandestin.

Développement de l'îlotage

Parmi les objectifs, figure le développement de l'îlotage policier, notamment aux abords des lieux d'enseignement. *«Les responsables d'établissements scolaires doivent signaler aux services de police ou au parquet (...) les faits délictueux commis dans l'enceinte de l'établissement ou à ses abords immédiats»*, stipule le plan. Les mineurs déférés au parquet devront être *«traduits au plus vite devant l'autorité judiciaire compétente*, est-il précisé, *afin d'éviter, ou à tout le moins de réduire au strict minimum, le passage au dépôt»* du Palais de justice de Paris.

S'agissant des transports en commun, les horaires des policiers appelés à intervenir dans le métro seront adaptés, *«afin de renforcer leur présence en soirée et dans la nuit»*. En vue de faciliter les dépôts de plainte par des commerçants victimes de vols à l'étalage, des formulaires simplifiés seront distribués, note encore le plan de sécurité. Enfin, au sujet de la lutte contre le travail clandestin, les moyens des services de police et de l'inspection du travail seront renforcés, *«afin de développer des opérations communes à ces différents services»*.

E. In.

EN BREF

AFFAIRE GRÉGORY : les époux Villemin saisissent la commission d'indemnisation des victimes. – Christine et Jean-Marie Villemin ont saisi la commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) près du tribunal de grande instance d'Evry (Essonne), le meurtrier de leur fils Grégory n'ayant jamais été identifié. *«Le responsable d'une infraction doit indemniser le préjudice*, a indiqué M[e] Chastant, leur avocate. *A partir du moment où on n'a pas trouvé le coupable, on saisit la CIVI.»* Au terme d'une requête de soixante-treize pages, les époux Villemin, qui résident désormais dans l'Essonne, demandent 300 000 francs, essentiellement au titre du préjudice moral et le remboursement des frais funéraires.

ESCROQUERIE : Cyril de Rouvre remis en liberté. – Cyril de Rouvre, maire de Chaumont (sans étiquette), conseiller régional et propriétaire de l'écurie Ligier de formule 1, a été remis en liberté sous contrôle judiciaire, jeudi 10 février, par M[me] Eva Joly, juge d'instruction au tribunal de Paris. Une caution de 5 millions de francs devra être versée. Cyril de Rouvre avait été mis en examen et placé sous mandat de dépôt le 15 décembre pour abus de biens sociaux, abus de confiance et escroquerie portant sur une somme de 170 millions de francs après une plainte de la société UGC Droits audiovisuels (*le Monde* du 17 décembre).

FRANÇAISE DES JEUX : le parquet de Nanterre ouvre une information contre X. – Le parquet de Nanterre (Hauts-de-Seine) a ouvert, le 10 janvier, une information contre X... pour abus de biens sociaux, faux et usage de faux, à l'issue de l'enquête préliminaire menée depuis un an environ sur la gestion de la Française des jeux (*le Monde* du 5 novembre 1993). Le dossier a été confié au juge d'instrution Isabelle Orsini du tribunal de Nanterre. La Française des jeux avait fait l'objet, en 1992, d'un rapport de la Cour des comptes. L'un des commissaires aux comptes s'était notamment plaint de l'absence de transparence dans la gestion de certaines filiales de l'entreprise publique, ce qui avait déclenché l'enquête préliminaire.

ÉLECTION : Michel Bonnafous à la tête du syndicat des commissaires de la FASP. – Le conseil d'administration du Syndicat national des commissaires (SNC-FASP, minoritaire) a élu, jeudi 10 février, Michel Bonnafous au poste de secrétaire général. Jusqu'à présent secrétaire général adjoint du SNC, il succède à Pierre Lascombes, qui a démissionné de son mandat.

SÉCURITÉ : le commissaire Cathala chargé de coordonner la lutte antiterroriste au Pays basque. – Joël Cathala, jusqu'alors chef du secteur de Paris de la Police de l'air et des frontières (PAF), a été nommé chargé de mission auprès du préfet des Pyrénées-Atlantiques pour assurer la coordination de la lutte antiterroriste au Pays basque. Ayant effectué toute sa carrière dans la PAF, où il était dernièrement en charge de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, M. Cathala sera détaché dans le corps des sous-préfets pour la durée de sa mission.

DÉLINQUANCE : Le PS demande que les statistiques soient publiées par «une instance indépendante». – le Parti socialiste souhaite que les chiffres de la délinquance *«soient présentés chaque année par une instance indépendante dont l'objectivité ne saurait être mise en doute»*. Estimant que le ministre de l'intérieur *«tente d'utiliser les statistiques de la délinquance à des fins purement politiciennes»*, le PS note que M. Pasqua a *«rompu avec l'habitude d'une présentation globale et annuelle des chiffres de la délinquance établis par la police et la gendarmerie»*. Le ministre *«a cru bon d'utiliser les seules statistiques de la police, d'avril à novembre, pour laisser entendre que depuis son retour au pouvoir la délinquance aurait reculé»*, ajoute le PS.

RECTIFICATIF. – Gérard Fuchs, député européen et secrétaire national du PS chargé des relations internationales, a participé à la manifestation contre les lois Pasqua du samedi 5 février à Paris et non son homonyme Jean-Paul Fuchs, député (UDF) du Haut-Rhin, comme nous l'avons indiqué par erreur dans *le Monde* du 8 février.

Prenant le relais de la Haute Cour

La Cour de justice « est en état de commencer ses travaux »

Pasqua tance les préfets

CINÉMA

La rénovation des installations de Babelsberg

Les studios de Berlin, citadelle ou cheval de Troie ?

Les immenses studios proches de Berlin veulent devenir la capitale des images européennes : une ambition prometteuse, et ambiguë.

POTSDAM

de notre envoyé spécial

Du 10 au 21 février se tient le 44e Festival de Berlin, la deuxième plus grande manifestation cinématographique du monde, après celle de Cannes. La « Berlinale » fut longtemps le point de contact entre les images de l'Ouest (surtout américaines) et les images de l'Est, elle se cherche aujourd'hui une nouvelle identité, avec un programme recentré sur les productions européennes. Parmi les vingt films en compétition, treize sont d'origine européenne, la proportion est équivalente au Panorama et au Forum.

A une demi-heure de Berlin, les studios de Babelsberg affrontent, sur une beaucoup plus vaste échelle, un comparable problème d'identité.

Les 46 hectares de terrains situés dans la banlieue de Potsdam et leurs installations ont été racheté à la Treuhand – l'organisme chargé de privatiser les entreprises de la RDA après l'unification – par la CIP (Compagnie immobilière Phœnix), filiale de la Générale des Eaux, alliée à deux groupes financiers, le français Kilford et le britannique Chelsfield. En août 1992, le cinéaste Volker Schlöndorff (auteur notamment du *Tambour*) en prenait la responsabilité en compagnie de Pierre Couveinhes, de la CIP. Ils ont à mettre sur pied un double projet : d'une part, la transformation du studio proprement dit en installation moderne et performante, susceptible d'attirer les tournages et les finitions de films européens, d'autre part, la création d'une *« medienstadt »*, ville des médias qui doit intégrer les bâtiments de tournage, de montage et sonorisation à un ensemble de bureaux, logements et services consacré à la communication.

« Nécessaire concentration »

Après concours, une combinaison des projets des architectes allemands Hilmer et Sattler et des Français Valode et Pistre a été retenue. La CIP s'est engagée à investir, d'ici fin 1996, 150 millions de deutschemarks (510 millions de francs) pour la modernisation des studios, et 260 millions de deutschemarks (884 millions de francs) pour la construction des autres installations.

Ce double objectif traduit un glissement du mot « studio », du sens européen (ensemble d'installations destinées à la fabrication de produits audiovisuels) au sens américain (société intégrée contrôlant directement ou indirectement, par le biais de petites structures associées, le processus de production, distribution et éventuellement diffusion). Et c'est bien ainsi que Schlöndorff a déjà mis sur pied le nouveau fonctionnement des installations en cours de rénovation, et où les nouvelles constructions ont à peine débuté.

En effet, Babelsberg ne se contente pas d'essayer de louer ses services, mais offre de participer au financement des projets, et de contribuer à leur sortie en Allemagne, vers les salles et la télévision. *« Nous disposons d'un réseau de relations avec les distributeurs et les chaînes que nous mettons à disposition de nos clients. Et nous prévoyons d'initier nous-mêmes des films*, explique le réalisateur, qui a mis de côté ses propres projets pour se consacrer aux studios. *Il y a déjà ici une petite équipe qui lit des scénarios. »* Et Pierre Couveinhes enchaîne pour souligner que, à moyen terme, la concentration de professionnels que doit permettre le développement du projet immobilier rendra naturelle la conception et la fabrication en commun des films et des programmes.

Cette démarche commerciale est aussi une stratégie plus globale : *« Le problème de l'Europe, c'est la dispersion*, dit Schlöndorff. *Aux Etats-Unis, il y a cinq grandes sociétés de distribution, en Europe, il y a sept cents petites sociétés. Idem pour la production, les effets spéciaux, les laboratoires. Résultat, aucune n'a les moyens de relever le défi américain. Il ne s'agit pas de les racheter pour créer une multinationale européenne, seulement de les regrouper géographiquement, pour que les énergies circulent. Ces nécessaires phénomènes de concentration sont forcément liés à une métropole, ils devraient logiquement se produire à proximité de Paris, de Londres et de Berlin. Mais les possibilités sont meilleures ici, parce que tout est à faire. »*

« Tout est à faire » est un délicat euphémisme pour décrire à la fois l'état de vétusté des locaux de la DEFA (la société de cinéma de la RDA) et l'indifférence teintée d'hostilité qui, dans un premier temps au moins, a accueilli en Allemagne le projet du nouveau Babelsberg. Les installations recelaient des trésors immenses collections d'accessoires et de costumes, et surtout le savoir-faire des ses artisans-techniciens, mais souffraient de leur inadaptation aux méthodes modernes de travail et du mauvais entretien (disposition irrationnelle des locaux, plateaux mal insonorisés, etc.).

Une partie a été cédée à la chaîne publique régionale ORB, les plateaux historiques (l'immense Marlene Dietrich Halle et le « Tonkreuz », premier studio sonore d'Europe inauguré en 1929) seront rénovés et l'organisation de l'espace améliorée. D'ores et déjà fonctionnent des installations ultramodernes pour le montage et la postsynchronisation, avant que ne soient bâtis des plateaux de tournage télé en haute définition. Par ailleurs, les autorités et les investisseurs allemands n'avaient guère manifesté d'intérêt pour la reprise du Studio lors de la réunification : il fallut la mobilisation des cinéastes locaux et de personnalités de culture français – Marlène Dietrich, Wenders, Schlöndorff et Jack Lang en tête – pour que soit trouvée une solution de rachat conservant sa vocation au site, et cela sans partenariat local. Le scepticisme restait de mise dans les premiers mois après le redémarrage. *« Il y a encore un an, on nous traitait de fous*, se souvient Volker Schlöndorff, *mais les mentalités évoluent. »* Les responsables de Berlin, de Potsdam, et du Land de Brandebourg ont commencé à prendre en considération les promesses de l'entreprise.



JEAN-PIERRE PUISSON

Décor de fête pour un spectacle sur Marlene Dietrich.

Les premiers tournages effectués sur place ont contribué à les convaincre : dix films, dont une grosse production, *l'Histoire sans fin III*, et aussi deux films allemands dont la sélection au Festival de Berlin (*le Bleu* en compétition, *le Cannibale* au Forum) font autant de signes de reconnaissance. Et également un téléfilm de Jacques Rouffio, et la série télé *Germaine et Benjamin*, réalisée en haute définition par Jacques Doillon et consacrée à Madame de Staël et Benjamin Constant. Parmi les projets signés, *la Machine*, adaptée de Belleto par François Dupeyron avec Gérard Depardieu, arrive fin février, et sera suivie par *Une femme française*, de Régis Wargnier.

Ce programme conséquent – *« nos carnets de commandes sont pleins »*, affirme Pierre Couveinhes – ne résoud pas le paradoxe qui consiste à bâtir une installation de ce type dans un pays dont le cinéma national est, économiquement et artistiquement, moribond (il ne représente plus que 6 % de son propre marché). Deux réponses à cette situation : d'abord, développer d'autres formes de productions audiovisuelles, au premier chef télévisées. C'est en cours, avec l'accord conclu entre le studio et le géant des médias Bertelsmann, formalisé par la création d'une société de production, UFA-Babelsberg. Mais la présence de Schlöndorff témoigne de la volonté de conserver au cinéma une place importante – *« l'idéal serait d'atteindre une proportion de 60 % pour le cinéma et de 40 % pour la télévision »*, affirme le réalisateur-président.

S'ils ne sont pas allemands, les films tournés à Babelsberg ne peuvent être qu'européens... ou américains. Et pour correspondre aux investissements, il ne peut s'agir que de superproductions. Exception culturelle oblige (Schlöndorff en fut un ardent défenseur), le pari implicite de Babelsberg est la multiplication de coproductions européennes d'envergure : *« Nous avons besoin de multiplier les* Cyrano, *les* Jean de Florette, *les* Nom de la rose », martèle l'homme du *Tambour*.

Malgré les aides de Bruxelles et de Luxembourg, qui versent leur obole à Babelsberg, on cherche toujours les puissances financières et créatives capables de faire sortir des eaux ce serpent de mer du cinéma à échelle continentale, présenté depuis des années comme la réponse à l'hégémonie hollywoodienne. Mais l'hypothèse d'une cinématographie sans autre racine ni légitimité que la raison maastrichienne demeure, c'est le moins qu'on puisse dire, à vérifier. En attendant, les contraintes économiques commandent, et les Américains seront les bienvenus du côté de Potsdam. Paradoxalement, Babelsberg, conçu comme une place forte du cinéma européen, peut parfaitement se transformer en cheval de Troie permettant de contourner les réglementations protectrices.

Un passé prestigieux

Le développement du studio met en lumière une autre contradiction : jusqu'à présent, dans le domaine du cinéma, les Français ont été d'irréprochables européens. Normal, ils sont les seuls à avoir conservé une industrie à peu près en ordre de marche dans ce secteur. On le vit encore lors des négociations du GATT, où nos représentants plaidèrent d'autant mieux que plaider pour l'Europe, c'était plaider pour la France. Il en irait différemment avec un puissant dispositif de production installé en Allemagne.

Or Babelsberg a de qui tenir, elle est petite-fille de la UFA, société occupante des lieux de 1912 à 1945. Pour soustraire le studio à la destruction, on a invoqué son prestigieux passé, les mânes de Fritz Lang, de Murnau et de Lubitsch. Mais Babelsberg, ce fut aussi, ce fut surtout, la première usine à films d'Europe durant l'entre-deux guerres, là où, pour des motifs techniques et économiques, des cinéastes français venaient tourner leurs films, même après 1933 et le projet du docteur Goebbels d'y créer, déjà, une *Filmstadt*. A la veille de la déclaration de guerre, Albert Valentin réalisait encore *l'Héritier des Mondésir* (avec Fernandel, Jules Berry et Elvire Popesco) à la UFA. Nulle ombre du docteur Goebbels ne se profile dans les bureaux paysagés de la future *Medienstadt*. Mais, pour des raisons géopolitiques et économiques, l'hypothèse de la constitution d'un pôle puissant – citadelle européenne ou porte-avions d'Hollywood – dans la région de Berlin redevient d'actualité. Voici les autorités et les professionnels français placés devant des choix imprévus. Des choix qui intéressent au premier chef leurs propres studios, et notamment ceux de Boulogne et de Billancourt... aujourd'hui propriété de la Compagnie générale des eaux, société mère de la CIP. Tout le monde a cru la CGE lorsqu'elle annonça son intention de fermer ces deux sites, les techniciens de cinéma, qui ont en costume de deuil manifesté leur inquiétude le 26 janvier, sont beaucoup plus sceptiques sur la date de réouverture et la nature des futures installations.

Confrontés à la colère des syndicats (elle s'était notamment traduite par une brève occupation du Centre national du cinéma en mai dernier), les pouvoirs publics ont déjà choisi de jouer, au moins en partie, la carte nationale. Une disposition entrée en vigueur le 1er janvier assure ainsi un confortable bonus aux films qui choisissent les studios français. C'est ainsi que le nouveau film des réalisateurs de *Delicatessen*, Jeunet et Caro, a été précipitamment rapatrié de Babelsberg, où il devait être tourné. *La Cité des enfants perdus* aura ses fondations à Arpajon.

Les responsables de Babelsberg se trouvent donc confrontés à la fois aux réticences de ceux qui ne croient pas en leurs projets et à l'inquiétude d'une partie de ceux qui y croient. Ils ont pour eux la certitude d'être « dans le sens de l'Histoire », celui qui va vers une intégration et une internationalisation croissantes des industries de la communication. Nonobstant la détermination de Schlöndorff au profit du cinéma européen, il n'est pas certain que celui-ci, pris entre la puissance américaine, l'essor du multimédia et ses propres lourdeurs, en soit le principal bénéficiaire.

JEAN-MICHEL FRODON

DANSE

MARK TOMPKINS ET CATERINA SAGNA
au Théâtre de la Bastille

Agitation et immobilité

Il n'a plus rien à faire de la danse, Mark Tompkins ! L'actualité lui colle trop à la peau. Alors il se sert de sa science du mouvement pour faire rebondir l'une contre l'autre une ribambelle de situations, toutes inspirées par le monde des déshérités. Un homme, une femme, un enfant qui prend des claques, une pièce avec le minimum de confort. Des balayeurs de rue se transformeront en anges gardiens chargés d'apporter de l'animation dans *leur vie, de bricoler la maison*, d'apporter les géraniums : le spectacle s'appelle *Home, le meilleur des mondes*. On pense à Jérôme Deschamps, sauf que Tompkins *est américain et que son regard* sur la banlieue parisienne est traversé de réminiscences de comédies musicales qui se mêlent aux chansons réalistes françaises.

Mark Tompkins a introduit la « danse-contact » en France : les mouvements se créent à partir de l'énergie des corps qui se rencontrent et se repoussent. Il a le *tempo, des idées saugrenues*, des interprètes parfaits. *Home* touche le fond de la dérision. Rien n'est épargné. L'Américain tire sur tout ce qui bouge. Le public s'étouffe de rire. Et *personne ne se* demande s'il s'agit de danse ou de théâtre.

Chez Caterina Sagna, tout est rigueur, austérité, esthétisme. *Isoï ressemble à un tableau accroché* dans un musée dont les protagonistes se mettraient à bouger dès que le gardien de nuit a le dos tourné. La belle Vénitienne brode quelques écheveaux sur la gémellité. Avec sa sœur, Carlotta, vêtues de blanc crème, délicates, rosissantes, assises côte à côte sur une estrade, elles font penser aux dames du Moyen Age assistant aux prouesses de leurs chevaliers. Elles bougent les yeux, les ferment, pressent leurs mains sur les genoux, font mine de se lever, une accumulation de petits mouvements pour raconter la peur, la *stupeur, l'enthousiasme retenu.*

Elles regardent un homme et une femme qui, glissés dans d'exquises combinaisons d'épéistes, dansent dans des cordes dont ils dessinent eux-mêmes les trajectoires avec des nœuds, des passerelles. L'homme et la femme araignées. Est-ce à dire que ceux qui nous ressemblent trop nous étouf*fent ? Pièce statique, trop, fasci*nante pourtant par son immobilisme même, soutenue par la merveilleuse musique des *launeddas*, instruments à vent d'origine sarde, joués par les frères Mariani, Alberto et Carlo.

DOMINIQUE FRÉTARD

► Caterina Sagna, jusqu'au 12 février, à 19 h 30. Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris (11e). Tél. : 43-57-42-14. Tournée Mark Tompkins : les Hivernales d'Avignon, le 26 février ; Théâtre d'Armentières, le 12 avril ; Théâtre de Valenciennes, le 15 avril ; Les Bernardines, à Marseille, du 14 au 18 juin.

Nominations aux Arts décoratifs et au Mobilier national

Pierre Arizzoli Clementel a été nommé, jeudi 10 février, par Antoine Riboud, président de l'Union centrale des arts décoratifs, au poste de conservateur général chargé de diriger les musées dépendant de l'UCAD (le Musée des arts décoratifs, le Musée des arts de la mode et du textile, le Musée de la publicité et le Musée Nissim-de-Camondo). Danielle Giraudy, directeur et conservateur du Musée des arts décoratifs depuis 1991, sera nommée dans les jours à venir à de nouvelles fonctions. Katell Le Bourhis, directeur et conservateur en chef du Musée des arts de la mode et du textile depuis 1992, conserve ses attributions.

Par ailleurs, Jean-Pierre Samoyault a été nommé administrateur général du Mobilier national et des Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie. Il remplace Raymond Lachat. Ces mouvements s'inscrivent dans le cadre de la politique de relance des métiers d'art, dont le ministre annoncera les dispositions lors d'une conférence de presse, le 3 mars.

[Né en 1944, Pierre Arizzoli Clementel est conservateur général du patrimoine depuis 1990. Auteur d'une thèse sur la céramique française, il a occupé de 1973 à 1979 les fonctions de conservateur à l'inspection générale des musées de France, puis celles de directeur des études pour l'histoire de l'art à l'Académie de France à Rome. Conservateur du Musée des arts décoratifs et du Musée des tissus à Lyon, il a été nommé conservateur en chef des Musées de France en 1988, avant d'être promu en 1990 conservateur général du patrimoine. Professeur à l'Ecole du Louvre depuis 1985, il a été *élu en septembre dernier président du* Centre international des textiles anciens.]

[Né en 1938, diplômé de l'Ecole des Chartes, Jean-Pierre Samoyault est conservateur général du patrimoine depuis janvier 1986. Affecté en 1970 au Musée de Fontainebleau en qualité de chef d'établissement, il a été ensuite conservateur de classe exceptionnelle en 1985, et il intègre peu après le corps des conservateurs généraux. Grand spécialiste de la période napoléonienne, M. Samoyault a en particulier créé le Musée Napoléon-Ier de Fontainebleau et a publié plusieurs ouvrages sur l'histoire du château et de l'école de Fontainebleau.]

Deux disparitions

Le musicien Louis Kaufman

Le musicien américain Louis Kaufman est mort le 9 février d'une défaillance cardiaque. Il était âgé de quatre-vingt-huit ans. Au *cours de sa carrière, commencée à* la fin des années 20, Louis Kaufman a enregistré quelque cent vingt-cinq disques de musique classique, dont le premier enregistrement des *Quatre Saisons*, de Vivaldi. Il a également contribué à près de quatre cents musiques de films, parmi lesquelles celles d'*Autant en emporte le vent* et de *Cléopâtre*.

Le peintre Luc Peire

Le peintre belge Luc Peire est mort le 7 février à Paris. Il était âgé de soixante dix-huit ans. Il avait commencé par la peinture figurative avant d'évoluer vers l'abstraction à la fin des années 50, son œuvre se caractérisant alors par des compositions de *lignes verticales*. A partir de 1964, il passe à une nouvelle méthode de travail, avec des « graphies » sur formica ou masonite, auxquelles s'ajoutent ensuite des jeux de miroirs. Il avait réalisé des « intégrations » monumentales, installées notamment à Villeneuve-d'Asq, à Marne-la-Vallée et dans le métro de Bruxelles.

Cinquième concours d'expression sur le Japon

Le cinquième concours d'expression sur le Japon organisé pour les *étudiants français par les industries* japonaises – représentées par l'IBCC (International Business Communications Council) – avec le patronage du Quai d'Orsay et du ministère de l'éducation nationale, et la participation du *Monde*, a eu lieu à Paris le 29 janvier. Parmi les 250 candidats de cette compétition d'éloquence, neuf ont gagné une bourse et un voyage au Japon : trois étudiants en grandes écoles, Frédéric Mazenr (IEP Paris), Valérie Semay (HEC) et Xavier Gaillot (ESIEA) ; trois étudiants en japonais, Anaïs Casanova (INALCO), Caterina Gonnelli (INALCO) et Jean-Pierre Vecchiatto (IEP Paris) ; trois lycéens étudiant le japonais, Marylène Gervais (lycée Ampère Bourse, Lyon), Harold Aschemoug (Saint-Jean-de-Passy, Paris) et Séverine Hautefeuille (lycée Fulbert, Chartres). Le Prix spécial *Asahi International* a été décerné à Sara Carpentieri (INALCO) et le Prix spécial *le Monde* à Alexis Roy (Telecom Paris). Ce concours, organisé à l'initiative des sociétés japonaises pour mieux faire connaître leur pays auprès des jeunes Français, connaît un grand succès.

Avant de quitter la direction artistique de l'Opéra-Bastille

Jean-Marie Blanchard : « Il n'y a pas de chaos à l'Opéra de Paris »

Le nouveau statut de l'Opéra national de Paris (ONP) a été publié par décret au *Journal officiel* du 9 février. Jean-Paul Cluzel, ancien directeur général, prend désormais tous les pouvoirs sur « Bastille » et « Garnier », jusqu'à l'arrivée en août 1995 d'Hugues Gall au poste de directeur unique de l'établissement bicéphale. M. Cluzel n'aura plus, à partir de cette date, que des fonctions administratives. Brigitte Lefèvre reste responsable de la danse à Garnier, mais les fonctions d'administrateur de l'Opéra-Bastille n'existant plus dans les nouveaux statuts, Jean-Marie Blanchard se trouve, de fait, congédié. Il revient ici sur son action, qui n'aura duré que dix-sept mois, et s'interroge sur les conséquences du calendrier adopté pour ces nouvelles dispositions.

« Quelqu'un a eu tort, au gouvernement, d'imaginer un tel calendrier, d'autres ont eu le tort de l'accepter, dit Jean-Marie Blanchard. *Pendant un an et demi, Hugues Gall va se trouver à l'extérieur des affaires alors même qu'il prendra des décisions – il en a d'ailleurs déja pris, et c'est bien naturel. Qu'on l'oblige ou qu'il oblige les pouvoirs publics à le nommer à la tête de l'ONP dès le début de la saison prochaine. »*

On sait que Thierry Fouquet, directeur artistique de l'Opéra-Comique, va venir sans tarder assurer la « préfiguration » de l'ère Gall aux côtés de M. Cluzel. D'autres personnalités ont déjà été pressenties pour le seconder. Le départ de Jean-Marie Blanchard sera donc suivi de celui de cinq ou six personnes, dont le directeur de production et le directeur technique, pour permettre à une nouvelle équipe de s'installer. Et comme le Palais Garnier va devoir fermer ses portes durant toute la saison prochaine pour travaux (*le Monde* du 27 novembre 1993), la danse et l'opéra vont devoir se retrancher à la Bastille. Le nombre de représentations lyriques et chorégraphiques proposées pendant cette période au public va forcément diminuer.

« Ce sera une saison sacrifiée, estime Jean-Marie Blanchard. *Entre septembre 1993 et la fin de la saison en cours, le nombre d'entrées aura été de 450 000 personnes à « Bastille » et d'environ 300 000 à « Garnier ». Fermer Garnier va laisser dehors un nombre considérable de spectateurs potentiels. Si les projets que j'ai vus se maintiennent, il n'y aura guère, la saison prochaine, que 200 000 places proposées pour le lyrique. Comment ne pas regretter que l'engouement du public soit brutalement stoppé, cinq ans seulement après l'ouverture de la Bastille ? »*

Dans le rapport que lui a demandé le ministre de la culture et de la francophonie, et dont il a remis la première partie le 29 octobre, Hugues Gall déclarait notamment que le « pari Bastille » était une illusion. *« Quand il était dans l'opposition, Jacques Toubon a exprimé clairement son opposition au grand projet d'opéra populaire voulu par François Mitterrand*, rappelle Jean-Marie Blanchard. *Hugues Gall n'a jamais caché son hostilité envers la Bastille. Les possibilités qu'offre le bâtiment, quand il s'y sera installé, vont peut-être l'amener à faire sa révolution culturelle. Mais n'est-il pas singulier de confier la poursuite d'un dessein aussi ambitieux à un directeur qui ne croit ni au lieu ni au projet ?*

» De toute façon, le « pari Bastille » a été pour moitié enterré quand Jacques Toubon a déclaré que la salle modulable ne serait pas aménagée. Cette salle était un maillon essentiel dans l'installation à Bastille d'une vaste cité lyrique, sans équivalent eu Europe, où les activités auraient été diversifiées entre l'amphithéâtre, le studio, l'école de chant. C'était mon projet et ce n'est plus qu'un rêve. Le budget affecté par le ministère des finances à l'aménagement de la salle modulable a été versé, par un tour de passe-passe, à la restauration du Palais Garnier. Jean-Paul Cluzel n'y a pas été étranger. C'est une trahison. Ces fonds devaient rester affectés au projet artistique. L'Etat devrait avoir les moyens d'entretenir ses bâtiments publics sur les deniers du patrimoine.

» Au fond, le discours induit dans tout cela est que, depuis que Bastille existe, rien n'a été géré sérieusement. Le président Pierre Bergé était un ami de François Mitterrand, et n'avait donc pas à faire ses preuves ; on avait nommé des administateurs incompétents. René Gonzales, Georges-François Hirsch et moi-même. Avant nous, le chaos : la fermeture de Garnier va renforcer cette impression. On arrête une partie des activités pour que s'ouvre une ère nouvelle avec l'arrivée d'Hugues Gall. Les travaux terminés, on accueillera à Garnier de l'opéra fait avec exigence et raffinement, dans le souvenir de Rolf Liebermann. La saison de Bastille sera riche d'autres spectacles, mais réalisés selon des exigences différentes. »

Une activité lyrique à deux vitesses ?

« L'idée d'opéra populaire, qui a fait naître Bastille, était de faire accéder le plus grand public à la meilleure qualité artistique, par le goût et l'usage, plutôt que par la fortune et le privilège. La Bastille s'y prête. Garnier, faute de places, ne le permettra jamais. Ou alors, il faudra sacrifier la qualité. Chaque fois que le rideau se lève à Bastille, cela ponctionne environ 200 000 F sur le budget. Donner 159 représentations lyriques, comme nous le faisons cette saison à Bastille, coûte plus cher que les 80 représentations proposées sous l'ère Liebermann à Garnier. Plus on joue, plus cela coûte. Tout le monde le sait, même au ministère des finances. Tout le monde fait semblant de l'ignorer, et de croire que la fameuse « montée en puissance » constitue le secret de la rentabilité. Il n'existe pas en Europe d'Opéra qui n'ait pas besoin de subventions pour équilibrer son budget.

» Simplement, nous vendons 750 000 places entre Bastille et Garnier, alors que Garnier et Favart n'en vendaient qu'un peu plus de 300 000. Nous avons plus que doublé l'offre. La recette d'une représentation lyrique à Bastille est de 970 000 F, elle n'est que de 360 000 F à Garnier. Un fauteuil occupé chaque soir à l'Opéra de Paris ne coûte plus que 700 F à la collectivité, alors qu'il serait, en francs constants, de 1 100 F si l'on était resté dans l'ancienne configuration Garnier-Favart. Hugues Gall le sait d'ailleurs parfaitement, puisqu'il a demandé, outre la subvention, que lui soit alloué un fonds de soutien pour la création d'un nouveau répertoire. S'il propose, comme il l'a prévu, 200 représentations à Bastille et 165 à Garnier, cela coûtera plus cher à la collectivité. Logiquement, il demande plus au gouvernement.

» Il n'y a pas de chaos à l'Opéra de Paris. Les Soldats *et* Salomé *ont été des succès*, les Brigands *ont battu tous les records de fréquentation depuis l'ouverture de la Bastille. Il n'y a pas de chaos, mais il y a des syndicats décidés à reprendre l'initiative dans une situation de transition et de relative vacance du pouvoir. Des licenciements ont été annoncés. Je reconnais qu'il peut rester, ici ou là, chez les techniciens et dans l'administration, des employés incompétents. En raison de la frilosité de nos tutelles, il a toujours été impossible de s'en débarasser. Mais je ne crois pas que l'Opéra de Paris ait besoin d'un plan social.*

» Il est probable que ceux qui seront remerciés seront les plus jeunes et pas les plus mauvais, les personnels engagés sur contrats à durée déterminée, ceux qu'on appelle dans la maison les surnuméraires. L'ensemble des employés des deux maisons – cela représente 1 800 fiches de paye – est d'une qualité extrême, d'un attachement indéfectible à leur outil de travail et au projet artistique.

» Il me paraît sain qu'Hugues Gall détienne dans sa seule main tous les pouvoirs administratifs et financiers : peut-être pourra-t-il enfin se débarasser des quelques éléments indésirables. Il me paraît aberrant de lui confier la responsabilité artistique de Bastille et Garnier. Les deux bâtiments ont leur individualité. Il faut des hommes différents à leur tête. »

Propos recueillis par
ANNE REY

CORRESPONDANCE

Comment sont organisées les Victoires de la musique

Nous avons reçu la lettre suivante de Claude Fléouter, délégué général de l'Association des Victoires de la musique.

Alain Lompech, dans un article concernant les Victoires de la musique classique, a cru bon, dans le titre (« Victoire et soupçon ») et dans le corps de son compte-rendu (*le Monde* du 3 février), de mettre en cause les conditions de vote, la transparence du système électoral et le dépouillement des bulletins de vote.

S'il s'était informé auprès de l'organisation des Victoires, il aurait su que le collège électoral des Victoires de la musique a été établi par l'Association des Victoires de la musique regroupant les secteurs de la vie musicale. Cette association a un conseil qui se réunit mensuellement et par lequel passe toute décision. Le collège électoral appelé à voter aux deux tours de ces Victoires classiques est composé de : compositeurs (250), musiciens et ensemble vocaux (250), solistes (200), chefs d'orchestre (100), producteurs (multinationales, indépendants) (450), médias (100), édition musicale (50), agents et producteurs de concert (60), conservatoires et écoles de musique (250), centres de recherches musicales (IRCAM, GRM) (15), directeurs de théâtre et institutions musicales (50), directeurs de festival (50), disquaires (FNAC, et Virgin Mégastore : 60 ; disquaires indépendants : 90) (150), factures instrumentales (25), marchands de musique (20), ingénieurs du son (20), chorégraphes et metteurs en scène lyrique (25).

De même, Alain Lompech met *en doute la transparence* des votes : qu'il sache que tous les votes sont adressés, tant au premier tour qu'au deuxième tour, directement par la SACEM au domicile personnel des votants et sont renvoyés par les votants directement à la SACEM sous enveloppe fermée. Le premier tour est dépouillé à la SACEM en présence d'un huissier, Me Lesage. Les résultats du premier tour sont proclamés devant le conseil des Victoires de la musique exceptionnellement réuni à la SACEM. Le deuxième tour est dépouillé directement chez Me Lesage. Les résultats sont proclamés en direct lors de l'émission.

Daniel Schneidermann dans sa critique d'humeur du *Monde* en *date du 9 février*, concernant les Victoires de la musique variétés, prétend avoir écrit son article après une *« investigation approfondie »*. Si certains lecteurs ont senti l'ironie de l'expression, d'autres ont pu la prendre au premier degré.

Que Daniel Schneidermann sache donc : tous les nommés y compris les stars les plus che*vronnées répètent cinq jours* durant avant le direct. S'ils sont nommés deux fois ou plus, ils répètent deux chansons. C'est ainsi que sept heures de spectacle sont répétées pour en donner *deux heures et demie* à l'antenne. Les artistes ont accepté de se plier à cette discipline qui suppose que beaucoup d'entre eux répètent pour rien. Le téléspectateur lui-même a bien vu qu'Alex Métayer croyant avoir gagné la Victoire de l'humoriste, s'est levé de son fauteuil alors que la liste des nommés avait été seulement rappelée.

Daniel Schneidermann cite la catégorie « Spectacle musical de l'année ». Les trois nommés de cette catégorie (le Quatuor, Chanson + Bifluoré et Starmania) ont *répété entre le 4 et le 6 février et* ces répétitions ont été doublées par une « filée » le lundi 7. Daniel Schneidermann s'étonne de voir surgir la troupe habillée et maquillée de *Starmania*, sitôt le résultat proclamé. Mais la troupe de Chanson + Bifluoré assise dans la salle était aussi maquillée et costumée. De même pour le Quatuor. Et c'était visible à l'image. Et l'année dernière une même troupe *« habillée et maquillée »* (celle de *Mortadella*) s'était disposée derrière les paravents du décor de fond des Victoires croyant avoir la Victoire *du spectacle de l'année : et c'est* Philippe Decouflé et son équipe qui ont été récompensés.

Mille autres exemples sont à la disposition de Daniel Schneidermann.

Daniel Schneidermann doute que le journaliste de France 3 se trouvait à Montpellier. Une liaison directe de cinq minutes a été établie grâce à la direction de l'information de France 2 et des Telecom et a permis ce duplex.

[La liste des votants donnée par Claude Fléouter nous conforte dans notre opinion : le panel est tellement large et les disques tellement nombreux que l'on doute que tous les « électeurs » se soient déterminés en toute connaissance de cause. Comment expliquer autrement que des Victoires aient été attribuées à une artiste pour un enregistrement *qui* n'est toujours pas publié *et* à un opéra qui l'a été le 6 octobre 1992 (et critiqué dans *le Monde* du 29 octobre), soit près de deux mois avant la date officielle de prise en compte des enregistrements concourant cette année (du 1er décembre 1992 au *30 novembre* 1993) ou que Pierre Boulez ait été « nommé » chef de l'année pour cinq rééditions sur disques compacts de microsillons consacrés à Schoenberg. Enregistrements panachant, sur les mêmes CD, un ensemble français (l'InterContemporain), un chœur et un orchestre britannique (ceux de la BBC) à l'exception d'un seul sur lequel Boulez dirige *la Suite* op. 29, *les Pièces pour orchestre de chambre*... et la version originale pour sept musiciens de *la Nuit transfigurée*.

Toute équivoque sur le vote serait levée si certaines conditions étaient réunies : deux tours dépouillés en présence et sous le contrôle d'un huissier, votes nominatifs, aide-mémoire sans erreurs, déclarations des éditeurs vérifiées par un pointage systématique des feuilles de nouveautés qu'ils adressent périodiquement à la presse et sur lesquelles figurent les dates de mises en vente des disques.

Quant à la chronique « Images » de Daniel Schneidermann, elle ne prétendait traduire rien d'autre qu'une impression de téléspectateur. Nous donnons acte à Claude Fléouter que cette impression était infondée.]

de chaos

Le mouvement de protestation des marins-pêcheurs

La poursuite de la grève est votée à plus de 70 %

■ POURSUITE. Plus de 70 % des marins-pêcheurs ont voté, jeudi 10 février, pour la poursuite de la grève entamée dans les premiers jours de février. L'ensemble des votes intervenus dans les ports du littoral indiquent que 72,17 % des 5 444 marins ayant participé à la consultation ont voté pour la poursuite de la grève, mais, en même temps, 86 % ont accordé leur confiance aux responsables du Comité de survie.

■ CRITIQUE. Le commissaire européen chargé de la pêche, le Grec Ioannis Paleokrassas, a écrit au ministre français de la pêche, Jean Puech, pour attirer son attention sur « le caractère contestable au regard des engagements internationaux de la Communauté de mesures ultérieures de restrictions des importations, à défaut de justifications économiques et de stricte conformité juridique aux accords internationaux auxquels la Communauté est partie ».

Plus de 70 % des marins-pêcheurs ont voté, jeudi 10 février, en faveur de la poursuite de la grève entamée dans les premiers jours de février, ont annoncé les responsables du Comité de survie à Le Guilvinec (Finistère), après avoir centralisé l'ensemble des votes intervenus dans les ports du littoral.

72,17 % des 5 444 marins ayant participé à la consultation ont voté pour la poursuite de la grève, mais, en même temps, 86 % ont accordé leur confiance aux responsables du comité, qui avaient pourtant, deux jours avant, et à l'issue d'une réunion au cabinet du ministre, appelé à la reprise du travail. Le président du Comité de survie, Dominique Lapart, a demandé, dans une déclaration qui a suivi la proclamation des résultats, la *« nomination d'un ministre de la mer avec un homme nouveau »* et *« une équipe redynamisée, un pouvoir de négociation important et surtout une volonté d'écoute »*.

Soulignant la volonté de *« la grande majorité des marins de continuer la grève et la confiance renouvelée au Comité de survie »*, M. Lapart a dénoncé *« l'incapacité de M. Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, depuis onze mois, à commencer à résoudre les problèmes existant avant son arrivée »*. Les représentants des marins-pêcheurs ont également affirmé vouloir être *« reçus rapidement par les présidents des conseils généraux et les préfets afin de revoir ensemble les taxes portuaires »*.

Critiques du commissaire européen

Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, a diffusé un communiqué précisant que l'ensemble des mesures décidées par le gouvernement les 2 et 4 février concerne *« tous les marins-pêcheurs, y compris les pêcheurs côtiers, quelle que soit leur fonction (patrons ou membres d'équipage) qui travaillent sur des bateaux de moins de 12 mètres »*. Les pêcheurs artisans des petits bateaux, ajoute le ministre, sont particulièrement concernés par la réduction des cotisations sociales et la mise en place de la caisse de garantie mutuelle des salaires, *« qui permettra aux marins de ne plus partir en mer sans être assurés d'un revenu minimum »*.

A Strasbourg, le Parlement européen a demandé l'octroi d'indemnités compensatoires qui pourraient être financées par le budget européen et par les Etats membres et a préconisé la réévaluation des prix minima fixés à l'importation pour certaines espèces sensibles (1). *« La Commission peut apporter une aide temporaire pour compenser les pertes de revenus, mais elle attend des Etats membres une réponse adéquate à ses propositions »*, a déclaré Hans Van den Broeke, qui représentait la Commision en l'absence du commissaire chargé de la pêche, le Grec Ioannis Paleokrassas.

Dans une lettre adressée à M. Puech, M. Paleokrassas *« appelle l'attention »* du ministre français *« sur le caractère contestable, au regard des engagements internationaux de la Communauté, de mesures ultérieures de restriction des importations, à défaut de justifications économiques et de stricte conformité juridique aux accords internationaux auxquels la Communauté est partie »*. Il souligne que *« les mutations nécessaires de la filière (...) doivent clairement, du point de vue de la Commission, être décidées et mises en œuvre au niveau national »*. Enfin, il ajoute que *« la Commission déplore que les violentes manifestations protestataires qui se sont déroulées ces derniers jours aient également porté atteinte aux intérêts d'opérateurs, y compris communautaires ou même français, que chaque Etat membre a le devoir de faire respecter sur son territoire »*.

A Washington, un responsable du département d'Etat a estimé que les mesures prises pour restreindre les importations de pays tiers étaient *« inattendues »*. Il a ajouté que des transporteurs de produits de la mer américains avaient été *« harcelés »* par les contrôleurs français. Dianne Wildman, porte-parole du représentant américain pour le commerce Mickey Kantor, a estimé que *« beaucoup des gens étaient mécontents de l'action de la France, et que c'était aussi le cas des Américains »*.

(1) Les « avis aux importateurs » et le détail des prix ont été publiés au *Journal Officiel* des 9 et 10 février.

Nombre de navires de pêche

Grande pêche	0	32	44
Pêche au large	117	279	479
Pêche côtière	48	190	603
Petite pêche	232	1173	5310

total des navires : France, Bretagne, Guilvinec

Source : INSEE

Des exportateurs danois indignés

COPENHAGUE

de notre correspondant

« Mais que veulent-ils donc ?... ». En regardant à la télévision les images d'un camion frigorifique danois vidé *de son contenu par des* marins-pêcheurs bretons, les exportateurs danois ne comprennent plus : *« La Commission leur a pourtant donné satisfaction en rétablissant récemment des prix minimaux pour les poissons importés. Mais cela ne leur suffit pas... »*, note Leif Skytte, directeur de l'Association des *industriels et exportateurs de* poisson. Selon lui, la colère des pêcheurs français risque de coûter cher à l'industrie danoise de transformation (près de 100 000 personnes) et d'entraîner la suppression de quelque 2 000 emplois et des pertes nettes en devises de 1 milliard de couronnes (880 millions de francs).

Les industriels et exportateurs danois ne cachent pas leur opposition à ce système de prix minimaux à l'importation, supprimé le 21 décembre 1993 par les Douze. D'où l'indignation des professionnels en constatant que les grands pays, confrontés à des problèmes internes, réussissent à obliger la Commission européenne à rétablir les prix minimaux. *« La Commission a décidé apparemment de participer directement à la politique interne française même si, par son initiative, elle met en péril de nombreux emplois dans d'autres pays européens »*, dénonce M. Skytte dans le quotidien *Boersen*.

L'industrie danoise de transformation est très dépendante des importations de poisson – surtout aux prix favorables des pays du Nord (Groënland, pays nordiques et Russie) – qui représentent plus de la moitié de ses matières premières. *Elle exporte dans les* pays de l'Union européenne 75 % des produits transformés. Le rétablissement des prix minimaux signifie une hausse des coûts de production car les industriels seront amenés à payer les produits importés au-dessus du prix mondial et seront beaucoup moins concurrentiels que des pays comme l'Islande, la Norvège et ceux d'Amérique du Sud. Ces derniers pourront s'approvisionner au cours mondial et exporter leurs produits manufacturés vers les Etats de l'Union européenne touchés, eux, par le système des prix minimaux.

« Il y a un paradoxe : les marins-pêcheurs français ne pourront pas bénéficier de ce coup de pouce de la Commission car ils vont être confrontés à la concurrence du poisson des autres pays de l'Union, comme le Danemark, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne », selon le directeur de l'Association des exportateurs. Ce dernier a écrit au ministre de la pêche, Björn Westh, le pressant de réunir au plus vite les Douze pour revenir sur cette décision inacceptable de la Commission. M. Westh, favorable aux prises de position des industriels, a demandé un délai de réflexion...

ALEXANDRE SARIN

COMMENTAIRE

Cacophonie

UN président de comité de survie qui, sur le perron du ministère *de l'agriculture et de la pêche*, appelle ses compagnons à reprendre la mer et qui est contredit le lendemain par les faits, tout en conservant à l'issue d'un vote secret la confiance de ses mandants... Un gouvernement qui multiplie et renforce spectaculairement les contrôles sur les lots de poisson ou crevettes en provenance des pays tiers et qui n'est pas loin de s'attirer les remontrances diplomatiques de Copenhague et de Washington...

Une succession de communiqués officiels d'une complexité extrême à propos desquels chaque directeur des affaires maritimes est obligé de faire, sous les criées houleuses, une explication de texte pédagogique... Des mesures substantielles, mêmeprises dans la pré*cipitation, mais qui glissent sans* effet sur la colère têtue des marins... Un rappel à l'ordre très ferme du Commissaire européen au gouvernement français... Des organisations incapables d'encadrer le spontanéisme de la base...

Après la crise, la violence, l'apaisement, les signes fragiles d'une reprise du travail, les ordres et contre-ordres, c'est la cacophonie.

Ce sont les petits, les sans-grade, les individualistes acharnés, les patrons de bateaux de moins de 12 mètres, ceux qui croient, au pays bigouden, qu'on les prend pour de la *« poussière maritime »* et qui n'emploient qu'un ou deux matelots à bord, qui entretiennent la tension. Peu importe en définitive de savoir si le dispositif gouvernemental a davantage favorisé les marins des chalutiers industriels de Boulogne qui fréquentent l'ouest de l'Ecosse, les armateurs de Lorient, ou encore les solides artisans des Sables-d'Olonne ou de Guilvinec. Eux, qui appareillent le matin à trois heures et débarquent une pêche superbe de deux jours à peine, ont le sentiment d'injustice rivé aux tripes et l'impression d'avoir été oubliés par le *gouvernement et par Bruxelles. Sur* la côte bretonne en tout cas – et en l'occurrence il faut faire descendre la Bretagne jusqu'à la Vendée – ils ne l'ont pas été, puisque la solidarité à leur égard semble d'acier.

Objectivement, le ballon d'oxygène qu'ils vont recevoir, avec l'allègement des charges sociales, n'est pas symbolique puisqu'on *peut l'estimer, pour un bateau où* embarquent un patron et un matelot, à 8 200 francs pour la période de cinq mois s'étalant de janvier à fin mai. Quant au marché, privé d'approvisionnement depuis plus d'une semaine, partiellement *« corrigé »* par les contrôles des importations, il devrait tout de même dans les prochains jours – dès que les criées recommenceront à recevoir et vendre les caisses de soles, merlus, langoustines et dorades – retrouver un peu de tonus.

Comme il faut parfois une unique étincelle pour déclencher un brasier social, un geste et une mesure additionnelle pour les quelques milliers de côtiers permettraient sûrement aux étraves bariolées de doubler à nouveau les sémaphores : un coup de pouce à la *modernisation des flottilles, à la* remotorisation des appareils propulsifs, le coup d'envoi d'une opération de promotion commerciale. Pourquoi pas avec les bretons Leclerc, Intermarché, Rallye ou d'autres grandes surfaces, bretonne ou pas...?

FRANÇOIS GROSRICHARD

Des actions dures en perspective

QUIMPER

de notre correspondant

De la manière la plus nette, la commune du Guilvinec, noyau dur du conflit, s'est prononcé pour la poursuite de la grève (1 098 votants sur 1 285). L'ensemble des ports bretons s'est d'ailleurs comporté de manière identique et il faut descendre sous la Loire – l'île d'Yeu, Noirmoutier, Marennes-Oléron – pour trouver des pêcheurs favorables à la reprise du travail. Deux facteurs ont été déterminants dans cette consultation : d'une part, la solidarité de l'ensemble de la profession envers les côtiers (moins de 12 mètres ou de 30 tonneaux), qui représentent plus de la moitié des 500 bateaux bigoudens et ont l'impression de n'avoir pas obtenu grand-chose lors des récentes négociations et, d'autre part, la volonté de battre le fer pendant qu'il est chaud.

De l'avis général, il faut maintenant s'attendre, dans les jours *qui viennent, à des actions dures.* Les leaders auront probablement de grandes difficultés à canaliser la colère de leurs troupes. Déjà, jeudi, des entrepôts frigorifiques ont été saccagés à Concarneau. Le comité de survie s'est immédiatement désolidarisé de ces actions sauvages. Quoi qu'il en soit, craignant de perdre de l'argent en reprenant la mer, vu le *prix du poisson, beaucoup de* marins affirment que tant qu'ils n'auront pas obtenu une augmentation de 3 francs du kilo, ils ne céderont pas.

JEAN LE NAOUR

580 millions de francs d'économies recherchées

Les salariés d'IBM-France protestent contre le plan de rigueur

La journée d'action nationale lancée jeudi 10 février par les salariés d'IBM-France pour protester contre le plan d'économies prévu par la direction en 1994 a été bien suivie tant à Paris qu'en province. A Paris, environ 600 salariés ont manifesté, tandis que 200 salariés ont observé un débrayage d'une heure à Montpellier, 350 à La Gaude près de Nice, au laboratoire d'IBM, ainsi que dans les agences de la région bordelaise (Pau, Toulouse, Bayonne).

Le plan, présenté par la direction d'IBM-France au comité central d'entreprise le 30 décembre, prévoit de faire 580 millions de francs d'économies, principalement sur les salaires et les emplois. Il comprend notamment un plan d'adaptation des resources humaines qui doit occasionner la suppression de 3 000 équivalents-emplois. Pour les salariés d'IBM-France, il s'agit du troisième plan social en trois ans, et les effectifs (hors filiales) à temps complet ont déjà chuté de 24 000 en 1986 à 13 565 au 1er janvier 1994 (auxquels il faut ajouter 1 645 salariés à temps partiels).

Les syndicats (CGC, majoritaire, CFDT, CGT ne protestent pas contre les 1 726 départs) obtenus par le biais de procédures de départ volontaire, de préretraites totales ou progressives et de passage à temps partiel. En revanche, le second volet du plan social provoque les récriminations des salariés et des syndicats. Il s'agit d'obtenir la suppression de 1 300 emplois, soit 300 millions de francs d'économies, en procédant à des réductions de salaires, en transformant le treizième mois en prime variable, voire en généralisant les rémunérations variables.

Dans leur majorité, les syndicats estiment que les efforts demandés aux salariés sont disproportionnés par rapport aux résultats de l'entreprise. *« Rien ne justifie ni l'ampleur, ni l'aspect structurel des mesures »*, estime Aymard de Camaret, délégué syndical CFDT. Les inquiétudes des salariés proviennent aussi de l'absence d'assurance sur la réédition d'un plan d'économies pour 1995.

A. B.-M.

Restructurations dans le téléphone aux Etats-Unis

ATT va supprimer plus de 14 000 postes en deux ans

NEW-YORK

de notre correspondant

La première compagnie mondiale de téléphone, le groupe américain ATT, a annoncé, jeudi 10 février à New-York, son intention de supprimer 14 000 à 15 000 postes de travail au cours des deux années à venir, soit 16 % des effectifs du groupe. Elle affectera aussi bien les employés que le personnel d'encadrement, mais sera concentrée dans le secteur qui, avec 96 500 personnes, assure le service des liaisons longue distance. ATT a indiqué que les employés qui quitteront la société pourront recevoir jusqu'à 104 semaines de salaires d'indemnités, les cadres jusqu'à 42 semaines seulement.

Nouveaux concurrents

Cette décision d'ATT de procéder, à son tour, à une politique de « downsizing », d'amaigrissement, fait suite à une série, déjà longue, de plans de réduction d'effectifs annoncés par des compagnies américaines de téléphone. En deux semaines, en janvier, trois des sociétés issues de l'éclatement, il y a dix ans, du monopole des télécommunications – trois « Baby Bells » – ont annoncé des réductions massives d'effectifs. Pacific Telesis, le groupe basé à San Francisco, a indiqué, le 7 janvier, son intention de supprimer 10 000 emplois d'ici à 1997.

La semaine suivante, GTE Corporation annonçait la suppression de 17 000 postes d'ici à la fin de 1996. Quelques jours plus tard, c'était au tour de la compagnie qui dessert New-York et la Nouvelle-Angleterre, Nynex, de présenter ses « projets ». Tout en espérant éviter les licenciements secs, Nynex veut réduire ses effectifs de 16 800 d'ici à 1996 (une baisse de 20 % environ). Nynex avait ramené, après la suppression de 13 000 emplois en quatre ans, ses effectifs mondiaux à 76 200. Aux 14 000 postes dont la disparition est programmée par ATT *s'ajoutent donc 44 000 sup*pressions d'emplois déjà annoncées par des Baby Bells depuis le début de l'année. Sans oublier d'autres compagnies régionales (US West, BellSouth, Southwestern Bell...) qui avaient déjà engagé des politiques de restructuration dans les années précédentes.

Aujourd'hui, deux éléments au moins poussent ATT particulièrement à accélérer la réduction de ses effectifs et de ses coûts. Plus puissante que ses deux concurrents directs sur les liaisons longue distance, MCI et Sprint, ATT continue à souffrir d'une productivité moindre. Le groupe ATT souhaite se préparer à affronter les nouveaux concurrents que la déréglementation annoncée par la Maison *Blanche devrait amener. Les Baby* Bells multiplient aujourd'hui les pressions pour pouvoir attaquer le marché du trafic téléphonique longue distance.

De plus, tout en réduisant leurs effectifs dans leur activité traditionnelle de téléphone, ces compagnies cherchent à consacrer leurs investissements nouveaux à des diversifications. Nynex a ainsi mis 1,5 milliard de dollars au côté de Viacom et Blockbuster dans leur tentative d'OPA sur le studio de cinéma Paramount, BellSouth étant à côté de QVC, Bell Atlantic est pour sa part en train d'absorber le premier câblo-opérateur américain TCI, US West a acquis une participation dans Time Warner (*le Monde-l'Economie* du 9 novembre 1993). A son tour, ATT doit maintenant dégager des moyens financiers supplémentaires pour pouvoir nouer des alliances.

E. I.

FINANCES : appel à la grève au ministère le 17 mars. – – L'ensemble des fédérations syndicales (FO, FDSU, CGT, CFTC et CFE-CGC) du ministère des finances ont appelé à une journée nationale d'action le 17 mars. Elles entendent ainsi protester contre l'absence de *« réponses claires »* apportées par le cabinet de Nicolas Sarkozy, ministre du budget, à leurs revendications. Les syndicats *réclament en particulier « l'ouverture de discussions »* sur l'intégration des primes dans le calcul de la retraite, la reconnaissance de qualifications, et les contentieux catégoriels non réglés.

ANNE REY

هكذا من الأصل

Alors que les négociations sont dans l'impasse

Les Etats-Unis et le Japon veulent redéfinir le « cadre » de leurs relations commerciales

NEW-YORK

de notre correspondant

Le président Bill Clinton et le premier ministre japonais Morihiro Hosokawa devaient se rencontrer, vendredi 11 février à Washington, afin de redéfinir le cadre des relations commerciales entre les deux principales puissances économiques du monde. L'un et l'autre souhaitent parvenir à une réduction du déficit commercial américain. Ils divergent sur les moyens à mettre en œuvre. Les négociations qui se sont poursuivies à Washington jeudi n'ont guère progressé. MM. Clinton et Hosokawa sont l'un et l'autre des spécialistes, de la négociation conclue *in extremis*. Ce trait commun aux deux dirigeants était, jeudi soir, le seul qui pouvait laisser espérer la conclusion d'un accord commercial entre les Etats-Unis et le Japon vendredi.

Malgré les multiples rencontres de jeudi à Washington, aucun progrès réel n'a été enregistré dans des négociations commerciales bilatérales qui durent maintenant depuis plus de six mois et qui visent à obtenir une réduction du déficit commercial américain vis-à-vis du Japon. Mercredi soir, alors que le ministre des affaires étrangères, Tsutomu Hata, avait indiqué, en arrivant à Washington, qu'il n'avait aucune proposition nouvelle à faire aux Américains, la Maison Blanche avait décidé de suspendre toutes les négociations techniques qui avaient été prévues. Les discussions ont donc repris jeudi à un niveau politique.

M. Hata a été reçu par les principaux responsables américains, notamment le vice-président Al Gore et Mickey Kantor, le représentant américain pour les affaires commerciales. Ces discussions n'ont pas abouti à un accord. Jeudi soir, les deux parties faisaient état d'un certain pessimisme. *« Il y a encore un long chemin à parcourir »*, déclarait M. Hata. *« La probabilité est forte que nous ne parvenions pas à un accord »* global, expliquait à l'agence Reuters un responsable américain. C'est donc directement à l'occasion de la rencontre Clinton-Hosokawa que va se définir, pour les années à venir, le climat des relations commerciales, mais aussi politiques et diplomatiques, entre les deux pays.

ERIK IZRAELEWICZ

Après 4 ans passés à la tête de la société commerciale de l'Afrique de l'ouest

Le président de la SCOA démissionne

***Jacques Marcellin*, le président de la SCOA (Société commerciale de l'Afrique de l'Ouest), a démissionné jeudi 10 février. L'absence de perspectives de développement et les difficultés liées à la dévaluation du franc CFA motivent le départ de celui qui depuis près de quatre ans a tenté de redresser le groupe de négoce international. Le conseil d'administration de la SCOA, filiale de Paribas, a désigné Guy de Narbonne, le directeur général de l'entreprise, pour *« lui déléguer temporairement les fonctions de président »*.**

M. Marcellin se dit avant tout *« fatigué de jouer les équarisseurs »*. Un découragement qui s'explique au vu de l'accumulation des difficultés de la SCOA, qui par certains côtés prend des allures de société maudite. Depuis 1980, elle n'aura réalisé que trois exercices bénéficiaires en 1984-1985 et 1986. Elle est depuis sept ans en pertes ininterrompues. Les efforts considérables de gestion et de recentrage mis en place à partir de 1990 n'ont pas permis d'atteindre l'objectif espéré d'un retour aux bénéfices en 1992. Quant à l'exercice 1993, il est calamiteux. *Pour le seul premier* semestre 1993, la SCOA a perdu 598 millions de francs. Les premières estimations sur douze mois font ressortir une perte record de l'ordre de 700 millions de francs. Ce mauvais résultat est en grande partie imputable à une participation malheureuse dans la société de distribution informatique Omnilogic, finalement cédée pour le franc symbolique. Le coût de sortie d'Omnilogic est élevé : pas moins de 500 millions de francs.

Depuis 1988, quatre augmentations de capital ont été nécessaires pour ramener l'endettement de plus de 3 milliards de francs en 1990 à 1,2 milliard. Dans le même temps, le chiffre d'affaires est revenu de 12,7 milliards à 7,3 milliards en 1992 et autour de 5,5 milliards en 1993. Mais la rentabilité n'a pas suivi. La SCOA a été touchée de plein fouet par la crise du négoce *international qui a suivi la guerre* du Golfe et aujourd'hui par la dévaluation du franc CFA. La SCOA ne tire-t-elle pas plus de 50 % de ses revenus du continent africain ? Ce véritable coup de massue a balayé les espoirs de développement de M. Marcellin dans la distribution.

En mai 1993, la SCOA avait décidé de se lancer dans la distribution en France, avec un nouveau concept, le « club ». Ces magasins, ouverts à une clientèle ciblée, devaient, expliquait alors M. Marcellin, permettre de redresser la rentabilité du groupe. Aujourd'hui, avec des fonds propres négatifs à hauteur de 127 millions de francs, un contexte peu favorable à son activité, la SCOA est privée de marge de manœuvre.

Paribas, qui estime avoir *« rempli à nouveau son devoir d'actionnaire »*, ne veut pas assumer le redéploiement du groupe dans la distribution. La Compagnie financière vient d'injecter 202 millions de francs dans sa filiale, dont elle possède désormais près de 86 % du capital. Et ce n'est que la première étape ! Paribas devrait encore apporter 200 millions à sa filiale, à la suite d'un coup d'accordéon sur le capital. Au bout du compte, la Compagnie financière pourrait envisager de lancer en Bourse une offre publique de retrait sur les actions SCOA.

E. L et C. M.

Après l'annonce du plan de relance

Le gouvernement japonais a adopté un projet de budget d'austérité

TOKYO

de notre correspondant

Avec un mois de retard, le gouvernement Hosokawa a adopté, jeudi 10 février, le projet de budget pour l'année fiscale 1994 qui commence le 1er avril ainsi qu'un troisième collectif budgétaire qui permettra de financer, en partie, le plan de relance économique annoncé le mardi 8 février.

En augmentation de 1 % par rapport à la loi de finances initiale de 1993, ce budget d'un montant de 73 100 milliards de yens (4 000 milliards de francs) est considéré comme *« austère »*. *« Il indique »*, écrit un peu alarmiste le *Yomiuri* dans un éditorial, que *« le gouvernement traverse une sérieuse crise financière qui peut conduire à la banqueroute »*. Le budget est en effet gonflé artificiellement de 4 500 milliards de yens par la suspension du remboursement des emprunts d'Etat.

Emissions de bons d'Etat

Après avoir été présenté aux différentes administrations, ce projet de budget devrait être définitivement adopté par le cabinet, mardi 15 février. La plupart des économistes estiment que, dans son état actuel, la loi de finances ne permettra pas d'atteindre l'objectif de 2,4 % de croissance fixé par l'Agence de planification.

L'augmentation des dépenses en travaux publics destinés à stimuler l'économie (+ 4 %) se conjugue à une croissance minime de celles de la défense (+ 0,8 %) qui enregistrent leur plus faible hausse en trente-quatre ans (4 678 milliards de yens), soit 0,9 % du PNB.

L'aide publique au développement, poste sur lequel le Japon continue à consentir un effort particulier, ne croît que de 4 % par rapport à 1993 (année où elle *avait augmenté de 6,5 %), pour* se chiffrer à 1 050 milliards de yens. C'est la plus faible hausse depuis 1977. Les dépenses concernant le bien-être social augmentent, par ailleurs, de 2,3 %. Mais le poste des pensions est en diminution de 2,2 %.

Côté recettes, les ressources provenant de l'impôt sur le revenu pour 1993 chutent de 5 477 milliards de yens. Ce qui entraînera des émissions de bons d'Etat d'un montant de 13 000 milliards de yens dont 3 000 milliards sont destinés à couvrir le déficit au cours de *l'année fiscale* 1994.

L'équilibre du budget dépend donc pour 18,7 % des émissions de bons d'Etat. Compte tenu des 200 milliards de yens en émissions antérieures, un cinquième des revenus provenant de l'impôt est consacré au remboursement de la dette de l'Etat.

Ph. P.

RUSSIE : Boris Eltsine proposera un programme anticrise le 18 février. – Le président russe Boris Eltsine présentera au Parlement, le 18 février, un programme anticrise dont l'essentiel sera consacré aux questions économiques. *« Après l'adoption de la nouvelle Constitution de Russie et les élections législatives* [du 12 décembre], *ce document sera un premier programme complet, proposé par le président Boris Eltsine au pays »*, a annoncé, jeudi 10 février, un conseiller du président, Gueorgui Satarov, avant d'ajouter que le discours de M. Eltsine pourrait être *« un point de départ pour une coopération constructive entre le président et le Parlement »*.

ÉCONOMIE

La recapitalisation du groupe d'électroménager

Les salariés de Moulinex rejettent toute prise de contrôle par l'irlandais Glen Dimplex

La sortie du RES (reprise de l'entreprise par ses salariés) et la recapitalisation de Moulinex s'annoncent encore plus délicates que prévu. Réticents devant le plan qui leur avait été présenté le 18 janvier par le directeur général du groupe, Gilbert Torelli, les salariés-actionnaires, qui redoutent de voir leur groupe passer sous le contrôle de l'irlandais Glen Dimplex, sont à la recherche d'une solution complémentaire, sinon alternative.

Une heure. Une petite heure de grève, jeudi 10 février, dans les usines normandes de Moulinex, pour protester contre la volonté de la direction de modifier – *«sans concertation»*, selon un délégué syndical – les dates des congés. *«Simple souci d'ajuster notre production à nos ventes»*, plaide la direction, en rappelant le rythme saisonnier des achats de petit électroménager. *«Déplacer les congés de quelques jours contribuera à alléger les stocks et à limiter l'endettement nécessaire pour les financer.»*

«C'était un avertissement», estime un membre du personnel. Un avertissement qui n'avait, comme souvent, que partiellement à voir avec ce qui l'avait officiellement déclenché. Un avertissement, comme tendait à le montrer la participation au mouvement de cadres ou techniciens, peu soucieux d'habitude de se joindre aux cols bleus. Un avertissement qui témoigne d'*«une certaine inquiétude, d'une certaine méfiance à l'égard de l'initiative de Gilbert Torelli»*.

Des risques de délocalisation?

Le 18 janvier, ce directeur général de Moulinex présentait aux dirigeants des sociétés catégorielles – regroupant les salariés, actionnaires indirects du groupe, – une *«ébauche de plan de restructuration»* de FINAP (holding contrôlant 40,3 % du capital de Moulinex) et du groupe de petit électroménager lui-même (*le Monde* du 27 janvier). Conçue pour permettre la recapitalisation de la société réclamée par des banquiers inquiets du gonflement de l'endettement, cette restructuration – au-delà de ses modalités particulièrement compliquées – prévoyait la vente par le personnel de ses parts. Cet abandon de pouvoir doit s'accompagner de l'entrée d'investisseurs industriels – Moulinex dit être en discussion avec l'irlandais Glen Dimplex – ainsi que financiers.

La grève et, surtout, les initiatives prises depuis par les dirigeants des sociétés catégorielles montrent le trouble dans lequel le plan «Torelli» a jeté le personnel de Moulinex. Si, sur le principe, le démontage du RES (reprise de l'entreprise par ses salariés) est chose acquise, les modalités choisies sont sévèrement critiquées. Il y a d'abord le prix proposé aux salariés pour le rachat de leurs actions. Un prix qu'un responsable syndical, par exemple, estime quatre fois inférieur à la valeur réelle des parts. Il y a ensuite les modalités choisies, qui font craindre au personnel une perte du contrôle de Moulinex au profit d'un groupe étranger, avec tous les risques induits de «délocalisation» de la production vers des pays à plus bas salaires.

Fin janvier, les représentants des quatre sociétés catégorielles (cadres dirigeants, cadres, encadrement, personnel) demandaient par lettre à M. Torelli une liste d'éclaircissements sonnant comme autant d'actes de défiance. Ils s'y inquiétaient notamment du rôle réservé à Glen Dimplex. Le groupe irlandais ne risque-t-il pas de prendre, à peu de frais, le contrôle de Moulinex?

Glen Dimplex envisagerait, en effet, non seulement de souscrire à hauteur de 250 à 300 millions de francs à l'augmentation de capital de la FINAP, mais aussi de céder sa filiale britannique, Morphy Richards, à Moulinex, pour 400 millions de francs payables en obligations convertibles. Cette cession augmenterait d'autant, à terme, sa participation dans le groupe français. Il suffirait alors d'une simple alliance avec la Finamex – une société en commandite par actions dont M. Torelli est le gérant, qui doit aussi participer à l'augmentation au capital de FINAP – pour que le groupe irlandais prenne, de fait, le contrôle du groupe normand.

Sans attendre les réponses, les dirigeants des sociétés catégorielles, qui ont demandé à rencontrer les représentants des ministères de l'industrie et de l'économie, viennent de donner mandat à un intermédiaire d'étudier des solutions alternatives. Ou complémentaires. Une initiative nouvelle qui vient s'ajouter à celle déjà prise par la société Moulinex elle-même de demander à la Banque de financement et de trésorerie (BFT) de rechercher des partenaires financiers.

Des initiatives contradictoires? Le PDG du groupe Moulinex, Roland Darneau, s'en défend, qui minimise ses propres divergences avec son directeur général, Gilbert Torelli. Il se dit rassuré, après une brève visite chez Glen Dimplex, sur les intentions de l'irlandais. Mais il n'empêche: il y a, désormais, beaucoup d'acteurs au chevet du groupe normand.

PIERRE-ANGEL GAY

REPÈRES

CADRES
La CFE-CGC demande des «contreparties» aux entreprises

Marc Vilbenoit, président de la CFE-CGC, a souhaité, jeudi 10 février, que les aides publiques aux entreprises *«soient désormais conditionnées par des contreparties en termes d'insertion des jeunes et de maintien d'emplois»*. M. Vilbenoit, qui s'exprimait au cours d'une rencontre organisée entre son organisation et plusieurs membres du gouvernement (*le Monde* du 10 février), a dénoncé *«la logique de recherche systématique de productivité financière»* de certaines entreprises. Il a aussi regretté que *«les privatisations remettent en cause la représentation des salariés»* dans les conseils d'administration.

Edouard Balladur, qui a clôturé cette journée, a souligné que *«la route est encore longue pour que nous retrouvions une croissance économique qui permette de stabiliser»* le nombre de demandeurs d'emploi, et a souhaité que *«tous les responsables tiennent un langage plus dynamique»* et manifestent *«confiance en eux-mêmes et dans l'avenir»*.

CONJONCTURE
Selon l'INSEE, le moral des ménages s'améliore légèrement

Le jugement des ménages sur leur situation personnelle et l'environnement économique s'est légèrement amélioré en janvier, selon l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, publiée le jeudi 10 février par l'INSEE. *«Les ménages estiment que leur situation financière s'améliore et leurs anticipations sont mieux orientées, qu'il s'agisse du niveau de vie en général ou de leur propre situation financière où les soldes d'opinion se redressent de façon très sensible»*, note l'INSEE.

Les ménages se montrent, par ailleurs, un peu moins pessimistes sur l'évolution future du marché du travail et sont plus nombreux qu'en décembre à prévoir des prix *«plus soutenus»* dans les prochains mois. S'ils sont un peu moins réservés sur l'opportunité de faire des achats importants, *«la proportion de ceux qui jugent raisonnable d'épargner continue de progresser»*, souligne l'INSEE.

COMMUNICATION

Nominations

Un proche de M. Carignon dirigera le bureau de France 3 Grenoble

Jean Pierre Elkabbach, nouveau PDG de France Télévision, a rendu publiques, jeudi 10 décembre, plusieurs nominations à la tête des directions régionales de France 3. Pour le nouveau patron du service public, ces changements sont le signe d'une «volonté de rajeunissement». En fait, la seule nouveauté concerne la région Rhône-Alpes, où un proche du ministre de la communication, Yves Boucher d'Hérouville, remplace Joseph Paletou, «appelé à d'autres fonctions».

A Marseille, Robert Thévenot, ancien maire UDF du sixième arrondissement de Lyon, et directeur régional de France 3 Bourgogne-Franche-Comté depuis mars 1990, sera nommé directeur régional de France 3 Méditerranée. Il remplace François Werner, ancien responsable de la CFDT, qui sera «chargé de l'élaboration pour France 3 du plan stratégique de France Télévision». A Toulouse, Jean-Pierre David remplacera à la direction régionale de France 3 Sud, Bernard Mounier. Né en 1935, Jean-Pierre David était directeur chargé de mission auprès du directeur général de France 2. A Dijon, Claude Espérandieu prend la direction régionale de France 3 Bourgogne Franche-Comté, succédant ainsi à Robert Thévenot. Enfin, à Strasbourg, Daniel Riot succède à Jean-Marie Belin, comme directeur de la rédaction européenne. Ex-rédacteur en chef-adjoint et éditorialiste du quotidien les Dernières Nouvelles d'Alsace, Daniel Riot avait démissionné à la fin 1993 du titre alsacien, après son rachat par le groupe Hersant et la banque Vernes.

GRENOBLE

de notre correspondant

«Nous sommes revenus vingt ans en arrière. Depuis des années il n'y avait pas eu de liaison aussi directe entre la nomination d'un directeur régional de France 3 et les vœux d'un ministre de la communication», souligne un journaliste de la station de Grenoble. La nomination à la tête de la direction régionale de France 3 Rhône-Alpes-Auvergne, de Yves Boucher d'Hérouville, 36 ans, un très proche collaborateur du maire de Grenoble, calmera peut être l'irritation de M. Carignon vis à vis de l'information politique et économique dans sa région.

Depuis plusieurs mois, le maire RPR de Grenoble, également ministre de la communication, exprimait régulièrement son *«exaspération»* à la suite des reportages diffusés sur l'antenne de France 3 Alpes, qui traitaient des *«affaires»*, notamment financières, le concernant. Le 8 février dernier la rédaction grenobloise s'était ainsi permise d'annoncer l'ouverture d'une information contre X... par le parquet de Lyon dans l'affaire *Dauphiné-News*. Cette publication, lancée à la veille des élections municipales de 1989, qui affirmait alors son indépendance vis-à-vis de tous les pouvoirs locaux, avait été téléguidée directement par le maire de Grenoble (*le Monde* du 9 février). Le reportage, diffusé aussi par France 2, avait d'autre part évoqué une possible liaison entre le renflouement de cette publication qui afficha, après quatre mois de parution, un *«trou»* de dix millions de francs, et la vente, par la ville de Grenoble, après le scrutin municipal, de la gestion de son service des eaux à une société, la SEREPI. Peu de temps après, cette dernière allait devenir une filiale de la Lyonnaise des eaux.

L'arrivée d'Yves Boucher d'Hérouville, 36 ans, qui figurait en 1988 parmi les actionnaires du holding Dauphiné News, (225 actions sur 10 000 au total) a, pour le moins, surpris le personnel de la chaîne, installé dans la cité dauphinoise. M. d'Hérouville a commencé sa carrière à TF1 avant de rejoindre, en 1984, le cabinet de M. Carignon en tant que chargé de mission pour les nouveaux médias. Il fut par la suite directeur général de Grenoble TV-câble jusqu'en 1987. Il fut aussi à l'origine du projet de création, en 1985, d'une chaîne locale de télévision à Grenoble, qui selon le vœu de M. Carignon, devait relayer le programme du câble. Ce projet qui aurait concurrencé directement les programme de la télévision locale publique ne vit cependant jamais le jour. Chargé de mission à Radio Monte Carlo en 1987, M. Boucher d'Hérouville rejoignait l'année suivante la Cinq en tant que rédacteur en chef adjoint. Cette chaîne disparue, il fut adjoint au directeur de l'exploitation et du développement de la Lyonnaise communication et était, récemment, directeur d'antenne de la chaîne câblée parisienne Paris Première.

CLAUDE FRANCILLON

Polémique à RFO

Le CSA «regrette» le départ de François Giquel

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a *«regretté»*, jeudi après-midi 10 février, la démission du président-directeur général de RFO (Société nationale de radio-télévision française d'outre-mer), François Giquel, qui avait annoncé son départ, le matin même, en invoquant les *«pressions très fortes»* exercées sur lui par le gouvernement (*le Monde* du 11 février). Le CSA a exprimé à l'intéressé *«sa satisfaction pour le travail accompli pendant cinq ans à la présidence de RFO»*, et indiqué qu'il procédera dès *«la semaine prochaine à l'audition des candidats à sa succession.»*

Le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, Martin Malvy, a protesté, pour sa part, contre la *«démission forcée»* de François Giquel, en affirmant que *«les fortes pressions qui s'exercent sur les responsables des chaînes publiques ne sont pas tolérables»* et en dénonçant *«la mise en place d'une véritable appropriation des moyens de communication par le pouvoir et ses amis»*. *«Hier Jean-Pierre Hoss* [ancien président de la Société française de production], *aujourd'hui François Giquel, il n'est pas sain pour l'indépendance des moyens d'information que le gouvernement intervienne ainsi de manière permanente sur l'audiovisuel public français»*, a ajouté M. Malvy.

Du côté syndical, le SGJ-FO a *«salué le travail accompli»* par le PDG de RFO. Selon cette organisation, qui s'était prononcée, à l'automne, en faveur du rattachement de RFO à la présidence commune de France Télévision, *«il importe que le futur président de RFO sache redonner confiance au personnel»* de la station, *«tout en engageant, dès que possible, une véritable relance du partenariat social»*.

COMMENTAIRE

La fin d'une hypocrisie

LES circonstances dans lesquelles le président-directeur général de RFO vient d'être poussé à se démettre de ses fonctions éclairent d'un jour nouveau la volonté de modération et de sérénité affichée par le gouvernement d'Edouard Balladur depuis le changement de majorité intervenu en mars 1993. Elles contredisent, jusqu'à la caricature, les *bonnes intentions qu'exprimait*, à l'automne dernier, le ministre de la communication, quand Alain Carignon se vantait de gouverner l'audiovisuel autrement que ses prédécesseurs en regrettant que certains de ses propres amis politiques donnent, *sur ce terrain*, l'impression de n'être *«pas encore entrés dans l'âge adulte»* (*le Monde* daté 5-6 décembre 1993).

La démission de François Giquel n'est rien d'autre, en effet, qu'une destitution organisée, à des fins partisanes, par le ministre de la communication et le ministre des DOM-TOM, Dominique Perben. Elle constitue le dernier acte d'une comédie montée au Palais-Bourbon, en décembre, avec la complicité de la majorité parlementaire, à la veille de la discussion, en première lecture, du projet de loi relatif à la liberté de communication. Le président de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, Michel Péricard, député RPR des Yvelines, avait alors brandi un amendement visant à supprimer l'autonomie de la chaîne d'outre-mer pour la placer sous la même présidence que France 2 et France 3; le PDG de RFO avait aussitôt protesté contre cette entreprise de démolition; M. Carignon s'était donné le beau rôle en se posant en adversaire de M. Péricard; lequel avait fini par battre en retraite en demandant *aux députés du RPR et de l'UDF* de ne pas voter son amendement... Tout cela n'était que mise en scène destinée à obtenir de François Giquel une promesse de démission.

La réforme de structures envisagée par M. Péricard ne visait, en vérité, qu'à provoquer le départ de M. Giquel. En serviteur *consciencieux de l'Etat, le PDG de* RFO s'est donc incliné, comme il en avait pris l'engagement auprès du ministre de la communication avant l'ouverture de ce débat truqué. Il rejoindra la Cour des comptes la tête haute, après avoir *refusé d'«offrir» au ministre des* DOM-TOM les «têtes» de ceux de ses collaborateurs dont certains notables d'outre-mer exigent le «sacrifice».

Un désaveu infligé au CSA

Cette démission forcée a ainsi le mérite de mettre un terme à l'hypocrisie qui prévalait jusqu'ici sous les faux-semblants. Dans le cas d'Hervé Bourges, le gouvernement avait pu sauver les apparences grâce à un calendrier propice à une opération en douceur: *le président de France Télévision* s'était montré d'autant plus «compréhensif» que son mandat arrivait à échéance à la mi-décembre. Dans le cas de Jean-Pierre Hoss, remplacé, en octobre, par Michel Bassi à la présidence de la Société française de production, le gouvernement avait pu justifier ce changement par la situation *calamiteuse des finances de la SFP.*

Dans le cas de François Giquel, élu par le CSA en 1989, complimenté *et réélu pour trois ans en* 1992, aucun motif objectif ne saurait être invoqué, et surtout *pas celui de la «ringardise»* avancé par M. Péricard, mercredi, sur France-Inter. Il s'agit d'une banale *manifestation d'ostracisme* politique. D'un retour à des mœurs que jugeaient archaïques ceux-là mêmes qui y recourent aujourd'hui en faisant du service public de la télévision outre-mer un enjeu de pouvoir politique. Des mœurs qui semblent d'ailleurs promises à une certaine «actualisation» si l'on en juge par les reprises en main qui s'esquissent dans certaines stations régionales de France 3 et du côté de *Canal +, en voie de verrouillage* (*lire page 30*).

(lire page 30)

Outre le fait qu'elle inflige un désaveu humiliant au CSA, brutalement rappelé aux limites de ses prérogatives, cette palinodie autorise à s'interroger sur la réalité profonde des pratiques d'un exécutif dont l'actuel dépositaire, *Edouard Balladur, recommandait* naguère, dans son *Dictionnaire de la réforme*: *«Le mieux serait que le pouvoir politique s'occupe le moins possible des médias»*...

ALAIN ROLLAT

Les raisons d'une démission

Suite de la première page

Suite de la première page

Quant à nos dépenses, elles ont baissé de 17 %, en trois ans. L'augmentation de productivité aura permis de réduire les effectifs de près de 200 personnes du début de 1991 à *l'automne de 1994 au prix, en* particulier, de négociations longues et difficiles avec le Comité intersyndical du Livre parisien. L'impression d'*Info-Matin* sur nos rotatives d'Ivry va réduire nos coûts de fabrication.

En dépit de ces efforts, la situation de l'économie, les grèves à répétition, avouées ou non, qui ont à l'automne désorganisé, pendant des semaines, notre imprimerie et *donc notre diffusion, ne nous* auront pas permis d'atteindre l'équilibre financier en 1993.

Les mesures draconiennes que la direction a annoncées dans le cadre du budget approuvé jeudi par le conseil *de surveillance laissent espérer* des comptes équilibrés en 1994.

Il s'agit maintenant de définir pour *le Monde* une stratégie de développement à moyen terme et une transformation de la structure de son capital qui, tout en garantissant l'indépendance de la rédaction, dote le journal des fonds propres nécessaires et d'un mode de fonctionnement raisonnable.

Les conditions ne me semblent pas actuellement remplies pour que je puisse mener à bien cette tâche dans des *conditions d'autorité suffisantes*. J'ai donc décidé, sans attendre, de mettre fin à mon mandat afin que les associés assument leurs responsabilités. Il en résultera une clarification que je crois saine pour le journal.

Je remercie tous ceux qui, au sein de l'entreprise, n'ont pas ménagé leur peine pour que *le Monde* surmonte les périls des dernières années.

Je devais ces explications *directement à nos lecteurs qui* sont la raison d'être de ce journal.

JACQUES LESOURNE

HACHETTE FILIPACCHI MÉDIAS: lancement de ELLE TOP MODEL. – *Elle* agrandit sa famille avec le lancement d'un nouveau magazine «mondial», *Elle Top Model* (25 francs) dont le numéro un est traduit en onze langues et tiré à plus d'un million d'exemplaires. La couverture et une bonne moitié du premier numéro, *dont la maquette et le contenu sont* identiques pour les diverses éditions, célèbrent la gloire de Claudia Schiffer, mannequin fétiche de *Elle* (son image est déclinée dans le calendrier 1994 publié par l'hebdomadaire féminin) et «marathon woman» de l'univers de la mode (1 000 photos par semaine). Dix *annonceurs de cosmétiques se sont* associés à ce lancement. Le nouveau magazine international devrait paraître trois ou quatre fois par an selon les réactions du lectorat.



Avec une stabilisation de son résultat en 1993

Total affiche sa « robustesse »

Après avoir vu ses gains divisés par deux en 1992 en raison de la crise du raffinage, Total, groupe pétrolier que préside Serge Tchuruk, a enregistré une stabilisation de son bénéfice. Les premières estimations, publiées le 8 février, font apparaître un résultat net part du groupe de 2,9 milliards de francs en 1993, contre 2,8 milliards l'année précédente. Ces données tiennent compte d'un effet de stock négatif de 800 millions de francs qui reflète la chute des prix du brut et l'insuffisance des provisions. A l'inverse, les différentes cessions ont eu un effet positif sur les comptes de 200 millions de francs. *« Ces résultats doivent être appréciés en tenant compte d'une année 1993 marquée par la poursuite de la récession en Europe, et la chute du pétrole brut qui ont atteint en fin d'année des niveaux inconnus depuis vingt ans en termes réels. Ils démontrent la robustesse du groupe »*, indique un communiqué. Le résultat opérationnel s'est amélioré, passant de 7,3 milliards à 7,6 milliards de francs.

Après trois années consacrées au rééquilibrage du portefeuille d'activités et au renforcement de *la stratégie financière*, 1994 et 1995 devraient permettre à Total de bien résister et de progresser sensiblement, a indiqué M. Tchuruk. Durant cette période charnière, la production d'hydrocarbures devrait croître de 40 % *grâce aux développements* de nouveaux gisements en dehors du Moyen-Orient, notamment en mer du Nord, en Colombie et en Extrême-Orient. Parallèlement, le groupe poursuivra son développement dans le gaz où il entend être *un acteur intervenant à tous* les stades. En Grande-Bretagne, une de ses filiales commercialise déjà directement du gaz. Une telle stratégie n'est pas prévue dans l'immédiat en France où il faut attendre l'évolution de la *déréglementation. « Notre intérêt pour l'instant est hors de France »*, a précisé M. Tchuruk. Le débouché principal du gaz étant l'électricité et l'alimentation des centrales, le groupe, qui se refuse à être un opérateur direct, mène une stratégie de partenariat avec EDF et Ufiner-Cofreth, une filiale de la Lyonnaise des eaux.

Réduction du nombre des points de vente

Ces réorganisations devraient *permettre à la compagnie pétro*lière d'avoir à la fin de la décennie non seulement une production diversifiée dans le monde mais aussi un meilleur équilibre entre ses activités (exploration production, chimie, raffinage, *distribution), alors que Total* était, jusqu'à la fin des années 80, plus tournée vers les activités aval de raffinage et de distribution. Dans ce domaine, l'entreprise poursuit la réduction du nombre de ses points de *vente. De 4 100 en 1990, le nom*bre de stations-service est revenu à 3 700 l'an dernier et devrait n'être plus que de 2 900 en 1996. Interrogé sur une éventuelle embauche de pompistes, évoquée par le gouvernement, M. Tchuruk a répliqué que *« le réseau des pétroliers emploie au litre quatre fois plus de personnel que les grandes surfaces qui détiennent plus de 40 % de la distribution de carburants en France »*. Il a précisé *« qu'un pompiste payé au SMIC, c'est de 13 centimes à 15 centimes de plus le litre d'essence »*. Or, selon une enquête récente, seuls 17 % des consommateurs sont prêts à payer plus cher et avoir un service en plus. Les autres préfèrent se servir eux-mêmes. Mais pour M. Tchuruk, ces réserves n'empêchent pas le groupe de s'intéresser à l'emploi : 200 jeunes quasi-exclus et sans formation sont actuellement embauchés. Après une formation d'une ou deux années, ils seront intrégrés au réseau.

DOMINIQUE GALLOIS

Malgré des pertes dans l'automobile aux Etats-Unis

General Motors dégage un résultat net de 15 milliards de francs en 1993

A l'instar de Ford et de Chrysler, General Motors a dégagé un bénéfice substantiel de 2,5 milliards de dollars (15 milliards de francs) en 1993. Comparé à la perte nette de 23,5 milliards de dollars en 1992 (dont une provision de 20,8 milliards pour les soins médicaux et les futurs retraités), ce chiffre confirme le redressement du premier constructeur automobile américain. Son chiffre d'affaires augmente de 4,5 % pour atteindre 138,2 milliards de dollars.

A la différence des deux autres grands constructeurs américains, les activités automobiles de General Motors restent dans le rouge aux Etats-Unis avec une perte de 982 millions de dollars. Profitant de la reprise du marché automobile américain et de la perte de compétitivité des constructeurs japonais, ses ventes se sont accrues de 6,1 %, mais moins rapidement que l'ensemble du secteur, ce qui a provoqué une baisse de sa pénétration de 0,6 point à 32,6 %. Ses coûts sont encore trop élevés.

« Gagner de l'argent en 1994 »

Le passage éclair de Ignacio *Lopez, directeur des achats avant* son départ controversé pour Volkswagen, a réduit ses dépenses d'approvisionnement. Mais ses usines restent moins productives que celles de Ford, son principal challenger. Des améliorations devraient permettre à cette division de General Motors de *« gagner de l'argent en 1994 »*, a déclaré Jack Smith, PDG de General Motors.

A l'international, les activités automobiles de General Motors demeurent bénéficiaires. Elles ont dégagé 1,2 milliard de dollars en 1993 (contre 1,5 milliard en 1992), dont pour l'Amérique latine un résultat net de 798 millions de dollars, supérieur au bénéfice en Europe (605 millions de dollars). *Son chiffre d'affaires* a régressé de 17 % sur le Vieux Continent, en raison de la baisse du marché automobile. Mais General Motors a amélioré sa pénétration en Europe avec une part de marché de 13 % qui le *met second derrière Volkswagen.* Un score dû en particulier au lancement de la petite Corsa.

En 1994, General Motors aura complété sa gamme à l'autre extrémité du spectre avec l'Omega, berline et break, concurrente de la Safrane, présentée à la presse jeudi 10 février à Faro (sud du Portugal) avant son lancement commercial en mai en France. Elle sera fabriquée en Allemagne, à Rüsselsheim, où devrait être également assemblée la Cadillac SLE, version américaine de l'Omega. Pour la première fois de son histoire, General Motors pourrait ainsi exporter d'Europe une automobile destinée au marché américain.

L'essentiel des gains du groupe provient de ses trois autres secteurs d'activités : la finance avec GMAC (General Motors Acceptance Corporation) qui dégage un résultat net de 981 millions de dollars, l'électronique avec Hughes (922 millions de dollars) et l'informatique avec EDS (724 millions de dollars).

A. K.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CONFLITS

RENAULT : perturbations à Douai à la suite de la grève d'un sous-traitant. – La production des Renault 19 a été perturbée pendant une partie de la journée du jeudi 10 février à l'usine Renault de Douai, en raison d'une grève au sein de l'entreprise sous-traitante Allibert d'Auchel (Pas-de-Calais), spécialisée dans la fabrication de planches de bord. L'arrêt de travail n'a duré que quelques heures et l'activité de Renault-Douai a repris normalement jeudi soir.

RESTAURATION SNCF : 72 suppressions d'emploi pour le TGV Sud-Est seraient prévues. – Les salariés de la restauration du réseau TGV Sud-Est, qui avaient bloqué, dans la matinée du jeudi 10 février, plusieurs TGV en gare de Lyon, ont appris au cours d'une réunion quadripartite le même jour avec la SNCF, Wagons-lits et Servair que 72 suppressions d'emploi étaient envisagées dans leur activité d'ici 1995 . Selon les syndicats CFDT, CGT et FO de la Sorenolif (groupe Wagons-Lits) qui doivent être transférés au groupe Servair, filiale d'Air France, à partir du 1er avril, ce changement d'employeur devrait s'accompagner de 34 suppressions d'emploi (sur 440 actuellement) parmi le personnel roulant et de 38 (sur 350 actuellement) parmi le personnel sédentaire.

RÉSULTATS

BP : bénéfice net historique de 615 millions de livres en 1993. – British Petroleum Co. (BP) a annoncé, jeudi 10 février, un bénéfice net de 615 millions de livres (5,3 milliards de francs) en 1993, sur une base comptable « historique » prenant en compte la variation de la valeur des stocks de pétrole, par rapport à une perte de 458 millions de livres (4 milliards de francs) un an plus tôt. Le chiffre d'affaires a pour sa part augmenté de 5 %, à 34,95 milliards de livres (303 milliards de francs). BP prévoit à moyen terme d'améliorer sa *« performance »* bénéficiaire de 6 milliards de francs. Mais, *« dans un contexte de baisse des prix, les choses sont délicates »*, a reconnu le directeur général, David Simon. Ne pouvant compter sur une hausse des cours du pétrole, BP va maintenir ses efforts de productivité et pousser ses volumes de production, a-t-il expliqué. BP compte investir 25 à 30 milliards de francs en 1994. En revanche, le groupe, qui a supprimé environ 11 500 emplois depuis août 1992, *« n'a pas de nouveau programme de réductions massives des effectifs »*, a-t-il assuré.

COOPÉRATION

ASSUREURS ET CONSTRUCTEURS s'entendent pour déjouer les vols de voitures. – Un accord a été signé, jeudi 10 février, entre les constructeurs automobiles français et les assureurs pour lutter plus efficacement contre les vols de véhicules. Il devrait permettre à terme d'abaisser la prime des contrats assurances pour les voitures les plus exposées au vol. L'accord prévoit que les constructeurs automobiles installent sur certains modèles des systèmes antivol homologués par les assurances.

INVESTISSEMENT

DONNELLY, société américaine, s'implante en Haute-Marne. – Après l'Irlande, Langres sera le second pôle de production européen de Donnelly, société américaine du Michigan spécialisée dans la protection de vitrages et de rétroviseurs pour automobiles. Elle s'y installera en 1995 dans une usine relais construite par la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Marne. Donnelly devrait employer une cinquantaine de salariés dans un premier temps. Le coût total de l'opération s'élève à près de *15 millions de francs, financés* par les collectivités locales, la CCI et l'Union européenne. *(Corresp.)*

RÉFORME

CAISSE DES DÉPÔTS : *projet gouvernemental examiné au printemps, selon la CFDT.* – La réforme de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) devrait être examinée au cours de la session de printemps à l'Assemblée nationale, selon un communiqué diffusé mardi 8 février par la CFDT, après un entretien avec le directeur de cabinet du ministre de l'économie. Le calendrier de la réforme de la caisse sera le suivant : après une concertation *interministérielle de mi-février* à début mars, le projet sera examiné en conseil des ministres durant la première quinzaine de mars, avant d'être soumis au Conseil d'Etat à partir du 15 mars au plus tard. Le projet serait ensuite déposé au Parlement juste avant le début de la session de printemps, début avril. Le projet créerait une société financière anonyme à capital public et le mandat du directeur général devrait être ramené à 5 ans maximum.

PARIS, 11 février ⬇ Nouveau recul

Après avoir abandonné 0,23 % la veille, la Bourse de Paris continuait à évoluer dans le rouge vendredi 11 février, l'indice CAC 40 s'inscrivant en recul de 1,04 % vers 11 h 30. Une heure et demie plus tard, le recul des valeurs françaises s'accentuait et le principal indicateur de la place perdait 1,62 % à 2 259,59 points.

Outre l'impact négatif du relèvement des taux aux Etats-Unis et l'absence de mouvement de baisse en Europe, le marché était également perturbé par le conflit en Bosnie et l'ultimatum de l'OTAN exigeant des Serbes la levée sous dix jours du siège de la ville, a indiqué un opérateur. Cette décision inquiète les boursiers et les rend nerveux à l'instar de nos collègues sur le marché allemand, a-t-il ajouté.

A cet élément diplomatique s'ajoute la mauvaise conjoncture actuelle sur les taux d'intérêt après le relèvement surprise des taux longs aux Etats-Unis vendredi dernier.

Du côté des valeurs, après sa forte remontée de la veille, le titre Peugeot cédait du terrain vendredi perdant 1,61 % dans un marché toujours animé. En recul, également, on relevait les valeurs bancaires comme Paribas (- 2,7 %) pour 67 000 titres, ou la BNP (- 2,1 %) dans un marché de 157 000 titres.

Après l'action de concert menée par Havas, la Générale des Eaux et la Société Générale pour contrôler Canal +, la chaîne cryptée perdait 1,5 %, la banque 1,8 % dans un marché animé et la Générale des Eaux cédait 1,2 %. En revanche, il n'y avait aucune modification sur le titre Havas.

NEW-YORK, 10 février, ⬇ Net repli

Wall Street s'est nettement repliée jeudi 10 février, dans l'après-midi, sous la pression de ventes sur programme informatique à la suite de commentaires négatifs d'analystes. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a perdu 36,58 points à 3 895,34 points soit une baisse de 0,93 %. Quelque 324 millions de titres ont été échangés. Les valeurs en baisse ont été beaucoup plus nombreuses que les hausses : 1 305 contre 809, alors que 607 actions sont restées inchangées.

Elaine Gerzarelli, analyste chez Lehman Brothers, a indiqué à la télévision qu'une correction de la Bourse comprise entre 4 et 7 % « serait normale ». Ce commentaire a provoqué une vague de ventes, alors que la grande Bourse new-yorkaise était restée quasiment inchangée durant la matinée.

Une hausse des taux d'intérêt lors de l'adjudication de bons à trente ans par le Trésor et une remontée des taux sur le marché obligataire ont davantage encouragé les dégagements de titres boursiers. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans a progressé à 6,45 % contre 6,40 % mercredi soir

VALEURS	Cours du 9 février	Cours du 10 février
Alcoa	80 3/8	79 1/4
Allied Signal Inc.	79 7/8	78 7/8
American Express	30 1/4	30 3/8
ATT	54	54
Bethlehem Steel	23 1/2	23 5/8
Boeing	43 1/4	43 1/2
Caterpillar Inc.	108 5/8	106 1/8
Chevron	92 1/4	91 3/8
Coca-Cola	40 1/2	40 3/4
Disney Corp.	46 1/4	45 1/2
Du Pont de Nemours	55 1/8	54
Eastman Kodak	42 7/8	42 7/8
Exxon	65 7/8	65 7/8
General Electric	108 1/4	108 1/2
General Motors	64 1/4	62 5/8
Goodyear Tyre	48 1/8	47 1/8
IBM	53 1/8	52 7/8
International Paper	76 1/4	76 1/4
McDonnell Douglas	115 5/8	115 1/2
Merck and Co	34 7/8	34 7/8
Minnesota Mining	106 1/4	104 5/8
Morgan (J.P.)	68 7/8	68 1/2
Philip Morris	58 1/8	57 3/4
Procter Gamble	58 1/8	57 5/8
Sears Roeb. and Co.	49	48 1/4
Texaco	67 1/4	68 1/2
Union Carbide	25 3/8	25 5/8
United Tech.	65 3/4	64 7/8
Westinghouse El.	15	14 3/4
Woolworth	24 3/4	24 1/2

LONDRES 10 février, ⬇ Déprime

Les valeurs ont reculé jeudi 10 février à la Bourse de Londres, déprimées à la fois par le marché obligataire et par le recul sensible de la livre sterling depuis la petite baisse des taux d'intérêt britanniques, mardi.

L'indice Footsie des cent grandes valeurs a perdu 22,1 points, à 3 407 points, soit un repli de 0,6 %. Environ 989,9 millions d'actions ont été échangées contre 901 millions, la veille.

La publication de bons résultats de British Petroleum et de British Telecom *n'a pas réussi à inverser la tendance.* BP, qui est sorti du rouge en 1993 avec un bénéfice net de 615 millions de livres contre une perte de 458 millions de livres un an plus tôt, a cédé 4,5 pence à 386, victime de prises de bénéfices.

Les autres pétrolières ont été mitigées : Shell Transport and Trading est monté de 3 pence à 734 mais Enterprise Oil a reculé de 15 pence à 449.

De son côté, BT, dont le bénéfice a progressé de 27 % lors des neuf premiers mois de son exercice, a abandonné 1,5 penny à 455. *Ses fortes ventes de téléphones portables ont permis à son concurrent Vodafone Group d'ajouter 15 pence à 630,5.*

VALEURS	Cours du 9 février	Cours du 10 février
Allied Lyons	6,14	6,18
BP	3,90	3,85
BTR	3,83	3,81
Cadbury	5,18	5,18
Glaxo	6,63	6,50
GUS	5,85	5,85
ICI	8,11	8,04
Reuters	20,20	20,45
RTZ	8,75	8,63
Shell	7,29	7,33
Unilever	12,30	12,23

TOKYO, 11 février Clos

Tous les marchés boursiers et financiers ont chômé, vendredi 11 février, au Japon pour commémorer la fondation du pays.

JAPON

Le rachat par les sociétés de leurs propres actions sera bientôt autorisé

Le Japon pourrait autoriser les entreprises à racheter sous certaines conditions leurs propres actions, pour débarrasser de titres en surnombre la Bourse affaiblie, ont indiqué des conseillers du gouvernement japonais. Les nouvelles dispositions autorisant ces rachats de titres font partie du plan de relance de l'économie.

Ces dispositions autoriseraient les entreprises à racheter leurs propres actions, pour les annuler ou pour les revendre ensuite à des organisations regroupant ses employés. Jusqu'à maintenant, le rachat de ses propres actions par une entreprise n'était autorisé que si chacun des actionnaires donnait son accord, ce qui le rendait pratiquement impossible.

Les nouvelles dispositions stipuleront que, dans le cas d'une annulation ou d'une revente aux employés, l'approbation d'une classique assemblée d'actionnaires suffira. Le rachat devra être limité à 3 % des actions dans le cas d'une revente aux employés, précise-t-on.

CHANGES

Dollar : 5,9605 F ⬇

Vendredi 11 février, le deutschemark progressait à 3,4002 *francs sur le marché* des changes parisien, contre 3,3962 francs jeudi en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le dollar s'échangeait à 5,9605 francs, contre 5,9800 francs la veille en fin de journée (cours BdF).

FRANCFORT	10 fév.	11 fév.
Dollar (en DM)	1,7538	1,7537
TOKYO	10 fév.	11 fév.
Dollar (en yens)	108,25	Clos

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (11 fév.)	6 5/16 % - 6 7/16 %
New-York (10 fév.)	3 1/8 %

BOURSES

PARIS

	9 fév.	10 fév.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 302,06	2 296,77
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 612,16	1 608,06
Indice SBF 250	1 552,73	1 549,43

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	9 fév.	10 fév.
Industrielles	3 931,92	3 895,34

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	9 fév.	19 fév.
100 valeurs	3 429,10	3 407
30 valeurs	2 633,70	2 618,90

FRANCFORT

	9 fév.	10 fév.
Dax	2 085,29	2 118,96

TOKYO

	10 fév.	11 fév.
Nikkei Dow Jones	19 990,70	Clos
Indice général	1 608,14	Clos

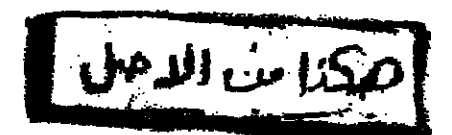
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,9635	5,9650	6,0035	6,0070
Yen (100)	5,5079	5,5130	5,5625	5,5700
Ecu	6,5932	6,5979	6,5905	6,5987
Deutschemark	3,3985	3,3995	3,4009	3,4035
Franc suisse	4,0274	4,0313	4,0473	4,0532
Lire italienne (1000)	3,5188	3,5218	3,5001	3,5048
Livre sterling	8,7156	8,7289	8,7374	8,7463
Peseta (100)	4,1761	4,1801	4,1497	4,1563

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/4	3 3/8	3 7/16	3 9/16	3 5/8	3 3/4
Yen (100)	2 1/8	2 1/4	2 1/16	2 3/16	2	2 1/8
Ecu	6 7/16	6 9/16	6 5/16	6 7/16	6 1/8	6 1/4
Deutschemark	6	6 1/8	5 13/16	5 15/16	5 5/8	5 3/4
Franc suisse	4 1/4	4 3/8	4 1/8	4 1/4	3 15/16	4 1/16
Lire italienne (1000)	8 5/16	8 9/16	8 1/4	8 1/2	8 1/16	8 5/16
Livre sterling	5 1/8	5 1/4	5 1/8	5 1/4	5 1/8	5 1/4
Peseta (100)	8 3/4	9	8 9/16	8 13/16	8 1/4	8 1/2
Franc français	6 5/16	6 7/16	6 3/16	6 5/16	5 15/16	6 1/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



BOURSE DE PARIS DU 11 FÉVRIER

Liquidation : 21 février
Taux de report : 6,13

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : – 1,56 % (2261,04)

Règlement mensuel

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 10 février

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 10/02	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,9725	5,9800	5,70	6,20
Ecu	6,5950	6,5970	—	—
Allemagne (100 dm)	339,2500	339,6200	327	350
Belgique (100 F)	16,4545	16,4725	15,95	16,95
Pays-Bas (100 fl)	302,8400	303,1700	291	312
Italie (1000 lires)	3,5330	3,5350	3,25	3,70
Danemark (100 krd)	87,1800	87,1700	83	91
Irlande (1 iep)	8,3735	8,3895	8,10	8,85
Gde-Bretagne (1 L)	8,7180	8,7190	8,35	9,15
Grèce (100 drachmes)	2,3610	2,3610	2,85	3,35
Suisse (100 f)	404,1000	403,2400	390	412
Suède (100 krs)	74,1800	74,1100	70	79
Norvège (100 k)	78,8800	78,8000	75	84
Autriche (100 sch)	48,2590	48,3120	46,80	49,80
Espagne (100 pes)	4,1880	4,1875	3,90	4,45
Portugal (100 esc)	3,3750	3,3750	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,4538	4,4577	4,25	4,70
Japon (100 yens)	5,5378	5,5192	5,32	5,67

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 10/02
Or fin (kilo en barre)	72800	73300
Or fin (en lingot)	73100	73500
Napoléon (20f)	421	423
Pièce Fr (10 f)	360	350
Pièce Suisse (20 f)	422	423
Pièce Latine (20 f)	421	421
Souverain	534	535
Pièce 20 dollars	2660	2680
Pièce 10 dollars	1460	1550
Pièce 5 dollars	725	837,50
Pièce 50 pesos	2750	2750
Pièce 10 florins	432	440

Matif (Marché à terme international de France)

10 février 1994

NOTIONNEL 10 % — Nombre de contrats estimés : 328 939				CAC 40 A TERME — Volume : 22 325			
Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94	Cours	Février 94	Mars 94	Avril 94
Dernier	129,06	128,68	127,70	Dernier	2303	2315	...
Précédent	128,70	128,30	127,54	Précédent	2318	2329,50	...

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Naissances

– Paris. Grenoble.

M. et Mme Dominique
ANGLÈS D'AURIAC
sont heureux de faire part de la naissance de leur fille,

Jeanne,

le 25 janvier 1994.

Fiançailles

M. et Mme Roger BARRIER
et
M. et Mme Thierry HARRE
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,

Isabelle et Thierry,

célébrées le 6 février 1994.

Décès

– Mme Georges Aguesse,
son épouse,
Patrick,
son fils,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Georges AGUESSE,
ancien sénateur de Loire-Atlantique,

survenu le 9 février 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 12 février, à 8 h 30, en l'église Notre-Dame-des-Champs, *91, boulevard du Montparnasse*, Paris-6e, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse, dans la sépulture de famille.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

[Né le 28 avril 1903 à Nantes, professeur de philosophie, Georges Aguesse quitte l'enseignement pour devenir, en 1932, correspondant diplomatique à Berlin, puis chef du service étranger du *Jour-l'Echo de Paris*. En 1942, il adhère au mouvement de résistance Libération et rejoint l'Afrique du Nord. Sous le nom de Jean Valmy, il participe aux émissions de la Radiodiffusion française libre et devient rédacteur en chef de *Combat-Afrique du Nord*. Chargé de mission au cabinet de Pierre Mendès France, ministre de l'économie, de 1944 à 1945, Georges Aguesse est élu, le 8 décembre 1946, au Conseil de la République, sur la liste du MRP. Battu en 1948, il devient inspecteur général des territoires occupés, puis attaché de presse à l'ambassade d'Ottawa de 1951 à 1955. En 1955, il est réélu sénateur (MRP) de Loire-Inférieure (devenue Loire-Atlantique), mandat qu'il exercera jusqu'en 1958.]

M. Claude AUBIN,
ce « marin de fortune »,
Prix populiste en 1977,

qui a tant aimé ses passions, de la machine de Gramme à la mer des Antilles, musicien, inventeur, navigateur, insatiable fuyard à la recherche de la vie, honnête homme autodidacte,

est décédé à Cahors, le 4 février 1994, *il avait soixante-dix ans.*

Sa famille,
Sa compagne,
Ses amis,
se souviennent très émus de son sourire et du bleu regard curieux qu'il portait sur le monde.

– Le Seigneur a accueilli dans sa paix

Mme Jean CHENU,
née *Cécile Duverger de Cuy*,

décédée le 7 février 1994, dans sa cent unième année.

Messe d'action de grâces, en l'église de Pont-Levoy (Loir-et-Cher), le 12 février, à 14 heures.

Ses enfants,
Jacqueline Barthélemy,
Béatric Chenu,
Georges et Bernadette Chenu,
Guy Chenu,
Ses quatorze petits-enfants,
Ses vingt et un arrière-petits-enfants,

Maison de Beaulieu,
41400 Pont-Levoy.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon
Michel Tatu

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 48-60-30-10

– Marie-Odile Callet,
son épouse,
A.-M. et J.-F. Bianco,
M.-F. et P.-J. Balzan,
M.-J. et F. Dumas,
Philippe Callet,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Les familles Callet, Mitaine, Marmey, Clément, Chauvin,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre CALLET,
agrégé de l'Université,
inspecteur général
de l'éducation nationale,
chevalier de l'ordre
de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre
des Palmes académiques,
membre de la Chambre européenne
des pouvoirs locaux,

survenu le 10 février 1994, à Lyon.

L'absoute aura lieu à l'hôpital Edouard-Herriot, le lundi 14 février, à 14 h 15.

Une messe sera dite en l'église de Jonage, à 15 h 30.

– Mme Gilles Caster,
Sylvie Caster,
Eric Favereau et Judith,
Le docteur et Mme Bertrand Caster
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gilles CASTER,
professeur d'histoire du Moyen Age à la faculté des lettres de Toulouse,

survenu le 7 février 1994, à La Teste-de-Buch (Gironde).

Les obsèques religieuses ont été célébrées le 10 février, à La Teste-de-Buch, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille, à Toulouse-Cornebarrieu.

1 *ter*, rue Lhermite,
33260 La Teste-de-Buch.

– Mme Betty Chouleur,
son épouse,
M. François Chouleur et Mme Claire Salvy,
M. et Mme Michel Calmeil,
Mme Geneviève Chouleur,
M. et Mme Sobhi Boustani,
M. et Mme Nagib Boustany,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Mme Janine Cote,
sa sœur,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean CHOULEUR,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
promotion 1943 c,

survenu à Créteil, le 8 février 1994, à l'âge de soixante et onze ans, dans la paix du Seigneur.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 11 février, à 15 heures, en l'église Saint-Nicolas de Maisons-Laffitte.

L'inhumation au cimetière de Maisons-Laffitte aura lieu dans l'intimité familiale.

18 bis, avenue Lavoisier,
78600 Maisons-Laffitte.

– Mme Jean Delort,
son épouse,
Mme Annie Delort,
sa fille,
M. et Mme Roger Delort,
ses frère et belle-sœur,
Et sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean DELORT,
inspecteur général
de la Caisse nationale
de Crédit agricole (e.r.),
chevalier de la Légion d'honneur,
rosette de la Résistance,
croix de guerre 1939-1945,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu à Paris-15e, le lundi 7 février 1994, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Selon la volonté du défunt, les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

154, rue de Lourmel,
75015 Paris.

– Jacqueline Lewi-Raphaël,
son épouse,
Sylvain et Viviane Lewi,
Rosine Lewi et Jack Bacri,
Nathalie Lewi-Dumont et Jean-Christian Dumont,
ses enfants,
Olivia et Julien Lewi,
Laetitia et Ariane Dumont-Lewi,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Sam LEWI,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
ancien directeur de recherches
à la Fondation de Rothschild,
ancien médecin
de l'hôpital Rothschild,

survenu à son domicile, le 10 février 1994.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité le 11 février au cimetière du Père-Lachaise.

7, rue Heyrault,
92100 Boulogne.

– On nous prie d'annoncer le décès du

commandant (e.r.)
Jean FONTUGNE,
médaille militaire,
croix de guerre des TOE,
chevalier de la Légion d'honneur,
rédacteur en chef d'*Historia Magazine*,

survenu le 9 février 1994, dans sa soixante-seizième année.

De la part de
Mme Jean Fontugne,
son épouse,
Pierre et Arièle Fontugne,
Hélène Fontugne,
Benoît et Marie-Jeanne Fontugne,
Anne Fontugne,
Grégoire Fontugne et Stéphanie Fouché,
ses enfants,
Loëtitia, France, Laura, Grégory, Eugénie, Marine et Louise,
ses petits-enfants,
Et toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée *le mardi 15 février, à 11 heures*, en l'église Saint-Pierre d'Avon (Seine-et-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

43, rue de Clichy,
75009 Paris.

– Le président de l'université Claude-Bernard, Lyon-I,
Et l'ensemble des personnels,
ont le regret de faire part du décès de

M. le professeur
Wim VERVAAT,
mathématicien.

– Lyon. Marseille.

Geneviève et Jean Benoist,
inspecteur d'académie IPR,
Ses amies de Lyon et des Hespérides-Brotteaux,
La directrice des services de la résidence,
ont la grande tristesse de faire part du décès, le mercredi 2 février 1994, de

Michelle PÉJU,
née Vavrille,
professeur de sciences en retraite
à l'école normale d'instituteurs
de Lons-le-Saunier,
membre de l'Union rationalitste.

Selon ses dernières volontés, l'inhumation a eu lieu le même jour, auprès de son mari,

Lucien PÉJU,

au cimetière de Porcieu (Isère).

– Frédérique Piel et Michel Chaigneau,
Jacky et Chantal Tiffou,
Leurs enfants,
ont la douleur de faire part de la mort accidentelle de

Lucienne SERRA,

leur mère et grand-mère.

L'incinération a eu lieu sans rite ni cérémonie.

21, rue de la Fontaine-du-But,
75018 Paris.
57 *bis*, boulevard de Rochechouart,
75009 Paris.

– Mme Raymond Pitois,
son épouse,
Marie-Françoise et Jean-Paul Rivet,
Marie-Laurence et Maurice Pujade,
ses enfants,
Ainsi que ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et les familles Charreyre, Kohl, Sanchez, Usseglio et Zimmermann,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Raymond PITOIS,

décédé subitement le 8 février 1994.

Et vous invitent à participer ou à vous unir par la pensée ou la prière à la messe qui sera célébrée le lundi 14 février, à 8 h 30, en l'église de Saint-Ouen-le-Vieux, 4, rue du Planty, à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis).

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons peuvent être adressés à l'Institut Curie, ou aux Petits Frères des pauvres.

58, boulevard Jean-Jaurès,
93400 Saint-Ouen.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Albert SOCIÉ,
agrégé de russe,
maître de conférences honoraire
à la faculté des lettres de Besançon,

survenu le 4 février 1994, à Besançon.

Selon la volonté du défunt, l'incinération a eu lieu le 7 février dans la plus stricte intimité.

5, rue de Loisy,
25000 Besançon.

Remerciements

– Evelyne, Cyril et Cédric,
remercient de tout cœur tous ceux qui se sont associés à *leur peine après le* décès, à la suite d'une longue maladie, de leur époux et père,

Patrice CHARAUDEAU.

Anniversaires

Richard ROUD.
13 février 1989.

– Il y a un an mourait accidentellement, en Virginie (USA),

Grégory STOLOFF,
ancien élève de Sciences-Po,
diplomate.

Sa femme,
Sa mère,
Et ses enfants,
le rappellent au souvenir de ceux qui *l'ont aimé.*

Soutenances de thèses

– Suk' Ki Hong soutiendra sa thèse de doctorat de géographie et d'aménagement : « Les cimetières d'Ile-de-France et de la région de Séoul-Kyngki ; étude comparée », le lundi 14 février 1994, à 9 heures, salle Louis-Liard, université Paris-IV-Sorbonne.

– M. M. Terestchenko soutiendra sa thèse de doctorat de philosophie sur : « La querelle du pur amour entre Fénelon et Bossuet », en Sorbonne, à la salle Louis-Liard, le samedi 12 février 1994, à 14 heures.

AGENDA

Le début du ramadan fixé en France au samedi 12 février

Le ramadan commencera en France samedi 12 février, a indiqué Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, à l'issue de la réunion, jeudi soir 10 février, d'une commission d'experts scientifiques et de théologiens, qui s'est tenue pendant la « nuit du doute » (au cours de laquelle on observe la nouvelle lune). Cette date est toutefois contestée par la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF), qui a fixé le début du ramadan au vendredi 11, suivant en cela les indications reçues d'Arabie saoudite (*le Monde* du 2 février). Selon M. Boubakeur, il faut refuser *« tout suivisme à l'égard d'aucun pays d'Orient et du Mahgreb. La communauté musulmane de France est mature et n'a de leçon à recevoir de personne ».*

Le jeûne du ramadan est obligatoire pour tout musulman pubère pendant le mois de ramadan, neuvième mois du calendrier islamique. De l'aube au coucher du soleil, il lui est interdit de manger, de boire, d'avoir des relations sexuelles et de fumer. M. Pasqua, ministre de l'intérieur, chargé des cultes, a adressé un message de sympathie à la communauté musulmane en France.

Mis en sommeil depuis mars 1993

Le Haut conseil à l'intégration est relancé

Un décret du président de la République publié au *Journal officiel* du 9 février renouvelle partiellement la composition du Haut conseil à l'intégration (HCI), où vont notamment siéger le prix Nobel de physique Georges Charpak, l'historien Pierre Chaunu, le sociologue Alain Touraine, ainsi que René Lenoir, ancien directeur de l'ENA. Cette décision intervient près d'un an après la mise en sommeil de cette institution, dont le mandat s'achevait en mars 1993 et n'avait pas été renouvelé par le gouvernement Balladur. Elle pourrait signifier la relance d'une politique active d'intégration sociale et économique des immigrés et des étrangers en France.

Sur les neuf membres du HCI, trois sont maintenus. Outre son président, Marceau Long, vice-président du conseil d'État, il s'agit de Jean-Pierre Delalande, *député (RPR)* du *Val d'Oise*, et de Philippe Farine, conseiller de Paris (PS) et ancien délégué national à l'immigration du PS. Issus d'un savant dosage politique, les nouveaux membres se recrutent aussi bien dans la majorité, avec Françoise de Veyrinas, député (app. CDS) de Haute-Garonne et François Autain, sénateur (PS) de Loire-Atlantique et ancien secrétaire d'Etat chargé des immigrés. La sensibilité communiste, représentée juqu'en mars dernier par Anicet Le Pors, n'est plus présente.

Installé en mars 1990 par Michel Rocard, le Haut conseil à l'intégration a pousuivi, avec des compétences plus vastes, le travail de la Commission de la nationalité créée en 1987 par Jacques Chirac. Composé d'élus et de personnalités, il a joué un rôle de premier plan dans le « déminage » du débat sur l'immigration en publiant des statistiques et des analyses consensuelles mais toniques sur les principales questions touchant l'intégration (logement, emploi, service militaire, polygamie, etc), s'efforçant de moderniser, pour le défendre, le modèle républicain d'intégration des étrangers.

Ph.Be.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 10 février 1994 :

UNE LOI

– Nº 94-112 du 9 février 1994 portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction.

UN ARRÊTÉ

– Du 26 janvier 1994 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle (décembre 1993-janvier 1994).

UN DÉCRET

– Nº 94-113 du 1er février 1994 portant publication de l'accord sur l'Espace économique européen, signé à Porto le 2 mai 1992, et du protocole portant adaptation dudit accord, signé à Bruxelles le 17 mars 1993.

Sont publiés au *Journal officiel* du 11 février 1994 :

UNE LOI

– Nº 94-114 du 10 février 1994 portant diverses dispositions concernant l'agriculture.

UN DÉCRET

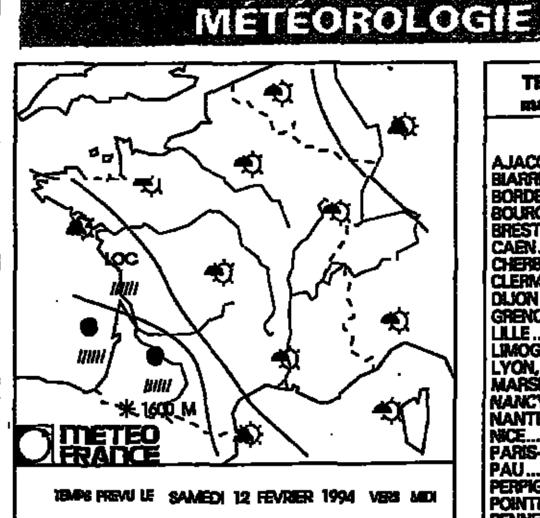
– Nº 94-117 du 4 février 1994 relatif à l'aide à l'intervention de l'avocat au cours de la garde à vue et modifiant le décret nº 91-1266 du 19 décembre 1991 portant application de la loi nº 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique.

DES ARRÊTÉS

– Du 27 janvier 1994 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle (juillet 1993) ;

– Du 7 janvier 1994 relatif aux périodes d'ouverture de la pêche du saumon pour l'année 1994.

MÉTÉOROLOGIE



Samedi : *encore quelques pluies au sud-ouest, retour du soleil ailleurs mais plus* froid. – Le matin, de la Bretagne aux Charentes jusqu'au Limousin, le ciel sera très nuageux avec quelques pluies éparses. De l'Aquitaine au Midi-Pyrénées et à l'Auvergne, le temps sera couvert et pluvieux. Il neigera sur les Pyrénées au-dessus de 1 300 *mètres*. Sur le Languedoc-Roussillon, les nuages seront nombreux avec parfois quelques gouttes. Sur le reste du pays, du nord aux régions est, malgré quelques passages nuageux, le soleil sera prédominant.

L'après-midi, il pleuvra encore sur le sud-Aquitaine et il neigera *au-dessus de 1 600* mètres sur les Pyrénées. Les *nuages resteront* nombreux sur les côtes atlantiques du sud de la Bretagne au nord de l'Aquitaine.

Sur le reste du pays, le soleil sera au rendez-vous malgré quelques passages nuageux, plus nombreux sur l'Alsace et le soir sur les régions du Nord-Est.

Les températures matinales iront de – 5 à 7 degrés au Nord-Est, 0 à – 5 degrés sur les régions est et 2 à 6 degrés sur la moitié ouest du pays.

L'après-midi, le thermomètre marquera – 2 à 1 degré sur le nord-est, 3 à 6 degrés au nord et 5 à 9 degrés au sud.

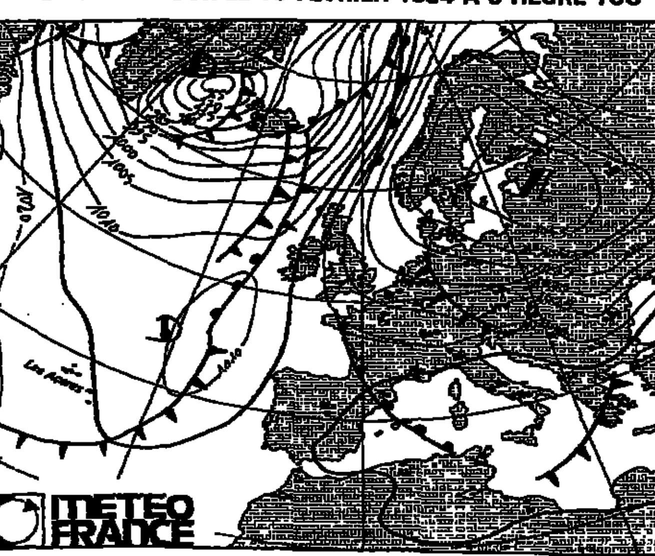
(Document établi avec le support technique spécial de Météo France.)

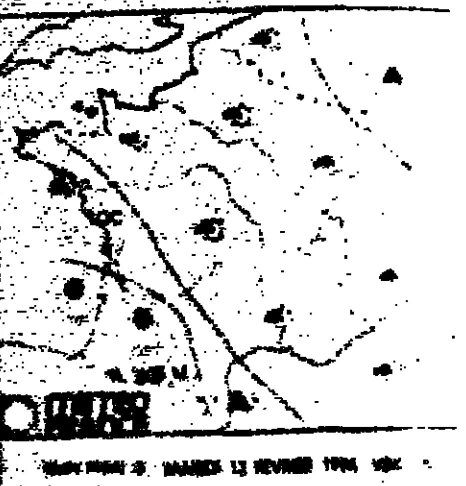
TEMPÉRATURES maxima – minima	
FRANCE	
AJACCIO	14/ 0
BIARRITZ	11/ 9
BORDEAUX	13/ 8
BOURGES	8/ 1
BREST	9/ 8
CAEN	9/ 1
CHERBOURG	9/ 6
CLERMONT-FER.	9/–3
DIJON	7/ 1
GRENOBLE	5/ 0
LILLE	7/ 3
LIMOGES	8/ 1
LYON, BRON	8/ 2
MARSEILLE	14/ 6
NANCY, ESSEY	6/ 2
NANTES	10/ 6
NICE	13/ 5
PARIS-MONTS	9/ 3
PAU	9/ 8
PERPIGNAN	15/10
POINTE-A-PITRE	29/22
RENNES	10/ 6
ST-ETIENNE	7/ 1
STRASBOURG	7/ 2
TOULOUSE	12/ 1
TOURS	8/ 2
ÉTRANGER	
ALGER	17/–
AMSTERDAM	7/ 0
ATHÈNES	12/ 5
BANGKOK	35/27
BARCELONE	15/ 7
BELGRADE	5/ 0
BERLIN	7/ 2
BRUXELLES	7/ 3
COPENHAGUE	3/ 1
DAKAR	25/17
GENÈVE	7/–2
ISTANBUL	7/ 5
JÉRUSALEM	15/ 5
LE CAIRE	21/11
LISBONNE	18/ 9
LONDRES	9/ 3
LOS ANGELES	15/ 9
LUXEMBOURG	5/ 1
MADRID	16/–2
MARRAKECH	21/ 6
MEXICO	21/13
MILAN	11/–2
MONTRÉAL	–20/–28
MOSCOU	–12/–26
NAIROBI	30/17
NEW-DELHI	23/–
NEW-YORK	–10/–14
PALMA-DE-MAJ.	17/ 2
PÉKIN	3/–2
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	14/ 5
HONGKONG	16/15
SÉVILLE	20/ 3
SINGAPOUR	31/24
STOCKHOLM	0/–6
SYDNEY	30/21
TOKYO	9/ 2
TUNIS	16/11
VARSOVIE	3/–4
VENISE	10/ 1
VIENNE	3/ 2

Valeurs extrêmes relevées entre le 10-02-1994 à 6 heures TUC et le 11-02-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 13 FÉVRIER 1994 A 0 HEURE TUC







VENDREDI 11 FÉVRIER

TF 1

15.20 Série : Mike Hammer.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée. Sacrée Famille ; Arnold et Willy ; Clip ; Jeux.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Rosy Varte.
19.50 Divertissement : Le *Bébête Show* (et à 0.10).
20.00 Journal, Météo et Trafic infos.
20.45 Série : Le Retour d'Eliot Ness. De James Contner.
22.20 *Magazine : Ushuaïa.* Présenté par Nicolas Hulot. Istanbul. Pédalier de choc, de Daniel Lafarge ; Le sourire des profondeurs, de Cyril Tricot et Thierry Masdeu ; Descente impossible, de Michèle Radici ; *Fugue en Asie mineure,* de Jacques Laine.
23.15 Série : Aventures à l'aéroport. Double Jeu, de Werner Masten (2e partie).
0.15 Journal et Météo.
0.20 Jeu : Millionnaire.

FRANCE 2

15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Emission présentée par Pascal Sevran. Accordéon de France : hommage à Jean Ségurel.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Seconde B.
17.35 Série : Sauvés par le gong.
18.05 Magazine : C'est tout Coffe.
18.45 Jeu : Un pour tous. Animé par Christian Morin et Cendrine Dominguez.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.55). Animé par Nagui.
20.00 Journal, Journal des courses, Météo et Point route.
20.50 Série : RG. Opération cyanure, d'Alain-Michel Blanc.
22.30 Magazine : Bouillon de culture. Invités : Philippe Séguin, *président de l'Assemblée nationale ;* Claude Chabrol, à propos de son film *l'Enfer ;* René Chateau, à propos de son livre *les Plus Belles Affiches du cinéma français des années 50.*
23.45 Journal, Météo et Journal des courses.
0.10 Cinéma : La Terre. ■■ Film égyptien de Youssef Chahine (1988) (v.o.).

FRANCE 3

15.20 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Le Lion vert,* de Robert Soulat.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Au revoir, la classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 ▶ Magazine : Thalassa. Présenté par Georges Pernoud. Ils étaient un petit navire, de Philippe Lespinasse et Georges Pinol.
21.45 Magazine : Faut pas rêver. Invité : Jean-Philippe Collard. Vietnam : l'armée sous terre, de Daniel Grandclément et Jean-Pierre Garnier ; Italie : Viva Verdi, de Corinne Glowacki et Patrick Boileau ; Canada : *le call de l'orignal,* de Jérôme Roguez.
22.45 Journal et Météo.
23.15 ▶ Magazine : Passions de jeunesse. Invitée : Françoise Giroud.
0.10 Court métrage : Libre court. Déraillement, d'Uni Straume.
0.20 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.29 Surprises. Spécial Festival de Clermont-Ferrand.
15.55 Documentaire : La Vie quotidienne des kangourous géants. De Jan Aldenhoven et Glen Carruthers.
16.45 Cinéma : La Bande à Picsou. ■ Film d'animation franco-américain de Bob Hathcock (1991).
18.00 Canaille peluche. *Orson et Olivia.*

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Téléfilm : L'Impossible Pardon. De Malcolm McKay.
22.00 Documentaire : La Flotte engloutie de *Guadalcanal.*
22.45 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Le Dernier Samaritain. ■ Film américain de Tony Scott (1991).
0.40 *Cinéma :* L'instinct de l'ange. ■ Film français de Richard Dembo (1992).

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 18.55* —

17.00 Documentaire : Histoire parallèle (rediff.).
17.55 Magazine : *Macadam.* Play Bach. La musique de Jacques Loussier (rediff.).
18.55 Série : KY TV.
19.30 Documentaire : Le Coton. Un produit colonial, de Werner Biermann.
19.45 Documentaire : *La Route des pics* des 8 000. De Hajo Bergmann. 1. Le Nanga Parbat, la montagne du destin. *Le Nanga Parbat est surnommé « la montagne de la mort » par les Occidentaux, celle du « suicide » par les indigènes.*
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Téléfilm : L'Or et le Sang. De Giacomo Battiato (1re partie).
22.15 Documentaire : *Macédoine.* Les Frontières de la discorde, de Baudoin Koenig. *Dans le conflit qui embrase les Balkans, quelle est la place de la Macédoine ? Voyage à travers une région qui va de l'ex-Yougoslavie à la Bulgarie et la Grèce.*
23.15 Cinéma : S'en fout, la mort. ■■■ Film français de Claire Denis (1990).

M 6

17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : V.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations. Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Capital. Présenté par Emmanuel Chain.
20.45 Téléfilm : La Marque de l'araignée rouge. De Jerry Jameson.
22.25 Série : *Mission impossible.* L'Echange.
23.20 Magazine : Les Enquêtes de Capital. Hongkong : la Chinese Connection.
23.55 Magazine : Sexy Zap.
0.20 Six minutes première heure.
0.30 Magazine : Culture rock. La saga de 1979.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives. Victoria O Campo (1).
21.32 Musique : Black and Blue.
22.40 Les Nuits magnétiques. *Le dialogue (4).*
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de... notre collaborateur Edwy Plenel.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la salle Pleyel) : La Péri, poème dansé pour orchestre, de Dukas ; *Concerto pour piano et orchestre en ré majeur,* Valses nobles et sentimentales, la Valse, de Ravel, par l'Orchestre *philharmonique de* Radio-France, dir. Armin Jordan.
23.07 Jazz club. Par Claude Carrière *et Jean Delmas. En direct du* Duc des Lombards, à Paris : le Quintette de Simon Goubert, batteur, avec Stéphane Belmondo, trompette, Lionel Belmondo, saxophone, Michel Graillier, piano, Stéphane Persiany, contrebasse.

Les interventions à la radio

***RMC, 19 h 15 :** Dominique Voynet (« Forum RMC-l'Express »).*

France-Inter, 19 h 20 : « Syndicats : quelle réponse face à la crise, quelle attitude face au gouvernement ? », avec *Louis Viannet* (« Objections »).

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Boutons de guêtres

UNE nuit a suffi à TF 1 pour partir en campagne. Dès le lendemain de l'ultimatum, la chaîne privée comptait déjà les boutons de guêtres sur une base de l'OTAN, nous faisant découvrir les pilotes (fin prêts), les cartes (opérationnelles), les noms de code (« Crécerelle »), les briefings (concentrés), les roquettes (effilées et luisantes). Et les avions, bien entendu. Des avions à l'arrêt, des avions qui roulent, qui décollent, de *face, de dos, de profil.* Heureux hasard : à l'instant précis du passage de TF 1, on armait les roquettes, les fameuses roquettes de la « frappe aérienne ». Si par inadvertance *MM.* Karadzic et *Milosevic* ont manqué le « 20 Heures », on espère qu'il est prévu de leur en faire porter une cassette.

Après un bref retour à Paris, on retrouvait à Moscou une vieille connaissance de PPDA : Vladimir Jirinovski qui, en français, dans un couloir du Parlement, se promettait en cas d'attaque de l'OTAN de bombarder un jour les villes de France, *« et même Paris ».* Se répéter que c'était sur TF 1, et que c'était Jirinovski, entendre immédiatement après un vice-ministre russe assurer *« nous ne ferons pas la guerre à l'OTAN »* ne suffisait pas tout à fait à chasser de la gorge un curieux arrière-goût. Quelques heures plus tard, au journal de Christine Ockrent, le commentaire d'une journaliste nous apprenait que des Serbes de Bosnie menaçaient eux aussi l'OTAN d'une troisième guerre mondiale. Et la même journaliste, analysant la position russe, estimait dans la foulée que *« l'axe slave espérait faire capoter l'ultimatum ».*

« L'axe slave » : quelles armes inusables, les mots ! Et tellement plus fiables que les roquettes ! En trois syllabes, l'ennemi, pour les distraits, se trouvait désormais désigné. Après une telle analyse, que pouvait bien ajouter Alexandre Adler ? Si les pilotes de TF 1 sus-mentionnés, par inadvertance, avaient manqué le journal de France 3, on espérait qu'il était prévu, etc.

Quant à France 2, elle se trouvait à Sarajevo, où Paul Amar tentait en direct d'extorquer quelques pronostics au général Rose. *« Les Serbes ont annoncé qu'ils ne bougeraient pas d'un pouce »,* rappelait Amar. Et le général, dédaigneux, impérial, britannique autant que général : *« Du théâtre ! »* Dans les rues, pour la première fois depuis deux ans, des enfants jouaient sans crainte.

Au hasard d'une chaîne, on entrevit Alain Juppé. Savait-il, davantage que nous, où il allait ? Il semblait en tout cas y *aller résolument. Ce même* visage qui, la semaine précédente, symbolisait l'impuissance, incarnait à présent une mystérieuse résolution, sans euphorie ni angoisse apparentes. C'était un joueur impassible, dont nul ne pouvait discerner encore s'il jouait au poker menteur ou à la roulette russe.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

SAMEDI 12 FÉVRIER

TF 1

6.00 Série : Intrigues.
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.20 Club mini.
8.30 Télé-shopping.
9.00 Club Dorothée vacances.
10.25 Télévitrine.
10.43 Météo (et à 11.48).
10.45 Magazine : Ça me dit... et vous ?
11.50 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo, Trafic infos et Journal.
13.15 Magazine : Reportages. Beauté... les hommes aussi, de Jane Lagier et Jean-Claude Fontan.
13.45 Jeu : Millionnaire.
14.15 Série : Agence tous risques.
15.15 Série : Tarzan.
15.45 Sport : Cérémonie d'ouverture des XVIIes Jeux olympiques d'hiver. En direct de Lillehammer. Présentée par Roger Zabel en compagnie de Claude Lelouch. Parrainée par Liv Ullmann, comédienne ; Thor Heyerdahl, explorateur.
18.05 Sport : Football. 16e de finale de la Coupe de France : Sochaux-Marseille, en direct *de Sochaux ; à 18.50,* Mi-temps ; à 19.05, 2e mi-temps.
20.00 Journal, Résumé des J. O., Tiercé et Météo.
20.45 Divertissement : *Garçon, la suite !* Emission présentée par Patrick Sébastien.
22.35 Téléfilm : Assassin. De Sandor Stern.
0.15 Journal et Météo.
0.20 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).
0.35 TF 1 *nuit* (et à 1.40, 2.40, 3.10, 4.05, 4.40).
0.45 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.05).
1.45 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (3e épisode).
2.45 Documentaire : L'Aventure des plantes.
3.20 Documentaire : Histoire de la vie.
4.15 Série : Mésaventures.
4.45 Musique.

FRANCE 2

6.00 Documentaire : Cousteau à la redécouverte du monde. (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Les Matins de Saturnin.
8.00 Hanna Barbera Dingue Dong.
9.00 Expression directe. PCF.
9.10 Magazine : Sur les pistes. (et à 3.25). De Pierrette Brès ; *A 9.15, grands galops.*
9.30 Magazine : Samedi aventure. La rivière Moraig, en Espagne.
10.35 Le Magazine de l'emploi. Dossier : les entreprises d'entraînement pédagogique ; *Métier à découvrir :* technicien en transport et logistique.
11.25 Magazine : La Revue de presse de Michèle Cotta (et à 2.25). Invités : Alexandre Adler, *Courrier international ;* Annette Ardisson, Radio-France ; Pierre Bénichou, *le Nouvel Observateur ;* Jean-Marcel Bouguereau, *l'Evénement du Jeudi ;* Philippe Tesson, *le Quotidien de Paris ;* Paul Guilbert, *le Figaro ;* Jean-Claude Casanova, *l'Express ;* Franck Nouchi, *le Monde ;* Thierry de Montbrial, membre de l'Institut et directeur de l'Institut français des relations internationales ; Plem, dessinateur.
12.25 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal et Météo.

SAMEDI • 13H25
Géopolis
IRAN : Quinze ans de voile
2 France

13.25 Magazine : Géopolis. Iran, quinze ans de voiles, d'Isabelle Baechier, André Sora et Stéphane Poli.
14.15 Magazine : Animalia. Inde : le culte de la nature.
15.10 Magazine : Samedi sport. A 15.15, Tiercé, en direct de Vincennes ; A 15.30, Football (16e de finale de la Coupe de France) : Toulouse-Monaco ; A 17.20, Cyclisme : le Tour méditerranéen, ascension du mont Faron.
18.00 Série : Matt Houston.
18.50 INC.
18.55 Magazine : Frou-frou. Invité : Roland Giraud.
19.55 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Magazine : C'est votre vie. Présenté par Frédéric Mitterrand. Invité : Raymond Devos.
22.30 Variétés : Taratata. Invitée : France Gall.
0.00 Journal et Météo.
0.20 Magazine : La 25e Heure. Thème : ceux qui veulent s'en sortir. Coup de pouce à crédit ; Où vous voulez, quand vous voulez.
1.10 Magazine : *Bouillon de culture* (rediff.).
3.20 Dessin animé (et à 3.45).
3.50 24 heures d'info.
4.05 Documentaire : Tonnerre de Zeus.
4.30 Variétés : Taratata (rediff.).

FRANCE 3

7.30 Magazine : L'Heure du golf. Le magazine ; La compétition : le British Seniors au Royal *Lytham St Ann Golf Club.*
8.00 Espace entreprises : L'Homme du jour.
9.00 Magazine : Terres francophones. Côte-d'Ivoire : les nouveaux *routiers, d'Issa Sangaré.*
9.30 Magazine olympique. En direct des Jeux olympiques de Lillehammer.
10.00 Magazine : Rencontres à XV. Championnat : dernière journée des qualifications ; Jurassic Pack : les dinosaures de Bourgoin ; Bernard Herrero à Saint-Claude (Jura) ; Rugby féminin : les Amazones de Saint-Egrève (Isère) ; Agenda *et actualité de la semaine.*
10.30 Magazine : Mascarines. Présenté par Gladys Says.
11.00 Magazine : Le Jardin des bêtes.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Samedi chez vous (et à 14.50, 16.45).
14.00 Série : La croisière s'amuse.
17.35 Magazine : Montagne. Rencontre avec Juan Antonio Samaranch. Reportage : Spécial Jeux olympiques de Lillehammer.
18.20 Expression directe. UNAPL.
18.25 Jeu : Questions *pour un champion.* Animé par Julien Lepers.

18.50 Un livre, un jour. *Les Dimanches de Jean Dézert,* de Jean de La Ville de Mirmont.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa. Invités : Sonia Dubois, Christophe Rippert, André Valardy.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 ▶ Téléfilm : Eugénie Grandet. De Jean-Daniel Verhaeghe d'après Balzac.
22.15 Journal et Météo.
22.45 Jamais sans mon livre. Magazine présenté par Bernard Rapp. Invités : Patrick Grainville *(les Anges et les Faucons) ;* Jean Vautrin *(Symphonie-grabuge) ;* Alfredo Bryce Echenique *(le Petit Verre de ces dames).*
23.40 Sport : Jeux olympiques. Cérémonie d'ouverture, en différé de Lillehammer.

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

7.00 CBS Evening News.
7.25 Les Superstars du catch.
8.20 Documentaire : National Geographic n°4. Les Gardiens de la vie sauvage (rediff.).
9.15 ▶ Téléfilm : *L'amour* est un jeu d'enfants. De Pierre Grimblat.
10.47 Surprises. Spécial Festival de Clermont-Ferrand.
10.55 Le Journal du cinéma.
11.00 Cinéma : Le Souper (Le Vice au bras du crime). ■ Film français d'Edouard Molinaro (1992).

— *En clair jusqu'à 14.05* —

12.30 *Flash d'informations.*
12.35 Magazine : 24 heures.
13.30 Magazine : L'Œil du cyclone.
14.05 Téléfilm : Cherche famille désespérément. *De François Luciani.*
15.30 La Nuit de la connerie (2e partie). C'est con, c'est bon (rediff.).

— *En clair jusqu'à 20.30* —

16.45 Décode pas Bunny.
17.45 Série animée : Chipie & Clyde.
17.50 Magazine : On fait le plein. Présenté par Yvan Le Bolloc'h, George Eddy, François Pécheux et Bruno Solo. *17.52 : Le plein de basket :* Phoenix-Chicago. 19.10 : le magazine. 19.30 : Flash d'informations. 19.35 : Le plein de super.
20.30 Téléfilm : *Une lueur au crépuscule.* De David Jones.
22.00 Documentaire : Dans la nature avec Stéphane Peyron. Les Huaorani, de Thierry Machado.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Scanners 3, la Conquête. □ Film canadien de Christian Duguay (1991).
0.35 Cinéma : Freejack. ■■ Film américain de Geoff Murphy (1991) (v.o.).
2.20 Cinéma : Les Perles de la couronne. ■■■ Film français de Sacha Guitry et Christian-Jaque (1937).
4.00 Cinéma : La Chasse aux papillons. ■■ Film franco-germano-italien d'Otar Iosseliani (1992).
5.55 Surprises.
6.05 Documentaire : La Planète Albert Kahn. De Claude Hudelot et Jean Karagyan.

ARTE

17.00 Magazine : Archimède (rediff.).
18.00 Magazine : Mégamix (rediff.).
19.00 Série : Root into Europe.
19.25 Chronique : *Le Dessous des cartes.* De Jean-Christophe Victor. De fragiles détroits.
19.30 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités allemandes et britanniques de la semaine du 12 février 1944.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo. Carte blanche à Ulf Andenaes.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : L'Angoisse, une porte vers la liberté. De B. Verhhag et C. Strigel. *Gestes répétitifs et maniaques, rituels, phobies... L'angoisse et la peur sont parties intégrantes de notre vie. Chaque être humain les approche et les conjure à sa façon.*
22.10 Téléfilm : Falsch. De Jean-Pierre et Luc Dardenne.
23.30 Magazine : Snark. Sion Tango, de Chris Marker ; Bogi, de Paul Zrir ; Placide Marin ; Je ne sais pas qui c'est, de Björn Melhus ; Au bord du lac, de Patrick Bokanowski.
0.00 Documentaire : Jazz in the Night. Le Vienna Art Orchestra, d'Anne Sadyn.

M 6

8.05 M 6 Kid.
10.00 M 6 boutique. Télé-achat.
10.30 Infoconsommation.
10.35 Variétés : Multitop.
11.50 Série : Les Années coup de cœur.
12.20 Série : *Ma sorcière bien-aimée.*
12.55 La Saga des séries. Présentée par Laurent Weil. Invités : Jacques Fabbri, Roger Carel.
13.00 Série : Brigade de nuit.
13.55 Série : *Le Magicien.*
14.50 Série : Berlin antigang.
15.50 Série : Jason King.
16.50 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.50 Série : Le Saint.
18.45 Magazine : Les Enquêtes de Capital. Hongkong : Chinese Connection.
19.15 Magazine : Turbo.
19.54 Six minutes d'informations, *Météo.*
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes. Présenté par Eléonore de Galard.
20.45 *Téléfilm :* Marilyn, une vie inachevée. De John Flynn.
23.20 Informations : Six minutes première heure.
23.30 Musique : Dance Machine. En direct de Bercy.
2.00 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Jacques Haurognie, meneur de revue aux Folies-Bergère.
20.45 Dramatique. L'Enfance de Mickey, de Joseph Danan ; à 21.54, le Joueur de Dulceola, de Georges-Olivier Chateaureynaud.
22.35 Musique : Opus. Le Quatuor Parrenin, ou l'Esprit d'aventure. Œuvres de Berg, Schœnberg, Webern, Boulez, Xenakis, Boucourechliev, Schubert, Bartok.
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Jacques Rouchouse, spécialiste de l'opérette.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Opéra (donné le 7 juillet 1993 lors du Festival d'Orange) : Tristan et Isolde, de Wagner, par le Chœur du New Philharmonia et l'Orchestre national.
23.15 Journée spéciale (suite). Par Myriam Soumagnac. Concerto pour violon et orchestre, de Dutilleux.
0.05 Journée spéciale (suite). Par Philippe Hersant. Scènes de ballet pour orchestre, de Stravinsky ; *Chôros n° 10 pour* orchestre et chœur mixte, de Villa-Lobos ; Concerto pour violoncelle et orchestre n° 1, de Jolivet.

Les interventions à la radio

France-Inter, 9 heures : La météo, service payant ? (« Rue des entrepreneurs »).

France-Culture, 9 h 07 : les leçons du GATT (« Répliques »), avec Jean-Louis Bianco et Pascal Salin.

RTL, 13 heures : René Monory (« Journal inatendu »).

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Tête

La tête du juge Beffy ne revient pas à Claude Chabrol. Il l'a dit à Canal +, jeudi, après avoir regardé une courte séquence d'actualité consacrée à l'affaire Tapie.

Selon le cinéaste qu'Hollywood nous envie, il ne faudrait plus filmer les juges d'instruction, car « quand on voit le juge Beffy, il n'a pas la tête d'un homme à qui on confierait ses enfants ».

Il faut sans doute être Claude Chabrol, homme à qui l'on confie volontiers l'imaginaire de ses enfants, pour se permettre d'évaluer sans péril la gueule d'un magistrat et se payer publiquement sa bobine.

Gageons que le juge, pour compléter son instruction, se fera communiquer un portrait de Chabrol afin de juger s'il y a lieu de le faire comparaître aux fins de comparaison.

PROCYON

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Radio-Télévision

Quatre ans après la chute de Ceausescu, la télévision roumaine reste étroitement contrôlée par le pouvoir. A Lillehammer, la couverture médiatique des Jeux confirmera que, malgré le triomphe de la télévision, la radio est parvenue à garder une place privilégiée dans le traitement de l'information sportive.

Ce numéro comporte un cahier « Temps libre » folioté I à XII

Le numéro du « Monde » daté vendredi 11 février 1994 a été tiré à 474 244 exemplaires

Pacte d'actionnaires et appui de France Telecom

Havas et la Générale des eaux mettent Canal Plus sous tutelle

Première étape des grandes manœuvres dans l'audiovisuel français ouvertes par la loi Carignon, un pacte d'actionnaires associant le groupe Havas, la Générale des eaux et la Société générale va contrôler Canal Plus.

Havas et la Compagnie Générale des eaux, appuyés par la Société générale, ont annoncé, jeudi 10 février, un pacte d'actionnaires qui leur donne le contrôle de 48,7 % de Canal Plus. Les deux premiers, fondateurs de la chaîne cryptée, apporteront leurs actions respectives (23,5 % et 20,1 %) à une société en participation paritaire. Les trois partenaires sont dispensés par la Commission des Bourses de valeurs de lancer une OPA.

En même temps, France Telecom va devenir un actionnaire important (plus de 5 %) d'Havas, en échange de la moitié de l'Office d'annonces (ODA, la régie des annuaires officiels du téléphone), dont Havas détenait déjà l'autre moitié. Havas inscrit ces deux *« accords stratégiques »* dans *« la perspective de la constitution autour d'Havas d'un pôle audiovisuel puissant »*.

De fait, ces annonces marquent la première étape des grandes manœuvres de l'audiovisuel permises, sinon encouragées, par la loi Carignon, qui vient juste d'être promulguée et qui a fait passer à 49 % le seuil de contrôle d'une chaîne privée. Ces manœuvres étaient en cours depuis l'automne (*le Monde* des 22 septembre et 12 novembre 1993). André Rousselet, le patron-fondateur de Canal Plus, voit se concrétiser un *schéma qu'il a probablement tout* fait pour éviter, et qui va limiter étroitement son autonomie.

Une opération franco-française

La Générale des eaux confirme en effet son entrée en force dans l'audiovisuel, sans qu'aucun contrepoids étranger ou privé vienne équilibrer un pouvoir qu'elle pourrait même, selon certains observateurs, renforcer ultérieurement par une participation directe dans Havas. L'opération reste clairement franco-française dans l'immédiat, en tenant à l'écart la CLT d'Albert Frère. Alcatel, un moment pressenti pour entrer dans le capital d'Havas en échange de ses parts dans le groupe CEP Communication, a préféré décliner, laissant France Telecom faire cette opération en échange de l'ODA.

L'entrée de l'opérateur public du téléphone dans Havas n'est pas de nature non plus à augmenter la marge de manœuvre de Canal Plus. Les deux entreprises se sont vivement opposées ces dernières années, notamment sur les problèmes liés au contrôle d'accès (les décodeurs audiovisuels) ou de normes. Du côté de France Telecom, l'opération marque la volonté de s'intéresser de plus près aux médias, d'être plus présent *« dans l'industrie des contenus »*.

Cet *« acte significatif »* n'est d'ailleurs pas *« exclusif »*, et d'autres accords peuvent parfaitement voir le jour, comme ceux qui se discutent avec France Télévision. Mais en élargissant une alliance avec Havas, jusque-là limitée aux annuaires, France Telecom consolide aussi ses liens avec le principal client de ses satellites de télévision Telecom 2, avec l'entreprise la mieux placée pour développer l'audiovisuel de demain, et augmente ses chances d'aboutir à une seule filière de contrôle d'accès.

Les marchés globalement désignés sous le nom de « multimédias » (qu'il s'agisse de télévision à la carte ou interactive, d'édition de produits audiovisuels sur disque, de services liés au téléachat, au télé-travail et à tous les loisirs à distance) vont devoir nécessiter des combinaisons poussées entre détenteurs de contenus et opérateurs de réseaux. Et, pour ces derniers, ces marchés sont au minimum européens.

Voilà pour la justification générale de ces opérations, qui s'inscrit dans un mouvement mondial, illustré par les *megamergers* américains. Mais l'opération prend en compte au moins autant les équilibres du capitalisme français et les exigences de la politique. On imagine mal qu'elle n'ait pas été approuvée par le gouvernement. Ce dernier est d'ailleurs en train de négocier avec Canal Plus les conditions de sa future autorisation, moyen de pression non négligeable. La constitution du « noyau dur » d'Havas, lors de sa privatisation en 1987 par Edouard Balladur, avait été très critiquée et analysée comme ouvertement favorable au RPR. Havas *avait d'ailleurs été* « dénoyauté » après les présidentielles de 1988, sa filiale Canal Plus devenant son principal actionnaire, avec, à sa tête, un proche de François Mitterrand, André Rousselet.

Havas vient d'annoncer des bénéfices 1993 en baisse (705 millions, soit moins 14 %) pour un chiffre d'affaires de 34,71 milliards. Le groupe de Pierre Dauzier et la Générale des eaux s'engagent à ne pas modifier l'équilibre de leurs parts dans Canal Plus pendant deux ans, et la Société générale de Marc Viénot (actionnaire de Canal Plus et d'Havas) prend avec eux, dans le pacte, un engagement de concertation et de préemption réciproques. Canal Plus, outre le fait d'être une chaîne cryptée, présente un capital désormais sérieusement verrouillé.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

Redéploiement du groupe de Guy Dejouany

La nouvelle marraine de la communication

Il ne faut jamais croire le géant endormi. Très présente dans les noyaux durs des sociétés privatisées entre 1986 et 1988 (Alcatel-Alsthom, Saint-Gobain, la Société générale...), la Compagnie générale des eaux se faisait discrète depuis le retour d'Edouard Balladur aux commandes. Mais le géant avait ses raisons. En 1986, ses démêlés avec Saint-Gobain et l'armistice conclu entre les deux groupes s'étaient soldés par une baisse de 20 % à 10 % de la participation dans son capital du groupe verrier. Son PDG, Guy Dejouany, avait alors pour principal souci de reconstituer, par un échange de bons procédés, son propre noyau dur.

Aujourd'hui, ses motivations sont tout autres. Le groupe qui distribue de l'eau à 25 millions de Français, qui emploie 200 000 personnes dans les services aux collectivités et le BTP, a décidé de faire de la communication, au sens large, l'un des pôles majeurs de son activité.

La communication ? Ce n'était pourtant que 2,5 milliards de francs de chiffres d'affaires, en 1992, sur un total de 143,4 milliards. Une goutte... d'eau, face à des branches d'activités comme la construction (42,5 milliards de chiffres d'affaires), l'eau, justement, dont elle est le premier distributeur mondial (36,5 milliards) ou l'énergie (31,8 milliards). Mais une goutte à laquelle le groupe, distançant la Lyonnaise, son éternel rival, a décidé de consacrer *les forces que lui confèrent* ses 2 250 filiales.

Deux marchés du futur

Cherchant à se délester de son immobilier – sans succès pour l'instant, comme on l'a vu avec la fusion ratée de sa filiale, la Compagnie immobilière Phénix (CIP) avec Altus (filiale du Crédit lyonnais) –, voulant « redimensionner » son pôle BTP, elle entend consacrer tous ses efforts aux deux marchés du futur : l'environnement (eau, propreté, énergie) et la communication. Deux mondes que tout sépare, en apparence, mais que le groupe associe en une surprenante synthèse : la « culture (d'entreprise) des réseaux ». Réseaux d'eau, de traitement des déchets, de télécommunications...

C'est pourquoi, malgré ses innombrables déboires dans le câble et les 2 milliards de francs engloutis, le groupe ne s'est jamais résigné à jeter l'éponge. L'exemple britannique est là, en effet, pour rappeler, combien le mariage de l'image et de la voix peut être fructueux. *« Quand, sur un même réseau, nos recettes de télévision par câble sont de un, celle du téléphone sont de deux,* explique l'un des barons du groupe. *Autrement dit, nous multiplions nos revenus par trois ! »* C'est pourquoi le groupe qui n'ambitionne *« pas de venir un France Telecom-bis »*, entend toutefois devenir le premier opérateur français de radio-téléphone. Une activité de réseau, elle aussi.

Pour réussir, le groupe a beaucoup consenti. Trop ? Aux critiques qui estiment trop élevé l'endettement de 42,4 milliards de francs de la Compagnie, ses défenseurs objectent, un rien condescendants, que celui-ci doit être comparé aux 10 milliards de marge brute d'autofinancement, et à des fonds propres de la société – 28,2 milliards de francs, – purement comptables et non réévalués. Les 17 à 19 milliards de francs investis chaque année – ce sera moins cette année –, n'ont pas trop pesé sur les comptes, soigneusement lissés, d'un groupe qui a réalisé 3 milliards de francs de profits en 1992, et qui est capable de boucler, chaque année, une augmentation de capital de plusieurs milliards de francs sans faire sourciller.

Canal Plus – son réseau d'abonnés, sa puissance financière et internationale dont Guy Dejouany a flairé très tôt la réussite –, s'inscrit parfaitement dans cette stratégie de croissance. Mais son indépendance ombrageuse ne pouvait qu'agacer dans un groupe ultra-centralisée, où tout remonte au tatillon Guy Dejouany, qui a l'habitude de tout contrôler. *« Ici, nous n'aimons pas la notion de conglomérat. Nos activités, nous les gérons comme des industriels, pas comme des financiers »*, confie l'un des barons de la Compagnie, qui sait que sa maison n'a pas vocation à jouer les partenaires dormants. S'il ne gère pas en direct – les équipes de Canal Plus sont « pro » et appréciées comme telles –, la Compagnie ne saurait se contenter d'un strapontin. Rien d'étonnant donc à ce qu'elle verrouille avec ses alliés de l'heure le capital de la chaîne cryptée. Car l'engagement de la Générale des eaux dans la communication est irréversible. Et ne s'arrêtera certainement pas là.

PIERRE-ANGEL GAY

En dépit de l'opposition du SNJ

RFI réfléchit à une scission de son service en langue serbe et croate

Radio-France internationale (RFI) *« réfléchit »* à l'opportunité de scinder en deux entités distinctes son service en langue serbe et croate, qui émet en ondes courtes sur l'ensemble des Balkans et, depuis septembre 1993, en modulation de fréquence, à Sarajevo, sur Radio 99.

Créé en 1986, ce service – l'une des seize rédactions étrangères, depuis la suppression, *« pour des raisons budgétaires »*, des émissions en albanais (*le Monde* du 12 janvier) – était resté uni, ce qui n'est pas le cas à la BBC, la Deutsche Welle ou The Voice of America. Bien qu'aucune dissension n'existe au sein de ce service, la direction de la station reconnaît aujourd'hui *« s'interroger sur les moyens de travailler avec deux langues différentes »*.

Des pressions se seraient exercées sur la station depuis décembre 1993. L'ambassade de France à Zagreb confirme *« avoir sollicité RFI pour qu'elle prenne acte des différences linguistiques – les mots, les accents – qui existent entre le serbe et le croate »*. Et a fait miroiter la possibilité, au cas où la radio française obtempérerait, de rediffuser son programme français *via* la radio nationale croate.

« La question s'était posée il y a deux ans. La réponse n'était pas évidente, mais aujourd'hui, je sais que nous avons eu raison de créer la formule, ni serbe ni croate, qui est la nôtre, juge Stanko Cerovic, responsable des émissions. *La preuve : Radio Free Europe, qui émet depuis quinze jours un programme serbe et croate sur l'ex-Yougoslavie, a adopté notre mode de fonctionnement. »* Dans une lettre adressée lundi 7 février à M. Larquié, le Syndicat national des journalistes (SNJ, autonome) estime *que cette séparation ethnique ne se justifie ni sur le plan rédactionnel, ni sur le plan linguistique. Sa logique conduirait à un alignement sur les thèses les plus étroitement nationalistes et l'abandon par RFI de toute prétention à une information indépendante et objective* (...). *Quelles émissions offririons-nous aux Macédoniens, aux Monténégrins et aux Bosniaques, bref, à ceux qui ne sont ni serbes ni croates ? »* Selon Eric Baptiste, directeur général de la station, *« le débat, pour l'instant, n'est pas tranché »*.

Ar. Ch.

Comité de soutien à la bénévole des Restaurants du cœur rayée des ASSEDIC

Un appel est lancé aux associations nantaises pour constituer un comité de soutien et organiser une manifestation dans les rues de Nantes d'ici à la fin du mois. Il s'agit de défendre Yvonne Hubert, cinquante-deux ans, bénévole aux Restaurants du cœur de Nantes, qui vient de vérifier à ses dépens que le règlement, c'est le règlement. Ses 2 000 F mensuels d'allocations chômage lui ont été supprimés par les Assedic de Loire-Atlantique au motif qu'elle avait été auparavant employée au titre des contrats emploi-solidarité (CES). Les textes sont formels : on ne peut rester chez son ancien employeur, même à titre bénévole. Par ce biais, l'administration entend s'assurer que les allocataires prennent le temps de chercher du travail, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle toute activité secondaire doit être signalée aux Assedic, ce que l'intéressée n'avait pas fait. Aux Restaurants du cœur, on dénonce ce qui apparaît comme une atteinte aux libertés du citoyen. On fait remarquer que l'employée bénévole peut fournir de nombreuses lettres de demande d'emploi. Les responsables de l'association fondée par Coluche, sans contester le règlement, estiment qu'on peut faire preuve de discernement dans son application, compte tenu de l'action particulière des Restaurants du cœur. Le dossier a été transmis au ministre du travail, Michel Giraud. – *(Corresp.)*

te

arnaval et p

moto

ville

de à venir



صكنا من الاجل

Le Monde

temps libre

VOYAGE

Carnaval et provocation



MICHAEL ENGLER/BILDERBERG-STUDIO X

La bonne santé d'un Etat, d'un pays, se mesure souvent aux réponses détournées que ses meilleurs fous lui lancent pour le tirer de son conformisme et tenter d'engager avec lui l'un de ces grands dialogues de sourds, médecine universelle contre l'ennui. Le carnaval qui, en cette saison, entre dans sa période active, a toujours été un terrain propice pour régler de vieux comptes et remettre les vérités, les utopies ou les provocations à leur juste place. A Cologne *(notre photographie)*, ces mousquetaires se préparant à un french cancan ont sûrement des choses à dire...

(Lire pages VI et VII.)

EXTÉRIEUR

A moto en ville

Ils l'affirment : l'essayer, c'est l'adopter. Facile à dire. Faut-il encore oser se lancer dans la mêlée, se battre, s'assouplir aux lois des plus forts, composer, garder son calme, rester habile, prudent, vif. Tout un travail. Ils prétendent qu'il en vaut la peine. Motards en ville.

(Lire page IX.)

FABRICE LOISON/ERNOULT FEATURES

STYLE

Mode à venir



NICK KNIGHT POUR YAMAMOTO (MANNEQUIN NAOMI CAMPBELL)

Les tendances du futur sont des choses préparées de longue main dans le domaine de la mode. De très longue main. Une fois déterminées, plus rien n'arrêtera les agences qui se lancent à la conquête du marché, presque toujours très sûres de leur coup.

(Lire page IV.)

NATURE

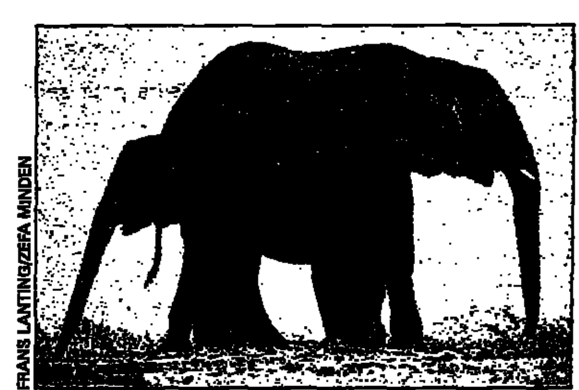
Le radeau de Noé

Les animaux toujours et encore malades des hommes.

Jusqu'à l'arrivée de l'arme à feu et du canon-harpon, le monde animal avait vécu une existence relativement heureuse, se consolant de la perte des siens par l'effort souvent violent que le chasseur devait consentir pour parvenir à ses fins. Il était dans l'ordre des choses de voir l'homme se payer sur la bête et tout irait bien tant que le prédateur suprême respecterait les règles naturelles du combat. Le capitaine Achab a le mérite de *s'attaquer à la baleine blanche, presque à* main nue, et c'est encore tout un sport d'essayer de prendre au piège un tigre du Bengale sans l'aide de la balle blindée. On se respectait.

Avec la *mise en service de la carabine* Winchester, les Indiens du Grand Ouest américain seront parmi les premiers à applaudir à l'ouverture de la chasse industrielle et à constater sobrement que chaque bison qui roulait dans la poussière les dégageait d'autant des rites et des coutumes qu'ils devaient à leur civilisation. Moustachus de cirque, illustres imbéciles, les joyeux compagnons de Buffalo Bill faisaient mouche à tout coup sans comprendre un seul instant qu'en tuant des animaux ils tiraient aussi sur des hommes. Epoque Far West, pionnière, amusante, à laquelle on pardonne tout, mais qui allait fâcheusement préfigurer ce qui, un siècle plus tard, finirait par poser véritablement problème.

Car, sur la lancée des détrousseurs de troupeaux, on avait continué à tuer. A tuer systématiquement, méthodiquement. On tuait pour le plaisir, pour le coup de gâchette, pour la photo, pour la botte posée sur le mufle du trépassé. Trophées et descentes de lit, chapelets pour premiers communiants, fourrures



FRANS LANTING/ZEFA MINDEN

pour femmes du soir, poudres de corne d'impuissants, ambre pour parfumeurs, poils porte-bonheur, dents, crocs et griffes de tous les souvenirs. Tout était bon pour traquer l'animal, s'investir de sa force et de ses grandes vertus. Les écologistes – dont, à l'époque, il n'aurait pas été convenable de ne pas se moquer – auront du mal à bien faire comprendre leurs propos tant paraissait étrange que l'on puisse s'interroger sur la mort d'un éléphant ou la mise en pièces d'une baleine. Sur la survie des éléphants ou la survie des baleines. Pourquoi pas – c'est fait – la protection des chauves-souris, ou des chouettes, ou des hérissons, ou des faucons, ou des tapirs ? Trente années de doute et de vive résistance avant que ne soit entrevu un semblant de vérité : la disparition de toutes ces créatures ne pouvait que hâter la nôtre.

Changement de politique. Les superstitions s'inversaient. On signait des pétitions, on disait très haut et très fort qu'on était contre. Contre les ceintures en croco, contre les massacres, contre les laboratoires, contre les mauvais traitements, contre les abandons, contre les tueurs de toute espèce et les tortionnaires de toute nature. Le panorama animalier s'éclairait : on apprenait que les serpents n'étaient pas tous venimeux – et même venimeux, très respectables –, que les vautours vivaient aussi une saison des amours, que les hyènes avaient des difficultés avec la garde de leurs rejetons, comme tout le monde. Révélations. Révolution.

Ayant échappé aux charges et aux mâchoires qui leur auraient donné un peu de gloire, les derniers chasseurs de grands fauves vont mourir. Dans leur lit. Il n'y aura pas de relève, ni dans leurs rangs – c'est à peu près sûr – ni chez les jeunes fusils en herbe qui iront porter leurs coups dans des savanes plus grasses que celles fréquentées par leurs pairs. Reste des actions de police et de surveillance, partout où la braconnerie donne la main à la canaillerie, partout où la patte de l'homme se pose sur des territoires jusqu'ici par lui non exploités. L'Eden animal se profile, il est encore loin d'être trouvé.

Jean-Pierre Quélin

(Lire page XII l'entretien de Corine Lesnes avec Richard Leakey, récent démissionnaire de sa charge de directeur de la protection de la faune et de la flore du Kenya, poste qu'il occupait depuis 1989.)

Les rendez-vous

ÎLE-DE-FRANCE

Sarajevo gravée

Sous le titre « Sarajevo : les graveurs de la liberté », la galerie Colbert de la *Bibliothèque nationale expose* jusqu'au 26 janvier dix-huit estampes réalisées à l'Académie des beaux-arts de la capitale bosniaque par des artistes de la ville. Ancien ministre de la culture et actuel ambassadeur de Bosnie en France, Nikola Kovac évoque *« l'agression, l'éclipse de la raison, les traces du monstre, la vague démoniaque »* dont témoignent ces œuvres. Entrée libre de 12 heures à 18 h 30, sauf le dimanche, 6, rue des Petits-Champs, 75002. Renseignements au 47-03-81-10.



D.R.

Gamins de La Villette

Sous le titre « Les gamins de l'art-rue », la Maison des enfants du monde propose à la Grande Halle de La Villette (211, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris, tél. : 40-03-75-75) les 19 février (de 11 heures à 6 heures) et 20 février (de 11 heures à 22 heures) une série de manifestations organisées avec deux mille jeunes de quartiers défavorisés. Danse, concerts, sports, arts plastiques, cinéma manifesteront la vitalité d'une culture relayée par des *musiciens (Jean-Louis Aubert, Mano* Negra, Gilberto Gil, Ray Lema) ou des comédiens (Bulle Ogier, Richard Bohringer, Philippe Léotard). Conclusion par une grande fête hip-hop.

Nocturne au Caire

Vous croyez connaître l'Egypte ? Allez voir les photographies du jeune copte Nabil Boutros et vous découvrirez un autre pays, un autre peuple, une autre ville, ceux, celles qui vivent la nuit dans l'immense agglomération cairote : repasseurs, charbonniers, gargotiers, marchands de légumes. Des vies obscures à l'état pur, sans misérabilisme ni populisme. Présentation de l'essayiste Bernard Pingaud, qui fut conseiller culturel de France en Egypte de 1983 à 1987. Les clichés de Nabil Boutros sont récents (1990-1993).
FNAC Montparnasse, 136, rue de Rennes, 76006 Paris. Jusqu'au 12 mars.

Maisons d'architectes

La Maison de l'architecture (7, rue de Chaillot, 75116 Paris, tél. : 40-70-01-65) présente trente et une demeures individuelles réalisées par des architectes, lesquels ne réalisent que 7 % des maisons bâties chaque année. Sous le titre « La maison et les comptes », l'exposition s'attache à *montrer la variété et l'exemplarité des* démarches, dans des contextes différents (ville, banlieue, lotissement, village ou bord de mer) et pour des budgets variant de 500 000 francs à 5 millions de francs.
Entrée libre du mardi au vendredi de 13 heures à 18 heures et le samedi de 11 heures à 17 heures.


H. ABBADIE

Images et colonies

Dès les débuts du cinéma, l'Afrique noire et le Maghreb ont servi de décor à de nombreux films qui ont pris le relais de la propagande française en élaborant et diffusant les images fortes de la mythologie coloniale. De *Rigadin, nègre malgré lui* (1910) aux *Oliviers de la justice* (1962), une quarantaine de ces films (fictions, documentaires ou publicitaires) seront projetés à l'Institut du monde arabe (1, rue des Fossés-Saint-Bernard, 75005 Paris, tél. : 40-51-38-38), du 17 au 27 février. Des tables rondes accompagneront les projections.

Brocante à la Gaîté

Un nouveau centre vient d'ouvrir à Paris pour les amateurs de brocante, *« la Brocante de la Gaîté », au 80*, avenue du Maine, dans le quatorzième arrondissement de Paris. Ouvert tous les dimanches de 9 heures à 19 heures. Tél : 45-38-55-97.

RÉGIONS

L'environnement en films

En une quinzaine de séances publiques accompagnées de débats, l'Hexagone (24, rue des Ayguinards, 38229 Meylan, tél. : 76-90-00-45) organise jusqu'au 20 février le dixième Festival *international du film nature et environnement.* Quarante films sont en compétition témoignant de réalités aussi diverses que le retour du loup en France, la biodiversité, les grands fleuves, les condors et le Paris des faucons ou la pollution des pays de l'Est. Certaines projections ont lieu au Cargo, au CRDP ou au Rex grenoblois.

Les animaux au Salon

La première édition s'était tenue en 1983. La seconde se tiendra les 19 et 20 février, au Parc des expositions de Brest, Penfeld. Grande fête animalière, le Salon des animaux de compagnie offrira plusieurs sections distinctes comprenant des espaces de démonstration et d'animation permettant aux visiteurs de découvrir spectacles et compétitions de haut niveau. Une section canine (près de trois cents chiens de race et une démonstration de chiens de troupeau avec des moutons d'Ouessant), une section équestre (attelages, promenades à poney, carrousel, voltige et plusieurs concours de niveau national), une section féline (concours international avec quelque trois cents chats), une section avicole (lapins, pigeons, volailles de races pures), une section aquariophilie (large sélection de poissons exotiques) et une section oisellerie avec des oiseaux de provenances diverses. Renseignements au (16) 98-47-88-00.

Cannes joue

La Croisette accueille du 19 au 27 février le huitième Festival international des jeux. Le palais des festivals avait reçu quatre-vingt mille visiteurs lors de sa précédente édition. Echecs, bridge, backgammon, scrabble, dames, rami, tarot, belote, go, etc. *ont leur place aux tables ainsi que* les jeux de rôles et les jeux vidéo. Nombreux tournois et finale du championnat de France de go. Des champions du monde (bridge ou scrabble) rencontreront de simples amateurs et un Salon-démonstration permettra aux éditeurs de présenter leurs dernières créations. Renseignements au 93-39-01-01.


D.R.

Le tourisme en France

Cent vingt et une pages pour tout savoir, ou presque, sur le tourisme en France, ce « champion de l'export » qui rapporte plus de devises que la vente d'automobiles, réalise un chiffre d'affaires supérieur à celui du secteur primaire et crée chaque année autant d'emplois que le commerce de détail. Professeur d'université, Georges Cazes s'attache à présenter le tourisme à la fois dans sa perspective sociale (la demande), géographique (la trame spatiale) et économico-politique (les enjeux). Dans la collection « Que sais-je ? » aux Presses universitaires de France.

Raquettes

Spécialiste des raquettes à neige depuis plus de sept ans, Pedibus propose, cet hiver, toute une gamme de séjours en pension complète (en hôtel ou gîte d'étape) destinés au débutant et au randonneur confirmé. Aucune aptitude particulière n'est requise (les raquettes actuelles sont très performantes), et les randonnées s'effectuent sans portage, les bagages étant acheminés indépendamment. A signaler, pour une initiation en douceur, sept jours dans la Chartreuse dont cinq de raquettes, pour 2 850 F par personne (de Chambéry) en chambre double en hôtel 2 étoiles. Et des traversées d'une semaine, d'hôtel en hôtel, à travers le Vercors, la Chartreuse, les Bauges, les Aravis et le Chablais. Autour de 3 000 F par personne au départ de la gare indiquée. Pedibus, Les Teppaz, 73670 Entremont-le-Vieux, tél. : 79-65-85-58.

La Martinique en Twingo

Offre spéciale proposée, du 1er avril au 30 novembre, par le voyagiste Kuoni, les hôtels Accor Loisirs, Méridien, la compagnie aérienne AOM et le loueur Budget : une Twingo gratuite pendant *deux jours pour tout séjour de sept* nuits minimum à la Martinique. Au choix, le Marine Hôtel Diamant, situé à la pointe de la Chéry (neuf jours/sept nuits à partir de 5 000 F en chambre double avec petit déjeuner), le Novotel Diamant, dominant des criques de sable blanc et conçu pour l'accueil des familles (à partir de 6 000 F) et le Méridien les Trois Ilets, réputé pour sa table et ses activités sportives (à partir de 5 290 F). Brochure « Les Sables » de Kuoni (agences de voyages) et par téléphone au (1) 42-82-04-02.

ETRANGER

Pâques à Rome

Messe de Pâques à Saint-Pierre, procession au Colisée et cérémonie des bougies au Vatican. Trois suggestions dans le cadre du séjour que la chaîne Hilton International propose dans la Ville éternelle, au Rome Cavalieri Hilton. Valable deux ou trois nuits (environ 1 200 F et 1 600 F par personne), du 2 au 5 avril, un forfait spécial inclut l'hébergement en chambre double avec vue panoramique sur la ville, le petit déjeuner buffet, un déjeuner buffet et une garden-party avec animation musicale. Pour les enfants, concours de peinture sur œufs. Dans les agences de voyages ou à la centrale de réservations, au 05-90-75-46.

Week-end flamand

Sœur de Bruges et d'Anvers, Gand, ville historique au cœur du plat pays, possède un patrimoine qui mérite qu'on y consacre une escapade : seize musées dont celui des Beaux-Arts avec sa collection de tableaux de l'école flamande, cinq abbayes, six châteaux dont celui des Comtes, réplique des châteaux des Croisés en Syrie, une halle aux draps gothique et un cortège d'églises dont la cathédrale Saint-Bavon et son *Agneau mystique*, célèbre rétable des frères Van Eyck. Sans oublier ses canaux et son quai aux herbes bordé des superbes maisons des corporations. Face au beffroi, le nouveau Sofitel Gand Belfort (cent vingt-sept chambres, un restaurant et une taverne flamande), *dont la façade présente une partie* du XIXe siècle et une autre totalement art nouveau, œuvre de l'architecte belge De Keyser. En semaine, une chambre y coûte environ 1 000 F. Forfait spécial week-end pour environ 750 F, petit déjeuner inclus. Réservation Resinter : 60-77-27-27.

Prières anglaises

Original : des séjours au calme et dans le recueillement, entre silence et élévation d'esprit, au cœur de l'âme anglaise, dans des couvents et des monastères de Grande-Bretagne ouverts pour les voyageurs. Une association, la National Retreat *Association, qui regroupe six groupements* confessionnels auxquels sont affiliés environ deux cents couvents et monastères, publie un annuaire, *The Vision* ou sont regroupés les renseignements sur les possibilités de séjours. National Retreat Association, Liddon House, 24, South Audley Street, London *W1Y 5DL. Tél. : 493-3534.*

Le gotha des Alpes

Ils sont le gotha et la saga des Alpes. Membres du club des 4 000 mètres, ces sommets sont toujours hantés par les fantômes des pionniers qui, un jour, les ont vaincus, à mains nues, *à la loyale. Certes, les* voies alors ouvertes sont aujourd'hui empruntées par des centaines d'alpinistes en quête de défis. Ces cimes n'en conservent pas moins leur magie, comme en témoignent les 250 photos de Willi Paul Burkhardt illustrant l'album que les éditions Arthaud leur *consacrent.* Tous les 4 000 mètres des Alpes y sont réunis, du mont Blanc au Cervin (Matterhorn) en passant par le massif du Mont-Rose, la barre des Ecrins, la Jungfrau ou les Grandes-Jorasses. Chaque sommet y est présenté séparément avec, pour chacun, des anecdotes, des croquis des voies d'accès, des informations sur les difficultés des courses, le logement, le matériel et les cartes requises. Plus qu'un simple objet à feuilleter : une invitation à passer du rêve à la réalité. *Les 4 000 mètres des Alpes*, texte d'Helmut Dumler, traduit par Catherine Métais-Buhrendt, 224 pages, 285 F.

Air France petite classe

« Planète Bleue ». Lancé par Air France, ce label recouvre les services désormais offerts par la compagnie, sur ses vols long-cour*riers, aux familles (environ 15 % de* la clientèle), enfants et adolescents. Un univers décliné en trois classes d'âges, chacune bénéficiant d'attentions particulières. Pour les bébés (environ 150 000 chaque année), une pochette contenant nounours, bavoir, eau de toilette, etc. Pour les 2-12 ans (700 000 enfants), un plateau-repas adapté à leurs goûts et servi en priorité (à commander lors de la réservation) et une pochette de jeux. Pour les adolescents (de 300 000 à 400 000), une chaîne musicale spécifique (deux en périodes de vacances scolaires) et divers objets vendus à bord. Objectif visé : enrichir la part de rêve du voyage en avion et occuper les jeunes passagers afin que leurs parents puissent mieux profiter de leur vol.

Russe Express

Pas facile de suivre les péripéties de la vie politique russe et d'en démêler les subtilités. Encore moins de le faire en v. o., le russe passant, à juste titre, pour une langue diffi*cile : alphabet inhabituel, déclinai*sons compliquées et étrangetés, comme l'expression « montrer où les écrevisses hivernent », qui signifie en fait « passer un savon ». Reste que, parlée sur un sixième de la surface du globe, sa connaissance est précieuse pour les échanges économiques et culturels. D'où l'*intérêt de ce Russe Express, à la* fois manuel de langue, guide de conversation (avec transcription phonétique) et guide pratique, qui permet aux touristes et aux voyageurs d'affaires d'aborder avec maestria les différentes situations de la vie quotidienne. *Russe Express*, de Vladimir Korablev, Editions du Dauphin, 98 F.


D.R.

Etapes chic

Fondée il y a plus de soixante ans, la *chaîne des Leading Hotels* of the World regroupe quelque deux cent soixante-dix établissements de luxe répondant, dans tous les domaines, à des normes de qualité très élevées. Sélectionnés au terme d'un examen de passage rigoureux et périodiquement soumis à réinspection, ils bénéficient d'un réseau mondial de *vingt et un bureaux reliés* à un système informatique de réservations centralisé. Le guide 1994 contient un descriptif détaillé et une photographie de chaque hôtel, avec des informations sur sa situation géographique, ses différentes installations et prestations ainsi que ses tarifs. Parmi les nouveaux membres européens, le *Meurice et le Plaza* Athénée à Paris, le Trianon Palace à Versailles, le Vista Palace à Roquebrune-Cap-Martin, l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, le Ritz à Madrid, le Principe di Savoia à Milan, le San Domenico en Sicile, l'Hôtel Rey Juan-Carlos Ier à Barcelone et l'Hacienda Benazuza à Séville. Renseignements en France au numéro vert (appel gratuit) 05-90-84-44.

• **Phèdre trompée.** – C'est par trop d'emportement, dans l'article sur la précipitation amoureuse intitulé « Sous la mode, la femme » (« le Monde temps libre » du 5 février 1994), que nous avons cité Racine de manière erronée. Le beau vers de *Phèdre* est : *« Que ces vains ornements, que ces voiles me pèsent. »*

VENTES

Salle 13

A l'inverse des ventes de prestige où toute la marchandise est soigneusement *décrite et datée par des experts*, de très nombreuses vacations proposent, sans catalogue, des pièces de toutes sortes. Commodément dénommées « mobilier, objets d'art », ces petites ventes fourre-tout débarrassent les commissaires priseurs de tout ce qui ne s'insère pas, soit dans les spécialités du marché de l'art, soit dans les objets haut de gamme, pour lesquels la référence écrite du catalogue demeure indispensable. Un peu hétéroclite, cette marchandise peut pourtant réserver de bonnes affaires, et même parfois d'excellentes surprises.

Du côté des meubles, l'intérêt paraît évident : on présente là de nombreux lots courants des XIXe et XXe siècles. Lits, sièges, buffets, tables ou canapés de styles variés se négocient en moyenne entre 500 et 5 000 francs. *Par exemple, le lundi 14 février*, à Drouot, on trouvera en salle 11 une petite table rognon XIXe, de style Louis XV, estimée de 4 000 à 5 000 francs, un bureau de pente, 3 000 à 4 000 francs. Le même jour, en salle 13, un joli bureau plat de *style Louis XV, de fabrication* XIXe, partira sans doute autour de 10 000 ou 15 000 francs : rappelons qu'il faut ajouter au moins un zéro pour les authentiques tables de travail du XVIIIe siècle.

Très nombreux, des objets de *toutes sortes justifient bien* souvent le déplacement. Toujours en salle 13, sont proposés des bagages et de la maroquinerie d'occasion ; des sacs à main de maisons réputées, comme Morabito ou Hermès, se vendront entre 200 et 500 francs. Toute la gamme du linge de maison, ancien ou récent, voit les prix varier entre 200 et 3 000 francs, depuis les napperons ou les taies d'oreiller, jusqu'aux draps brodés et nappes damassées. Ces objets utiles voisinent pour la plupart avec des œuvres d'art, et les amateurs pourront aussi acheter des tableaux d'écoles régionales anciennes : une scène religieuse de la fin du XVIIe est donnée autour de 2 000 ou 3 000 francs ; même prix pour une vierge provençale du XVIIIe en bois doré.

Dans la salle d'à côté, sont proposées des porcelaines allemandes du XIXe à partir de 200 ou 300 francs, de la vaisselle en porcelaine fin XIXe ou début de siècle, assiettes, plats, pièces de forme entre 300 et 1 000 francs. Des verreries art nouveau et art déco font aussi partie de cette vente : un vase de Legras, à décor de fleurs rouges, cote autour de 3 000 francs, et le modèle « néflier » de Lalique, environ 2 000 francs.

Après ces perspectives et prix alléchants, il faut tout de même mentionner le seul inconvénient *des vacations sans* catalogue : elles se programment au fur et à mesure des arrivages, et le seul moyen de savoir ce qu'on y trouvera est de se rendre à l'exposition qui précède la vente.

Catherine Bedel

► **Lundi 14 février, Drouot-Richelieu.**
– Salle 11, Etude Mercier, 132, boulevard Raspail, 75006 Paris. Tél. : 43-26-17-15.
– Salle 13, Etude Deurbergue-Delvaux, 19, boulevard Montmartre, 75002 Paris. Tél. : 42-61-36-50.
► ***Exposition le samedi* précédant la vente et le matin du lundi 14 février.**

EN VILLE/MARSEILLE

La Canebière

A deux doigts de l'« harlemisation », l'ancienne voie triomphale de Marseille s'est soudain accrochée au bord du gouffre, se donnant enfin les moyens de se refaire une beauté. Il lui sera sans doute un peu plus difficile de retrouver une âme.


ERIC FRANCESCHI/VU

Comment redonner vie à ce qui était le boulevard le plus cosmopolite de France ?

C'est vrai que, de prime abord, la Canebière, aujourd'hui, vous tombe dessus comme une mauvaise surprise, un mauvais rêve, avec ses magasins fermés, invendus, invendables, on ne sait ; ses énormes palaces clos ; ses solderies de fringues ou de souliers ; ses sandwicheries débitant de peu appétissants *estoufadous* (1) ; ses « cinémas cochons » – appellation locale des salles pornos – formant avec des sex-shops un chapelet graisseux.

N'en jetons plus, et pourtant l'atmosphère ne s'arrange pas, au crépuscule, lorsque la foule diurne, pressée mais frétillante, laisse place à de petits groupes fixes d'hommes en gris, parfois en pantoufles, rarement adeptes du rasage quotidien. C'est faux de dire qu'*« alors on n'entend plus parler qu'arabe sur notre Canebière »*. La langue la plus répandue y devient le kabyle, piqué de mots français, toujours les mêmes : Sécu, papiers, tiercé.

« Longtemps, raconte un retraité de la police, *la Canebière fut à la fois un lieu de contact et une frontière entre les deux Marseille, celle des Marseillais, des gens nés ici, et celle des étrangers, des passagers, des Maghrébins. Tout se passait pas trop mal, chaque groupe respectant le terrain de l'autre. Figurez-vous que ce sont les quatre frères truands Guérini qui, à partir de la Libération et jusqu'à la chute du chef de clan, « Mémé », en 1969, ont garanti, avec la bénédiction de la mairie socialiste, ce statu quo. Une fois que cette barrière invisible est tombée, le Milieu algérois a traversé la Canebière, la main-d'œuvre algérienne honnête a suivi le week-end, puis, tous les jours, les désœuvrés et enfin les jeunes arracheurs de sacs. Sans chercher vraiment de remèdes, les Marseillais se sont retirés des lieux. »*

Pour aller où ? *« Où ? Mais tout le monde le sait, pardi ! N'importe où pourvu qu'on soit loin de cette Canebière pourrie »*, vous rétorqueront avec vivacité l'ancien premier commis des Cent Mille Chemises ou l'ex-caissière de feu la mémorable charcuterie des Réformés qui, maintenant, travaillent et font leurs courses loin de la Canebière, au Centre Bonneveine, *« où il y a près de cent commerces, mille places gratuites pour se garer tandis qu'au parking payant de la Canebière il faut enjamber les flaques d'urine et échapper aux putes avant d'arriver à son auto qui a peut-être été fracturée... »*

« Oh ! ce parking juste en face de mon magasin, ce parking et sa faune qui effraie mes clients et mes vendeuses », s'exclame en s'arrachant les cheveux Claude Anselem, patron de la Boutique de l'OM, dans le coin l'une des rares vitrines neuves et attrayantes, mais où le chiffre d'affaires, qui avait atteint 45 millions de francs en dix-huit mois en 1990-1991, est tombé à 13 millions en 1993...

L'éditrice Jeanne Laffitte, deuxième adjoint au maire, connaît bien les lieux, elle aussi, qui quitta naguère le bel emplacement de la plus que centenaire librairie familiale – la même où, après un soldeur, s'est installée la Boutique de l'OM – pour émigrer aux anciens arsenaux des galères de Louis XIV à l'écart de la trop fameuse artère. Avec sa sœur Simone, elle a créé là-bas un complexe culturel et culinaire toujours grouillant de monde et qui anime tout un quartier mais fait défaut à la Canebière.

L'un des espoirs de la gauche méridionale, la coqueluche de l'élite juive de Marseille, le quadra Albert Hini, lui, est premier adjoint de Robert Vigouroux. S'il n'a pas encore transporté ses pénates d'avocat sur la Canebière, il affirme néanmoins *« en tenir pour elle »*, d'autant plus qu'il vient d'être chargé par le maire du *« quotidien »* de la cité : *« Dans les deux à trois ans à venir, nous allons dépenser quelque 400 millions de francs pour rénover et relancer la seule Canebière, sans oublier bien entendu la sécurité, mais imaginez-vous que la police nationale a refusé d'ouvrir un commissariat dans un ancien sex-shop que la municipalité avait pourtant racheté et mis à sa disposition... »*

Ni l'Etat, ni la région, ni le département n'ont toutefois laissé tomber l'équipe municipale (qui a, semble-t-il, sérieusement commencé à assainir les finances de Marseille, hier encore désastreuses), et à eux trois ils fourniront la majorité des investissements canebiérois (*le Monde* du 21 août 1993).

L'un d'entre eux est déjà réalisé, faisant couler, autour du Vieux-Port, des flots de salive et d'encre : l'Espace Mode Méditerranée, dans un fier immeuble haussmannien d'où on a fait partir un grand magasin de vêtements masculins. La présidente, bénévole mais effective, de cet Espace est la seconde et jeune épouse du maire, Maryline Vigouroux. Coût du projet, avec sa décoration intérieure gris souris et bleu lavande due au décorateur parisien Jean-Michel Wilmotte : 57 millions de francs (dont 20 % pour la Ville et le reste à la charge d'autres fonds publics).

Les langues marseillaises y ont d'emblée ajouté un zéro et se sont déchaînées : *« Quelle provocation, dans un port industriel où on compte près de 20 % de chômeurs, d'ouvrir cinq étages en plein centre pour montrer des vieux modèles de Dior ou Chanel ! Les ouvriés licenciés de Sud-Marine ou de tant d'autres usines en faillite sont bien braves, ils auraient dû venir chahuter les trois mille invités de l'inauguration, Pierre Bergé en tête, fin 93... »*

A première vue ces arguments portent, mais, à bien y réfléchir, si on veut pour de bon rendre quelque lustre à la Canebière, l'idée de « Maryline » est peut-être plus révolutionnaire que saugrenue. Si Marseille ne possède pas, en effet, de tradition de haute couture – Lacroix est d'Arles et Ungaro d'Aix –, elle a vu, par contre, s'y implanter, notamment grâce aux Arméniens échappés de l'Empire ottoman après 1920 et aux israélites arrivés de l'ex-Afrique du Nord française après 1960, une industrie textile qui emploierait maintenant, avec les activités commerciales, environ quarante mille personnes dans quatre cents entreprises et atteindrait un chiffre d'affaires annuel de 22 milliards de francs.

Si l'Espace Mode devient réellement, comme il le proclame, un *« outil de travail pour aider les jeunes talents »*, on trouvera bientôt que son coût initial, les quasi 3 millions de son fonctionnement annuel (dont 40 % promis par des mécènes) et ses trente employés permanents ne sont peut-être pas si lourds que ça, et on finira par célébrer le côté pionnier de cette nouveauté sur la Canebière – si du moins la politique et les successions municipales ne s'en mêlent pas trop...

On n'en est pas encore là et la presse marseillaise distillait ces temps derniers le plus profond des pesssimismes : *« La Canebière ne décolle pas »*, *« Le plan Canebière freiné »*, etc. Un certain optimisme est cependant autorisé quand on se met à compter les chantiers ou les projets décidés : l'immeuble Muriel, siège naguère d'un magasin de mode féminine mal famé, s'apprêtant à recevoir les services de communication de la Ville ; remplacement de crasseux cinémas pornos par cinq salles « normales » neuves, un restaurant et la délégation aux affaires culturelles ; rachat par une société suédoise de l'hôtel Noailles, splendide édifice 1860, pour y commercialiser 5 000 mètres carrés de bureaux, etc.

Les chances réelles de rendre vie et beauté à la Canebière résident néanmoins dans trois ou quatre autres dossiers, sans rentabilité directe, visant à ramener au cœur de la cité les étudiants exilés vers la périphérie à l'époque de la vogue des campus à l'américaine. Si l'Institut universitaire de formation des maîtres (Ecole normale) ouvre enfin dans le ci-devant Monoprix de la Canebière ; si l'ancien cinéma Le Français reçoit le Centre de documentation sur la jeunesse et surtout si des logements estudiantins en nombre suffisant sont, comme promis, insérés dans le secteur, sortes de poches de vie dans une zone vieillissante et bureaucratisée, il est à parier que la Canebière ne sera descendue si bas que pour mieux remonter.

Après s'être fait tirer la peau, il lui restera quand même à retrouver l'essentiel : une âme. Comme à l'époque pas si lointaine où une quinzaine de grands cafés, bruyants de joie et de plaisir de vivre, bourrés de bourgeois, d'ouvriers et d'étudiants, bordaient le boulevard le plus cosmopolite de France et pourtant pas le moins français...

De notre envoyé spécial
Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

(1) En provençal, « estomaqué » et, à Marseille, par glissement, toute nourriture indigeste.

PIGNON SUR RUE

Histoires marseillaises

La véritable histoire de la doyenne des villes de France (2 588 ans) est racontée en chapitres brefs et corsés par notre confrère du *Provençal* Jean Contrucci. *Ça s'est passé à Marseille*, deux tomes de 200 pages, 95 F l'un. Autres temps, 1992 et 1993.

Chez le même éditeur *l'OM européen : l'épopée magnifique*, de Jean Ferrara, grand reporter sportif. 135 pages illustrées, 98 F.

Le portefeuille *Architectures de la Canebière à Marseille*, croquis par l'Atelier du patrimoine de la Ville de Marseille. Edisud, Aix-en-Provence, 25 planches 290 F.

Les origines des flèches néogothiques des Réformés sont révélées dans *Marseille, églises et art sacré*, de Jacqueline Magne et Christian Crès, livre-album couleur, Editions méditerranéennes du Prado, Marseille, 1991, 380 F.

L'Institut français d'architecture a édité en 1989 une plaquette sur Marseille (23 pages illustrées, 50 F) et les Editions parenthèses viennent de sortir le guide d'architecture, *Marseille 1945-1993*, (175 pages illustrées, 120 F) de Jacques Sbriglio.

Si on veut savoir où les Marseillais d'hier allaient se changer de la trépidante Canebière, lire aux Editions Laffitte, *les Bastides marseillaises*, de Gilles Mihière, photos couleur de Patrice Binet, 170 p., 230 F.

Chez les bons libraires marseillais (notamment chez Tacussel, Librairie du Sud, 88, Canebière, Tél. : 91-48-40-04), se procurer les « classiques », que sont *Marsiho*, d'André Suares (1931), et *Marseille*, d'Albert Londres (1927).

Monument

La Canebière doit à Napoléon III de posséder un édifice d'exemplaire architecture édilitaire – surtout l'immense salle des pas perdus zénithalement éclairée – avec le palais de la Bourse et de la Chambre de commerce. Dans le même bâtiment, le Musée de la marine. Tél. : 91-39-33-33.

Mode

Inauguré en décembre 1993, dirigé par Maryline Vigouroux, l'Espace Mode Méditerranée, avec son centre de documentation, sa librairie spécialisée, sa boutique, son Café de la mode, son Musée de la mode. Exposition « Saint Laurent exotismes », modèles du couturier montrés jusqu'au 27 mars. 11, Canebière, Tél. : 91-14-92-00. Du 15 avril au 26 juin, exposition « Corps drapés autour de la Méditerranée », depuis les Grecs fondateurs de Marseille jusqu'à nos jours.

Bouillabaisse

A quelques pas de la Canebière, la plus cotée des bouillabaisses est actuellement celle du chef Jean-Michel Minguella, officiant depuis vingt-huit ans au Miramar, 12, quai du Port. Tél. : 91-91-10-40. Pour la bourride, commander 24 heures à l'avance.
Le repas complet tourne autour de 400 F.

Aux Arcenaulx, à cinq minutes de la Canebière, le complexe gastro-littéraire des sœurs Laffitte (*le Monde* du 4 mai 1991). On y préférera la morue fraîche, à rendre jaloux les Portugais... 25, cours d'Estienne-d'Orves, tél. : 91-54-77-06. On s'en sort avec 250 F.

Sur la « Caneb » même, difficile de trouver une table « honnête » à l'exception d'une excellente pizzeria, Chez Noël, 174, Canebière. Tél. : 91-42-17-22.

Baisers-de-Nègre

La recette demeure bien entendu *« secret professionnel »* mais le jeune pâtissier propriétaire, Robert Giordana confirme que cette *« boule de chocolat noir tendre »* (16,50 F l'une) est confectionnée selon la même méthode, depuis l'ouverture de la chocolaterie en 1820. Plauchut, 168, Canebière. Tél. : 91-48-06-67.

Vue sur mer

Aucun hôtel sur la Canebière proprement dite n'est à recommander. Proche, le Pullman Beauvau, 4, rue Beauvau, tél. : 91-54-91-00, offre des chambres avec vue sur la Canebière ou le Vieux-Port : 890 F pour deux personnes avec petit déjeuner, la chambre 210, où dormit Cocteau.

A cinq minutes de la Canebière, plus abordable est l'hôtel Saint-Ferréol, avec ses chambres thématiques (Cézanne, Van Gogh, etc.) : de 300 à 400 F la nuitée. 19, rue Pisançon. Tél. : 91-33-12-21.

Colifichets

Plusieurs centaines d'objets courants ou insolites à tous les prix, aux couleurs de l'Olympique de Marseille, de la photographie de chaque joueur (5 F) au « surveto » des idoles du stade (450 F) en passant par le porte-clés-ballon cachant un préservatif... (25 F). Boutique de l'OM, 156, Canebière. Tél. : 91-48-47-58.

RIVERAINES

Rosine et Julie

« Puisque je vous le dis, monsieur, je suis née sur la Canebière et j'y ai passé toute ma vie, oui, toute ma vie ! Mon père était un gavot, mon mari aussi, on appelait comme ça les hommes venus des Alpes, et l'été, au lieu d'aller dans un cabanon, aux calanques, on montait à Barcelonnette, mais moi j'étais toujours contente de revenir à la Canebière... »

Rose G., dite « Madame Rosine », née en 1900, espère bien *« boucler son siècle »* sur cette avenue, qui n'a été baptisée officiellement Canebière, sur toute sa longueur actuelle – un petit kilomètre –, que vingt-huit ans après sa naissance. Elle a grandi là, s'y est mariée, y a enfanté cinq fois, y est devenue veuve, y a travaillé : *« A un moment, dites, j'ai même vendu des billets de loterie devant ma porte, mais comme je n'étais ni bossue ni aveugle, quoi, je portais pas chance, on m'a pas laissée continuer longtemps... »*

Sur son pliant de vendeuse ou de sa fenêtre, entre la lessive blanchie au seul savon de Marseille et le pot de basilic pour *« la soupe au pistou »*, « Madame Rosine » a vu : brûler les Nouvelles Galeries ; assassiner Alexandre Ier de Yougoslavie ; la même foule adorer Pétain puis de Gaulle : *« Nous, on croyait que le maréchal et le général étaient compères et compagnons puisque le maréchal était le parrain du fils du général, ça compte ces choses quand même, y a dû y avoir des embrouilles, dommage !*

» (...) La Canebière c'est plus comme avant, je vous dis pas ça parce que je suis vieille. Avant y avait du beau monde, on voyait des princes étrangers, de l'Indochine, de partout, sortir du Noailles faire leurs emplettes, y avait des Marseillaises bien habillées, avec des chapeaux à voilette, maintenant regardez c'est tout des marque-mal. »

« Madame Rosine » excelle à dérouler ses souvenirs. Si elle avait eu des lettres, elle aurait sans doute agi comme sa plus illustre prédécessoresse *in situ*, Julie Pellizzone (1768-1837) ; cette Marseillaise qui logea au coin du cours Belsunce (là où est l'actuel immeuble de Radio-Monte-Carlo) et de la Canebière a raconté dans ses *Mémoires* l'histoire de France vue de sa croisée méditerranéenne, de 1787 à 1836, des mamelouks napoléoniens fêtés puis noyés, à Madame Royale, fille de Louis XVI, fêtée seulement, en passant par le révolutionnaire fêtard Barras, né dans l'arrière-pays et détenteur à Marseille du trop fameux jardin des Aygalades...

Connu des historiens, parfois cité, le *Journal* de Julie, si finement (elle fut élevée par son père, le distingué peintre Etienne de Moulinneuf dont la Chambre de commerce de Marseille possède encore un tableau) et si passionnément écrit (elle fut légitimiste, soutenant par exemple la tentative de restauration de la turbulente duchesse de Berry en 1832), va enfin être publié, grâce notamment aux efforts d'une universitaire marseillaise, Hélène Echinard.

J.-P. P.-H.

▶ En attendant la sortie en 1994 des *Mémoires* de Mme Pellizzone – dans une coédition Côté-Femmes (Paris) et Faculté des lettres d'Aix-en-Provence – on peut lire l'article que lui a consacré Hélène Echinard dans *Marseillaises, les femmes de la ville*, ouvrage collectif, Côté-Femmes, 400 p., 160 F.

Qui la mode ?

Une poignée d'agences de syle donnent le ton de la mode à venir, créent les harmonies *quand* elles n'orchestrent pas le ballet. Mais quelle partition jouent-elles, la nôtre ou la leur ?



WILLIAM KLEIN/N • MODE IN ET OUT • SEUIL

« Nous essayons de formuler ce qui est encore l'inconscient collectif. »

Mafia, Promostyl, Peclers-Paris, Nelly Rodi, Lidewu Edelkoort : cinq agences de style parisiennes. Cinq styles d'agences aussi que traduisent les locaux choisis, toujours vastes, souvent laqués de blanc : appartement chic à deux pas de la rue Saint-Honoré, manufacture dans le 11e arrondissement, appartement-paquebot flanqué de hublots et de coursives dans le Sentier, atelier d'artiste enfoui au fond d'une villa pavée près du cimetière Montmartre, école transformée en « usine ». Ce club des cinq en fait de toutes les couleurs, deux fois par an, pour définir celles du temps à venir : le style.

Le style : un mot (re)né dans les années 60, avec l'émergence de la classe moyenne d'après-guerre qu'il fallait habiller. *« Entre la haute couture et les petites couturières, il n'y avait rien »*, rappelle Maïmé Arnodin, soixante-dix-sept printemps. Ingénieur de l'Ecole centrale des arts et manufacture, elle est d'abord directrice du *Journal des modes*, avant d'ouvrir son bureau de style. En 1961, elle fonde l'agence Mafia, avec Denise Fayolle, championne de France de patinage artistique que n'ont pas glacée ses études de philosophie. Et d'associer, au conseil style, la publicité. *« Conseil extérieur en style est un métier frustrant et qui l'est devenu encore davantage : nos conseils sont suivis... ou pas. Dans la publicité, on fait les choses soi-même, on est responsable et on va jusqu'au bout. C'est pourquoi, dès la création de Mafia, nous avons ajouté la publicité, un métier beaucoup plus abouti que le style. »* C'est d'ailleurs à l'agence de publicité BDDP (actionnaire à 60 %) que les deux « prêtresses » de la mode vendent leur société, en 1986, avant de créer, infatigables, leur propre agence de pub. L'exemple fait-il école ? Bélier fut, dans les années 80, actionnaire majoritaire de Promostyl, créée en 1966 par Françoise Vincent. Peclers-Paris, fondée en 1970 par Dominique Peclers, est désormais filiale du groupe Euro-RSCG.

« Maïmé Arnodin, capo di Mafia » titre bientôt un article du *Nouvel Observateur* qu'elle s'amuse encore à expliquer : *« C'était parce que nous travaillions tous dans le même sens : Denise Fayolle avec le style Prisu à Prisunic, les stylistes des Galeries Lafayette, mon bureau de style et Elle Lazareff, au magazine* Elle, *qui soutenait cette évolution. Ce fut une période passionnante ! Ce métier, tel que nous le pratiquions, était en fait une direction artistique de la mode des entreprises. »* Plutôt que proposer des gammes de coloris adaptés à chaque client à partir d'une gamme générale, pour «éviter de toujours recommencer », elle invente le « cahier de coloris Maïmé Arnodin ». Qu'elle vend 300 F puis 500 F. *« Mais*, poursuit-elle, *je n'ai jamais voulu concevoir un cahier de tendances parce que je l'ai toujours trouvé un petit peu faux. Il me semble préférable que chaque entreprise ait su propre personnalité. »* Couleurs, tendances.

Trente ans après, c'est encore et toujours la couleur qui donne le ton, deux ans en avance. *« Dans la filière textile, les premiers à devoir connaître les couleurs sont les filateurs et les tisseurs auxquels nous donnons une impulsion de création. Nous leur proposons nos gammes en décembre, lors du Salon Expofil »*, explique Véronique Rodriguez, directrice de la communication chez Nelly Rodi.

Deux ans à l'avance : boule de cristal, intuition, création, sociologie, études de marché ? C'est un métier si difficile à expliquer, dit-on de toute part..., si difficile que chaque agence assoit ses convictions sur ses réussites passées. *« Il faut savoir aussi que nous travaillons en permanence sur plusieurs saisons à la fois. Je connais toute la mode de 1994 : j'en suis déjà lassée. Or je suis le consommateur »*, relève Marie Chauveau, actuelle présidente de Mafia. Une bonne base, il est vrai. Par contre, largement sollicités dans les années 80, les « sociostyles » paraissent démodés aujourd'hui. Et si hier Promostyl a pu notamment s'appuyer sur les études du Centre de communication avancée de Jean-Michel Cathela, *« nous ne travaillons plus sur statistiques ; nous les avons en bibliothèque mais c'est tout »*, reconnaît aujourd'hui Lysiane de Royère, responsable de la communication. *« En établissant une segmentation en tranches rassurantes, le marketing à l'américaine nous a transformés en cibles. Cela ne veut plus rien dire et on ne peut plus faire ce métier de visionnaire avec une vision d'hier »*, poursuit Marie Chauveau. *« Les « sociostyles » et les études de marché sont réducteurs voire dangereux car insuffisamment prospectifs »*, renchérit Cécile Poignant, l'un des bras droits, à Trend Union (fondée en 1986), de Lidewu Edelkoort, l'agence réputée la plus « conceptuelle » et « généraliste ». Cela dit, une sociologue peut être consultée (Peclers-Paris) ou une psycho-sociologue s'intégrer à l'équipe (Nelly Rodi).

Comment détectent-elles « les pistes et signes pour demain » (Marie Chauveau). « les phénomènes émergeants », le grunge par exemple, comme les grands courants de fond, telle « l'écologie » (Lysiane de Royère) ? *« Ce métier se fonde sur une énorme réceptivité car nous essayons de formuler ce qui est encore l'inconscient collectif. Nous revendiquons une intuition multiforme »*, répond Cécile Poignant. *« Je surveille, je guette, j'enregistre les signes »*, dit Marie Chauveau dont l'équipe de douze créatifs s'en va même, par roulement, « renifler » l'air du temps – à Londres, le week-end dernier – car *« il ne suffit pas de le savoir, il faut aussi le vivre »*.

Intuitions, pistes et signes, recueillis au quotidien comme au cours de voyages, en France et à l'étranger (notamment aux Etats-Unis et au Japon), livres, films, thèmes, expositions, musiques, échantillons de tissu, objets ramenés *du bout du monde, photos*, articles, découpages, mots, et aussi envies, désirs..., autant d'indices accumulés (considérés comme tels ?), et jetés pêle-mêle sur la table le jour J : celui du séminaire, de la réunion, du « brain-storming ». Ce jour-là, trente-cinq créatifs (sur cinquante salariés) *« gambergent, du plus manuel au plus conceptuel, de la « fashion-victim » à la diplômée du CELSA »*, résume Dominique Peclers. Outre ses quinze créatifs (sur vingt-cinq salariés), Promostyl convie des personnalités extérieures, et souvent *« deux très jeunes stylistes qui apportent un œil nouveau »*.

De même, Nelly Rodi installe autour de la table ronde ses quinze « permanents experts » et autant de collaborateurs extérieurs réguliers. Ce jour-là encore, une assemblée générale pas ordinaire et « très conviviale » rassemble, autour de « Li » Edelkoort, l'*équipe internationale formée de* onze créatifs-actionnaires. Emergent ce jour-là des idées de couleurs et de thèmes – exprimés au moyen de mots-clefs – qui s'épuiseront, fusionneront ou s'approfondiront au cours des quelques semaines suivantes. Sonne ensuite l'heure de la synthèse, effectuée par l'équipe, complète ou restreinte, Li Edelkoort et Nelly Rodi revendiquant personnellement sa finalisation.

Résultat ? *« Il n'y a pas de miracle : nos gammes de coloris sont proches »*, souligne Lysiane de Royère. Et d'autant plus proches que le Salon professionnel Première vision établit une gamme commune, non *« pour jouer au fakir mais pour aider la filière textile en évitant la surproduction de couleurs qui ne répondront pas à la demande du plus grand nombre »*, explique Micheline Alland, la directrice de la mode de ce Salon jusqu'à mars *1993*, dans le magazine *View on Colour* n° 2 (1993, éditions UPSA de Li Edelkoort). Résultat tangible : ces cahiers de couleurs, si semblables au fond et si différents dans leur présentation, leur vocabulaire et leur argumentation. C'est que, première démarche créative d'une nouvelle saison, ils forment d'abord l'outil interne et le langage commun propre à chaque agence. Trois mois plus tard, en mars, paraissent les cahiers de tendances de cette même saison : ils déclinent généralement les quatre grands thèmes porteurs (de consommation) retenus, de manière plus ou moins directive ou suggestive.

D'autres cahiers peuvent venir au fil des mois préciser les lignes des produits, proposer des collections voire des solutions clé en main, selon le type de clientèle (créateurs, grandes marques, industriels, « VPCistes », grande distribution) et de secteur (vêtement, cosmétique, maison, automobile, etc.) que chaque agence ambitionne de conseiller. Mais qu'on ne s'y trompe pas : l'influence de ces cahiers de couleurs et de tendances, vendus (sauf chez Mafia) respectivement autour de 5 000 et 10 000 F (hors taxe) accompagnés de prestations (notamment audiovisuelles), pourrait bien être inversement proportionnelle à leur tirage : entre deux cents et six cents exemplaires... diffusés dans le monde entier, par le *biais* d'agents ou de filiales. Pour longtemps ? *« Les journaux de mode se présentant de plus en plus comme des cahiers de tendances, ces derniers sont sans doute un peu en déclin »*, estime Sylvie Plumail, professeur à l'école privée ESMOD dont le diplôme est reconnu par l'Etat (niveau III). *« Regardez, ce n'est plus le vêtement qui est mis en avant, c'est l'ambiance. Mais, ce qui demeure important dans ce métier, c'est anticiper. »*

Véronique Balizet

TISSUS AU SALON

Le rayonnement des jaunes et l'ardeur des rouges

Tisseurs, confectionneurs, distributeurs, stylistes : en mars et en octobre, ils sont quarante mille, originaires de quatre-vingt-dix pays, à se rendre au Salon Première vision *où s'échantillonnent les tendances* textiles des saisons à venir, mailles *« glissantes, nerveuses »*, ou *« polaires »*, soies *« craquantes »*, touchers *« frais »*, lainages *« gonflants, poilus »* etc. Les initiés échangent des phrases telles que *« misez sur les armurés ! »* En dix ans, le chiffre des visiteurs a presque triplé. Plus le temps passe, et plus la référence au produit se *« spiritualise »*. En octobre 1993, le Salon Première vision a ainsi salué le *« rayonnement des jaunes »*, l'*« ardeur des rouges »*, la *« force des bleus »*... Et pour l'été 1994, le grand thème choisi pour l'audiovisuel de présentation a été *« la nature humaine »*, ou *« la philosophie de la vie vue à travers les fleurs, les plantes et les graines »* : images de moissons, bottes de foin, outils de travail, broderies campagnardes illustraient pour l'audiovisuel le *tissu gagnant de la saison, le lin*, signifiant pour certains *« le retour aux valeurs »*...

La couleur, indissociable désormais de la matière, des fils et des textures, devient un *« esprit de couleur »*, nouveaux traitements obligent. Froissée, chiffonnée, grattée, dévorée, bouillie, irrégulière, l'étoffe sert d'étendard à tous les messages en vogue sur la mode dite *« vraie »*, à connotation régionaliste ou mondialiste. Un écru est *« salvateur »*, un vif *« énergétique »*, un or *« incantatoire »*, etc. Sur fond d'écologie chic, les qualificatifs fleurissent comme les bons sentiments. On apprend qu'il existe des tissus *« honnêtes, sincères »*, et des touchers *« amicaux »*. La profusion de références à l'art, à l'Histoire, qui avait marqué les années 80, s'efface derrière le nouveau discours de la sagesse : calme, authenticité, mieux disant mystique. Les cahiers de tendances se découvrent comme de véritables livres d'enluminures : ainsi, ceux de Li Edelkoort (Trend Union), de Nelly Rodi, qui ouvre son impressionnant recueil dédié à la maison 1994 par un important chapitre « Civilisation » : papiers de soie huilés aux inscriptions ésotériques, fragments de robe de bonze, recompositions de fibres sacrées... *« La maison rêve d'accéder au spirituel, à un ethnisme dénué de tout folklore... »*, promet l'organisatrice du Salon Scènes d'intérieur, l'un des grands événements en matière de décoration, et qui se tient ce week-end à Paris (1).

Le futur se conjugue désormais au présent immédiat. On ne parle plus d'avenir, mais d'évolution, plus de thèmes mais d'influences. Le mot tendance rimerait-il aujourd'hui avec permanence ? *« Dans toutes les métropoles, l'appel du vrai, du fait-main, de l'authentique – de l'ethnique – se fait sentir comme une secousse primaire... »*, lit-on dans le dernier *View on Colour*, un luxueux catalogue (350 F), édité par Li Edelkoort, où le blanc, par exemple, se décline en pleines pages, trois bols sur une nappe de chanvre, un gant de jardinage abandonné près d'un torchon... De gros plans en photographies de mode, de portfolios d'artistes (Deborah Tuberville, Sophie Calle) en simples clichés d'une bouche peinte en bleu, évoquant *« la lumière méditative de l'indigo »*, les images défilent, comme des invitations au voyage conceptuel : *« Une histoire de basiques funky, lavés dans la pénombre de la végétation caraïbe... »* ou encore *« les bas de laine couleur chair nous emmènent vers un* knitwear *épidermique... »* Chez elle, la présentation traditionnelle (avec projection de diapositives) s'accompagne d'un happening. Il y a quelque temps, on a pu admirer une danseuse de nô s'enrouler dans un sac-poubelle.

C'est entre le 11 et le 14 mars qu'aura lieu la prochaine édition de Première vision (2). *« Chaleur du corps, besoin de calme, de transparence, d'air nouveau, regard vers la lumière... »* Au programme, un parcours tactile, organisé selon les sensations de la saison : le doux, le lisse, le froid, le sec, le grainé, le rugueux, le plissé. Le printemps-été 1995 y est annoncé sous un titre consensuel : « Bien être ».

Laurence Benaïm

(1) Scènes d'intérieur au Parc des expositions de Paris (hall 7, 3), porte de Versailles, du 11 au 14 février.

(2) Première vision. Parc des expositions Paris-Nord-Villepinte, du 11 au 14 mars (réservé aux professionnels).

L'ŒIL DE CLAUDE SARRAUTE

Couleur moutarde

Un jour... C'était quand déjà ? Ah ! oui, fin 92, je me pointe chez Josyane, elle a une boutique du côté de l'Opéra. On se fait la bise... Et elle : Bouge pas, je m'occupe de ma cliente et je suis à toi... Du fuchsia ? Mais on n'en porte plus depuis... Ailleurs ? Ça m'étonnerait ! Au revoir, madame... Montre, comment t'es fagotée... Pas mal, dis donc, ce chemisier... Un peu élimé ? Normal ! C'est de l'ancien, ça doit dater de l'époque jaune moutarde-bleu gitane... Remarque, ça revient, le moutarde... Tiens, essaye ce blazer... Tu vois, c'est collé... Gé-nial ! Prends-le, va ! je te le ferai à...

Je l'ai pris. Du coup, à la rentrée, j'y retourne : Tu sais, mon chemisier période moutarde, il est plus mettable... J'en cherche un pareil pour aller avec ton blazer – Désolée, je fais pas antiquaire, je fais prêt-à-porter. Cet hiver : marron glacé-vert sapin. Cet été : beige safari-blanc cassé... Remarque, on ne contraste plus, on superpose, alors on pourra peut-être... L'été, je le mets en vitrine début février... T'as qu'à repasser.

J'y fonce tête baissée, dès le 1er, sous une pluie glacée. Et elle : D'où tu la sors, cette parka ?... L'épaulé, c'est d'un ringard... Moi, les miennes, je les ai soldées à Noël. T'aurais vu... Su-per-bes ! Evidemment, ceinture coulissante sur les hanches, où veux tu qu'elle soit ? A la taille ? – Ben... Et t'en as plus ? – Pour quoi faire ? Fini, l'hiver, terminé... Qu'est-ce que tu dirais de ce body transparent ? Ça se porte avec un short. Là, tu risques pas d'avoir chaud. Hy-per-léger ! – T'aurais pas un truc plus classique ? – Ça veut dire *quoi, ça ? Une jupe aux* genoux, années Coco Chanel ? On est des femmes libérées, nous, pas des esclaves de la mode. On s'habille comme on veut. Ou maxi ou mini.

Et moi : Va pour le maxi ! – Tu rigoles ? Sorti du mini, t'es pas couture. – Bon, ben, tant pis ! A mon âge, on ne montre pas ses cuisses. – Arrête avec ça ! C'est ridicule ! T'as qu'à t'acheter un collant à varices bien opaque, bien épais, en pharmacie... Couleur chair, c'est plus sexy... Bon, alors, ton blazer moutarde... Mais, c'est un faux ! On t'a fourgué un caca d'oie, ma pauvre chérie. – « On », c'est toi, je te signale. – Tu m'étonnes ! Je suis pas le genre à refiler un vieux chiffon, oublié au fond d'un placard, aux copines !

Et moi : Chouette, ce maillot de bain... Evidemment faut être bronzée. – Va donc l'essayer... Allez, fais pas ta frileuse... Ça y est ?... Par-fait ! Coton froissé gris sur peau assortie, le total look, moi, j'adore... Bon, d'accord, c'est pas très mode, mais d'ici deux, trois ans ça le sera... Suffit d'attendre. – Bonne idée. J'attendrai les vacances.

Et elle : D'été ? Tu rêves ! En juin, on va à la neige, pas à la plage... Fausses fourrures et gabardines doublées vison. – *Tu me donnes le ton ? – Tu sais* bien, ils l'ont matraqué à la radio, tête-de-nègre et noir ébène... Je vais recevoir un trois-quarts... Su-bli-me ! Dans les bruns... Comment dire... Exactement ce qu'il te faut... Chemisier ou manteau, quelle importance, du moment qu'on y a droit, au chocolat-caca ? – C'est à vomir, écoute ! – Pas plus que le vert pistache-rouge sang. Et on s'en est mis jusque-là, rappelle-toi !

FORMES

Histoires de chaises

La chaise, un exercice qui a souvent tenté les architectes, à la recherche du meilleur rapport entre solidité et esthétique. Visite au Vitra Design Museum, près de Bâle, spécialiste de l'objet.

Longtemps, la chaise eut quatre pieds. Bergère, méridienne, chauffeuse, conversation, indiscret, autant de noms pour désigner, dans le style de l'époque, les variations de l'objet que l'homme « debout » avait inventé pour s'asseoir... Pour parler ou pour réfléchir, pour travailler ou se reposer : fauteuil, chaise, tabouret, banquette, canapé. Au long des siècles, il s'est beaucoup répété : un dossier, quatre pieds, parfois trois, c'était moins stable, une assise, dure, en bois, ou douce et molle, rembourrée de tissu, plus tard en métal, dans les usines. Tourneur de barreau de chaise, fonction modeste mais essentielle à la solidarité de l'ensemble, signifiait amateur de travail bien fait.

La chaise « sans pieds arrière » n'arrive qu'en 1926, à la faveur des grands mouvements de libération des formes : d'abord en tube de métal courbé, puis en bois, en lames de contreplaqué, à la limite de tension et d'élasticité des matériaux. Les architectes se défient les uns les autres, en Allemagne, en France, mais se reconnaissent un précurseur en la personne de Michael Thonet, qui, à Vienne, dès 1830, quand il avait fallu penser industrialisation, avait inventé une chaise composée de très peu d'éléments, chacun d'eux étant issu d'une technique formidablement efficace : le bois courbé à chaud. Des modèles les plus simples comme la chaise de bistrot encore en vigueur aujourd'hui aux élégantes chaises longues cannées, il avait ainsi créé une dynastie industrielle qui continue de faire l'admiration des historiens et des collectionneurs. Et qui a inspiré les architectes.

Début de siècle. Dans les salons bourgeois, velours et macramés, damas et brocarts, franges et fanfreluches, le rococo 1900 envahit l'espace. Le confort encombre, l'aisance financière s'exprime par l'abondance des matières, l'accumulation des objets. En 1918, un Hollandais, l'architecte Gerrit Rietveld, dessine et construit une chaise basse en contreplaqué peint en noir avec des accoudoirs-baguettes, le squelette, la forme essentielle d'une chaise. Il ne dit pas qu'il faut s'y asseoir, il réfléchit seulement, tout ami de Mondrian qu'il est, à la forme minimale d'un siège. Sa chaise, décorée quelques années plus tard de bleu et de rouge, devenue la « Rood blauwe stoel », finira au Musée d'art moderne, à New-York.

1925 : révolution dans les esprits, jupes courtes, robes plates, cheveux au carré, Exposition des arts déco à Paris, mais la fanfreluche est encore bien présente dans le décor. En Allemagne, à Weimar, un groupe d'illuminés ont créé le Bauhaus, école, atelier d'où vont sortir les lignes pures de la modernité. L'un des architectes, Marcel Breuer, fabrique avec des tubes de plomberie une « structure » de fauteuil, charpente stable et équilibrée, et au lieu du rembourrage attendu, tend des toiles pour l'assise et le dossier en prenant bien soin que le corps ne touche pas le métal. On l'appellera Wassily (du nom de Kandinsky) quand il s'agira dans les années 50 de le fabriquer en série, en Italie.

Nous sommes encore à l'âge des prototypes. C'est Mart Stam, en 1926, qui invente la chaise « sans pieds arrière » : avec un porte-à-faux, en utilisant le tube de métal courbé (où l'on retrouve l'inspiration Thonet). Mais c'est Ludwig Mies van der Rohe qui lui donne son élégance formelle inoubliable et c'est lui que l'histoire retient. Pour la beauté de la ligne, et pour l'arrivée d'un « plus », la flexibilité.

Quand Mies van der Rohe, en 1927 à Berlin, présente au bureau des brevets son siège avec cette belle avancée courbe des deux « jambes », et le léger balancement que permet le porte-à-faux, l'architecte s'inquiète, raconte Alexander von Vegesack, auteur de l'exposition, de la moue de l'ingénieur-contrôleur qui, s'asseyant, va éprouver la relative souplesse du siège. « *Voyant un sourire se dessiner sur le visage fermé de l'ingénieur, Mies ajoute vite la flexibilité à la liste des qualités de son invention...* »

C'est l'époque des « désosseurs ». Rietveld imagine plusieurs structures archi-simples, en contreplaqué et piétement de métal ; René Herbst, à Paris, tend des élastiques entre deux tubes d'acier. Jean Prouvé, l'ingénieur, dessine de nombreuses variations métal-bois. En Finlande, dans les années 1930, Alvar Aalto renouvelle le genre en exploitant les lames de bois, le contreplaqué, les formes emboîtantes, les pliages souples, les sculptures aériennes. Un Suisse, Hans Coray, courbe une feuille d'aluminium percée de trous, et crée la chaise poids plume (encore fabriquée aujourd'hui). Les exilés du Bauhaus arrivent en Amérique, c'est la guerre.

Dans les années 40, le pôle de la recherche se déplace : voici les « constructeurs ». Charles et Ray Eames veulent courber le contreplaqué et lui faire épouser la forme du corps. L'architecte dessine pour son ami le cinéaste Billy Wilder le fauteuil en palissandre moulé et en cuir noir qui restera célèbre, et aussi une chaise longue de « travail », étroite banquette « *qui permet de se reposer mais empêche de s'endormir* », car les bras du dormeur, en retombant, le réveilleraient. Il trace des dizaines de variantes, associations de piétements métalliques et de bois moulé, ou des coques légères en grilles d'acier, et jusqu'à cette méridienne de fibre de verre moulée, blanche, pour une moderne Récamier (rééditée par Vitra).

Si la chaise intéresse tant les architectes et si les plus célèbres d'entre eux, lors de la révolution moderniste de la première moitié du XXe siècle se sont spontanément distingués dans cet exercice, c'est que, comme la grande architecture, celle de la chaise exige d'assurer la stabilité, la résistance, en recherchant la simplicité, et, par chance, la beauté formelle. Mais il y a mille expressions de cet idéal, comme le montre l'histoire de ce meuble, le plus proche de l'homme, son « *alter ego* », comme dit Rolf Fehlbaum, président du groupe suisse Vitra. Fabricant de mobilier de bureau, éditeur de sièges « signés » et notamment des réalisations de l'Américain Charles Eames, il est à l'origine de la création du Vitra Design Museum, dont la direction a été confiée à Alexander von Vegesack.

Le musée est né de la rencontre de deux passions, celle de l'industriel et celle d'un amateur qui, après avoir vécu la révolution culturelle des années 60 dans les docks de Hambourg, se mit à collectionner des Thonet avant que ce soit la mode, puis des meubles d'architecte (dont certains viennent d'entrer au Centre Georges-Pompidou), et qui s'intéressa aux œuvres de Charles Eames, dont l'épouse Ray (elle mourra en 1988, dix ans après son mari) allait le mettre en contact avec le patron de Vitra.

« *Chaque innovation technique, chaque matériau nouveau, apporte une recherche et une innovation formelle* », explique l'auteur de l'exposition. Métal, bois lamellé, résines, fibres de verre, mousses et polyesters, chaque étape ouvre son champ d'expériences. Jusqu'à l'exubérance et aux « folies » de la dernière décennie, où le fauteuil s'habille à nouveau de couleurs et d'images (roses piégées dans une assise en Plexiglas, tissus peints à la main), où reviennent des formes tourmentées, après l'image d'un corps dans la mousse et le grand sac mou qui prenait la forme qu'on lui donnait (années 60), on parvient à de nouvelles associations de matériaux opposés, comme le propylène soufflé marié à une paire de pieds en aluminium du fauteuil Louis XX de Starck, empilable et... très confortable.

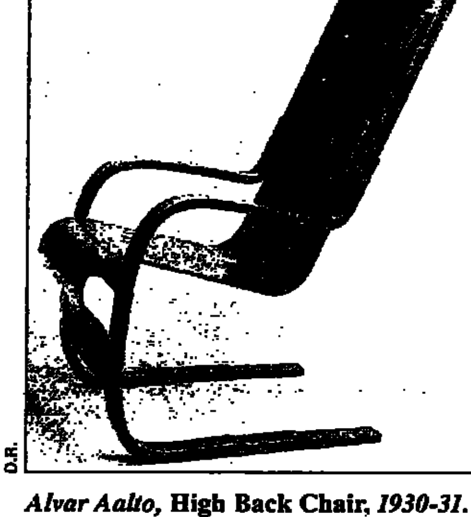
De notre envoyée spéciale
Michèle Champenois

D.R.

Ludwig Mies van der Rohe, MR 10, *1927.*

D.R.

Hans Coray, Landi, *1938.*



D.R.

Alvar Aalto, High Back Chair, *1930-31.*

Expositions

« Du produit industriel à la sculpture mobilière : cent cinquante années d'histoire internationale du design », présentation de cent cinquante sièges sélectionnés parmi les deux mille objets de la collection permanente du Vitra Design Museum. Jusqu'au 31 mai.
Le Vitra Design Museum est situé à Weil-am-Rhein, Allemagne, à quelques kilomètres de la frontière française, non loin de l'aéroport de Mulhouse-Bâle. Ouvert du mardi au vendredi de 14 heures à 18 heures ; samedi, dimanche et jours de fête, de 11 heures à 17 heures. Charles-Eames Strasse, D-79576 Weil-am-Rhein. Tél. : (19-49-7621) 70-22-00. Télécopie : 774-93.
Magasin d'exposition des produits Vitra à Paris (40, rue Violet, 75015 Paris, tél. : 45-75-59-11, du lundi au vendredi) où l'on trouve aussi les répliques au 1/6 éditées par le musée de quinze sièges célèbres : de la chaise de Mackintosh au siège en plastique de Verner Panton, de la « zig-zag » de Rietveld au Wassily de Breuer (de 500 F à 1 000 F environ selon les modèles).

Livre

Portrait d'une collection/Alexander von Vegesack, de Marie-Laure Jousset et Katarina V. Posch (78 p., 140 F). Ouvrage illustré édité par le Centre Georges-Pompidou en 1993 à l'occasion de l'acquisition par le Centre d'une quarantaine de pièces de mobilier (Aalto, Mies van der Rohe, Eames, Rietveld).

SITE EUROPÉEN

Vitraland

Il existe, au point de jonction de trois pays, entre Bâle (Suisse) et Mulhouse (France), près de Weil-am-Rhein (Allemagne), un lieu qui appartient au territoire rêvé d'une architecture sans frontières et qui, du coup, attire des visiteurs du monde entier, un peu comme le faisaient les « Expos » internationales, prétextes à innovation et sources d'émulation artistique et formelle.

Depuis l'ouverture, en 1989, du Vitra Design Museum, construit par le Californien Frank Gehry, et avec l'inauguration, en 1993, d'un centre de conférences signé Tadao Ando (qui n'avait jamais construit hors du Japon), puis d'une caserne de pompiers due au crayon inspiré de Zaha Hadid, née à Bagdad mais exerçant à Londres, ainsi que d'un bâtiment industriel dessiné par le Portugais Alvaro Siza, le site de l'usine Vitra, carrefour européen sans attrait particulier, est devenu un laboratoire d'architecture en plein air pour étudiants, praticiens et amateurs.

Aucun hasard dans ce rassemblement né de la volonté d'un homme, Rolf Fehlbaum, président du groupe industriel suisse Vitra, fabricant de sièges et de meubles de bureau, qui a donné dans les années 80 une forte impulsion architecturale à la société créée en 1934 (à l'origine pour l'aménagement de magasins) par Willi Fehlbaum, le père. Première étape : la reconstruction en 1981 de certains ateliers, à la suite d'un grand incendie, confiée à l'architecte anglais Nicholas Grimshaw, qui les habille de tôle rainurée, dans la bonne tradition de l'esthétique industrielle et du style *streamline*, celui des paquebots et du machinisme d'avant guerre. Deuxième étape : l'étude générale confiée à Frank Gehry à partir de 1984 et les commandes passées à plusieurs architectes à forte personnalité pour de petits édifices, pavillons très typés d'un ensemble démonstratif.



Le Vitra Design Museum, construit par le Californien Frank Gehry. D.R.

Deux rencontres ont marqué l'existence de Rolf Fehlbaum, celles de deux créateurs américains : en 1957, celle de Charles Eames, alors que, jeune homme, il servait d'interprète à son père négociant alors les droits pour la fabrication en Europe des fameux sièges en bois moulé dessinés par l'architecte et son épouse, Ray ; en 1984, celle de Frank Gehry venu à Weil-am-Rhein conseiller l'artiste Claes Oldenburg lors de l'installation d'une sculpture monumentale *(Balancing Tools*, trois outils géants en équilibre sur la pelouse), et qui repartira chargé de concevoir le musée, l'usine et l'aménagement du site... En même temps, l'architecte de Venice (Californie) verra éditer par l'industriel suisse ses fameux sièges en carton d'emballage collé et compressé : l'arrivée du gag visuel au pays de la perfection technologique, un vrai coup de foudre ! D'ailleurs, Rolf Fehlbaum lui-même explique que le musée de Gehry est un *« objet qui a changé la chimie de l'endroit »*.

Frank Gehry est un manipulateur de formes : il sculpte l'espace, fait exploser les formes à l'intérieur d'un volume, accroche la lumière de manière inattendue, non conventionnelle, et aucun de ses édifices ne laisse deviner de l'extérieur les surprises qu'il ménage à l'intérieur. Pour l'usine Vitra, et pour le Design Museum, l'unité est assurée par les murs peints en blanc et les toitures couvertes en zinc, association lumineuse dans ce bout de plaine du Rhin où rien de particulier n'accroche le regard jusqu'aux pentes moyennes qui ferment l'horizon. Côté usine, les lignes droites ne s'émancipent qu'au coin du bâtiment, faisant alors écho aux volumes enchevêtrés, aux pièges à lumière entrecroisés et aux pans obliques qui constituent le bloc « musée », sculpture en fusion, comme à peine sortie des mains du potier-concepteur, et pourtant solide, et limpide dès qu'on y pénètre.

A quelques pas de là, et pas n'importe quels pas, car le cheminement est indiqué, pour laisser au marcheur le temps de se concentrer, de mesurer son approche, Tadao Ando a inscrit la géométrie monastique d'un lieu de rencontre et de méditation : la simplicité du plan (un cercle pris dans un carré) se traduit par des figures croisées, des courbes, des tangentes, à l'intérieur d'un volume plein et apparemment rectiligne. Emergeant peu de la prairie où l'on a pris garde de ne pas déranger une douzaine de cerisiers, il est partiellement creusé en sous-sol. La cour, en contrebas, calme comme un cloître, est tenue dans un angle de haut béton parfaitement lisse, ouverte sur le ciel et sur une grande verrière qui fait penser à l'atelier d'un artiste.

La retenue janséniste n'est pas le genre de Zaha Hadid. Etudiante à Beyrouth puis à Londres, enseignante dans les universités américaines, exprimant son idée de l'architecture dans un art du dessin fait d'obliques et d'élancements, de foudroiements et de tensions visuelles, elle se place dans la lignée du Hollandais Rem Koolhaas. La caserne de pompiers de l'usine Vitra est son premier exercice de terrain : au lieu d'une boutique ou d'un musée, un bâtiment « utilitaire », ce qui est une chance, mais qui ne l'empêche pas d'être un « manifeste ». L'espace est comme électrisé, l'oblique règne et impose sa théorie des hasards, sa non-loi, un système d'étranglements et de brusques dilatations. La lumière accompagne le mouvement, les camions rouges des pompiers se rangent (en oblique bien sûr) le long des rampes lumineuses insérées dans le sol, prêtes à bondir dès que l'on aura fait glisser les hautes cloisons coulissantes, aussi discrètement actionnées que dans un final de James Bond. Dans les vestiaires, les tenues de service semblent accrochées par un styliste de théâtre, et là-haut, sur la terrasse de la cafétéria, on s'attend à voir surgir les invités de *Playtime*. C'est très réussi.

M. Ch.

صكذا من الاصل

Gilles de Binche

Un costume qui écorne sérieusement les économies : à Binche, en Belgique, faire le Gille n'est pas toujours donné. Mais, ici, le carnaval vaut tous les sacrifices. Une affaire qui ne semble pas être qu'un simple divertissement. Rencontres.

Michel Revelard ne fera pas le Gille cette année. *« Je suis comme un joueur de foot qui s'est entraîné, mais je ne me sens pas prêt psychologiquement. »* Le directeur du musée n'est pas originaire de Binche, il s'y est installé il y a trente ans. *« Avec toutes ces années, je commence à ne plus avoir trop de problèmes ici »*, dit-il retrouvant son sourire. Binche est une capitale intraitable de la tradition. N'est pas binchois, n'entre pas dans l'aristocratie carnavalesque qui veut. Il y a les Binchois et les autres, c'est-à-dire ceux qui habitent le plat pays autour, les *« paysans »*, les *« étrangers »*. La petite butte, enfermée dans ses murailles, est orgueilleuse. A quelques heures de l'apothéose de son carnaval, une pluie mêlée de neige tombe sur la Grand-Rue, lustrant le pavé que va bientôt marteler la danse des Gilles.

Etranges, ces Gilles de Binche, rois éphémères de la fête. Un chapeau à plumes d'autruche tellement démesuré qu'il provoque des ennuis cervicaux. Mais surtout un masque indéfinissable : de bonnes joues roses, pleines de candeur rurale, une moustache et des favoris roux à la Napoléon III, encore rassurants, et puis, brutalement, une fine paire de besicles vertes, à la façon des motards. Un personnage alors prêt à tout, y compris peut-être à l'irréparable. Un mélange de Bourgeois gentilhomme et de Mister Hyde.

« Ce qui compte ici, explique Michel Revelard, *c'est l'attachement à la coutume, et non pas des finalités commerciales ou touristiques. Chez nous, le sentiment collectif de l'obligation de pratiquer la coutume est plus fort que tout. Il y a une obligation de poursuivre l'acte des ancêtres de génération en génération. »*

« C'est une fête sérieuse, presque une religion. » Binche doit beaucoup à un homme, Samuel Glotz, ethnologue – en Belgique, on dit folkloriste –, fondateur du Musée de Binche, qui a remis le carnaval dans le droit chemin, en lui évitant des dérives touristico-historiques. *« Moi je suis un carnavalier pratiquant, et pas uniquement un théoricien*, ajoute Michel Revelard. *M. Glotz vous parlera avec amour du carnaval. Il est de Binche, mais n'a jamais fait le Gille.*

» Aussi, il a peut-être idéalisé tout cela. Il y a donc des choses qu'il ne vous dira pas. Moi, je garde un œil critique sur le système ! » A son domicile de l'avenue Wanderpepen, Samuel Glotz s'anime : *« Il faut voir durant le carnaval les Gilles pris par cette ferveur mystique, il faut se trouver dans les rues étroites et moyennâgeuses, entendre le son des tambours, cela s'apparente au plaisir qu'éprouvent les Africains au son du tam-tam. »*

Mer du Nord
PAYS-BAS
BELGIQUE
Bruxelles
Mons
Charleroi
Binche
ALLEMAGNE
FRANCE
LUX.
50 km

Avec un certain courage, Samuel Glotz a remis le carnaval sur les rails de la bonne histoire. Binche, en effet, s'était laissé bercer, et berner, par une légende exotique et séduisante. En 1872, un journaliste tournaisien, Adolphe Delmée, assiste au mardi gras binchois et se met à raconter partout que le Gille est un digne descendant des Incas.

Avec un raisonnement imparable : le Gille a des plumes, les Incas en ont, donc le Gille est un Inca. Adolphe le facétieux ne se fait aucune illusion sur la valeur historique de son propos. *« Comme dans toutes les légendes*, dit-il, *la fantaisie a le pas sur l'histoire. »*

Mais la mode alors en Belgique est à l'Espagne et au romantisme. Les Binchois mordent à l'hameçon. Progressivement, des dates se précisent, un cadre historique adéquat est donné à l'affaire. On rattache le carnaval et son Gille à des festivités qui se seraient déroulées du 22 au 31 août 1549, au cours desquelles la reine Marie de Hongrie, châtelaine de Binche, aurait reçu son frère Charles-Quint et son fils, le futur Philippe II.

Désormais, tout est clair : le carnaval et son Gille sont nés en 1549 lors de ces fêtes fastueuses où parurent des Incas tatoués et le chef orné de plumes. Inca, et d'ailleurs pourquoi pas gentilhomme castillan ? Un certain Van Den Corput, sénateur libéral et médecin, vit même à la fin du siècle passé dans le Gille de Binche les traits de Don Quichotte. Il fallait stopper les débordements de la légende. Samuel Glotz s'en est chargé, même si la polémique demeure et si les « Incas » ont encore leurs chauds défenseurs. En fouillant dans les archives – ce que n'avaient jamais fait les « historiens » de la thèse inca –, il a retrouvé des mentions de la fête à partir de 1394. Les Binchois peuvent même le remercier d'avoir accru l'ancienneté de leur carnaval. En fait, si le Gille est un personnage du théâtre populaire aux XVIIe et XVIIIe siècles, le Gille de Binche n'apparaît pour la première fois dans les textes qu'en février 1795. A cette époque, la ville était occupée par les troupes révolutionnaires françaises, et les autorités communales, prudentes, ont interdit la mascarade. Un masque – la postérité a retenu son nom, François Gaillard – en *« habit de Gille »* a bravé l'interdiction. Mais le commandant français, nommé Cabrespine, est un militaire diplomate et recommande la souplesse afin que la population puisse *« se livrer aux divertissements »*.

Pendant tout le XIXe siècle, on assiste à des tensions avec l'Eglise, les masques par décision municipale ne doivent pas paraître dans la ville haute, le quartier ecclésiastique, et le clergé parfois se déchaîne *« contre les pères et les mères de famille qui laissent leurs enfants se masquer »*. Ce qui n'empêche pas des prêtres de



HARRY GRUYAERT/MAGNUM

« Chez nous, le sentiment collectif de l'obligation de pratiquer la coutun

A LIMOUX

Le carnaval des « goudils » et des « fecos »

« **U**n vrai temps de chien. » C'est l'expression qui vient aux lèvres lorsqu'on descend vers la place centrale de Limoux, dans l'Aude, en cet après-midi de dimanche, le 16 janvier.

Dans la fine bruine glacée, on imagine les maisons calfeutrées autour de la télévision, dont on perçoit la lueur intermittente. Au loin, depuis le stade, montent par vagues les clameurs du millier de fidèles qui sont « allés au rugby ». Seuls deux mannequins, juchés sur une estrade, près de la fontaine, affichent par leur discrète présence que nous sommes bien en temps de carnaval. Et puis, vers 17 heures, dans les rues adjacentes, quelques masques surgissent, surprenants sans doute mais encore timides. Petits que guide une grand-mère, ils vont, hésitants, le visage camouflé sous une trogne de plastique ; adolescents dépenaillés, ils rasent les murs, la tête prise dans un bas sombre et recouverte encore d'une cagoule. Les premiers spectateurs, assez âgés, les suivent, engoncés dans de lourds manteaux sombres. Bravant le crachin ou se glissant à l'abri des arcades qui, sur trois côtés, bordent la place, les acteurs du carnaval se présentent disséminés, et le visiteur ne peut croire que ces trajectoires que n'anime aucune fièvre perceptible puissent se rencontrer et se mêler quand viendra vraiment la fête.

Il faut s'arrêter en cette lenteur, en cette indifférence apparente. Elle va tout à fait à l'encontre de l'exaltation, de l'ostentation grotesque ou brillante que l'on associe communément à l'idée de fête. A Limoux, comme en bien d'autres petites villes françaises, le carnaval, c'est ce qui se répète, ce qui se réinvente chaque année en se transmettant, des anciens aux enfants, dans un mouvement multiforme et ininterrompu.

Nous voici aux antipodes de l'animation volontaire, de la fête militante des années 70 et 80 où l'on commençait toujours par se griser du carnaval imaginé, fascinant tel un mirage. D'ailleurs, et c'est un important indice, les masques ici tiennent à leur anonymat. Chacun se prépare chez soi ; beaucoup possèdent une vraie garde-robe de costumes, des dizaines de loups et autres faux visages, mais ils viennent pour se fondre dans la foule qui danse. Nul n'expose de ces maquillages de cirque ou de théâtre qui transfigurent celui que l'on continue pourtant à reconnaître. Loin de ces apprêts narcissiques, sans aucun désir de séduction personnelle, les masques ici ne peuvent qu'exister ensemble, et ils sont gauches et comme empruntés quand ils se glissent dans la rue, solitaires. Mais rien ne les arrêtera. La pluie pénétrante, la neige épaisse, le froid le plus vif n'ont pas d'importance puisque, même si le comité vante le carnaval comme un produit local, la fête n'est offerte à personne, elle émane simplement de ceux qui la font, les uns par leur corps, les autres par leur regard.

Le mot « tradition », qui, pour tous, recouvre ses façons de faire, désigne, en fait, un acte de confiance dans le langage qu'ils vont partager et dont ils ont le sentiment qu'il les traverse et leur préexiste. On sait bien que la bande qui, ce dimanche-là, « sort » la musique se réunit d'abord dans son café. C'est donc là que, peu à peu, les masques s'agglutinent ; c'est à proximité que les spectateurs s'alignent contre les murs, ouvrant déjà un passage. Les cuivres et les clarinettes qui s'accordent déclenchent le tout premier frisson, puis tout se passe très vite.

On sort du café. Une quinzaine de masques vêtus de satin rouge, exactement identiques, prennent place devant les musiciens qui, vont entraîner dans leur sillage les « goudils », les travestis fantaisistes de tout âge. Quand la musique éclate, d'un coup, si puissante sous ces couverts, elle enveloppe les acteurs de ses rythmes, elle déclenche leur danse, simple, identique et toujours répétée. A chaque pause, devant chaque café, des dialogues rapides s'engagent entre les masques et ceux qui les regardent.

Etranges rituels, à voix de fausset, où l'on raille, parfois crûment, les visages découverts. Et puis le flux de la musique reprend, et c'est là l'essentiel. La bande des meneurs changera chaque dimanche, au cours des deux mois et demi du carnaval, mais le tour d'un café à l'autre restera aussi immuable que les airs et le pas saccadé de ceux que l'on appelle d'un nom resté mystérieux : les « fecos ». Sur ce canevas commun, scrupuleusement reproduit, toutes les innovations sont possibles : les déguisements, leurs formes et leurs couleurs fluctuent au gré des goûts et des modes. De tout temps, les « goudils » ont déployé une imagination obscène, celle qui marque la fête des garçons, tandis que, depuis 1971, une bande de femmes prend, un dimanche, la tête du cortège.

Tous les carnavals ne donnent pas à voir une telle rigueur rituelle, mais il est certain que ceux qui traversent le temps sont à la fois les plus attachés aux figures, aux musiques, aux gestes qui les singularisent et les plus ouverts à l'expression du moment fugitif et de l'actualité brûlante. Dans les villes – à Limoux comme à Dunkerque –, ce sont les petites confréries carnavalesques, les bandes, souvent mixtes aujourd'hui, qui forment le tissu social de la fête. Leur collaboration et leur concurrence œuvrent à sa vivante continuité.

Dans les villages prévalent des scénarios rituels brefs et intouchables : la chasse à l'ours dans les Pyrénées, le combat des « blancs » et des « paillasses » à Cournonterral, les « seringueux » à Solesmes... constituent le noyau autour duquel la fête se déploie, plus ou moins intense. Existe enfin, mais de plus en plus rare, le grand carnaval spectacle dont Nice a lancé le modèle, à la fin du XIXe siècle. C'est bien sûr le plus fragile car le plus lié à la politique municipale, le plus sensible aux crises économiques, le plus facilement soumis à la critique des fêtes octroyées et à la concurrence des fêtes médiatiques.

Cette diversité si déroutante tient au moins à trois raisons. D'abord, affleure encore la distinction essentielle entre un « carnaval des champs », lié aux cycles de la vie agraire, et un « carnaval des villes », porteur d'identités sociales. Ensuite, s'affirment toujours des styles contrastés, expression de très anciennes nuances régionales. Enfin, se lisent simultanément les temps successifs d'une histoire pluriséculaire. Variété déroutante qu'aggrave la discontinuité dans l'espace. Le carnaval n'est plus, semble-t-il, une *référence* partagée, sauf dans les classes enfantines où l'on rejoue, hors du monde, un calendrier que l'école a été la première à défaire.

Pourtant, de remarquables résistances, des reviviscences inattendues, une nostalgie inextirpable laissent entendre que Carnaval n'est pas mort, qu'il n'a pas définitivement déserté son royaume de Cocagne, qu'il est difficile de renoncer à son langage, qui concilie l'ordre institué du rite et la dérision de l'ordre social.

Daniel Fabre

▶ Directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Daniel Fabre est l'auteur de *la Fête en Languedoc. Regards sur le carnaval aujourd'hui* (photographies de Charles Camberoque ; Privat, 1990), et de *Carnaval, la fête à l'envers* (Gallimard, coll. « Découverte », 1992).

Les fifres de Bâle

Avec la présence de dix mille à vingt mille personnes costumées, c'est la plus grande fête populaire de Suisse. Coup d'envoi le lundi 21 février, après le mercredi des Cendres, à 4 heures : fifres et tambours, une petite lumière sur la tête, sillonnent la ville plongée dans l'obscurité. Les cliques portent d'imposantes lanternes illustrant de façon moqueuse un événement de l'année qui sera également parodié à travers les costumes, les masques et le poème en vers distribué à l'assistance. Les défilés se poursuivront les jours suivants au rythme de refrains satiriques. La liesse s'achèvera le jeudi, également à 4 heures. A cette occasion, l'Office du tourisme local propose, du 21 au 23 février, un forfait de deux nuits en chambre double avec petit déjeuner avec des entrées gratuites dans les musées, l'accès aux transports publics et une croisière sur le Rhin à moitié prix. Renseignements à l'Office du tourisme suisse, 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 47-42-45-45.

Les roses de Cologne

Si, depuis la nuit des temps, le Carnaval est, en Allemagne, la plus grande fête païenne de l'année, il n'en revêt pas moins, selon l'endroit où il est célébré, des formes différentes. Ainsi distingue-t-on généralement trois grands types de carnavals :

• Le carnaval alémanique (les 13 et 14 février à Fribourg, les 14 et 15 à Rottweil et jusqu'au 16 à Villingen). Situé en Forêt-Noire et en Souabe, il se caractérise par son aspect mystérieux, illustré par l'apparition, durant cette période, de dieux, de démons, de sorciers et de sorcières, autant de personnages affublés de masques de bois, sculptés et peints à la main au cours des mois précédents.

• Le carnaval bavarois (jusqu'au

...SLE MASQUE



Gilles Binche



« Chez nous, le sentiment collectif de l'i[...] fort que tout. »

Le Gille de Binche reste un personnage énigmatique, en raison de son absence d'outrance, plumage du couvre-chef excepté, qui est le propre *a priori* de tout personnage carnavalesque. Qui résume peut-être le destin d'une petite communauté bourgeoise, faite de commerçants et d'artisans – la ville a été un centre de foires puis un centre de confection textile – à l'abri des heurts sociaux. Un être jouant à l'intellectuel, pas tout à fait débarrassé encore de ses origines rurales avec ses sabots et sa ceinture de sonnailles, l'« apertintaille ».

*« **Il y a huit cents Gilles**, dans une petite ville qui compte dix mille habitants,* explique encore Samuel Glotz. *Si l'on enlève les femmes, ou les personnes âgées, cela veut dire que le dernier des ouvriers fait le Gille. Dépenser 10 000 F à 50 000 F, c'est-à-dire l'argent qu'on met pour ses vacances, pour faire le Gille, c'est complètement irrationnel. Mais ce n'est pas consenti comme un sacrifice, au contraire c'est vécu comme une nécessité personnelle. On aime faire le Gille. Pourquoi ? Eux-mêmes d'ailleurs auraient bien du mal à l'expliquer. »* Pourquoi d'ailleurs vouloir percer le secret du Gille ? Samuel Glotz en fait volontiers *« une sorte de prêtre du renouveau, pratiquant un cérémonial à signification magique, qui, tel ses frères disséminés dans toute l'Europe folklorique, espère par le rituel qu'il assume protéger la communauté qui s'identifie à lui ».*

Michel Revelard ajoute : *« Binche ne vit pas au rythme de l'année civile, mais à celui de l'année carnaval. Il y a l'avant et l'après-carnaval. C'est la fête qui resserre les maillons sociaux de la cité, un moment de consensus au-delà des clivages politiques ou philosophiques. La crise ? On ne la ressent pas tellement, même si les plus pauvres participent moins. On épargne toute l'année pour faire le Gille. C'est-à-dire peut-être l'équivalent d'un bon salaire mensuel. Notre population constitue un microcosme à étudier. »*

Binche est-il gouverné par son carnaval ? *« Tout passe par le carnaval,* répond encore Michel Revelard. *C'est peut-être ici que règne en maître Carnaval. Il y a une partie de la vie de la ville qui est aux mains d'un contre-pouvoir qui est celui de la fête. Un contre-pouvoir non pas de contestation, mais d'identification. Dans toute structure carnavalesque, dans toute fête « à l'envers », c'est la coutume de voir le pouvoir échapper à ses détenteurs légaux. »*

A Binche, il n'y a que le Gille pour occuper noblement les esprits. Dans tout Binchois, un Gille sommeille. A Binche, il faut aller aussi au musée que Samuel Glotz a fondé dans l'ancien collège des Augustins. Cette fois, il ne s'agit pas que du Gille, qui a son compte suffisant de vitrines. Il s'agit tout simplement de l'homme. Et l'on peut s'étonner de trouver dans une si petite localité un musée d'une telle ambition intellectuelle et artistique. Ouvert en 1975, il s'est donné pour tâche de présenter le masque dans la tradition européenne, et de le comparer avec le patrimoine des autres continents. Roger Caillois avait coutume de dire : *« C'est un fait que toute l'humanité porte ou a porté le masque. Cet accessoire énigmatique et sans destination utile est plus répandu que le levier, l'arc, le harpon ou la charrue. Des peuples entiers ont ignoré les plus humbles, les plus précieux ustensiles. Ils connaissent le masque. »*

Dans ce musée, on voit de façon lumineuse nos origines européennes, rurales, humaines. On y voit comment l'homme s'arracha progressivement à la terre, à l'humus, à l'époque du chaos originel où la séparation n'était pas encore faite. On y voit des *« hommes feuillus »* (carnaval d'Ath, en Belgique, ou fêtes masquées en Slovénie), des *« hommes de mousse »* (Autriche), des *« hommes de pins et de lichens »* (Suisse). Ou des *« hommes ours »*, car l'homme aussi mit du temps pour se différencier de l'animal. Ou des êtres cruels comme la *haguète* (carnaval de Malmédy, en Belgique), cagoulée et emplumée, qui avec son « happe-chair » immobilise ses victimes par la cheville jusqu'à ce qu'elles fassent amende honorable. On y voit aussi des hommes de chiffons, de filasse, vestiges d'une époque où l'on courait les chemins en guenilles.

Le masque dans les civilisations des autres continents est une œuvre d'art. Le masque européen est fruste, à l'image de cette Europe pleine d'effrois qui entra tardivement dans l'histoire avant de manifester tant d'arrogance.

De notre envoyé spécial
Régis Guyotat

se glisser dans le cortège, de manier le tambour ou d'animer les sociétés carnavalesques. Et c'est à partir de 1850 que le masque – celui que nous connaissons aujourd'hui avec ses lunettes vertes –, puis le chapeau, d'abord orné de plumes de marabout puis d'autruche, de plus en plus démesuré (90 centimètres, 3 kilos dans sa version contemporaine) commencent à se porter.



MARTINE VOYEUX/MÉTIS

On retrouve les origines de la fête à partir de 1394, mais le Gille n'apparaît dans les textes qu'en 1795.

▶ La ville de Binche est située dans le Hainaut, à 15 kilomètres à l'est de Mons, sur la route de Charleroi.

▶ Le carnaval de Binche atteint son apogée aux jours gras. Après la nuit dite des « Trouilles de Nouille », le lundi précédant le dimanche gras, la fête s'accélère le dimanche gras et culmine le mardi gras, seul jour où les Gilles sortent pour danser sur le pavé binchois.

▶ Jusqu'au 31 mars, le musée est ouvert en semaine de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures, le samedi et le dimanche de 14 heures à 18 heures. Fermeture le vendredi, ainsi que le mardi gras et le mercredi des cendres.

▶ Renseignements : Musée international du carnaval et du masque, rue Saint-Moustier, 10-B 7130 Binche (Belgique). Tél. : (19-32) 064-33-57-41. Télécopie : 064-34-14-30.

Sous le Masque



MICHAEL ENGLER/BILDERBERG-STUDIO X

Le carnaval de Cologne.

15 février à Munich). Par son caractère bon enfant, il rappelle la traditionnelle fête de la bière, se distingue par le faste des déguisements, des décors et des bals masqués qui, jusqu'au Mardi-Gras, se déroulent dans une quarantaine d'établissements de la ville.

• Le carnaval rhénan. Il voit, au fur et à mesure qu'approche la période du carême, les villes locales (Cologne, Mayence, Düsseldorf, Bonn, etc.) saisies d'un vent de folie et d'irrévérence avec, notamment, la tenue d'assemblées publiques où sont débattues petites et grandes affaires de la cité. Parmi les temps forts : le carnaval des femmes qui voit ces dernières mener la vie dure aux hommes et le cortège du Lundi des Roses (le 14 février), défilé de centaines de chars, fanfares et personnages costumés, dans une atmosphère de liesse qui ne cesse qu'à l'aube du mercredi des Cendres. Plusieurs voyagistes proposent, pendant cette période, circuits organisés, séjours libres et forfaits hôteliers.

Renseignements dans les agences de voyages et à l'Office du tourisme allemand, 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris (tél. : 40-20-01-88).

Un prince à Maastricht

Trois jours durant, du 13 au 15 février, la ville néerlandaise de Maastricht, chef-lieu du Limbourg, oublie le traité qui lui a valu une seconde notoriété (d'Artagnan y mourut en 1673) pour troquer l'austère uniforme communautaire contre celui, masqué et bigarré, du participant au « vastelaovend », c'est-à-dire au Carnaval ou, plus exactement, au Mardi-Gras.

Grand seigneur, le bourgmestre local délègue, pour l'occasion, tous ses pouvoirs au Prince qui, proclamé le 16 janvier, débarquera solennellement dans le hall de la gare, dans l'après-midi du samedi, pour, accompagné de sa suite et d'un cortège burlesque, gagner l'hôtel de ville et y recevoir les clefs de la cité.

La fête commence le dimanche matin avec la présentation de la garde d'honneur du régiment des « Kachelpiepers » (les « Tuyaux de Poêle ») puis la salve du « canon de Momus », à midi onze, sur la Grand'Place de Vrijthof où est hissée la « Mooswief », une poupée géante, symbole de la fête. Parmi les temps forts, la grande cavalcade du dimanche après-midi, à travers les rues de Wijck et de Maastricht, le cortège des enfants du lundi après-midi et le grand concours de « Zate Herremeniekes » (les « Joyeuses fanfares éméchées ») qui voit s'affronter, le mardi après-midi, une cinquantaine d'harmonies hautes en couleur.

A minuit, le Prince abdique et le Carnaval s'achève à l'issue d'une ultime et longue nuit où une foule exubérante envahit une dernière fois cafés et salles de la vieille ville (notamment l'ancienne église des dominicains et la salle de la faïencerie du Sphinx) pour y chanter, danser et savourer l'autre reine de la fête, sa majesté la bière que l'on dégustera, le mercredi, avec un hareng salé.

Renseignements à l'Office néerlandais du tourisme, 31/33, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, tél. : 42-25-41-25 ou, à Maastricht, au 043-252121. A noter que le Carnaval 1995 se déroulera du 26 au 28 février.

Corsos niçois

Pour assister, jusqu'au 27 février, aux célèbres corsos et batailles de fleurs qui ont fait la réputation du Carnaval de Nice (placé cette année sous le thème des arts), le Sofitel Nice (cent cinquante-deux chambres), situé à Acropolis, près de la place Masséna, propose, avec l'Office de tourisme local, un forfait « Carnaval Roy des Arts » à 1 640 F par personne. Ce prix comprend quatre nuits en chambre double et demi-pension, une place en tribune à une Bataille des fleurs, une entrée au Corso carnavalesque, une entrée à l'Exposition universelle des agrumes à Menton et une entrée au spectacle de danse folklorique présenté chaque lundi soir.

Réservations au 92-00-80-00. Renseignements sur le Carnaval au 93-87-16-28.

Sous le feu des enchères

Quelques conseils à l'amateur non encore initié et qui souhaiterait s'engager sous le feu des enchères d'une vente publique.

Pour le spectateur occasionnel, une vente aux enchères *apparaît comme un ballet* bien réglé. L'homme au marteau d'ivoire y entraîne avec célérité les autres participants dans une valse sans faux pas. Les rôles sont bien partagés. Les répliques fusent de tous les coins de la salle, soulignées de force gestes dont la signification reste mystérieuse. Malgré le spectaculaire de cette effervescence, les sommes d'argent continuellement énoncées par les deux parties montrent qu'il ne s'agit pas d'un jeu. La rapidité d'exécution des deux protagonistes, le vendeur et son public, renforce l'impression d'être en terre inconnue. Cette frontière symbolique n'est pourtant pas difficile à passer : il suffit d'en *connaître quelques règles pour* devenir un amateur capable de saisir une bonne occasion.



ERIC MAULAVÉ

Ne jamais lever la main pour saluer quelqu'un au fond de la salle...

L'exposition, qui permet de voir de près tout ce qui passera aux enchères, a lieu la veille ou le matin de la vente. Sur place, un employé de l'étude donne sur demande le prix d'estimation des objets rassemblés. Pour le public, c'est le moment d'examiner en détail la ou les pièces convoitées : *il convient surtout de vérifier l'état* de conservation, la description du catalogue s'il y en a un, et aussi de se familiariser avec l'objet dont on a envie. Le fait de prendre en main *une antiquité peut parfois rompre* le charme et faire changer d'avis. Faut-il le regretter ? De plus, renseignez-vous, *soit en consultant* des livres ou des journaux spécialisés, soit auprès des antiquaires. Plus vous en saurez, meilleures seront vos chances de réaliser un bon achat.

En tenant compte du prix de l'estimation, sans oublier les frais qui viennent s'y ajouter (1), le mieux est de se fixer un budget dépendant de vos possibilités financières, et du désir de posséder une pièce précise. Certains collectionneurs, jouets d'une véritable *passion, se retrouvent parfois avec* des pièces surpayées uniquement parce qu'elles manquaient à leur collection. La connaissance des prix peut donc éviter des erreurs aux amateurs qui sont prêts à renoncer en cas d'envolée. Toutefois, ceux qui sont fermement décidés doivent au moins savoir où se situe la valeur maximale, quitte à la dépasser pour leur seul plaisir.

Tout est en place dans la salle. Sur l'estrade, le commissaire-priseur est entouré de ses clercs. Devant lui, le crieur s'apprête à capter les enchères. A l'ouverture *des portes, le public, marchands en* tête, se précipite pour gagner le premier rang. L'endroit stratégique pour suivre le déroulement des opérations se trouve sur le côté, dos au mur, non loin de l'estrade. Le commissaire-priseur donne le coup d'envoi : *« Nous commençons par... ce plat en argent... cette assiette en faïence... cette petite table... »* Les enchères s'emballent très rapidement, répétées au fur et à mesure par le crieur.

Ceux qui désirent entrer dans le jeu n'ont même pas besoin de parler : un signe de la main suffit, il *sera aussitôt repéré par les profes*sionnels. Il est sans doute plus facile, dans les débuts, de formuler *son enchère à voix haute. Le crieur* ajoute alors la somme voulue, et le commissaire-priseur pointe son marteau vers le dernier enchérisseur, en le regardant en face. Cela dure tout juste quelques secondes, avant qu'un autre acheteur se manifeste à son tour.

C'est au plus fort de l'échange que le non-initié aura du mal à *comprendre ce qui se passe autour* de lui. La « griserie des enchères » est un phénomène comparable à l'ivresse des profondeurs. C'est le moment où le désir d'un objet, joint à celui de vaincre le ou les adversaires, pèsent plus qu'une tentative de raisonnement. C'est là *que le fait de s'être fixé une limite* budgétaire se justifie. Elle peut éviter une coûteuse erreur, vers laquelle, évidemment, les marchands ont une fâcheuse propension à pousser les clients potentiels, qui entendent s'approvisionner aux mêmes *sources qu'eux. Avec la surenchère* systématique, les professionnels prennent eux aussi le risque de surpayer une pièce. Mais eux disposent de plus de moyens pour réparer les dégâts que le simple particulier.

Un autre piège typique peut aussi venir du commissaire-priseur, qui a tout intérêt à vendre le *plus cher possible ce qui passe sous* son marteau. Avec la complicité du crieur, et celle plus ou moins passive de la salle, il va aller « à la pêche » aux enchères, désignant un ou plusieurs enchérisseurs imaginaires. Le fait de s'installer dos au mur permet de se protéger de cette *pratique. Un autre détail a son* importance : si le lot présenté ne vous intéresse pas, ne vous livrez pas à des gestes qui peuvent passer pour une offre d'enchères. Ne levez pas la main pour dire bonjour à quelqu'un au fond de la salle, évitez de vous gratter le nez : le *commissaire-priseur peut alors* pointer son marteau vers vous, et vous attribuer une enchère qui ne vous concerne pas. Si tel était le cas, n'hésitez pas à préciser à voix haute que vous ne suivez pas. De la même façon, si vous vous retirez de la course, faites le savoir d'une *manière claire pour ne pas vous* retrouver malgré vous possesseur d'un objet que vous trouvez trop cher. Dans ce cas, la parade la plus sûre s'appelle « le coup de l'essuie-glace », un geste négatif de votre avant-bras, afin que tout le monde puisse le voir dans la salle.

Malgré le statut d'officier ministériel des commissaires-priseurs, les ventes publiques offrent peu de garanties contre les mauvaises surprises. D'où, nous le sou*lignons, l'importance* de l'exposition qui permet d'observer et de manipuler les objets avant d'acheter. La fameuse « garantie trentenaire » (valable pendant trente ans à dater de l'achat), dont arguent les commissaires-priseurs, apparaît en fait comme un leurre à la lecture de *comptes rendus* d'audiences judiciaires. Leur seule défense, face à des faux vendus par leurs soins, est de renvoyer dos à dos acheteur et vendeur, ces derniers devant dans des cas très rares rembourser le plaignant. S'ils se retournent à leur tour contre les experts, la bataille devient parfois si compliquée entre expertise et contre-expertise que la cour finit par entériner... au bout de longues années de procès qui coûtent plus cher que l'objet en question. Il ne faut pourtant pas trop noircir le tableau : les plaintes sont tout de même assez rares.

Et malgré tous ses défauts, le système des enchères permet dans la plupart des cas d'acquérir au meilleur prix des objets authentiques. Sans compter le plaisir *ludique que procure la bataille des* enchères, toujours prenante quelles que soient les sommes engagées et le sort des armes.

Catherine Bedel

(1) *9,495 % ou 10,674 % selon le barème de la TVA et la nature de l'objet.*

ADJUGÉ !

Jargon et usages

Aboyeurs. – Ils préfèrent qu'on les appelle « crieurs ». Ce sont eux qui reprennent à voix haute les enchères successives, confirment la dernière, et remettent à l'acheteur le bulletin qui lui permettra, après règlement, de retirer son lot. Il est toujours utile d'être en bon terme avec ce personnage, qui accepte des pourboires discrets, avant, pendant et après la vente.

Bidouillage. – Falsification d'un *objet ou d'un meuble destiné à* augmenter sa valeur marchande. Les pièces bidouillées ne valent plus rien quand l'innocent qui les a achetées veut les vendre.

Bourrage. – *Quand le commis*saire-priseur donne à croire à un acheteur que d'autres sont encore en lice pour vendre plus cher.

Commissionnaires. – Les hommes à tout faire des salles des ventes, où ils manipulent et disposent les lots. Sensibles aux pourboires, ils peuvent se charger d'un achat à votre place. A l'Hôtel Drouot où, selon une vieille tradition, ils sont tous d'origine savoyarde, on les appelle indifféremment les savoyards ou les « cols rouges », *en raison du liseré rouge qui* orne leur veste noire.

Folle enchère. – *Quand un* acheteur grisé n'est pas en mesure de s'acquitter, l'objet est immédiatement remis en vente. S'il atteint un prix moins élevé, le « fol enchérisseur » doit payer la différence entre la première et la deuxième adjudication.

Manette. – Panier où l'on réunit des objets hétéroclites qui ne méritent pas d'être vendus séparément. Périodiquement, les habitués entendent parler de pièces de prix, découvertes dans les manettes.

Monter sur. – Surenchérir. D'une manière générale, les marchands évitent de s'y livrer entre *eux, et c'est bien souvent le parti*culier qui se fait « monter dessus ».

Ravaler. – Quand le commissaire-priseur reprend un lot qui *n'a pas atteint un prix suffisant* : cela soulève parfois des exclamations ironiques dans la salle : « ravalo », ou « adjugé à la comtesse de Ravalo ».

Révision ou révise. – Pratique occulte des marchands qui remettent en vente, entre eux, les objets sur lesquels ils s'étaient mis d'accord pour ne pas monter.

ECHOS ET GAZETTE

• Chaque vendredi, la *Gazette de l'Hôtel Drouot*, organe officiel des commissaires-priseurs, donne les résultats de toutes les ventes *publiques en France*.
Différents Argus voient régulièrement le jour, dans les spécialités les plus diverses. Les plus récents :

• *L'Argus des ventes aux enchères, édition 1994*, un outil très utile, qui en plus de quatre mille résultats de vente en France et à l'étranger, dans vingt-six secteurs différents, publie des analyses du marché écrites par de nombreux experts.
Dorotheum Editions.
3 000 illustrations, 432 pages, 195 F.

• *Le Guidargus des meubles, des ébénistes aux designers*, d'Yves Gairaud. A la fois, dictionnaire des grands créateurs de meubles, et reflet du marché, ce livre fournit des résultats de toutes sortes, des meubles anonymes *courants aux plus belles pièces*.
Editions de l'Amateur.
450 illustrations, 438 pages, 380 F.

• *La Cote de la photographie de collection* donne les résultats de sept cents photographies, du XIX[e] siècle à nos jours, alors que l'intérêt des amateurs pour ce nouveau filon s'affirme de plus en plus.
Editions de l'Amateur.
224 pages, 120 F.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde
PUBLICITE
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction :
Jacques Guiu
Isabelle Tsaïdi
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL Le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
ou 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

EXTÉRIEUR

Motoville

Ils sont entrés dans la cité sans que l'on y prenne garde. Aujourd'hui, il faut compter avec eux. Les motards.

LA guérilla urbaine n'oppose plus seulement piétons et automobilistes. Toujours recommencée, la lutte pour la conquête du bitume a vu apparaître une race hybride de voltigeurs : les deux-roues à moteur. Ce nuage de sauterelles qui s'est abattu sur toutes les grandes villes – à Paris, on en recenserait une bonne centaine de milliers parmi 1,2 million de véhicules qui fréquentent la capitale – inspire des sentiments mêlés. L'envie lorsqu'en été une chemisette flotte au vent, la compassion quand un malheureux ruisselle sous l'averse et, bien souvent, l'irritation.

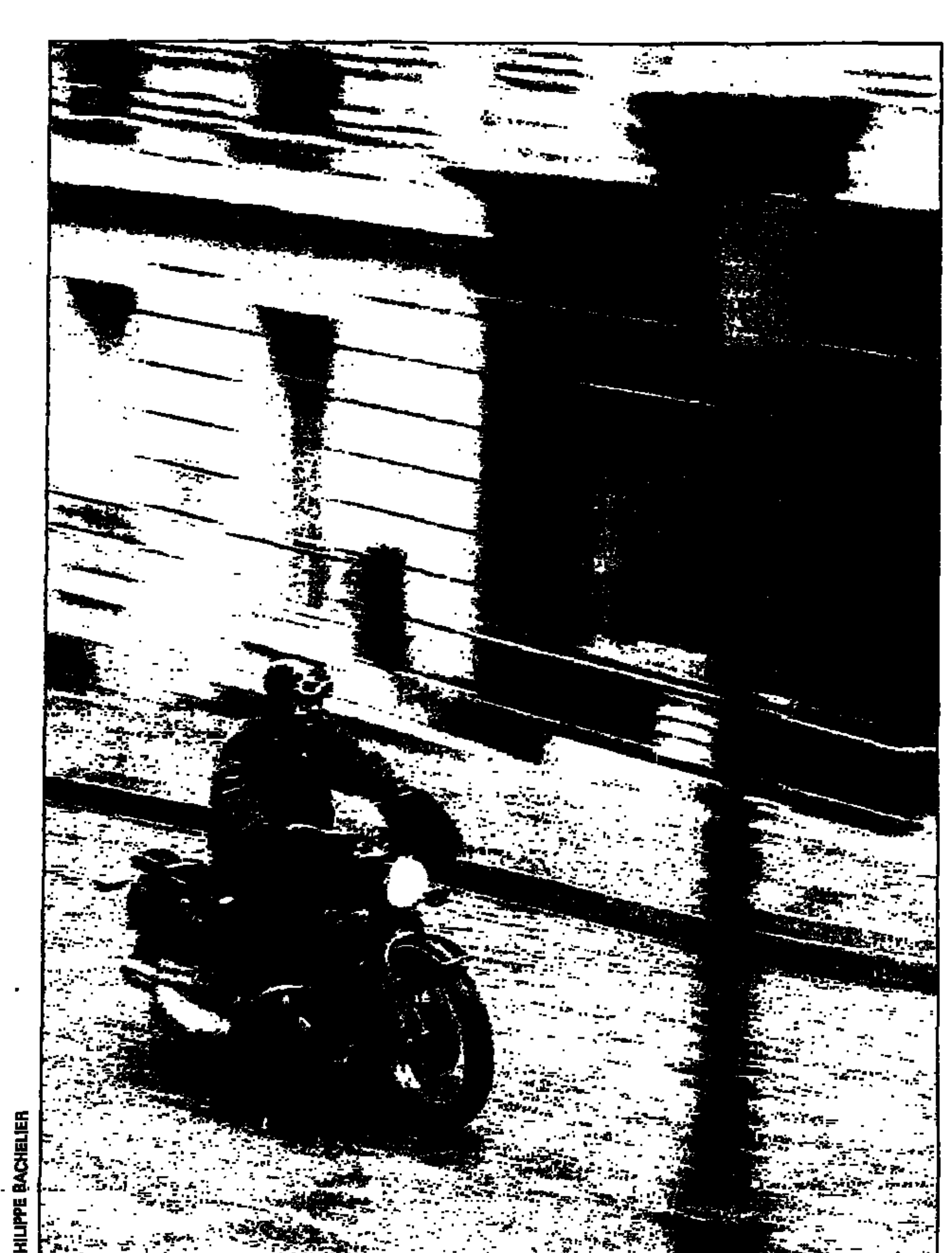
C'est que certaines espèces minoritaires mais un peu trop voyantes sont capables de se glisser comme anguille entre les files de voitures mais, à l'arrêt, peuvent se retrouver coincées, penaudes, entre deux carrosseries. D'autres acrobates dépassent par la droite juste au moment où vous tournez, méprisent les feux rouges, ignorent les sens interdits (2 473 procès-verbaux en 1992) mais savent parfaitement escalader les trottoirs (577 procès-verbaux), sans un regard pour les victimes de leurs frasques.

Des doléances, le deux-roues à moteur en a lui aussi à revendre. Il se sent négligé par ces automobilistes qui n'ont toujours pas découvert l'usage du rétroviseur et du clignotant, expulsent leur mégot incandescent juste au moment où passe un scooter non fumeur ou errent sur la chaussée. Les plus retors se font un malin plaisir d'interdire le passage au motard qui suffoque dans les gaz d'échappement, sans parler des piétons qui, le nez au vent, surgissent entre deux voitures.

Pourtant, la nature urbaine n'est pas toujours aussi féroce. Sur les voies à grande circulation, qui n'a pas vu ces voitures s'écarter courtoisement pour libérer le passage à un deux-roues qui, bien élevé, lui répond d'un petit signe de la main ? Si l'on peut à la rigueur sursauter au passage d'un vrai-faux « Hell's Angel » au guidon d'une Harley Davidson pétaradante, il faut être paranoïaque pour se sentir agressé à la vue d'un de ces innombrables cols blancs à scooter. La cohabitation est donc possible.

Derniers-nés des envahisseurs du macadam, ceux que les non-initiés appellent indistinctement les motards sont accusés d'avoir passé un pacte avec le diable. Libres comme une bulle d'air, affranchis des contraintes de l'embouteillage et de l'esclavage du stationnement, ils n'ont, en échange, pas le moindre droit à l'erreur et ne peuvent faire confiance qu'à eux-mêmes. Ils ne totalisent que 8 % du trafic de la capitale pour 36 % des accidents. Mais alors, pourquoi tant de motards heureux ? Mystère.

A vrai dire, l'automobiliste qui les jalouse supporterait mieux son complexe d'infériorité si nombre de pilotes de deux-roues (ce n'est pas un hasard si l'on ne dit pas « conducteur » de deux-roues) avaient le triomphe un peu plus modeste. Champions toutes catégories de l'acrobatie, les coursiers à scooter sèment la panique dans leur sillage. Imprévisibles virages sur l'aile, accélérations désordonnées et coups de klaxon rageurs, ils se sont forgé une sulfureuse réputation, mais on ne répétera jamais assez que ce gymkhana frénétique est avant tout la conséquence d'un vrai scandale social. Ne bénéficiant qu'exceptionnellement du statut de salarié, payé à la course (selon la distance parcourue, une mission se rémunère avec des bons d'une valeur unitaire d'une dizaine de francs) sans seuil minimum de rémunération ni indemnité en cas d'arrêt de travail, les revenus de ces stakhanovistes de l'asphalte (*« jusqu'à 17 000 francs par mois quand ça marche bien »*, dit l'un d'entre eux) dépendent directement des risques qu'ils prennent. Profession : trompe-la-mort. Quoi qu'on en dise, les philosophes du guidon sont heureusement les plus nombreux. Ils ne jouent pas à la roulette russe avec les feux rouges et ne songeraient pas un instant à sortir sans casque. Ce qui ne les empêche pas de se prendre un instant pour une libellule lorsque, après le petit coup d'accélérateur qui assurera une avance raisonnable sur les voitures, ils plongent dans la grisante tiédeur des tunnels urbains.



PHILIPPE BACHELIER

« Les Motards » sont accusés d'avoir passé un pacte avec le diable.

A la mauvaise saison, les moins militants laissent pourtant la Vespa au garage et, parmi les motards, tous ne s'aventurent pas en dehors de la cité. Mais tous n'en ont pas moins le sentiment d'être vaguement anticonformistes. Rien ne les amuse davantage que la surprise du collègue découvrant que son interlocuteur circule, en costume-cravate ou en tailleur, sur un engin à selle biplace. *« Vous n'avez pas peur de vous salir ? Et lorsqu'il pleut, vous n'êtes pas trempé ? »* Non, les machines contemporaines ne crachent pas d'huile, et un équipement minimum rend – enfin, presque... – insensible au mauvais temps. Quant au casque, il se range dans le *top-case*, indispensable petit coffre juché sur le postérieur de la puce des villes.

Mais, direz-vous, quid de la crevaison traîtresse, de l'ondée imprévue, du froid qui pétrifie les phalanges ou de la hantise permanente du vol – qui repose sur des bases statistiques on ne peut plus objectives (7 682 engins à deux roues ont disparu dans la capitale en 1993) – et rejaillit douloureusement sur les tarifs des assureurs, à condition que ceux-ci daignent s'intéresser aux deux-roues ? Les perfides murmureront aussi que les natures capillaires rebelles ou trop susceptibles réagissent de façon assez surprenante au port du casque... Peu importe. Savoir qu'aller d'un bout à l'autre de la ville ne prendra pas plus de vingt minutes, cela se mérite.

Et puis, à cinquante centimètres au-dessus des voitures, on s'offre de menus plaisirs. En traversant, à l'aube, le pont d'Austerlitz, l'automobiliste ne voit pas plus loin que le bout de son parapet. Tant pis pour lui. L'imprenable panorama sur Paris – est et ouest, s'il vous plaît – est strictement réservé aux piétons, aux passagers des bus et aux deux-roues.

Jean-Michel Normand

LIBRE PROPOS

Deux humanités

L'humanité est partagée en deux. Il y a les automobilistes qui, s'ils aperçoivent un deux-roues dans le rétroviseur, s'arrangent pour lui boucher le passage. Ceux-là mourront jeunes, d'un ulcère ou d'un infarctus, en tout cas cocus, car la mesquinerie et l'amour ça fait deux. Il y a les automobilistes qui, s'ils aperçoivent un deux-roues dans le rétroviseur, s'arrangent pour le laisser passer. Ceux-là vivront vieux et gais.

Peut-être même pousseront-ils l'intelligence et le goût de la liberté jusqu'à se convertir au deux-roues. Ce qui les retient relève du préjugé.

Avantages : dix fois moins cher qu'une bagnole, à l'achat, en essence, en parking, en contraventions, en pollution. Dix fois plus rapide en ville. Arrêt à volonté pour bavarder avec un ami perdu de vue ; odeurs printanières des jardins perçues avant tout le monde.

Faux inconvénients : les accidents. Comme le corps tient lieu de carrosserie, l'attention, la prudence et l'agilité s'entretiennent naturellement.

On dit beaucoup, notamment les automobilistes de la première catégorie, les nuls, que les deux-roues sont dangereux pour eux-mêmes et les autres : excès de vitesse, feux rouges brûlés, slaloms entre les files de voitures, queues de poisson, circulation effrontée sur les trottoirs. C'est en partie vrai, mais aisément corrigible. La plupart de ces « excités » du guidon sont des livreurs payés à la course, donc encouragés à prendre des risques. Rémunérons-les au mois et la sagesse leur reviendra.

Nombre d'accidents sont dus aux quatre-roues mais attribués aux deux-roues par les assureurs pour augmenter les primes de ces derniers, plus durement touchés donc plus chers à rembourser. Beaucoup de chutes sont dues à des dispositifs criminels de la part des Ponts et Chaussées : rainurage longitudinal de certaines portions d'autoroutes, qui font perdre aux deux-roues toute stabilité latérale ; gravillons mal indiqués ; bandes de signalisation au sol, en plastique si glissant qu'elles équivalent à des plaques de verglas.

En quarante-cinq ans de circulation à deux-roues (Solex, 125 cm³, 250 cm³ maximum), je n'ai pas eu un choc ni un retard à un rendez-vous. Même casque et même imper de l'armée depuis vingt ans. Pas de chiqué là-dedans, un attachement vivace à l'autonomie de mouvement et au grand air.

La fraternité y gagne, autant que la liberté. En se croisant, les motards s'adressent des signes variés et chaleureux, le contraire des bras d'honneur des encagés de la bagnole. Quand ils voient un collègue en difficulté, ils s'arrêtent, prêtent leurs outils, bricolent, blaguent.

Si tous les gens valides de quinze à soixante-dix ans reconnaissaient ces évidences, encombrements, parkings, pollution et stress râleur de la circulation en ville seraient réglés d'un coup.

Bertrand Poirot-Delpech
de l'Académie française

MOTARD UN JOUR,

La France compte un nombre considérable de motards d'un jour, d'une saison, voire d'une année, qui ne remonteront sans doute jamais plus sur une machine et qui en garderont toujours secrètement au fond du cœur une douloureuse nostalgie. Ils avaient cédé, les beaux jours venus, à l'appel de la liberté et à la séduction du gros cube. Mais beaucoup ont remisé ou vendu l'objet de leur amour fugace à la suite de la première « gamelle » ou même d'une grosse frayeur, ou après quelques semaines de temps pourri.

Bonne conduite

Le pilotage d'une moto repose sur une règle de base : l'anticipation. Qu'on nous pardonne l'évidence, mais avec deux roues, on s'arrête moins vite qu'avec quatre. Un freinage en catastrophe entraîne presque immanquablement une chute. Et le motard n'a d'autre carosserie pour le protéger que son casque et ses vêtements.

• Anticiper, c'est considérer tout automobiliste comme un danger potentiel. Faute de pouvoir précéder le flot de la circulation (situation la plus confortable), il faut donc apprendre à *« lire » la psychologie* des autres conducteurs. Les mouvements du dos, l'agitation de la nuque, des mains qui courent sur le volant, les coups d'œil répétés au rétroviseur, les roues avant qui sinuent, témoignent immanquablement de l'automobiliste énervé ou pressé qui saisira la moindre occasion pour changer de file.

• En hiver, par temps humide, tous les automobilistes sont isolés de l'extérieur par une épaisse couche de buée qu'une soufflerie bruyante parvient à peine à évacuer de leur pare-brise. Les approcher, alors qu'ils ne voient ni n'entendent rien de ce qui les entoure, c'est prendre un risque qu'il faut mesurer. Par ces climats, la nuit tombée, les piétons sont aussi des obstacles qui peuvent surgir dans la lueur du phare aux carrefours mais aussi au milieu des rues.

• En ville, ou sur les voies urbaines rapides, il est toujours présomptueux d' « attaquer » sans avoir une visibilité dégagée et la certitude d'une chaussée sèche. La signalisation horizontale peut se transformer en patinoire aux premières gouttes de pluie.

Au chaud et au sec

Les Brummel devront se faire une raison et profiter de la lunette fumée du casque intégral pour garder l'incognito. La pratique intensive de la moto est incompatible avec l'élégance. L'équipement indispensable pour se protéger du froid et de la pluie est relativement simple et peu coûteux mais transforme le pilote et sa machine en tout autre que Marlon Brando dans *l'Equipée sauvage*. Un vêtement permet cependant de garder une allure *décente* : il s'agit de ce manteau en toile graissée inventé par les Britanniques pour leurs parties de chasse et de pêche. Deux solutions pour les jambes et les pieds : le pantalon plastifié de marine et les caoutchoucs à passer par-dessus les chaussures. Tous deux imperméables, mais frais en hiver et longs à passer ou à quitter. Reste donc la solution du *« tablier »*, inesthétique au possible, mais étanche, chaud, confortable et très *pratique. Tant qu'à avoir* l'air *« ringard »*, on l'accompagne en général de manchons isolants sur le guidon.

MOTARD TOUJOURS

En sécurité

Plus encore que sur une voiture, l'entretien et les contrôles doivent être réguliers et rigoureux sur une moto puisque la sécurité du pilote en dépend directement. Chaîne de transmission, câbles, pneus, éclairage défectueux, transforment le moindre incident en catastrophe. Rien de plus facile à voler qu'une moto. Les compagnies et les mutuelles les assurent à prix d'or à condition de les équiper de systèmes antivol inviolables. Ceux-ci doivent être transportés dans un coffre ou des sacoches, qui permettent également de ne pas surcharger de façon instable les porte-bagages.

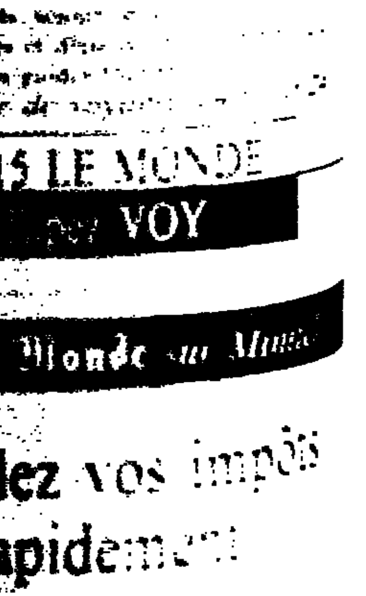
Trail, chopper, GT ou sportive

• On voit circuler dans les villes pratiquement tous les types de motos. Sont-ils tous pour autant adaptés à un usage intensif en agglomération ? *Les plus incongrues* sont indéniablement les sportives : ces engins inconfortables sont délicats à piloter, et la position couchée du pilote lui offre une vision médiocre sur la circulation. Au contraire, les trails, ces fausses motos tout-terrain, avec leur selle et leur guidon surélevés permettent de dominer le trafic. Nous n'irons pas jusqu'à rappeler qu'elles sont les plus agiles pour franchir les trottoirs que l'on préfère réservés aux piétons.

• Les grosses routières dites GT, dont une marque allemande s'est fait une spécialité, n'ont pour mérite qu'une inertie qui rend les excès impossibles. Elles sont cependant lourdes et peu maniables dans les encombrements. Pour affronter la ville mais aussi les voies rapides des banlieues, et éventuellement les rocades et les *autoroutes* de dégagement, la solution idéale reste donc les engins compacts, nerveux sans excès et légers. Les modèles « basiques » de moyenne cylindrée sont en général de bons compromis, économiques à l'achat et à l'usage. Grâce à leurs progrès en matière de freinage et de tenue de route, les scooters sont devenus des engins fiables, sûrs et pratiques pour la circulation dans les centre-villes.

• Toutes ces précautions prises ne doivent pas faire oublier au motard des villes qu'il doit avoir en roulant, le même comportement qu'un Alain Prost sur un circuit de formule 1. Pas par la vitesse bien sûr, mais par la capacité à analyser chaque seconde les milliers de paramètres qui se présentent dans son champ de vision. Parmi eux, il y a toujours l'imprévu qui peut, s'il n'y prend garde, le dégoûter à jamais de la moto. Et les regrets sont éternels.

Christophe de Chenay



Vertus du thé

Ses adeptes n'ont jamais cessé d'en vanter les mérites et les qualités : sa majesté le thé.

Camellia sinensis fait les délices des hypocondriaques. Le thé fait digérer ; il donne du brillant aux idées ; il prévient les caries dentaires ; il contient de la caféine, un acide tannique, celui qui dissout les graisses. Il procure des vitamines, l'indispensable C, et ses huiles aromatiques intriguent les savants. Tel est le thé, « innombrable et varié » répandu en grandes surfaces comme en boutiques de luxe, qui pousse sous des latitudes identiques dans presque toutes les parties du monde, et dont l'origine est la Chine du Sud-Ouest.

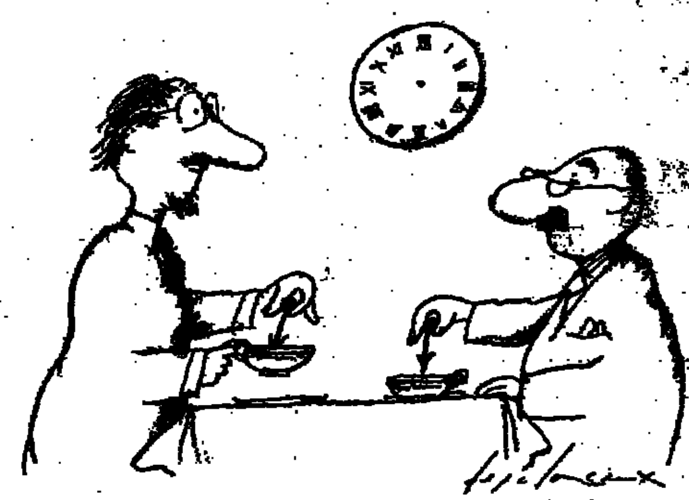
Il est connu en Europe vers 1640. Six copieux alinéas lui sont consacrés dans le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière en 1691. A cette époque, le thé peut encore devenir boisson nationale ; Mazarin le dit souverain contre la goutte et la gravelle. Albion, finalement, l'emporte. Plante de civilisation, le thé fut un enjeu des puissances et des guerres coloniales (1). Etrange destin pour une plante dite « boisson de méditation ». Les règles immuables de sa culture restent semblables de 600 avant Jésus-Christ jusqu'à Mao. Les jeunes filles cueillent les bourgeons et les petites feuilles molles et duvetées longues de 1 centimètre avec des gants blancs. Belle estampe orientale, mais cela ne se passe plus comme cela qu'à Taïwan.

Une génération a connu le thé à la cardamome, de Kaboul à Katmandou. Pour les plus jeunes, ceux qui ont voyagé, c'est le thé de l'Amérique, en poudre, citron et sucre mélangés. Et non pas celui de la Tea Party de Boston, en 1773, où les navires anglais furent pris d'assaut par de faux Indiens Mohawks et leur cargaison de thé, jetée à la mer. Le « Cheshire Cat » apprend à Alice que le thé, c'est l'euphorie de la mémoire. Mais quelle mémoire ? Celle plus vaste, plus près des origines du thé, que cultivent les poètes comme Ferlinghetti, ou bien l'auteur de *Howl* – poètes de la *« Beat generation »* – Jack Kerouac et Allen Ginsberg. L'attention portée aux choses de l'Asie, c'est l'approche du thé vert, connu par la cérémonie du thé. Nous avons commencé, ici, par le thé vert allié à la saveur de la menthe. C'est le thé du Maghreb, le *Thé au Sahara*, chanté par Paul Bowles.

Le thé blanc provient de la cueillette du bourgeon sommital. Rare et cher, il n'entre guère dans l'usage occidental. Le thé de la tradition orientale est le thé vert, non fermenté. En Chine, c'est le *gunpowder* ; au Japon, le *gyokuro hikari* (perle de rosée) ou bien le *matcha impérial*, pour la cérémonie *« cha no yu »*, le rituel des moines bouddhistes zen qui permet aux initiés de trouver *« une paix durable avec soi-même et en compagnie des autres »* (2). Le thé noir est un produit de l'économie de traite. Avant l'ouverture du canal de Suez, il fallait cinq mois aux « clippers » pour gagner Londres depuis le port de Fou-Tchéou.

Le long séjour des caisses de thé dans les cales humides des voiliers provoquait une fermentation à laquelle s'habitua peu à peu l'Occident. Au point de modifier le traitement des feuilles sur les lieux mêmes de la factorerie. Le thé noir représente aujourd'hui plus des trois quarts de la consommation mondiale.

On portera une attention particulière aux thés semi-fermentés – les *Oolong (dragon noir)* – de Taïwan ou de la province de Fujian, qui connaissent le même traitement que le thé noir, à ceci près que la fermentation est réduite de moitié. Les feuilles restent entières et ne



contiennent que peu de théine. A Taïwan, le *Tung ting* est préparé dans une minuscule théière en terre et servi, telle une liqueur, à la fin du repas. Assurément parce qu'il a pour vertu d'éliminer les graisses et de chasser les toxines. Auparavant, les Taïwanais accompagnent leur repas de cognac (XO de préférence). La tradition est sauve ! Pour l'amateur de *Oolong* à Paris, la recherche est longtemps restée vaine. Puis ce fut la découverte, aux Etats-Unis, de la compagnie Ten Ren Tea (3), le domaine d'Ellen Lii. L'irruption des *Oolong*, chez Mariage Frères (4) à Paris au cours des années 80, a marqué le monde fermé des amateurs de thé : voyageurs, intellectuels, businessmen éclairés. On y trouve désormais l'admirable *Tung ting* ou le *Pouchong impérial*. On y découvre la subtilité de leur couleur, leur robe ; une âpreté végétale vite rabotée pour dégager les parfums, que l'on dirait resserrés grain à grain, dans un flux chaud et délicat. C'est une boisson de l'esprit qui peut en dérouter plus d'un. A ceux-là, je conseille le *Earl grey tea*, opulent et parfumé ! Des goûts et des couleurs... *« On boit comme on aime ! »*

Au classement de la récolte, s'ajoutent d'autres critères : les *« grades »*. La finesse de la cueillette, la taille de la feuille, entière, brisée *(broken)*, ou broyée *(fanning, dust)*. La fameuse jeune fille cueille au printemps, et dans l'air pur des montagnes, la *« Flowery orange pekoe » (FOP)*, soit le bourgeon terminal de chaque arbuste et les deux premières feuilles de chaque rameau. *« Orange »*, est le nom de la maison royale de Nassau – *« Je maintiendrais »* – et *pekoe* – *« pak ho »* – celui du duvet qui entoure ce bourgeon vraiment « royal » ! C'est dans la cueillette à la main que réside l'essentiel de l'art du thé : le bourgeon et deux feuilles pour les qualités supérieures, jusqu'à trois pour les variétés moins fines. Les feuilles basses (souchong), plus grossières, sont utilisées pour les thés de Chine fumés. En Inde, dans la région de production des grands crus de Darjeeling – les « jardins » – on distingue quatre récoltes. Le *Darjeeling first flush* (bourgeon de printemps) du jardin de Castleton est, pour l'amateur, un sommet au parfum de muscat vert, vraiment très éloigné des sachets du comptoir parisien.

Entrer dans l'univers du thé est un lent apprentissage de la découverte des tannins et de la maîtrise de l'amertume. Il faudra déguster, se frayer un chemin, où l'on n'évitera pas toujours la facilité des thés parfumés souvent fabriqués en Allemagne. Et puis déguster encore. On apprendra le goût russe avec les thés de Kusmichoff (5), le goût anglais avec ceux de Fortnum and Mason que l'on trouve, l'un et l'autre, à la Grande Epicerie du Bon Marché. Amusante sélection de thés chez le forain spécialisé du marché Mouton-Duvernet (Mathieu), le mardi et vendredi, devant la mairie du quatorzième arrondissement. La boutique Betjeman and Barton (23, boulevard Malesherbes 75008 Paris) offre les choix du premier importateur français, la maison Dammann. Quelques grandes spécialités : le Pouchkine très apprécié du prince de Galles, et le thé vert vietnamien au lotus, récemment importé. Courte, mais judicieuse sélection de thés aussi chez Has Beans (131, rue du Cherche-Midi 75015 Paris). Mariage Frères présente dans ses élégants magasins une sélection prestigieuse et les *Oolong* semi-fermentés de Taïwan ; et une curiosité : le *Darjeeling Oolong*. De création plus récente, le Palais des thés (35, rue de l'Abbé-Grégoire 75006 Paris, tél. : 45-48-85-81 et deux autres adresses à Paris) a rassemblé près de trois cents références et diffuse – comme Mariage Frères – une petite brochure à l'usage des adeptes.

On suivra à la lettre les conseils éclairés du vendeur. On se procurera d'abord un filtre Brita, car la qualité de l'eau est la condition première ; puis une théière en terre ou en fonte, car la porcelaine et le métal argenté sont à proscrire. Elle ne sera jamais lavée avec des produits détergents mais rincée et ébouillantée avant chaque infusion. Et l'on apprendra à maîtriser la durée de l'infusion et la température de l'eau, inversement proportionnelle au degré de fermentation. Une fois son choix fixé, on aura plusieurs théières culottées, pour chaque type de thé à chaque moment de la journée !

Première boisson dans le monde après l'eau, le thé est encore un symbole de la sociabilité, longtemps représenté par l'usage du thé à l'anglaise qui enchantait Odette et Swann. Partout symbole de l'hospitalité, n'est-il pas devenu de surcroît, comme le suggère Paul Butel, *« une école de sagesse et d'efficacité pour la vie d'aujourd'hui »* ?

Jean-Claude Ribaut

(1) *Histoire du thé*, de Paul Butel. Desjonquères, 1989, 120F.

(2) *Le Livre du thé*, d'Okakura Kakuzo (écrit en 1906). Ed. Dervy-Livres, 1987.

(3) Ten Rén Tea & Ginseng Co. « Inc », 75 Mott Street, NY 10013.

(4) Mariage Frères au 13, rue des Grands-Augustins et au 30, rue du Bourg-Tibourg, la maison mère, avec salon de dégustation et petit musée du thé (tél. : 42-72-28-11). Plus de quatre cents références de thés du monde entier !

(5) Kusmichoff au 75, avenue Niel, 75017 Paris (tél. : 42-27-91-46).

LE VIN

Sauternes boudeurs

Est-ce faire preuve d'hérésie que de vouloir en finir avec le dogme qui veut que les vins soient toujours faits pour la table ? Un asphyxiant credo moderne voudrait que l'ordonnancement culinaire ne puisse avoir de sens que gravitant autour du verre solaire. Tout serait tellement simple si l'on pouvait faire correspondre un vin à un plat, un millésime à un instant, si l'on pouvait, une fois pour toutes, étiqueter l'harmonie.

Le récent travail des pédagogues et des mandarins gustatifs n'a évidemment pas toujours été négatif. Mais, dans ce domaine, l'émancipation ne tarde guère, et les leçons doctrinales lassent vite. Prenons l'exemple des grands liquoreux, c'est-à-dire, en priorité pour la France, les vins d'appellation sauternes et barsac. Cet exemple vaudra aussi pour certains alsaces, chenins de la Loire (vouvray, montlouis, layon, bonnezeaux, chaume) ou jurançons moelleux. Sans oublier le pauvre cousin girondin qu'est devenue, rive droite de la Garonne, l'appellation sainte-croix-du-mont. Vins liquoreux ou expressions pathologiques ? Avec cette analyse luxuriante et sucrée, le seul écho ne pouvait pas être normal. C'était donc, dans la sphère du lait, la colonisation microbienne d'altitude (roquefort, bleu de Gex) ou, pour les dévoreurs de fraction animale, cette maladie imposée aux volatiles qu'est la stéatose hépatique (foie gras). Pouvait-on aller plus loin et contraindre ces grands anormaux liquides à respecter la règle ?

L'Ambassade de Sauternes et Barsac, ressuscitée sous la houlette de Christian Médeville (Château Gilette), ne craint pas de tenter l'aventure en évoquant, pour l'association de ses vins, d'improbables *« homards et langoustes à la crème »*, *« ortolans, gras et fondants »* (en existe-t-il d'autres ?) et certains *« turbots sauce mousseline, soles et saumons »*. Cette ambassade a prolongé son propos dans les nouveaux espaces, déjà sanctifiés de part et d'autre de la Seine et de l'Atlantique, où officie le très grand Joël Robuchon.

Mais en ce jour pluvieux, avenue Raymond-Poincaré, il n'y eut pas de miracle. Ni la *« petite crème aux oursins et fenouil »* (accompagnée d'un Château d'Armajan 1990) ni *« les noix de saint-jacques à la quiberonnaise »* (Château Doisy-Daëne 1989) ne furent en harmonie. Présenté avec un Château d'Arche 1988, le déjà célèbre *« gratin de macaronis aux truffes, céleri et foie gras »* refusa, lui aussi, obstinément le mariage. Le pari du repas *« tout au sauternes »* était perdu. On courut chercher en renfort un Château Lascombes 1988 qui, le pauvre, ne put rien sauver. Et il était déjà trop tard pour le Château Lafaurie-Peyraguey 1986.

« Si Joël Robuchon n'y parvient pas, qui relèvera, l'an prochain, le défi ? » s'interrogea une élégante Bordelaise. Au moment des confidences, elle glissa qu'à ses yeux le sauternes devait impérativement être bu à 18 heures. Pourquoi ? *« Je l'ai compris il y a quelques semaines, après les obsèques de mon père, quand nous sommes rentrés à la maison familiale. Papa avait acheté beaucoup de Château Roumieu-Lacoste. Je suis alors allée en chercher à la cave. Et, là, nous l'avons pleinement goûté, totalement compris. »* On osa demander à la dame le millésime d'une telle éternité. Elle avait oublié...

Jean-Yves Nau

▶ **Au 59, avenue Raymond-Poincaré, le déjeuner du 2 février célébrait la remise du troisième Trophée sauternes Raymond-Oliver à Joël Robuchon et à Bernard Pivot. Lauréats précédents: Jean-Claude Vrinat (restaurant Taillevent), Pierre Troisgros, Michel Dovaz et Bernard Ginestet.**

▶ **Dans le Sauternais, on doit aujourd'hui apporter une attention toute particulière au Château de Fargues et au Château Raymond-Lafon, ainsi, sur les conseils de Michel Dovaz, qu'au tout jeune et microscopique cru Barrejats (180 francs la bouteille les 1990 et 1991) des docteurs Mireille Daret et Pierre Andurand. Mareuil. 33210 Pujols-sur-Ciron, tél. : 56-76-69-06. A noter, d'autre part, le remarquable vin blanc du Château Doisy-Daëne, 50 francs la bouteille les 1991 et 1992 (Pierre Dubourdieu, 33720 Barsac, tél. : 56-27-15-84).**

PHILATÉLIE

Bastia

La Poste mettra en vente générale, lundi 21 février, un timbre à 4,40 F : *Bastia.*

Après un timbre en 1992 sur le cinq centième anniversaire d'Ajaccio, un autre en 1993 pour le cinquantième anniversaire de la libération de la Corse, en 1994, c'est au tour de Bastia d'avoir un timbre... Une façon de rappeler qu'Emile Zuccarelli fut le prédécesseur de Gérard Longuet au ministère des P et T.

Bastia fut fondée par les Génois au quatorzième siècle. De 1794 à 1796, elle fut la capitale de l'éphémère royaume anglo-corse. Aujourd'hui, préfecture de la Haute-Corse, cinquième port français pour le trafic de passagers, Bastia demeure le principal pôle économique de l'île. Le timbre représente l'église Saint-Jean-Baptiste vue du vieux port.



Au format vertical 22 × 36,85 mm, dessiné par Jacques Combet (mort le 14 juillet 1993, dont c'est la dernière œuvre pour la Poste), gravé par Pierre Albuisson, le timbre est imprimé en taille-douce en feuilles de cinquante.

P. J.

▶ **Vente anticipée à Bastia, les 19 et 20 février, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert dans le salon d'honneur de l'hôtel de ville, place du Marché.**

▶ **Souvenirs philatéliques : carte et enveloppe (15 F et 20 F) auprès d'Alain Rossi, Amicale philatélique bastiaise, 7, rue Saint-Joseph 20200 Bastia.**

En filigrane

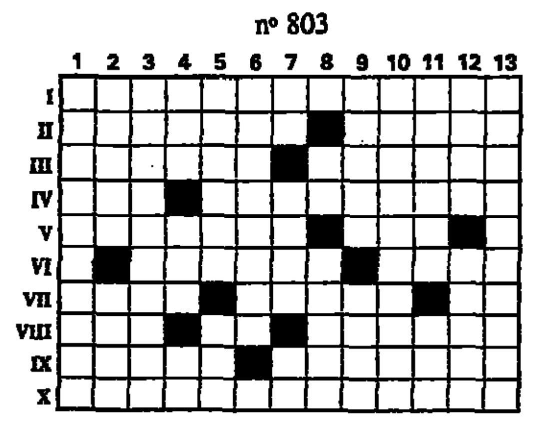
• ***Monaco, nouvelle adresse.*** – L'Office des émissions de timbres-poste de la principauté de Monaco s'est installé à une nouvelle adresse : Les Terrasses de Fontvieille, 23, avenue Prince-Héréditaire-Albert, MC-98050 Monaco Cedex (tél. : 93-15-41-41).

• ***Les timbres racontent l'Alsace.*** – Parution sous la signature d'André Kieffer d'un beau livre, *les Timbres racontent l'Alsace*. L'auteur s'attache à y narrer deux mille ans d'histoire de cette région à travers deux cents timbres du monde entier. On retrouve, pêle-mêle, une petite histoire postale alsacienne ; les timbres consacrés à l'Alsace (cathédrale de Strasbourg, les cigognes, le Christ de Wissembourg, etc.) ; les Alsaciens célèbres (d'Albert Schweitzer à Bartholdi, en passant par Hans Arp ou Gustave Doré)... Un curieux livre d'histoire illustré dont certains agrandissements montrent la finesse des timbres et la virtuosité des artistes qui les ont signés (144 pages, 260 F, Stendhal Diffusion ou chez l'éditeur, la Nuée Bleue, 3, rue Saint-Pierre-le-Jeune 67000 Strasbourg).

• ***Chiens et chats.*** – Emissions, à Saint-Marin, le 31 janvier, d'une série de six timbres consacrés à des chiens de race (dixième Exposition canine internationale) et, le 5 avril, à Jersey, de cinq timbres sur les chats (quatrième championnat organisé par le Jersey Cat Club).

Mots croisés

nº 803



HORIZONTALEMENT

I. Ne veut surtout pas être emprisonné. – II. Plutôt puritain. Celui-là ne l'est probablement pas. – III. Est-il venu ou viendra-t-il? Quitta le droit chemin. – IV. Ce n'est pas l'argent s'il n'a pas d'odeur. Certaines sont particulièrement compétitives. – V. Mis en place. On attend le suivant avec impatience. – VI. Galon. Rivière. – VII. Dilue. Sans doute un disciple de Descartes. Prévu par Socrate. – VIII. Prit le pari, en marche arrière. Pronom. Contribue à un entretien. – IX. Animal de trait. Chez le requin. – X. Flanquent la pagaille.

VERTICALEMENT

1. Ne manque pas d'air. – 2. Pas une illumination mais peut-être un éclair. Demande du cran. – 3. Cherchent à impressionner. – 4. Pour enrichir l'uranium. Vieux coup de sang. Pour le théâtre. – 5. Vous rend tout tremblant. Le précédent y ferait des vagues. – 6. Fait un feu. – 7. Note. Rivière. Fleuve. – 8. En droit. Il faut y mettre l'adresse si on veut qu'il rende service. – 9. Habillée de pied en cap. Un bon bain, il n'y paraîtra plus. – 10. Très courtisées, dit-on. – 11. Interrupteurs. En surface. – 12. C'est parfois du venin. – Accueille la marée. – 13. Mettent à bout.

SOLUTION DU Nº 802

Horizontalement

I. Chorégraphes. – II. Himalaya. Art. – III. Assiéra. Pneu. – IV. Ut. Evadées. – V. Soi. En. Trêve. – VI. Sinistres. S.F. – VII. Ergo. Iules. – VIII. Perdure. Vomi. – IX. Aère. Delot. – X. Est. Enfariné. – XI. Désistements.

Verticalement

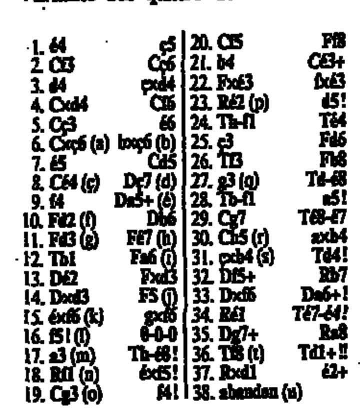
1. Chausse-pied. – 2. Histoire. Se. – 3. OMS. Ingrats. – 4. Raie. Iode. – 5. Elevés. Ures. – 6. Garantirent. – 7. Ryad. Rue. Fe. – 8. As. Etel. Dam. – 9. Persévère. – 10. Hanse. Solin. – 11. Ere. Vs. Mont. – 12. Stupéfaites.

François Dorlet

Echecs

nº 1576

TOURNOI DES CANDIDATS
Quart de finale
Wijk-aan-Zee, 1994.
Blancs : L. Youdassine.
Noirs : W. Kramnik.
Défense sicilienne.
Variante des quatre C.



1. é4	ç5	20. Cf5	Ff8
2. Cf3	Cç6	21. b4	Cé3+
3. d4	çxd4	22. Fxé3	fxé3
4. Cxd4	Cf6	23. Ré2 (p)	d5!
5. Cç3	é6	24. Th-f1	Té4
6. Cxç6 (a)	bxç6 (b)	25. ç3	Fd6
7. é5	Cd5	26. Tf3	Ff8
8. Cé4 (c)	Dç7 (d)	27. g3 (q)	Té-é8
9. f4	Da5+ (é)	28. Tb-f1	a5!
10. Fd2 (f)	Db6	29. Cg7	Té8-é7
11. Fd3 (g)	Fé7 (h)	30. Ch5 (r)	axb4
12. Tb1	Fa6 (i)	31. çxb4 (s)	Td4!
13. Dé2	Fxd3	32. Df5+	Rb7
14. Dxd3	f5 (j)	33. Dxf6	Da6+!
15. éxf6 (k)	gxf6	34. Ré1	Té7-é4!
16. f5! (l)	0-0-0	35. Dg7+	Ra8
17. a3 (m)	Th-é8!	36. Tf8 (t)	Td1+!!
18. Rf1 (n)	éxf5!	37. Rxd1	é2+
19. Cg3 (o)	f4!	38. abandon (u)	

NOTES

a) Face à la variante classique des quatre C, un des plus vieux systèmes de la « défense sicilienne », les Blancs ont le choix entre deux suites principales : 6. Cd-b5 et 6. Cxç6. La première idée 6. Cd-b5 donne lieu à d'intéressantes complications; par exemple, 6..., Fb4; 7. Ff4 (si 7. a3, Fxç3+; 8. Cxç3, d5; et si 7. Cd6+, Ré7), Cxé4!; 8. Df3, d5; 9. Cç7+, Rf8; 10. 0-0-0, Fxç3; 11. bxç3, g5!; 12. Dxé4, Dxç7!; 13. Fxç7, dxé4; 14. Fb5, Rg7 avec égalité (Kapengut-Kouzmine, 1972).

b) Après 6..., dxç6; 7. Dxd8+, Rxd8; 8. é5, Cd7; 9. f4, Fb4; 10. Fd2 suivi de 0-0-0, les Blancs ont une meilleure finale.

c) L'échange 8. Cxd5 apporte peu aux Blancs: 8..., çxd5; 9. Fd3, Fa6; 10. 0-0, Fxd3; 11. Dxd3, Dç7; 12. Té1, Tb8.

d) Bien mieux que 8..., f5; 9. éxf6, Cxf6; 10. Cd6+, Fxd6; 11. Dxd6. La défense des Noirs est précise: 8..., Dç7 (forçant la réponse 9. f4); 9..., Da5+ et 10..., Db6 empêchant le petit roque des Blancs.

é) 9..., Db6 est aussi à envisager : 10. ç4, Fb4+; 11. Ré2, f5; 12. Cf2, Fç5; 13. Cd3, Cé3; 14. Db3, Cxf1; 15. Dxb6, Fxb6; 16. Txf1, Fa6; 17. b3, Tç8 avec égalité.

f) Ou 10. ç3, Fé7! 11. Fd3, Db6; 12. ç4; f5; 13. éxf6, Cxf6; 14. Dç2, Cxé4; 15. Fxé4, Fa6; 16. Fd2, Ff6; 17. Tb1, d5; 18. Fxh7?, 0-0-0! (Yangtchuan-Ivantchouk, Manille, 1992); ou 10. Dd2, Db6; 11. Fd3, Fa6; 12. Fxa6, Dxa6; 13. Dé2, Dxé2+; 14. Rxé2, f5; 14. Cf2, Tb8 avec des chances égales.

g) 11. ç4 est à déconseiller à cause de la riposte 11..., Dd4! Et si 12. Db1, Tb8!; 13. b3 (et non 13. çxd5?, Txb2; 14. Dd3, Txd2 !), f5! (Adams-Chenkine, Chalkidiki, 1992).

h) 11..., Dxb2 retarderait dangereusement le développement des Noirs; 12. 0-0, Db6+; 13. Rh1, Cé3; 14. Fxé3, Dxé3; 15. f5.

i) La bonne façon de se débarrasser d'un mauvais F.

j) Une réaction nécessaire.

k) Si 15. Cf2, Fç5; 16. 0-0, Cé3; 17. Fxé3 (si 17. Té1?, Cg4), Fxé3; 18. Dç4, Db5!

l) Sinon les Noirs contrôleraient le centre par 17..., f5. Si 16. ç4, Cb4.

m) Menace 18. ç4.

n) Si 18. ç4, f5; 19. çxd5, fxé4.

o) Ou 19. Cf2, Fç5.

p) 23. ç4, Té5; 24. ç5, Db5!; 25. Cd6+, Fxd6; 26. Dxb5, çxb5 est avantageux pour les Noirs, mais après 23. ç4, Té5; 24. Ré2 rien n'est clair (si 24..., d5; 25. ç5) tandis que 23. ç4, é2+; 24. Ré1, Té5; 25. ç5, Fxç5; 26. bxç5, Da5+; 27. Tb4, Txf5; 28. Dxf5, Dxa3; 29. Db1! Dç3+; 30. Rxé2; Té8+; 31. Rf1 est gagnant pour les Blancs. Enfin, après 23. ç4, é2+; 24. Ré1, d6, le combat demeure ouvert.

q) Si 27. Cxé3 ou 27. Txé3, Td-é8!

r) Si 30. Cf5, Té7-é5.

s) Si 31. Txf6, Fé5 (31..., bxç3; 32. Tf8+, Rd7; 33. Tb1); 32. Tf8+, Rd7; 33. axb4 (33. çxb4, Td4; 34. Df5+, Rd6), Da7. Si 31. axb4, Da7.

t) Menace 37. Txb8+, Rxb8; 38. Tf8 mat.

u) Si 38. Ré1, éxf1=D++ suivi du mat, et si 38. Rd2, éxf1=C+!; 39. Txf1 (ou 39. Rç2, Dé2+ suivi du mat), Dxf1 et les Noirs restent avec une T de plus.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1575
G. N. ZAKHODIAKINE (1940)

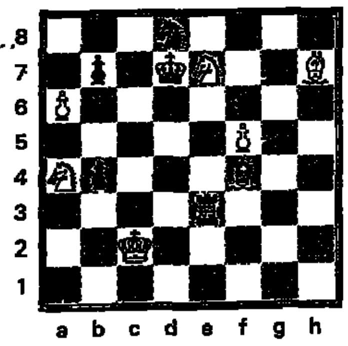
(Blancs : Rh4, Fé7, Pç7, g5, g6. Noirs: *Rç6, Th8, Ph3, h7.*)

1. g7, h2; 2. gxh8=D, h1=D+; 3. Rg3!, Dg1+; 4. Rf4, Df2+; 5. Rg4! Dg2+; 6. Rf5! Df3+; 7. Ré6, Dd5+; 8. Rf6, Dd4+; 9. Rf7, Dxh8; 10. Fd8, Rd7; 11. ç8=D+!, Rxç8; 12. Ff6, h6; 13. g6! *et les Blancs gagnent.*

Si 1..., Tg8; Rxh3!; Rxç7; 3. Ff6! (et non 3. Ff8?, Rd7), Rd7; 4. Rg4, Ré6; 5. Rh5, Rf7; 6. Rh6, Ta8; 7. Rxh7, Tç8; 8. Fb2 et 9. g6+ avec gain.

Et non 3. Rg4?, Dé4+.

ÉTUDE Nº 1576
I. V. CHUIKO
(1970)



Blancs (6) : Rç2, Ca4 et é7, Fh7, Pa6 et f5.

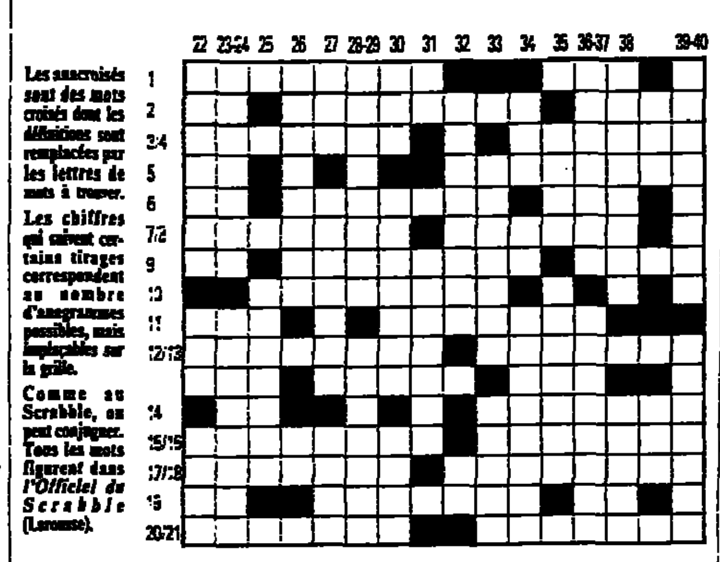
Noirs (6) : Rd7, Té3, Ff4, Cd8, Pb4 et b7.

Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Anacroisés (R)

nº 804



HORIZONTALEMENT

1. BEIOQTUU. – 2. AEHIOSSU. – 3. AEEENSS. – 4. LLOORT. – 5. AEEGSTUU. – 6. AEIMMSS (+ 3). – 7. AEGHMNU. – 8. EENSSU. – 9. ADEEILRR (+ 1). – *10. EEEMNRST (+ 1).* – 11. AEERSUX (+ 1). – 12. EEEEMNRU. – 13. IIMRSSU. – 14. AELNOPT (+ 1). – 15. EEEMNRTT. – 16. AEENRUX. – 17. AAABNSS. – 18. AIIINOSV. – 19. AINSSTT. – 20. AEGINST (+ 6). – *21. EINOSSS (+ 1).*

VERTICALEMENT

22. ABCEHLN. – 23. AEIOSUX. – 24. AAINNNOS (+ 1). – 25. AGNOSTU (+ 1). – 26. AEEHLMRT. – 27. AEGIIMS. – 28. ADEEMNQU. – 29. AIMNORU. – 30. EEERRSS. – 31. EEINRTT (+ 7). – 32. AEERSTUU. – 33. AEISSSS (+ 1). – 34. AEIORTTU. (+ 2). – 35. EFLORSU (+ 1). – 36. AEELLLS. – 37. AEIIMNSX. – 38. LMNOOSSU. – 39. EEEMNTTV. – 40. AEFINSX.

SOLUTION DU Nº 803

1. ARGUMENT. – 2. EOLITHE. – 3. APOASTRE, point de l'orbite d'un astre (APOSTERA). – 4. GAUFRIER (FIGURERA). – 5. HEPTANE (HAPTENE PANTHEE PHENATE). – 6. SILESIEN. – 7. EMETINES. – 8. NARINE. – 9. INTIMAS. – 10. TRAÇANTE *(ECARTANT ENCARTAT).* – 11. MASSIERE (AREISMES...). – 12. VARLOPE. – 13. CHUINTERA (RUCHAIENT). – 14. EXAUÇAS. – 15. OARISTYS, idylle. – 16. ARCATURE. – 17. AUDITA. – 18. LARGEUR (LARGUER). – 19. EUSSES. – 20. STIPLES, steeple-chase. – 21. RUSSISAI. – 22. *AUGMENT.* – 23. *VRENELIS.* – 24. MARGAUX. – 25. GOUGERA. – 26. REAGIRAI. – 27. MARGINA. – 28. OCCASE. – 29. NENUPHAR. – 30. EUSCARAS (CAUSERAS RECAUSAS SAUCERAS). – 31. TARISSE (STARISE...). – 32. MENOTTE. – 33. ETHERISA (HESITERA HETAIRES HETRAIES). – 34. *SIERRAS* (SERRAIS ARRISES). – 35. LEPIOTES (PETIOLES PILOTEES). – 36. RIEUSES (RESSUIE REUSSIE). – 37. IMITAS (MISAIT MITAIS). – 38. TRANSMUE (MESURANT REMUANTS SURMENAT RESUMANT). – 39. TOISES (SOTIES). – 40. EBENISTE. – 41. OSMANLI, ottoman (LAMIONS).

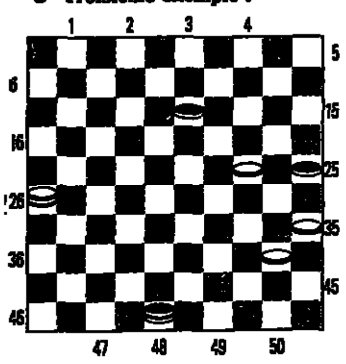
Michel Charlemagne et Michel Duguet

Dames

nº 475

LE COIN DU DÉBUTANT
Enchaînements (suite de la chronique nº 474).

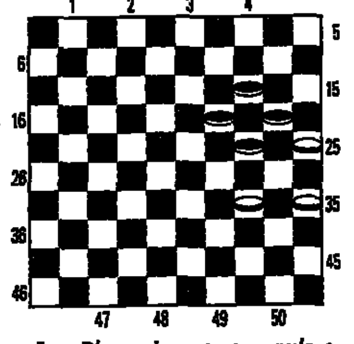
• **Troisième exemple :**



Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION: 24-19 (13 × 24) 40-34 (48 × 30) 26-48. +. On constate la force du pion d'enchaînement à 35.

• **Quatrième exemple : prendre le « trèfle ».**

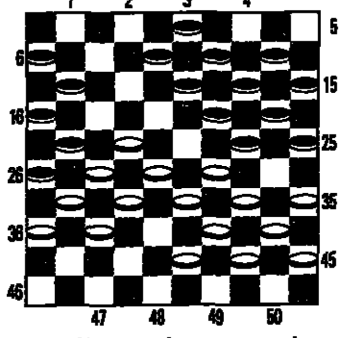


Les Blancs jouent et annulent. Dans un angle fermé, avec un pion en moins, les Blancs paraissent sans ressource. Et pourtant *ils annulent en prenant* la position d'enchaînement du « trèfle » (terme imagé).

SOLUTION: 34-30 [Les pions à 25, 30 et 35 forment le « *trèfle* »] *(24-29) 30-24 (19 × 30)* 35 × 15, =.

L'UNIVERS MAGIQUE

Jean-Pierre Durand (Marseille) nous a transmis, pour les lecteurs, une brillante combinaison exécutée, *avec les Noirs*, par André Berçot (Le Cannet) auquel il était opposé au tournoi international de Cannes, 1993. Combinaison en... dix temps!



Les Noirs jouèrent et gagnèrent comme suit : (11-17)! 22 × 11 (16 × 7) 27 × 16 (7-11) 16 × 7 (8-12) 7 × 18 (13 × 22) 28 × 17 (19-23) 29 × 18 (9-13)!! [la pointe, très cruelle] 18 × 9 (24-30) 35 × 24 (20 × 49)! [dame] 9 × 20 (49 × 8)!, N +.

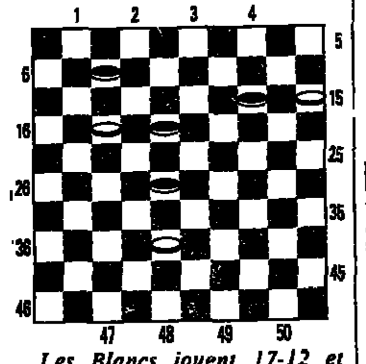
SOLUTION DU PROBLÈME nº 474
A. HUGUIN (Paris, 1993)

Blancs : pions à 28, 32, 33, 37, 38, 41, 44, 46, 48, 50.

Noirs : pions à 12, 13, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 27, 30.

33-29 ! (24 × 31) 50-45 (27 × 38) 41-37! (23 × 41) 46 × 8 (13 × 2) 48-43 (38 × 40) 45 × 12!, + par opposition. Elégant et pur.

PROBLÈME nº 475
J.F. MOSER (Pays-Bas, 1955)



Les Blancs jouent 17-12 et gagnent.

SOLUTION : dans la prochaine chronique.

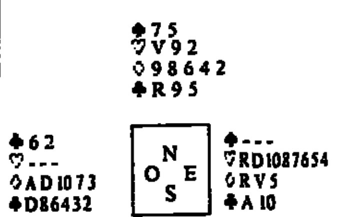
Jean Chaze

Bridge

nº 1573

NEUF CARTES A ABATTRE

Une couleur neuvième est très rare et elle a l'avantage, dans une chronique, de simplifier le jeu de la carte. Et pourtant tout le monde avait cru à tort que l'entame de l'As de Carreau était mortelle dans cette donne du championnat d'Amérique.



Ann.: don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Russell	Cansino	Kemp	Sheehan
passe	passe	4 ♡	4 ♠
passe	passe	5 ♡	5 ♠...

Ouest ayant entamé le 4 de Trèfle pour le 5 du mort, Est prit avec l'As et Sud fournit le Valet. Est contre-attaqua le Roi de Cœur pour l'As. Ouest coupa et tira l'As de Carreau. *Comment Sheehan en Sud a-t-il gagné* CINQ PIQUES contre toute défense ?

Réponse

Sheehan a coupé gros l'As de Carreau, et il a utilisé les deux atouts du mort (le 7 et le 5) comme reprise pour couper encore deux fois Carreau et *isoler en Ouest la garde à Carreau*, ensuite il a tiré tous les atouts :

◇ D ♣ D — ◇ 9 ♣ R 9 / ♠ A ♡ 3 ♣ 7

Sur l'As de Pique, *Ouest a été squeezé* à Carreau-Trèfle.

A l'autre table, les annonces ont été :

Ouest	Nord	Est	Sud
Kantar	Smith	Miles	Greenb.
passe	passe	1 ♡	2 ♡
2 SA	3 ◇	5 ♡	5 ♠...

Kantar, en Ouest, ayant entamé l'As de Carreau, *comment Greenberg en Sud aurait-il pu gagner* CINQ PIQUES contre toute défense ?

Réponse

Si Sud avait supposé (conformément aux enchères et à l'entame) qu'Est avait huit Cœurs, pas de Pique, l'As de Trèfle et trois Carreaux, il était possible de faire un placement de main sur Est : As de Carreau coupé (avec le 8), 2 de Pique pour le... 5 (pour avoir deux reprises au mort), Carreau coupé (avec le 9 de Pique), 4 de Pique pour le 7, Carreau coupé et Pique. Sur le dernier Pique (l'As), Est est victime de ce *squeeze placement :*

♡ V 9 2 ♣ R 9 / ♠ A ♡ 3 ♣ V 7 — ♡ R D 10 ♣ A 10

Est doit jeter un Cœur pour ne pas sécher l'As de Trèfle, et Sud joue As de Cœur et 3 de Cœur...

PRUDENCE APRÈS *UN RÉVEIL*

Parmi les enchères compétitives les moins bien connues figurent le réveil et ses réponses. Voici un exemple typique tiré d'un match des épreuves de sélection de l'équipe de France de 1992. Le jeu de la carte est lui aussi fort instructif.

♠ D 9 8 5
♡ D 9 7
◇ 10 2
♣ A D 10 9

♠ A 7 4
♡ A R 8 5 3
◇ V 9 7 6 5
♣ - - -

N
O E
S

♠ V 10 3
♡ 6 2
◇ 8 4
♣ V 8 5 4 3 2

♠ R 6 2
♡ V 10 4
◇ A R D 3
♣ R 7 6

Ann.: O. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Covo	Quantin	Paladino	Abecas.
1 ♡	passe	passe	contre
passe	1 ♠	passe	1 SA
2 ◇	3 SA	passe	passe...

Covo en Ouest ayant attaqué l'As de Cœur, puis le Roi et le 8 de Cœur, comment Abecassis en Sud a-t-il gagné TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Note sur les enchères

Nord n'a *répondu* que « 1 Pique » sur le contre d'appel de son partenaire, car, dans cette situation de « réveil », Sud peut n'avoir qu'une dizaine de points d'honneur ; mais, au tour suivant, quand Abecassis reparle sur « 1 Pique » pour dire « 1 SA », il promet une bonne main, et Quantin doit essayer « 3 SA ».

Rappelons, d'autre part, que Sud ne pouvait pas « réveiller » avec « 1 SA » car cette surenchère n'aurait promis que 10 à 13 points, et non pas la force d'une ouverture de « 1 SA ».

Philippe Brugnon

RENCONTRE

L'incorruptible et les éléphants

En 1989, lorsque Richard Leakey prend en charge la protection de la faune et de la flore du Kenya, le Wildlife Service est miné par la corruption. Trois éléphants sont tués en moyenne chaque jour par les braconniers. Leur nombre est passé à moins de vingt mille dans le pays. En quelques années Leakey remettra les choses en ordre.



BILL CRAMER/VISIONS-COSMOS

Richard Leakey, en 1989, au moment de son installation à la tête du Wildlife Service.

A l'âge de six ans, Richard Leakey, en qui s'est déjà révélé un être turbulent, essaye un jour d'attirer l'attention de ses parents, occupés à un délicat travail d'excavation sur les rives du lac Victoria, au Kenya. Louis et Mary Leakey ne sont pas encore des paléontologues renommés, mais, deux ans plus tôt, dans la même région, Mary a mis au jour un petit crâne pointu et grimaçant datant de quelque dix-sept millions d'années. Un chercheur londonien, croyant reconnaître un ancêtre de Consul, le chimpanzé du musée d'histoire naturelle, l'a appelé *Proconsul Africanus*.

Comme souvent dans cette discipline, la ressemblance ne s'est pas confirmée, la place du Proconsul dans la chaîne de l'évolution reste sujette à discussion, mais la découverte a fait du bruit et elle a permis au couple de réunir des fonds pour de nouvelles expéditions. Les enfants – trois petits garçons blonds aux traits fins – en profitent pour parfaire leur éducation. Ce jour-là, il fait particulièrement chaud, et le jeune Richard a exploité les possibilités habituelles de se faire remarquer. « *Va-t'en !* le chasse Louis Leakey. *Trouve-toi un os.* »

Louis Leakey est le conservateur du Musée de Nairobi depuis quelques années. Il est lui-même né au Kenya, issu d'une famille anglaise arrivée parmi les premiers colons et qui a traversé l'époque de Karen Blixen et Lord Delamere sans en partager du tout les safaris ni les idées. Harry, le grand-père, était un missionnaire anglican et il a traduit en kikuyu l'Ancien Testament. Louis se destinait à être missionnaire, comme son père, jusqu'à ce qu'un accident, sur un terrain de rugby, ne l'oblige à prendre du repos. Il s'est alors joint à une expédition du British Museum en Tanzanie, où s'est décidé son changement de vocation. A cette époque, la science, plutôt ethnocentrique jusque-là, commence à rechercher en Afrique les origines de l'homme.

« Trouve ton os. » Autrement dit, aide-toi. Louis Leakey n'ajoute pas que le ciel viendra certainement s'en mêler. Le ciel, il semble que la paléontologie n'y croie pas. Richard Leakey et l'Américain Don Johanson, le découvreur de Lucy (3,5 millions d'années), sont d'ailleurs au moins d'accord sur ce point : c'est l'homme qui a créé Dieu à son image, et non l'inverse. Pour Leakey, l'idée de Dieu, certainement présente lorsque apparurent les premiers rites d'enterrement il y a 70 000 ans, pourrait n'être vieille que d'un million d'années. Cela dit, s'ils ne sont pas religieux, les Leakey ont toujours inscrit la chance dans leurs récits.

Vexé par la réflexion de son père, Richard Leakey fait ce jour-là la démonstration de ses capacités d'orgueil et d'intuition. A peine a-t-il fait dix mètres qu'il déniche un fossile plus intéressant que celui qui occupait tant ses parents. Il s'agit d'une mâchoire de porc géant provenant d'une espèce disparue depuis longtemps.

Le fossile figure toujours dans la collection du Musée national du Kenya, au milieu de crânes d'ancêtres de l'éléphant aux dents larges comme des semelles ou de la girafe. Et les girafes n'ont pas toujours eu long cou : il y a deux millions d'années, ces pauvres bêtes étaient affligées de corps de buffle, est-il expliqué. Le Proconsul mal nommé est aussi exposé. Il n'a rejoint la collection qu'en 1981, onze ans après que Richard Leakey, devenu directeur des musées, en eut demandé la restitution au British Museum, qui se l'était approprié.

Ainsi commence avec précocité, selon le récit qu'il en a lui-même fait (1), la carrière de Richard Leakey, l'un des « *éléphants* » du Kenya, comme l'appelle la presse locale, personnalité réputée aussi autoritaire qu'incorruptible et plus connue à l'étranger que le président arap Moi, caractéristiques qui seraient à l'origine de ses ennuis d'aujourd'hui, selon les familiers du jeu politique kenyan. Au fil des années, sa vie ressemble souvent à un film d'aventures, à l'image de celle de nombre de trompe-la-mort européens de la région. Une existence pleine de succès scientifiques et médiatiques, et aussi d'accidents, le dernier, en juin 1993, lui ayant coûté les deux jambes, ce qui ne l'empêche pas de continuer à piloter son voilier, le *Baraka*, dit-il aujourd'hui comme pour s'excuser de tant de rebondissements.

A l'âge de seize ans, Richard Leakey a déjà été mordu par un serpent venimeux et victime d'une erreur médicale au Nairobi Hospital, où on lui a administré un sérum antitétanique pour chevaux qui l'a temporairement paralysé. Il a déjà eu les honneurs de la presse pour avoir capturé cinq lions qui semaient le trouble dans les fermes des environs de Nairobi. Et il a réussi à tomber dans son propre piège, une fosse conçue pour attraper un léopard.

Ne voulant pas faire comme papa, il abandonne l'école et entame une période un peu dispersée où il ramasse des carcasses d'animaux pour les vendre aux musées étrangers avant de monter une compagnie de safaris. Plus tard, il reprendra des études à Londres, une manière aussi de se rapprocher de Margaret, qui deviendra sa première femme, mais les études, comme le mariage d'ailleurs, ne dureront pas. Une fois découverts le crâne « 1470 » et le « Turkana Boy » (2), Richard Leakey n'en réussira pas moins à être reconnu à part entière par ses pairs – « *l'enfant terrible* » de la discipline, selon l'expression d'Yves Coppens (3) – et à devenir le représentant d'une espèce rare, celle des paléontologues non diplômés.

Décidé finalement à suivre la trace paternelle, Richard Leakey a réussi aussi à se faire nommer à la direction du Musée national. Il a conservé vingt ans cette fonction, entrecoupant ses travaux administratifs d'expéditions à Koobi-Fora, un site féerique des bords du lac Turkana, en compagnie de Meave, sa seconde épouse, et de ses enfants – trois petites filles blondes aux traits fins. Et il s'est enfin réconcilié avec Louis, à l'aéroport, alors celui-ci est en partance pour Londres et que tous deux ont le pressentiment qu'il ne reviendra pas.

Trois jours avant de prendre ses fonctions au musée, Richard Leakey a un malaise, et ses médecins l'avertissent que l'un de ses reins est sérieusement atteint. Mais le nouveau promu estime que le moment n'est pas venu de s'occuper de sa santé. Et, après réflexion, il persiste et refuse toute surveillance médicale ou régime particulier. Dix ans plus tard, en 1979, lorsqu'il devra être hospitalisé d'urgence et que son frère Philip se proposera pour lui donner un rein, Richard hésitera à accepter, car les deux hommes sont fâchés depuis des années. Finalement, l'opération aura lieu à Londres, après la campagne électorale à Langata, où Philip – qui sera ministre – brigue un siège de député. La transplantation réussie, Richard Leakey, réconcilié avec son frère, commence son autobiographie.

N'étant ni universitaire ni complexé face aux médias, organisateur d'expéditions tout autant que chercheur, Leakey parvient le premier à vulgariser la paléontologie en entrecoupant les parties théoriques de ses ouvrages de scènes de la vie quotidienne sur les champs de fouilles où l'on voit l'archéologue distrait marcher sur un python, à moins que, affamé et motorisé, il ne dispute au lion sa part de gibier. Ses êtres primitifs sont singulièrement humains : artistes des cavernes à états d'âme, peignant leurs proies comme à regret, esprits rêveurs qui s'interrogent, en voyant des oiseaux, sur la possibilité de les suivre et de traverser la mer.

Au contraire de Konrad Lorenz, Leakey pense que l'homme n'a pas toujours été agressif et qu'il n'a pu survivre et évoluer vers le *sapiens sapiens* qu'en développant une étroite coopération dans le partage du gibier et des plantes nutritives. L'harmonie s'est gâtée lorsque le chasseur-cueilleur est devenu agriculteur et s'est mis à transformer la nature, à la défendre et à se l'approprier. La mutation a commencé il y a environ 10 000 ans, et, depuis, rien n'a changé en matière de conflits fonciers. « *Je ne comprends pas pourquoi les hommes d'aujourd'hui sont si agressifs*, soupire Meave Leakey, qui dirige le département de paléontologie du musée. *Il faut remarquer tout de même que ce ne sont pas les populations qui cherchent la guerre, mais les dirigeants. Il y a un problème de leadership.* »

En 1989, Richard Leakey est appelé par le président kenyan à prendre la direction du département de protection de la faune et de la flore, le Wildlife Service, qui gère la plupart des parcs du pays, un poste plus stratégique qu'il n'y paraît. « *Le tourisme est la ressource numéro un. Il y a des intérêts fonciers en jeu et nos rangers sont armés* », expliquait-il avec lassitude peu de temps avant d'être contraint à démissionner. Dans un pays où la terre est extrêmement convoitée, et à tout prix, les pressions sont vives et souvent ministérielles. « *Je n'ai jamais fait de compromis, en cinq ans* », affirme Leakey.

Comme d'habitude, il met beaucoup d'énergie dans sa nouvelle entreprise. On le voit en treillis et béret militaire arpenter les parcs du pays, lesquels, soit dit en passant, sont dans un triste état, fermés aux visiteurs pour une partie, et, pour ceux qui ne le sont pas, dotés de pistes dans un état déplorable, étonnant de la part d'un pays de la réputation touristique du Kenya. La lutte contre le braconnage est sa priorité. Comme d'habitude, il réussit. Mais, en quelques années, l'homme a épaissi et ses traits se sont durcis. Dans le dernier livre qu'il a publié avec Roger Lewin, il s'interroge sur ce qui, chez l'homme, fait le caractère d'« *humanité* ».

Leakey est un idéaliste. A l'heure où le Kenya brûle l'ivoire saisi aux braconniers, les pays d'Afrique australe le stockent en attendant le jour où le bannissement du commerce sera partiellement levé. Il est opposé aussi aux chasses de luxe telles qu'elles se pratiquent au Zimbabwe, où on livre un vieil éléphant à quiconque – généralement un vieux Blanc – est prêt à payer 50 000 dollars le trophée.

« Cela rapporte, admet Leakey. *Mais le coût politique est plus grand. Des Blancs riches viennent chasser, alors que des Africains ne le peuvent pas.* » Le 2 juin 1993, le Cessna de Richard Leakey, transportant quatre passagers, s'écrase sur un manguier aux abords de la Rift Valley. Une seule personne s'en sort indemne. Les jambes en miettes, le directeur du Wildlife Service est conduit au Nairobi Hospital, où, positifs eux aussi – c'est l'idiosyncrasie du pays –, les médecins laissent à penser qu'il pourra en récupérer l'usage. Pendant plus d'une semaine, Leakey refuse de quitter le Kenya. Il souhaite superviser personnellement la remise d'une partie des fonds accordés à son service par un consortium de donateurs étrangers. « *L'argent disparaît si vite* », soupire l'un de ses proches. Sur son nom et sa réputation, Richard Leakey a obtenu une enveloppe de 170 millions de dollars sur cinq ans, ce qui n'est pas sans susciter la jalousie de ceux à qui les agences internationales n'accordent de crédits qu'avec suspicion et une longue liste de conditions.

Le prince Claus des Pays-Bas, un ami des Leakey, dépêche alors un chirurgien anglais à Nairobi, qui ordonne un transfert rapide à Londres. Le patient devra cependant être amputé d'une jambe, puis de l'autre, à partir du genou. En raison de ses problèmes de rein, il n'a pas d'assurance médicale. Les dépenses seront couvertes par un fonds de soutien ouvert aux Etats-Unis, auquel contribueront une cinquantaine d'amis américains. En août, quand il revient, on le dirait inchangé. L'une de ses premières initiatives est d'annoncer l'arrestation de cinq Coréens, pris sur le fait en train d'acheter de l'ivoire et des peaux de léopard. Tout juste Richard Leakey confie-t-il à un journaliste britannique l'impression d'une « *douleur fantôme* » à l'endroit où se trouvaient ses pieds. « *Les gens qui se désolent sur eux-mêmes sont une piètre compagnie pour les autres* », estime-t-il.

Début janvier, *last but not least*, Richard Leakey se voit soudain la cible d'une campagne de dénigrement qui le prend totalement de court. Le paléontologue, qui a toujours eu carte blanche et connaît le président « *depuis vingt-cinq ans* », est accusé de toutes sortes de maux, d'être « *raciste* », de favoriser des amis du même acabit dans l'autorisation de licences aux ranchs privés, de valoriser davantage la vie de l'éléphant que celle du Masai et de ne pas redistribuer les ressources du tourisme aux populations concernées. Le pays étant ce qu'il est, il est aussi accusé de ne pas reverser des sommes d'argent que son service ne perçoit pas ou de ne pas s'acquitter de missions que la loi ne lui confie pas.

La campagne est conduite par un Masai. « *Un nouveau Masai* », ironise un Kenyan d'origine européenne. William Ole Ntimama a grandi dans une *manyatta*, une ronde de huttes en bouse de vache au centre desquelles les Masai parquent la nuit les animaux pour les protéger. Il a été élevé selon la tradition de la tribu – lait et sang d'animal exclusivement – qui donne à ses membres une silhouette fuselée, avant de devenir gardien de réserve. Puis il a fait fortune dans la politique, a changé de régime alimentaire et est devenu un ministre à Mercedes et embonpoint, tout en restant membre du conseil d'administration d'une compagnie de safaris.

En 1993, William Ole Ntimama s'était illustré par des propos qui auraient été condamnés ailleurs comme incitation à la guerre tribale. Et, en 1992, par son souhait de voir Daniel arap Moi – qui a déjà, de son vivant, son effigie sur tous les billets de banque, un aéroport international à son nom et son « *Moi's Day* » – devenir le président à vie du pays.

Et comme saisi d'un réflexe tribal, lui aussi, mais il n'a pas le cerveau de l'*erectus*, pas même de l'*australopithecus*, soyons indulgents, l'éléphant se met de la partie. Le phénomène n'est pas nouveau, mais, chaque jour ou presque, la presse relate soudain les dégâts causés par les animaux et allonge la liste des victimes, sans trouver toujours, cela dit, confirmation des noms dans les hôpitaux supposés avoir constaté leur décès. Des responsables masai crient vengeance ou, au moins, réclament l'augmentation de l'indemnisation. L'un des derniers gestes de Richard Leakey sera d'ailleurs d'ordonner une enquête sur la mort de trois éléphants, tués dans la région de Masai Mara par des villageois se déclarant « *en état de légitime défense* ».

Lâché par le président et estimant qu'il a assez donné à son pays, Richard Leakey remet sa démission le 14 janvier. La Banque mondiale, qui se fait du souci pour ses crédits, se réunit. Les professionnels du tourisme, déjà confrontés à une baisse sensible du nombre de visiteurs, crient à la faillite certaine. Et il se trouve un certain nombre de voix, y compris dans les rangs de l'opposition, pour se féliciter de ce qu'un Africain remplace enfin ce Blanc téméraire et « *arrogant* ».

De notre envoyée spéciale
Corine Lesnes

(1) *One Life, An autobiography*, de Richard E. Leakey, Michael Joseph éd., Londres.

(2) Découvert en 1972, le crâne « 1470 » est considéré comme celui d'un *Homo habilis*, *un terme forgé en son temps par Louis Leakey. La découverte du « Turkana Boy » en 1984 a eu un large retentissement, celui-ci étant le squelette le plus complet d'Homo erectus* retrouvé.

(3) *Les Origines de l'homme*, de Richard Leakey et Roger Lewin, préface d'Yves Coppens, Flammarion.

PAROLE DE PACHYDERME

On était là avant vous

Dès son arrivée, Leakey réorganise tambour battant. Il change les uniformes, associés d'après lui à ces pratiques, licencie plusieurs centaines de fonctionnaires, équipe mille cinq cents rangers en armement moderne et crée une unité anti-braconnage susceptible d'être aéroportée. Selon Richard Leakey, le nombre d'éléphants victimes du braconnage n'est plus actuellement que d'une soixantaine par an (sur une population totale de 26 000 dans le pays) alors qu'aucun rhinocéros n'a été tué depuis 1991 et que leur effectif s'est remis à augmenter (500 aujourd'hui au lieu de 340 il y a cinq ans).

Selon le Wildlife Service, une trentaine de personnes sont tuées chaque année par des animaux sauvages. A la suite de plaintes, les rangers ont abattu une trentaine d'éléphants en 1993 et plus d'une centaine de buffles. La compensation est d'environ 3 000 F par décès mais les indemnités, qui ne sont pas du ressort du Wildlife Service, et qui ont fait l'objet de contestations pour abus, n'ont encore jamais été versées.La réponse de Richard Leakey au conflit territorial entre l'homme et l'animal a jusqu'à présent été de tenter de déplacer des troupeaux vers des zones moins habitées – plusieurs centaines de kilomètres parfois ; mais les girafes, par exemple, reviennent fidèlement –, de commencer à installer des clôtures autour des parcs et d'envisager un système de contraception pour éléphants.

Ces initiatives n'ont pas permis de résoudre durablement la quadrature de l'éléphant, rendue encore plus aiguë cette année par une sécheresse importante qui pousse hommes et animaux vers les mêmes points d'eau : les hommes sont de plus en plus nombreux et cultivateurs, le taux de fécondité de la population kenyane est l'un des plus élevés du monde. Et l'éléphant se défend, arguant – intérieurement peut-être – de son antériorité, comme l'expliquait l'autre jour l'un de ces pachydermes à un Masaï dans une caricature du journal *Nation* : *« On n'est pas arrivés au dix-huitième siècle comme toi. On était là avant. »*

C. L.